

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



I/2021

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session de printemps 2021

8e session de la 51e législature
du lundi 1er au vendredi 19 mars 2021

Séances du Conseil national:

1, 2, 3 (II), 4, 8, 9, 10 (II), 11, 15, 16, 17 (II), 18 (II) et 19 mars (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:

1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18 et 19 mars (12 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):

17 mars

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	90
Objets du Conseil fédéral	91
Initiatives des cantons	104
Initiatives parlementaires	120
Pétitions	179
Initiatives populaires pendantes	185
Initiatives populaires annoncées	187
Commissions parlementaires	189
Dates des sessions 2020	192
Dates des sessions 2021	193

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

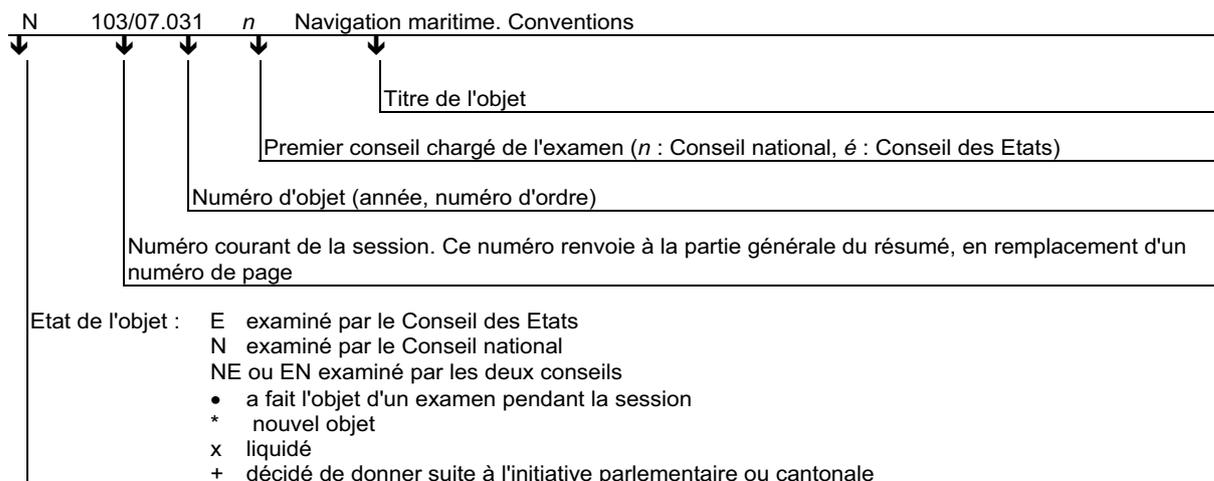
BD	Groupe BD
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

<i>Editeur :</i>	Services du Parlement 3003 Berne Tél. 058/322 97 31 Fax 058/322 96 20
------------------	--

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- 1/20.077 n**
Garantir la mise en oeuvre effective du signalement des intérêts
- x **2/21.004 né**
Rapport annuel 2020 des CdG et de la DéICdG
- * **3/21.010 én**
Délégation AELE/Parlement européen. Rapport
- 4/21.011 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- 5/21.012 én**
Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport
- * **6/21.013 én**
Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- 7/21.014 én**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport
- * **8/21.015 én**
Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport
- * **9/21.017 én**
Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel
- x* **10/21.028 n**
Déclaration du Conseil national. Assouplissement immédiat des mesures de protection contre le nouveau coronavirus
- * **11/21.029 é**
Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux
- * **12/21.201 cr**
Tribunal administratif fédéral. Élection d'un membre

Chambres réunies

- 13/20.210 cr**
Procureur(e) général(e) de la Confédération. Élection
- x **14/20.215 cr**
Tribunal administratif fédéral. Élection de deux membres
- 15/20.218 cr**
Tribunal pénal fédéral. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2022 – 2027
- * **16/21.200 cr**
Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- 17/19.073 é**
Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi

- x **18/20.073 é**
La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Douzième rapport
- *N **19/21.009 n**
Rapport de politique extérieure 2020
- * **20/21.018 é**
Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Département de l'intérieur

- EN **21/11.030 é**
6e révision de l'AI. Deuxième volet
- EN **22/15.075 é**
Loi sur les produits du tabac
- N **23/18.037 n**
Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)
- NE **24/18.079 n**
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire
- 25/18.093 é**
Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)
- N **26/19.046 n**
Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)
- E **27/19.050 é**
Stabilisation de l'AVS (AVS 21)
- 28/19.080 é**
LAVS. Modification (modernisation de la surveillance)
- N **29/19.083 n**
Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire
- NE **30/20.030 né**
Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024
- x **31/20.047 n**
Sécurité sociale. Convention avec la Bosnie et Herzégovine
- x **32/20.060 n**
Loi sur les stupéfiants. Modification (Médicaments à base de cannabis)
- N **33/20.068 n**
Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire
- N **34/20.069 n**
Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi
- x **35/20.071 é**
Circulation des espèces de faune et de flore protégées. Loi. Modification
- 36/20.089 n**
Réforme LPP

37/20.090 n

Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes. Initiative populaire. Loi sur la transplantation. Modification

*Département de justice et police***E 38/18.043 é**

Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

EN 39/18.070 é

Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

40/19.043 é

Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi

•NE 41/19.048 n

Code de procédure pénale. Modification

•x 42/19.084 n

Entraide judiciaire en matière pénale. Accord avec l'Indonésie

E 43/20.016 é

Référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel. Modification de l'art. 140 de la Constitution

44/20.026 é

Code de procédure civile. Modification

45/20.034 n

Loi sur le droit international privé. Modification

•x 46/20.048 é

Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Approbation

•*N 47/20.061 n

Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice). Initiative populaire

•NE 48/20.063 n

Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification

•x 49/20.070 n

Développement de l'acquis de Schengen. Approbation et mise en oeuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2019/817 et 2019/818 relatifs à l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE

50/20.088 n

Loi sur les profils d'ADN. Modification

*** 51/21.027 é**

Coopération Prüm. Approbation de l'accord Eurodac entre la Suisse et l'UE et de l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique ainsi que de leur mise en oeuvre

*Département de la défense, de la protection de la population et des sports***•E 52/20.091 é**

Système satellite Composante Spatiale Optique. Arrangement cadre avec la France

*** 53/21.020**

WEF 2022-2024 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui

*** 54/21.023 n**

Message sur l'armée 2021

*Département des finances***NE 55/11.047 n**

Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

E 56/14.054 é

Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

EN 57/15.049 é

Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

EN 58/15.073 é

Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

N 59/17.056 n

Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

EN 60/18.034 é

Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

•x 61/19.044 n

Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Modification

•x 62/19.071 é

Loi sur les finances. Modification (Simplification et optimisation de la gestion des finances)

•x 63/20.032 n

Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital. Initiative populaire

NE 64/20.051 n

Procédures électroniques en matière d'impôts. Loi

•N 65/20.059 n

Loi sur les banques. Modification (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation)

66/20.062 é

Loi sur les placements collectifs. Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)

67/20.064 é

Reprise et mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/16 24, avec une modification de la loi sur l'asile

•x 68/20.065 n

Doubles impositions. Convention avec le Koweït

•x 69/20.066 n

Doubles impositions. Convention avec le Bahreïn

•NE 70/20.067 n

Allègements administratifs et mesures destinées à soulager les finances fédérales. Loi

71/20.078 n

Surveillance des assurances. Modification

•N 72/20.079 n

Loi sur l'impôt anticipé. Modification (Instruments too big to fail)

73/20.080 n

Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 17.3571

- E **74/20.082 é**
Exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal. Loi
- E **75/20.085 é**
Doubles impositions. Convention avec le Liechtenstein
- E **76/20.086 é**
Doubles impositions. Convention avec Malte
- E **77/20.087 é**
Doubles impositions. Convention avec Chypre
- * **78/21.003 én**
Compte d'Etat 2020
- *E **79/21.007 én**
N Budget 2021. Supplément I
- x* **80/21.016 én**
Loi COVID-19. Modification et crédit complémentaire
- 81/21.019 én**
Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Modification
- 82/21.041 né**
Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025
- 83/21.042 né**
Budget 2021. Supplément II

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- x* **84/19.037 n**
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect
- x **85/19.065 n**
Loi sur les EPF. Modification
- NE **86/19.076 n**
Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)
- 87/19.085 é**
Loi sur les embargos. Modification
- EN **88/20.022 é**
Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)
- x **89/20.074 n**
Engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements 2021-2027. Crédit-cadre
- * **90/21.001 én**
Rapport de gestion du Conseil fédéral 2020
- * **91/21.005 n**
Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174
- x* **92/21.008 né**
Politique économique extérieure 2020. Rapport
- * **93/21.021 é**
Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile. Initiative populaire
- * **94/21.026 n**
Encouragement de l'innovation. Adaptations

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- N **95/18.077 n**
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

- EN **96/20.038 é**
Train de mesures en faveur des médias
- 97/20.081 é**
Transport souterrain de marchandises. Loi
- * **98/21.022 n**
Loi sur l'aviation. Modification
- * **99/21.025 n**
Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Chancellerie fédérale

- * **100/21.006 én**
Motions et postulats des conseils législatifs 2020. Rapport

Initiatives des cantons

- * **101/21.303 é**
Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux
- * **102/21.304 é**
Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques
- 103/19.307 é**
Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre
- + **104/20.313 é**
Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité
- 105/20.319 é**
Bâle-Campagne. Frapper les billets d'avion d'une taxe sur le kérosène
- 106/20.307 é**
Bâle-Ville. Taxe sur les billets d'avion et engagement en faveur d'un impôt international sur le kérosène
- 107/08.316 é**
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents
- + **108/16.317 é**
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires
- 109/19.316 é**
Berne. Echange de données financières à l'intérieur du pays
- 110/19.319 é**
Berne. Contribution à la réalisation des objectifs climatiques. Eliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion
- 111/09.332 é**
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
- 112/19.315 é**
Fribourg. Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien
- 113/20.332 é**
Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS
- E **114/20.333 é**
Fribourg. Pour plus de force aux cantons

- 115/20.334 é**
Fribourg. Pour des réserves justes et adéquates
- 116/20.335 é**
Fribourg. Pour des primes conformes aux coûts
- 117/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- + 118/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol
- 119/18.319 é**
Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse
- x 120/18.321 é**
Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser!
- E 121/19.304 é**
Genève. Urgence climatique. Prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien
- 122/19.308 é**
Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine
- 123/19.309 é**
Genève. Stop à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2020
- E 124/19.312 é**
Genève. Pour le développement d'un système de vote électronique en mains publiques au niveau national ou intercantonal
- 125/19.313 é**
Genève. Traité de libre-échange avec le Mercosur. Genève doit s'engager pour un référendum
- x 126/19.317 n**
Genève. Pour faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel
- 127/19.318 é**
Genève. Intégrer aux prestations de l'assurance obligatoire des soins la prise en charge des soins dentaires consécutifs à des traitements médicaux
- 128/20.303 é**
Genève. Pour une diminution de 50 pour cent du quota d'importation des vins étrangers
- 129/20.304 é**
Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
- 130/20.305 é**
Genève. Pour des réserves justes et adéquates
- 131/20.306 é**
Genève. Pour des primes conformes aux coûts
- 132/20.308 é**
Genève. Pour une véritable politique fédérale de l'accueil extrafamilial pour enfants
- 133/20.309 é**
Genève. Un moratoire sur la 5G (et la 4G plus) en Suisse
- 134/20.311 é**
Genève. Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés
- 135/20.318 é**
Genève. Des assureurs-maladie responsables et solidaires, afin que les assureurs actifs dans l'assurance obligatoire des soins fassent preuve de solidarité envers la population suisse concernant les tests de dépistage du Covid-19
- 136/20.321 é**
Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes
- 137/20.337 é**
Genève. Pour que les assurances-maladie (LAMal) fassent preuve de solidarité avec les victimes du Covid-19
- 138/20.338 é**
Genève. Relations sino-suisse. Des accords indignes d'une grande démocratie
- 139/20.339 é**
Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle
- + 140/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- 141/18.308 é**
Jura. Glyphosate et principe de précaution
- 142/19.302 é**
Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne
- 143/19.320 é**
Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments
- 144/20.310 é**
Jura. Guichets de vente des entreprises de transport ferroviaire. Transparence et délai d'annonce de fermeture des points de vente
- 145/20.320 é**
Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité
- 146/20.325 é**
Jura. Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19)
- 147/20.326 é**
Jura. Pour que les bénéfices des investissements directs de la BNS retournent à la population suisse
- 148/20.327 é**
Jura. Pour un encadrement du prix des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique en période de situation extraordinaire
- 149/20.328 é**
Jura. Pour des primes correspondant aux coûts
- 150/20.329 é**
Jura. Pour des réserves équitables et adéquates

- 151/20.330 é**
Jura. Pour plus de force aux cantons
- * **152/21.305 é**
Jura. Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique
- * **153/21.306 é**
Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM-BATX!
- 154/19.310 é**
Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion
- + **155/20.323 é**
Lucerne. Femmes politiques en congé maternité
- 156/20.314 é**
Neuchâtel. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique
- 157/20.315 é**
Neuchâtel. Pour introduire la possibilité pour les cantons de créer ou non une institution cantonale, régionale ou intercantonale d'assurance-maladie
- 158/20.316 é**
Neuchâtel. Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur
- 159/20.317 é**
Neuchâtel. Pour introduire une taxe sur les billets d'avion
- 160/21.300 é**
Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons
- 161/21.301 é**
Neuchâtel. Pour des réserves équitables et adéquates
- 162/21.302 é**
Neuchâtel. Pour des primes correspondantes aux coûts
- 163/20.331 é**
Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts
- 164/20.312 é**
Soleure. État civil. Les émoluments doivent couvrir les coûts
- 165/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- 166/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- EN **167/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- EN **168/18.305 é**
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires
- 169/19.300 é**
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves
- E **170/19.305 é**
St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène
- 171/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **172/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- + **173/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- + **174/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- + **175/16.306 n**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- *+ **176/17.304 é**
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!
- 177/18.306 é**
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution
- + **178/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
- 179/19.301 é**
Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal
- 180/20.300 é**
Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
- 181/20.301 é**
Tessin. Pour des réserves équitables et adéquates. Restitution des réserves excessives dans l'assurance-maladie
- 182/20.302 é**
Tessin. Pour des primes conformes aux coûts et une réelle compensation des primes encaissées en trop
- 183/20.322 é**
Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité
- 184/20.336 é**
Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification
- * **185/21.307 é**
Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité
- + **186/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- EN **187/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
- 188/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police

- 189/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- N 190/18.323 n**
Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées
- 191/20.340 é**
Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail
- * 192/21.308 é**
Vaud. Pour une Suisse sans OGM!
- 193/19.314 é**
Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion
- 194/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- + 195/19.311 é**
Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale
- 196/20.324 é**
Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- NE 197/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 198/13.473 n**
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie
- NE 199/13.420 n**
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- x 200/20.403 n**
Groupe G. État de droit, souveraineté et neutralité de la Suisse. Faire toute la lumière sur l'affaire Cryptoleaks en instituant une commission d'enquête parlementaire
- 201/20.429 n**
Groupe G. Ordonnance Covid-19 de l'Assemblée fédérale. Mise en oeuvre de l'article 102 de la Constitution sur la sécurité de l'approvisionnement
- 202/20.430 n**
Groupe G. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes
- 203/20.467 n**
Groupe G. Conseil du climat. En réponse à la crise climatique, création dans notre démocratie d'une nouvelle institution dont les membres seront tirés au sort
- * 204/21.405 n**
Groupe G. Oser davantage de démocratie en donnant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers
- * 205/21.425 n**
Groupe G. Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles
- NE 206/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 207/20.453 n**
Groupe GL. Chaque voix doit avoir le même poids. Pour des élections équitables du Conseil national
- NE 208/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
- NE 209/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- x 210/20.404 n**
Groupe S. Affaire Cryptoleaks. Instituer une commission d'enquête parlementaire pour déterminer la complicité du Service de renseignement et d'autres autorités et la responsabilité politique du Conseil fédéral
- 211/18.466 n**
Groupe V. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale
- x 212/19.479 n**
Groupe V. Nécessité de réformer la surveillance du Ministère public de la Confédération
- x 213/19.500 n**
Groupe V. Cautionnement de navires de haute mer. Commission d'enquête parlementaire
- * 214/21.407 n**
Groupe V. Loi sur les épidémies. Garantir la participation du Parlement aux décisions
- 215/20.418 n**
M-E. Création d'une Délégation des affaires juridiques (DÉIAJ)

Initiatives des commissions

- N 216/20.400 n**
CSEC-CN. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération
- * 217/21.403 n**
CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles
- x 218/19.401 n**
CSSS-CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins
- x 219/19.497 n**
CSSS-CN. Améliorer l'efficacité de la fondation Promotion Santé Suisse
- NE 220/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- N 221/20.401 n**
CEATE-CN. Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre

- + **222/20.433 n**
CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse
- 223/20.434 n**
CEATE-CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques
- 224/20.482 n**
CEATE-CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée
- + **225/17.494 n**
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses
- 226/20.432 n**
CER-CN. Affecter à l'AVS les bénéficiaires que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs)
- + **227/19.431 n**
CIP-CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile
- + **228/20.437 n**
CIP-CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise
- + **229/20.438 n**
CIP-CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise
- * **230/21.402 n**
CIP-CN. Sous-appareillements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes
- + **231/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
- 232/19.433 n**
CAJ-CN. Étendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits
- 233/19.496 n**
CAJ-CN. Abrogation des dispositions du code civil relatives aux fiançailles
- + **234/20.480 n**
CAJ-CN. Pour des juges fédéraux indépendants et compétents. Contre-projet indirect à l'initiative sur la justice
- * **235/21.400 n**
CAJ-CN. Étendre provisoirement le régime de l'autorisation prévu par la lex Koller aux immeubles destinés à une activité commerciale ou professionnelle
- Initiatives des députés**
- + **236/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- *+ **237/19.429 n**
Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses
- * **238/21.404 n**
Addor. Pour un contrôle judiciaire des actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence
- * **239/21.420 n**
Addor. Les requérants qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés
- NE** **240/17.412 n**
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance
- 241/20.495 n**
Aeschi Thomas. Relevé de la nationalité des patients hospitalisés en Suisse
- + **242/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopédage en ligne
- + **243/19.415 n**
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
- * **244/21.414 n**
Atici. Accorder le droit de vote et d'élection au niveau communal à toutes les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de cinq ans
- + **245/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
- 246/19.464 n**
Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne
- 247/20.472 n**
Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes chances sur le marché du travail pour les deux parents
- 248/20.498 n**
Bircher. Aide sociale. Obliger les bénéficiaires à respecter leur obligation de remboursement, en empêchant notamment les transferts sur des comptes tiers
- * **249/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
- + **250/17.438 n**
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
- + **251/19.409 n**
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
- 252/20.471 n**
Bregy. Politique en matière de technologie et d'innovation. Accompagner, promouvoir et soutenir les changements structurels
- 253/20.492 n**
Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base
- * **254/21.412 n**
Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour
- 255/20.423 n**
Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilisation adaptées à la situation
- + **256/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail

- 257/20.456 n**
Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit
- + **258/18.406 n**
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence
- 259/20.425 n**
Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement
- * **260/21.421 n**
Christ. Légaliser enfin le don d'ovules en Suisse!
- * **261/21.426 n**
Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R
- 262/20.470 n**
Cottier. Un titre neutre pour les initiatives populaires afin d'assurer la libre formation de l'opinion
- 263/19.508 n**
Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant
- 264/20.419 n**
Dandrès. Délai d'épreuve en cas de défaut de paiement
- 265/20.449 n**
Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire
- 266/20.450 n**
Dandrès. Attribution du logement de la famille en cas de décès du locataire
- 267/20.502 n**
Dandrès. Mesure de soutien aux intermittents et intermittentes du spectacle et de l'audiovisuel. Pour le sauvetage de la culture et de celles et ceux qui la font
- * **268/21.430 n**
Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j CO
- * **269/21.410 n**
de Quattro. Qui frappe part!
- 270/17.522 n**
(Derder) Feller. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail
- 271/19.436 n**
(Derder) Wasserfallen Christian. Autoriser Innosuisse à soutenir des projets d'innovation dans les entreprises (sans passer par un établissement de recherche)
- + **272/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- + **273/17.410 n**
Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite
- + **274/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **275/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **276/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
- + **277/17.526 n**
(Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS
- + **278/19.506 n**
Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- + **279/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- x **280/17.406 n**
Feller. Pour un partenariat social moderne
- + **281/17.448 n**
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA
- NE **282/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 283/19.492 n**
Fiala. Système de milice sous pression. Trouver des solutions viables
- 284/20.448 n**
Fischer Roland. Pour une prévoyance vieillesse respectueuse du climat
- * **285/21.413 n**
Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents
- 286/20.504 n**
Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse
- * **287/21.437 n**
Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 288/18.437 n**
(Flückiger Sylvia) Herzog Verena. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance
- + **289/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- x **290/19.457 n**
(Frehner) Walliser. Adapter l'entretien après le divorce au contexte actuel
- x **291/19.472 n**
Friedl Claudia. Equilibre des sexes dans les représentations parlementaires
- * **292/21.417 n**
Geissbühler. Crise du coronavirus. Geste de solidarité des parlementaires
- * **293/21.471 n**
Geissbühler. Titre suit

- * **294/21.438 n**
Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- + **295/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- + **296/19.443 n**
Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie
- * **297/21.418 n**
Glärner. Améliorer enfin l'efficacité de la fondation Promotion Santé Suisse!
- 298/20.484 n**
Glättli. Votations populaires requérant la double majorité. Soumettre les cantons à une exigence de majorité qualifiée
- + **299/14.453 n**
Gössli. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- N **300/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
- * **301/21.416 n**
Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement
- * **302/21.427 n**
Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence
- * **303/21.424 n**
Grin. Déduire les pensions alimentaires, après 18 ans aussi
- 304/18.455 n**
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- 305/19.412 n**
Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail
- 306/20.462 n**
Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu
- 307/19.405 n**
Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants
- x **308/17.407 n**
Gschwind. Pour un partenariat social moderne
- * **309/21.439 n**
Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 310/16.496 n**
(Guhl) Siegenthaler. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
- 311/20.452 n**
Heer. Droit de nécessité. Pas sans le Parlement
- 312/20.503 n**
Heer. Modification de la loi sur les épidémies
- + **313/17.483 n**
Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat
- 314/20.412 n**
Hess Erich. Renoncer au versement de rentes pour enfants à l'étranger
- 315/20.494 n**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- * **316/21.434 n**
Hess Erich. Pas de TVA sur les impôts et taxes
- N **317/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **318/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- 319/20.490 n**
Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence!
- + **320/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- + **321/18.421 n**
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- x **322/19.430 n**
Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac
- 323/20.461 n**
Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions
- NE **324/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- x **325/12.495 n**
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié
- x **326/12.497 n**
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir
- 327/20.441 n**
Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable
- 328/20.442 n**
Kamerzin. Parlement sans papier
- 329/20.493 n**
Kamerzin. Prolonger pour une durée limitée les règles applicables à l'approvisionnement de base et aux énergies renouvelables
- + **330/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

- 331/20.447 n**
Klopfenstein Broggin. Pour l'interdiction de la distribution gratuite de sacs à usage unique
- 332/20.466 n**
Klopfenstein Broggin. Les finances de la Confédération au travers du prisme du climat
- + **333/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- + **334/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- N **335/16.438 n**
(Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- 336/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- + **337/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- + **338/19.416 n**
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
- 339/19.485 n**
Lüscher. Dépolitisation de l'élection du procureur général de la Confédération
- * **340/21.406 n**
Lüscher. Changement du mode d'élection du Procureur général de la Confédération et des Procureurs généraux suppléants
- 341/20.460 n**
Mäder. Planification des sessions lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies
- 342/20.489 n**
Marchesi. Interdire le Conseil central islamique suisse et l'Association des savants musulmans
- * **343/21.408 n**
Marchesi. Déchéance de la nationalité en cas de crimes graves
- N **344/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **345/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- + **346/20.455 n**
Markwalder. Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an
- 347/20.476 n**
Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement
- 348/20.451 n**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime
- 349/19.503 n**
Masshardt. Améliorer la concordance avec neuf conseillers fédéraux
- * **350/21.429 n**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- x **351/11.411 n**
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
- x **352/11.412 n**
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos
- + **353/18.475 n**
(Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure
- x **354/19.462 n**
Meyer Mattea. Protéger les parlementaires contre la corruption. Pas de mandats exagérément rétribués
- 355/19.501 n**
Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées
- 356/20.464 n**
Molina. Liberté économique pour tous
- 357/20.478 n**
Molina. Pour une véritable démocratie économique au sein des sociétés coopératives
- * **358/21.419 n**
Molina. La laïcité doit être inscrite dans la Constitution
- + **359/19.504 n**
Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 360/16.493 n**
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons
- 361/18.429 n**
Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé
- 362/18.443 n**
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré
- 363/18.486 n**
Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous
- 364/18.487 n**
Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence
- 365/20.463 n**
Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents
- x **366/12.491 n**
Neiryneck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS

- 367/19.477 n**
Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement
- *+ **368/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation "in integrum". Adapter la loi sur le Tribunal fédéral
- * **369/21.433 n**
Nidegger. Inclure les cas de rigueur dans les contingents d'autorisations des cantons
- 370/19.502 n**
Nussbaumer. Modification de la loi sur l'énergie nucléaire. Protection contre les stratégies de "ring-fencing" des exploitants de centrales nucléaires
- 371/20.496 n**
Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché
- *x **372/19.438 n**
(Pantani) Quadri. Nullité du transfert d'un manteau d'actions
- 373/19.459 n**
Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires
- 374/20.454 n**
Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants
- *x **375/12.463 n**
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi
- *x **376/12.492 n**
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes
- + **377/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 378/20.486 n**
Porchet. Renforcer la protection contre le harcèlement sexuel
- * **379/21.411 n**
Porchet. Qui frappe part!
- 380/20.413 n**
Prelicz-Huber. L'accueil extrafamilial et parascolaire, prestation de service public
- 381/20.439 n**
Prelicz-Huber. Pour une généralisation du débat libre au Conseil national
- * **382/21.409 n**
Prelicz-Huber. Rives des lacs suisses. Revalorisation écologique et accès piétonnier
- * **383/21.428 n**
Prezioso. Jus soli. Il est grand temps!
- * **384/21.440 n**
Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- + **385/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **386/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 387/19.482 n**
Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias
- 388/19.486 n**
Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet
- * **389/21.431 n**
Regazzi. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral
- 390/20.477 n**
Reimann Lukas. Responsabilité de l'État. La Confédération ne peut s'y soustraire et doit garantir les droits de tous
- 391/20.479 n**
Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement
- 392/20.501 n**
Reimann Lukas. Naturalisations. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option
- * **393/21.435 n**
Reynard. Prix du Livre. Pour la diversité culturelle
- + **394/13.430 n**
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine
- + **395/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 396/16.483 n**
(Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines
- 397/18.467 n**
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- 398/20.469 n**
Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile
- + **399/19.505 n**
Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 400/19.510 n**
Roduit. Pour éviter un déni de démocratie
- N **401/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- 402/16.501 n**
Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP
- 403/20.428 n**
Romano. Covid-19. Favoriser l'émergence de capitaux et de revenus pour relancer l'économie
- + **404/16.448 n**
Rösti. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité

- 405/20.457 n**
Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens
- 406/20.499 n**
Ruppen. Autoriser la réaffectation complète d'hôtels créés selon l'ancien droit
- 407/20.500 n**
Ruppen. Agrandissement des logements créés selon l'ancien droit. Plus de flexibilité!
- + **408/17.423 n**
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles
- + **409/17.525 n**
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS
- x **410/19.478 n**
Rutz Gregor. Instaurer la culture de l'aveu pour améliorer la sécurité collective
- 411/20.431 n**
Rutz Gregor. Montant des indemnités allouées en cas de vidéoconférences
- * **412/21.432 n**
Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
- x **413/19.473 n**
Rytz Regula. Déclarer les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts, sur le modèle de ce qui se fait à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- x **414/19.491 n**
Rytz Regula. Renforcer la confiance dans l'administration et le Parlement en documentant l'"empreinte législative"
- x **415/19.489 n**
(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Garantie des buts sociaux
- N **416/17.518 n**
(Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales
- * **417/21.436 n**
Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 418/19.456 n**
Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance
- 419/20.415 n**
Schneeberger. Travail dominical. Établir la clarté
- 420/20.424 n**
Schneider Meret. Simplifier la réglementation pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- 421/20.497 n**
Seiler Graf. Pas d'argent suisse pour les armes prohibées
- 422/18.445 n**
(Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération
- 423/20.473 n**
Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs
- 424/20.406 n**
Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage
- * **425/21.422 n**
Silberschmidt. Encourager l'apprentissage tout au long de la vie afin de garantir l'employabilité à long terme des travailleurs
- x **426/19.474 n**
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Approbation par l'Assemblée fédérale
- + **427/17.523 n**
(Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage
- N **428/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- 429/20.443 n**
Suter. Radars acoustiques pour lutter contre le bruit inutile des véhicules
- 430/20.444 n**
Suter. Prendre enfin des mesures efficaces contre les motocycles bruyants
- 431/20.445 n**
Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal
- 432/20.487 n**
Suter. Votations. Le contenu du projet doit ressortir de la question
- 433/20.505 n**
Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet
- * **434/21.423 n**
Suter. Remédier à un déficit démocratique en créant l'initiative législative
- * **435/21.441 n**
Suter. Pour davantage de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de vie. Dans les localités, 30 kilomètres à l'heure doit être la règle, 50 kilomètres à l'heure l'exception
- + **436/19.407 n**
Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train
- + **437/19.507 n**
Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 438/20.465 n**
Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État
- + **439/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- + **440/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil

- + **441/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formu-
laire inutiles
- + **442/18.489 n**
Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers.
Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes
dans les offres publiques d'achat
- 443/20.491 n**
Vogt. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur
pour les dommages consécutifs au défaut
- 444/20.468 n**
Walti Beat. Juges fédéraux. Renforcer l'indépendance
judiciaire en interdisant les contributions d'élu et les
dons aux partis
- 445/19.411 n**
Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposi-
tion des communautés de travail
- 446/19.441 n**
Wasserfallen Flavia. Harcèlement sexuel au travail.
Consultation externe
- 447/19.463 n**
Wehrli. Réaliser un programme Jeunesse et Alimenta-
tion
- 448/17.480 n**
(Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les
cas bénins
- 449/18.446 n**
Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif
- x **450/18.478 n**
Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation.
Procès-verbal obligatoire

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- + **451/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces
pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art.
260ter CP)
- E **452/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de sys-
tème
- 453/19.402 é**
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indé-
pendante
- x **454/19.475 é**
CER-CE. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides
- + **455/20.436 é**
CER-CE. Instauration d'une délégation parlementaire
permanente auprès de l'OCDE
- + **456/17.443 é**
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés
à la Confédération. Pour des rétributions appropriées
- EN **457/19.400 é**
CIP-CE. Plus de transparence dans le financement de la
vie politique
- + **458/20.402 é**
CIP-CE. Motions de commission visant à modifier des
ordonnances ou des projets d'ordonnances. Accéléra-
tion de la mise en oeuvre
- 459/20.458 é**
CIP-CE. Exigences de domicile pour les réfugiés dans
les domaines de l'AVS et de l'AI
- 460/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire
"Entreprises responsables - pour protéger l'être humain
et l'environnement"
- 461/20.485 é**
CAJ-CE. Adaptation de l'âge limite en vigueur au sein
du Ministère public de la Confédération
- * **462/21.401 é**
CAJ-CE. Adaptation des ressources du Tribunal pénal
fédéral

Initiatives des députés

- + **463/12.450 é**
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héri-
tiers inconnus et sommation publique
- 464/20.405 é**
Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales
- 465/20.420 é**
Chiesa. Produits de base protégeant la santé de la
population. Exonération de la TVA
- 466/20.421 é**
Chiesa. Permettre aux personnes imposées d'après la
dépendance d'exercer une activité lucrative
- 467/20.422 é**
Chiesa. Ne pas priver de l'imposition d'après la dépendance
les étrangers mariés à des Suisses
- * **468/21.415 é**
Chiesa. LIFD. Renforcer la subsidiarité et l'autonomie
cantonale
- + **469/17.409 é**
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des
assurances
- x **470/16.411 é**
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la
protection de la personnalité
- + **471/18.479 é**
Engler. Soutenir la transformation numérique de la
presse
- + **472/16.414 é**
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle
dans la loi sur le travail et maintenir des modèles
de temps de travail éprouvés
- + **473/18.430 é**
(Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une
amélioration des procédures de désendettement des
particuliers
- + **474/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de
moins de 16 ans. Instauration des peines planchers
- 475/18.473 é**
(Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un
article sur les médias

- *+ **476/14.470 é**
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations
- + **477/18.428 é**
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération
- + **478/19.498 é**
Minder. Pour des votes publics et transparents au Conseil des États
- 479/20.488 é**
Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des parrainages
- 480/20.446 é**
Müller Damian. Dégraissier le Parlement en simplifiant l'examen du programme de la législature
- x **481/16.403 é**
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire
- + **482/17.456 é**
Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales
- E **483/18.458 é**
Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences
- + **484/19.414 é**
Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés
- 485/20.414 é**
Rieder. Création d'une Délégation des affaires juridiques (DÉAJ)
- 486/20.474 é**
Sommaruga Carlo. Réforme pour des autorités de poursuite pénale fédérales renforcées et plus efficaces
- 487/20.506 é**
Sommaruga Carlo. SSR. Pour un contrôle de gestion externe et public
- + **488/19.413 é**
Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- E **18.4194 é Mo.**
Conseil des Etats. TVA pour les tour-opérateurs étrangers(Stöckli)
Voir objet 18.4363 Mo. von Siebenthal
- E **18.4282 é Mo.**
Conseil des Etats. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord(Français)

- E **19.3170 é Mo.**
Conseil des Etats. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel((Lombardi) Rieder)
Voir objet 19.3167 Mo. Groupe C
- x **19.4404 é Mo.**
Conseil des Etats. Inclure les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents dans l'assurance-invalidité(Müller Damian)
- x **19.4560 é Mo.**
Conseil des Etats. Réduire la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers(Rieder)
- x **20.3210 é Mo.**
Conseil des Etats. Taxe sur les émissions de CO2. Le statut privilégié des constructeurs de niche doit être aboli(Müller Damian)
- x **20.3267 é Mo.**
Conseil des Etats. Réduire le gaspillage alimentaire par des incitations et non des prescriptions supplémentaires(Hegglin Peter)
- x **20.3268 é Mo.**
Conseil des Etats. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique(Häberli-Koller)
Voir objet 20.3245 Mo. M-E
- x **20.3282 é Mo.**
Conseil des Etats. Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse(Etlin Erich)
- x **20.3409 é Mo.**
Conseil des Etats. Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement(Würth)
- E **20.3419 é Mo.**
Conseil des Etats. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"(Rieder)
- x **20.3425 é Mo.**
Conseil des Etats. Il faut former plus de médecins en Suisse!(Carobbio Guscetti)
- x **20.3485 é Mo.**
Conseil des Etats. Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer(Fässler Daniel)
Voir objet 20.3495 Mo. Grossen Jürg
- x **20.3588 é Mo.**
Conseil des Etats. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes(Herzog Eva)
- EN **20.3625 é Mo.**
Conseil des Etats. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable(Zanetti Roberto)
Voir objet 20.3679 Mo. Roth Franziska
- x **20.3665 é Mo.**
Conseil des Etats. Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence(Müller Damian)
- E **20.3667 é Mo.**
Conseil des Etats. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals"(Thorens Goumaz)

- E 20.3672 é Mo.**
Conseil des Etats. Il faut continuer à promouvoir les techniques d'épandage diminuant les émissions dans l'agriculture(Hegglin Peter)
- EN 20.3745 é Mo.**
Conseil des Etats. Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts(Fässler Daniel)
- x 20.3906 é Mo.**
Conseil des Etats. Garantir l'approvisionnement du pays en cas de grandes crises(Minder)
- x 20.3910 é Mo.**
Conseil des Etats. Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie(CSEC-CE)
- E 20.3922 é Mo.**
Conseil des Etats. Révision équilibrée des règles applicables à la fixation des loyers d'habitations et de locaux commerciaux(CAJ-CE)
- E 20.3923 é Mo.**
Conseil des Etats. Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé(CSSS-CE)
- E 20.3926 é Mo.**
Conseil des Etats. Accorder la priorité aux soumissionnaires suisses lors de la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale(CPE-CE)
- E 20.3930 é Mo.**
Conseil des Etats. Stratégie relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse(CSEC-CE)
- E 20.3946 é Mo.**
Conseil des Etats. Suivi de l'évolution de la demande des clients et des activités aériennes dans le cadre de l'introduction de la taxe sur les billets d'avion(Herzog Eva)
- E 20.4264 é Mo.**
Conseil des Etats. Pour un financement adéquat des soins palliatifs(CSSS-CE)
- E 20.4266 é Mo.**
Conseil des Etats. Moderniser les procédures civiles transfrontalières(CAJ-CE)
- E 20.4267 é Mo.**
Conseil des Etats. Déclaration des méthodes de production interdites en Suisse(CSEC-CE)
- 19.3712 n Po.**
Groupe BD. LPP. Garantir les prestations de vieillesse en abaissant l'âge de constitution de l'épargne
- 19.4038 n Po.**
Groupe BD. Avantages du modèle de prévoyance-temps
- 19.4053 n Mo.**
Groupe BD. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique
- 19.4055 n Mo.**
Groupe BD. Garantie de la qualité des soins. Surveiller les indicateurs de qualité également dans le domaine des soins ambulatoires
- x 19.3131 n Mo.**
Groupe C. Redevance de radio-télévision due par les communautés de travail. Comblent la lacune législative
- 19.3435 n Po.**
Groupe C. Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement
- 19.3768 n Mo.**
Groupe C. Textes de loi nouveaux ou modifiés. Examen systématique de leurs effets sur les familles
- 19.4239 n Ip.**
Groupe C. Stagnation économique. Les politiques doivent entrer en jeu
- 19.4240 n Mo.**
Groupe C. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt
- 19.4355 n Po.**
Groupe C. Déchets plastiques. Les réutiliser au lieu de les exporter, et surtout éviter d'en produire
- x 19.3030 n Mo.**
Groupe G. Information sur les publicités en lien avec le transport aérien: "Attention, ce produit nuit gravement au climat"
- 19.3504 n Mo.**
Groupe G. Urgence biodiversité. Renforcer le plan d'action Biodiversité Suisse dès maintenant
- 19.3543 n Ip.**
Groupe G. Nouvelle répartition des tâches. Ne pas faire des économies sur la réduction des primes
- 19.3544 n Ip.**
Groupe G. Face à l'urgence climatique, que propose le Conseil fédéral pour empêcher une hausse de température de 1,5 degré?
- 19.4620 n Ip.**
Groupe G. Adapter le frein à l'endettement au contexte actuel des taux d'intérêt et financer le tournant climatique
- 20.3381 n Mo.**
Groupe G. Lutter contre la pauvreté infantile
- 20.3382 n Mo.**
Groupe G. Programme d'impulsion Covid dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité
- Interventions des groupes**
- x 19.3264 n Mo.**
Groupe BD. Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments
- x 19.3426 n Mo.**
Groupe BD. Eviter que les chômeurs de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits
- 19.3445 n Mo.**
Groupe BD. Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce
- N 19.3446 n Mo.**
Groupe BD. Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole

- 20.3383 n Mo.**
Groupe G. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène
- 20.3384 n Po.**
Groupe G. Plan directeur pour le trafic aérien. Établir de nouvelles règles du jeu pour le secteur de l'aviation
- 20.3385 n Mo.**
Groupe G. Lancer un programme d'impulsion Covid pour renforcer la résilience de l'économie et de la société
- 20.3387 n Po.**
Groupe G. Exploration des pistes d'intervention de la BNS dans la crise du Covid-19
- 20.4136 n Mo.**
Groupe G. Immatriculer à partir de 2025 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles
- 20.4310 n Ip.**
Groupe G. Sortir de la crise du coronavirus en créant des emplois pro-climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les soins
- 20.4426 n Ip.**
Groupe G. Convention no 190 de l'Organisation internationale du travail
- x* **21.3049 n Ip.u.**
Groupe G. Améliorer la gestion des données dans le cadre de la pandémie de Covid-19
- * **21.3332 n Mo.**
Groupe G. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030
- 19.3546 n Ip.**
Groupe GL. Voir dans la protection du climat un moteur de prospérité économique et sociale
- x* **21.3050 n Ip.u.**
Groupe GL. Meilleure gestion des données pour faire face à la situation sanitaire
- 19.4004 n Mo.**
Groupe RL. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités
- 19.4050 n Mo.**
Groupe RL. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement
- 19.4052 n Po.**
Groupe RL. Assurer la mobilité de demain
- 19.4463 n Mo.**
Groupe RL. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif
- 20.3236 n Mo.**
Groupe RL. Covid-19. Prévoir une déduction pour autofinancement afin de renforcer les entreprises après la crise
- 20.3237 n Mo.**
Groupe RL. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide
- 20.3239 n Mo.**
Groupe RL. Covid-19. Investir de manière ciblée dans la recherche et le développement
- 20.4062 n Mo.**
Groupe RL. Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs
- x **20.4285 n Po.**
Groupe RL. Formation professionnelle et égalité. Donner le goût et la capacité d'entreprendre à toutes et tous, dans toutes les branches
- * **21.3129 n Mo.**
Groupe RL. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
- * **21.3204 n Ip.**
Groupe RL. Antennes 5G. Déni de justice lors du traitement de demandes de permis de construire
- * **21.3205 n Po.**
Groupe RL. Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP) dans le contexte de la pandémie de Covid-19
- x **19.3022 n Ip.**
Groupe S. Protection du climat. C'est maintenant qu'il faut agir
- x **19.3023 n Ip.**
Groupe S. Réductions individuelles des primes. L'arrêt du Tribunal fédéral montre la voie à suivre
- 19.3989 n Mo.**
Groupe S. Moratoire sur l'augmentation des primes de l'assurance-maladie
- 19.4408 n Mo.**
Groupe S. Faire cesser les crimes contre l'humanité dans la région du Xinjiang ou geler l'accord de libre-échange avec la Chine
- 20.3200 n Po.**
Groupe S. Pour le versement d'une indemnité de chômage partiel aux personnes travaillant à l'heure pour des particuliers
- 20.3201 n Mo.**
Groupe S. Travail d'importance systémique. Une reconnaissance s'impose
- 20.3202 n Mo.**
Groupe S. Coronavirus. Ne pas reporter les coûts de la pandémie sur les primes
- 20.3203 n Mo.**
Groupe S. Prélever une contribution de solidarité sur les fortunes supérieures à un milliard de francs pour lutter contre la crise du coronavirus
- 20.3947 n Mo.**
Groupe S. Davantage de solidarité de la part des entreprises bénéficiaires durant la crise du Covid-19
- 20.4307 n Mo.**
Groupe S. Prime coronavirus

- 20.4713 n** Ip.
Groupe S. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour soutenir l'économie à moyen et à long terme après la crise du coronavirus?
- x* **21.3052 n** Ip.u.
Groupe S. Améliorer les capacités de production des vaccins anti-Covid-19 et faciliter partout dans le monde l'accès à ces derniers!
- x **19.3026 n** Ip.
Groupe V. Mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de ne conclure avec l'UE aucun accord qui limite la souveraineté de la Suisse ou qui prévoit la reprise de normes européennes
- x **19.3032 n** Mo.
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE!
- 19.3542 n** Ip.
Groupe V. Accord institutionnel avec l'UE. Le Conseil fédéral remet à nouveau sa décision, plutôt que de dire franchement non
- x **19.3717 n** Mo.
Groupe V. La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. Renvoyer l'accord institutionnel à l'UE
- 19.3995 n** Ip.
Groupe V. Violence à l'encontre des femmes. Mettre un terme à une tolérance mal placée
- 19.4005 n** Mo.
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!
- 19.4006 n** Ip.
Groupe V. Quelle charge les nombreux immigrés européens représentent-ils, en particulier dans la perspective de la récession qui s'annonce?
- 19.4007 n** Ip.
Groupe V. L'immigration de masse met en péril nos assurances sociales
- 19.4008 n** Ip.
Groupe V. Liste mise à jour de tous les paiements et contributions de la Suisse à l'UE
- 19.4412 n** Ip.
Groupe V. Où sont les immigrés peu qualifiés en provenance de l'UE?
- 19.4413 n** Ip.
Groupe V. Monitoring relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Un échec bien camouflé
- 20.3053 n** Ip.
Groupe V. Conséquences des arrêts Dublin contestables rendus par le Tribunal administratif fédéral
- 20.3054 n** Po.
Groupe V. Réseau à haute tension transnational. Installation de déphaseurs aux frontières
- 20.3055 n** Mo.
Groupe V. Non à un accord Horizon Europe qui serait soumis à la clause guillotine voulue par l'UE
- 20.3105 n** Ip.
Groupe V. Menace de vague migratoire venue de Turquie. La Suisse est-elle préparée cette fois-ci?
- 20.3199 n** Mo.
Groupe V. Suspension de l'accord sur la libre circulation des personnes pour lutter contre le Covid-19 et défendre les travailleurs de notre pays
- 20.3567 n** Mo.
Groupe V. Pour un moratoire de cinq ans sur les tâches et les dépenses
- 20.3826 n** Mo.
Groupe V. Pour des cotisations à l'assurance-chômage adaptées au risque
- 20.3987 n** Mo.
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)
- 20.3988 n** Mo.
Groupe V. Covid-19. Des tests rapides au lieu d'une mise en quarantaine sévère
- 20.4275 n** Mo.
Groupe V. Électricité. Des accords techniques avec les États voisins pour garantir l'approvisionnement du pays
- x **20.4346 n** Mo.
Groupe V. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes Voir objet 20.4368 Mo. Salzmann
- x **20.4347 n** Mo.
Groupe V. Centres fermés ou surveillance permanente des migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses Voir objet 20.4367 Mo. Chiesa
- 20.4626 n** Mo.
Groupe V. Immigration illégale. Pour une pratique cohérente
- * **21.3032 n** Mo.
Groupe V. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19
- * **21.3397 n** Mo.
Groupe V. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 CEDH (respect de la vie privée familiale)
- 20.3245 n** Mo.
M-E. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique Voir objet 20.3268 Mo. Häberli-Koller
- 20.3300 n** Mo.
M-E. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde Voir objet 20.3285 Mo. Juillard
- 20.3314 n** Mo.
M-E. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"
- x* **21.3048 n** Ip.u.
M-E. Sortie rapide et contrôlée de la pandémie de Covid-19. Mesures d'urgence dans les domaines bases de données, des stratégies de dépistage et de vaccination, ainsi que de la numérisation

Interventions des commissions

- 20.3470 n Mo.**
CdF-CN. Ne pas inscrire les dépenses extraordinaires liées au Covid-19 dans le compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement
- x **20.4337 n Mo.**
CdF-CN. Mortalité, invalidité et risques selon la profession et la classe sociale en Suisse
- N **20.4338 n Mo.**
CdF-CN. Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19
- x **20.4332 n Po.**
CPE-CN. Agir contre le blocus imposé par les États-Unis à Cuba pour défendre une des populations les plus pauvres au monde
Voir objet 19.2034 Pét. mediCuba-Suisse
- x **20.4333 n Po.**
CPE-CN. Rapport sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse
Voir objet 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM)
- x **20.4334 n Po.**
CPE-CN. Rapport concernant la mise en oeuvre du dialogue bilatéral entre la Suisse et la Chine sur les droits humains
Voir objet 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM)
- 20.4335 n Mo.**
CPE-CN. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement
- * **21.3019 n Mo.**
CPE-CN. Améliorer l'approvisionnement mondial en vaccins contre le coronavirus
- x **20.4342 n Po.**
CSEC-CN. Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante
- 20.4343 n Po.**
CSEC-CN. Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance
Voir objet 20.069 OCF
- * **21.3005 n Po.**
CSEC-CN. Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication
- *N **21.3007 n Mo.**
CSEC-CN. Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle
- x* **21.3008 n Po.**
CSEC-CN. Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation
- *N **21.3010 n Mo.**
CSEC-CN. Campagne contre le harcèlement au sein des EPF
- * **21.3011 n Mo.**
CSEC-CN. Médiation culturelle en faveur du patrimoine littéraire et culturel par les librairies
- * **21.3021 n Mo.**
CSEC-CN. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société
- * **21.3022 n Po.**
CSEC-CN. Jeux olympiques et autres grands événements. Participation au processus
- x **20.4330 n Mo.**
CSSS-CN. Les oubliés du Covid. Les personnes à contrat de durée déterminée
- * **21.3003 n Mo.**
CSSS-CN. Préparer le système de santé pour mieux protéger les plus vulnérables et éviter les mesures abruptes
- * **21.3017 n Mo.**
CSSS-CN. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension
- x **20.3461 n Mo.**
CEATE-CN. Protection des infrastructures critiques
- x **20.3938 n Po.**
CEATE-CN. Conséquences de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole
Voir objet 18.2022 Pét. ippoterapia
- 20.4268 n Mo.**
CEATE-CN. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables
- N **20.4339 n Mo.**
CEATE-CN. Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs
- x **20.4340 n Mo.**
CEATE-CN. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente
Voir objet 21.3002 Mo. CEATE-CE
- * **21.3012 n Po.**
CPS-CN. Des règles claires pour les armes autonomes et l'intelligence artificielle
- * **21.3013 n Po.**
CPS-CN. La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones
- NE 20.3915 n Mo.**
CTT-CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- * **21.3020 n Mo.**
CTT-CN. Création d'une licence nationale de pilote professionnel
- *N **21.3001 n Mo.**
CER-CN. Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes
- x* **21.3015 n Po.**
CER-CN. Orientation future de la politique agricole. Complément au mandat du Conseil fédéral
- * **21.3016 n Mo.**
CER-CN. Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières

20.4344 n Po.

CIP-CN. Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal

- x* **21.3006 n Mo.**
CIP-CN. Même traitement pour les initiatives et les référendums pendant la pandémie de Covid-19
- * **21.3009 n Mo.**
CIP-CN. Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents

Interventions des députés

- x **19.3163 n Po.**
Addor. BNS. Revoir la répartition des bénéfices selon la réalité des chiffres
- x **19.3308 n Po.**
Addor. Inverser la tendance à l'augmentation du nombre des médecins étrangers
- x **19.3309 n Mo.**
Addor. Pour une redevance radio-télévision respectueuse du principe de l'équivalence
- x **19.3310 n Mo.**
Addor. Des incitations fiscales pour une vraie politique nataliste en Suisse
- 19.3566 n Mo.**
Addor. Interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie au bénéfice de concessions ou de monopoles ou en mains publiques d'intervenir sur le marché de l'installation
- 19.3662 n Mo.**
Addor. Des prestations d'aide au placement aussi pour les chômeurs seniors en fin de droits
- 19.4164 n Mo.**
Addor. La procréation médicalement assistée ne doit pas être un luxe réservé aux riches
- 19.4244 n Po.**
Addor. Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée!
- 19.4300 n Mo.**
Addor. Du vin suisse dans nos bistrots!
- 19.4303 n Ip.**
Addor. Revoir les contingents d'importation de vins?
- 20.3025 n Ip.**
Addor. Mettre fin aux conflits d'intérêts à la Cour européenne des droits de l'homme?
- 20.3039 n Mo.**
Addor. Le quotient familial pour supprimer la pénalisation fiscale du mariage
- 20.3040 n Po.**
Addor. Le fédéralisme différencié ou asymétrique, une idée pour la Suisse?
- 20.3228 n Ip.**
Addor. La responsabilité internationale de la Chine engagée dans la pandémie de Covid-19?
- 20.3230 n Mo.**
Addor. Le fédéralisme comme outil de gestion de crise
- 20.3232 n Mo.**
Addor. Les nôtres d'abord!

20.3264 n Mo.

Addor. Moratoire sur les permis de frontaliers

20.3365 n Mo.

Addor. La Suisse, un pays de cash qui doit le rester

20.3367 n Mo.

Addor. Non au flicage des clients des établissements publics!

20.3515 n Mo.

Addor. Une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme pour garantir son indépendance

20.3856 n Ip.

Addor. Interdire le voile aux guichets de la Poste et des CFF?

20.4209 n Mo.

Addor. Interdire le voile aux guichets de l'administration fédérale et des entreprises majoritairement détenues par la Confédération

20.4224 n Po.

Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'inter-nement à vie des délinquants dangereux

20.4303 n Po.

Addor. Obligation de porter le masque. Et les effets secondaires?

20.4304 n Mo.

Addor. Exonérer les masques de la TVA

20.4316 n Mo.

Addor. La police pour contrôler les familles?

•x **20.4430 n Ip.**

Addor. Interdiction de filmer le personnel de l'AFD. Aussi pour les policiers?

20.4537 n Ip.

Addor. Swissmedic. Assez indépendante de Bill Gates pour valider un vaccin contre le Covid-19?

* **21.3046 n Mo.**

Addor. Immigration de masse malgré le coronavirus. Proposer une clause de sauvegarde au comité mixte

* **21.3160 n Ip.**

Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?

* **21.3398 n Ip.**

Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficultés?

•x **19.3272 n Mo.**

Aebi Andreas. Initiative d'exportation. Le secteur agricole ne peut pas faire cavalier seul

19.4225 n Mo.

Aebi Andreas. Moratoire sur les OGM. Prolongation

19.4600 n Mo.

Aebi Andreas. Améliorations structurelles contribuant à la réalisation d'objectifs écologiques. Traitement simplifié des requêtes

19.4153 n Po.

Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME

- 19.4331 n Mo.**
Aebischer Matthias. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
 Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
 Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
 Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- 19.4425 n Mo.**
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits de la pelleterie issus d'animaux maltraités
- 19.4427 n Mo.**
Aebischer Matthias. Dettes fiscales des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Pour une remise d'impôt
- 19.4470 n Ip.**
Aebischer Matthias. Mobilité. Étendre la collecte de données aux enfants
- 20.3050 n Mo.**
Aebischer Matthias. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure
- 20.4387 n Ip.**
Aebischer Matthias. Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et la Poste
- 20.4441 n Mo.**
Aebischer Matthias. Améliorer au plus vite le trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon
- x **19.3212 n Ip.**
Aeschi Thomas. Faire la lumière sur les comités mixtes Suisse-UE
- x **19.3213 n Ip.**
Aeschi Thomas. Office fédéral de la justice. Analyse du droit non contraignant compris dans l'accord-cadre institutionnel
- 19.4074 n Mo.**
Aeschi Thomas. Etats non coopératifs. Suspendre immédiatement l'aide au développement
- 19.4493 n Ip.**
Aeschi Thomas. Le DFAE ignore-t-il les décisions parlementaires concernant le budget (forum de l'ONU sur les réfugiés) et les prescriptions légales (milliard de cohésion)?
- * **21.3157 n Mo.**
Aeschi Thomas. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp
- * **21.3166 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre de vaccin pour 6 millions de doses supplémentaires?
- * **21.3167 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?
- * **21.3168 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?
- * **21.3169 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?
- * **21.3170 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination
- * **21.3171 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?
- 19.4263 n Mo.**
Amaudruz. Pains et produits de boulangerie d'origine étrangère. Déclaration claire également pour les produits vendus en vrac
- 19.4511 n Mo.**
Amaudruz. Mesures contre la criminalité transfrontalière
- 20.3565 n Ip.**
Amaudruz. Crédits cautionnés dans le contexte du virus coronaire
- 20.3775 n Ip.**
Amaudruz. Papyrus. Confiance ou défaillance?
- 20.4308 n Mo.**
Amaudruz. Coronavirus. Instaurer des tests rapides pour l'entrée en Suisse au lieu d'une liste imprévisible établie par l'OFSP
- * **21.3417 n Ip.**
Amaudruz. Prix du matériel de soins
- x **19.3322 n Mo.**
(Ammann) Müller-Altmett. Travail volontaire. Exonérer les indemnités jusqu'à la limite annuelle fixée pour l'AVS
- 19.3643 n Po.**
(Ammann) Müller-Altmett. Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attrayant et développer l'offre
- 19.4329 n Mo.**
(Amstutz) Hurter Thomas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
 Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
 Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
 Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- 19.4519 n Po.**
Andrey. Investissements. Utilisation dès 2025 d'indices de référence favorables au climat
- 20.3325 n Ip.**
Andrey. Comptabilité de la BNS
- 20.3642 n Po.**
Andrey. Promouvoir le coworking régional
 Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
 Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
 Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
 Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
 Voir objet 20.3641 Po. Studer
 Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3660 n Ip.**
Andrey. Catégorie de risques financiers liés à la perte de biodiversité
- 20.3854 n Ip.**
Andrey. Recourir aux crédits Covid-19 pour investir dans la transition énergétique

- 20.4096 n Ip.**
Andrey. Finance durable
- x **20.4723 n Ip.**
Andrey. Autonomie énergétique de l'armée
- x **20.4724 n Ip.**
Andrey. Le secteur suisse de la construction en bois, contributeur majeur au stockage à long terme du CO2
- * **21.3068 n Mo.**
Andrey. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
- * **21.3124 n Mo.**
Andrey. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- * **21.3185 n Ip.**
Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique
- * **21.3310 n Ip.**
Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité
- x **19.3068 n Po.**
Arslan. Changement climatique dans les régions en développement. Pour l'égalité entre hommes et femmes
- x **19.3368 n Po.**
Arslan. Déduction pour les pendulaires qui ne recourent pas à un moyen de transport utilisant des énergies fossiles
- x **19.3378 n Po.**
Arslan. Pour protéger le climat, comment la Suisse peut-elle atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030?
- x **19.3389 n Ip.**
Arslan. Arabie saoudite. Le Conseil fédéral fait-il fi du respect des droits de l'homme prévu par la Constitution?
- 19.3512 n Ip.**
Arslan. CFF. Mettre fin à la réduction drastique des prestations et aux discriminations envers les aînés
- 19.3526 n Ip.**
Arslan. Turquie. Mettre un terme à la persécution ciblée des Alevites et à la répression dont ils font l'objet
- 19.3585 n Ip.**
Arslan. L'ampleur des violences sexuelles envers les femmes est choquante. Il est temps d'agir!
- 19.3615 n Ip.**
Arslan. Pour l'égalité des migrantes
- 19.3874 n Ip.**
Arslan. Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes. Décision de la Commission européenne d'exclure les organisations d'entraide suisse
- 19.3920 n Mo.**
Arslan. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contributions équitables des cantons
- 19.4026 n Ip.**
Arslan. Destitution par le gouvernement turc de maires kurdes démocratiquement élus
- 19.4057 n Ip.**
Arslan. Impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent
- 19.4279 n Mo.**
Arslan. Nécessité de rembourser le recours à des interprètes dans les cabinets médicaux et en ambulatoire
- 19.4370 n Ip.**
Arslan. Création d'une conférence interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées
- 19.4533 n Ip.**
Arslan. Aéroports de Genève et de Zurich. Situation des réfugiées
- 19.4578 n Ip.**
Arslan. Requérants d'asile déboutés et perception prolongée de l'aide d'urgence
- 20.3390 n Ip.**
Arslan. Éviter une vague de pauvreté en Suisse
- 20.3400 n Mo.**
Arslan. Autoriser les événements culturels sous conditions pendant la crise du coronavirus
- 20.3406 n Mo.**
Arslan. La crise du coronavirus ne doit pas compromettre l'octroi de titres de séjour ni les naturalisations
- 20.4327 n Po.**
Arslan. Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel
- 20.4710 n Ip.**
Arslan. Crise du coronavirus. Protéger les aînés de la solitude et d'une anxiété excessive
- * **21.3164 n Ip.**
Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
- * **21.3165 n Ip.**
Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?
- * **21.3409 n Ip.**
Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique
- 20.3063 n Ip.**
Atici. Niveau de formation scolaire minimal
- 20.3064 n Ip.**
Atici. Soutenir les entreprises d'apprentissage engagées socialement
- 20.3580 n Ip.**
Atici. Informations officielles des autorités dans des langues non nationales pour l'intérêt général

- 20.3742 n Mo.**
Atici. Création de mécanismes de plainte informels pour les victimes de profilage racial ou ethnique et extension du mandat du Service de lutte contre le racisme
- 20.3962 n Ip.**
Atici. Contribution à l'élargissement de l'UE. Promotion de la formation et de l'intégration sociale des Roms dans l'est et le sud-est de l'Europe
- 20.4031 n Mo.**
Atici. Pour une prolongation de la protection des locataires de longue date contre les congés
- 20.4396 n Mo.**
Atici. Plan de sortie des programmes internationaux visant le développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion
- 20.4569 n Ip.**
Atici. Groupes particulièrement vulnérables. Élargir le mandat de la task force nationale Covid-19
- * **21.3138 n Ip.**
Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?
- * **21.3235 n Po.**
Atici. Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience
- * **21.3236 n Ip.**
Atici. Garantir de bonnes perspectives d'apprentissage pour tous malgré le coronavirus
- 20.3835 n Mo.**
Badertscher. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées
- 20.4002 n Mo.**
Badertscher. Immatriculation des véhicules utilisés pour le transport des animaux de rente. Tenir compte des exigences de la protection des animaux
- 20.4104 n Mo.**
Badertscher. Extension du champ d'application de l'article 35e de la loi sur la protection de l'environnement à la viande et aux produits à base de viande
- 20.4733 n Mo.**
Badertscher. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- *x **20.4734 n Ip.**
Badertscher. Israël, Givat Hamatos et la Suisse
- * **21.3086 n Po.**
Badertscher. Réaliser une analyse ex post de la durabilité de l'accord de libre échange entre les États de l'AELE et l'Indonésie
- * **21.3087 n Mo.**
Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants
- * **21.3088 n Mo.**
Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités
- * **21.3089 n Ip.**
Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Pour plus de transparence dans le comité mixte
- * **21.3241 n Ip.**
Badertscher. Inégalité de traitement entre les ONG et le secteur privé
- * **21.3423 n Ip.**
Badertscher. Rapport sur la situation de la communauté ouïgoure en Suisse
- * **21.3424 n Ip.**
Badertscher. Jeux olympiques d'hiver 2022
- * **21.3425 n Ip.**
Badertscher. Protection des Tibétains vivant en Suisse
- *x **19.3339 n Ip.**
Badran Jacqueline. A quel point la Suisse est-elle concernée par les affaires Cum Ex et Cum Cum?
- 19.3453 n Ip.**
Badran Jacqueline. Protection de l'environnement, de la nature et du climat. Coûts engendrés par l'inaction
- 19.3808 n Mo.**
Badran Jacqueline. Immeubles de la Confédération. Redonner consistance au droit de préemption accordé aux cantons et aux communes
- 19.3809 n Po.**
Badran Jacqueline. Etablir un rapport sur les effets des prescriptions sur la présentation des comptes applicables à l'immobilier dans le cadre de la LPP
- 19.4170 n Ip.**
Badran Jacqueline. Faut-il réexaminer l'efficacité des règles régissant les droits sportifs?
- 19.4552 n Ip.**
Badran Jacqueline. Publicité pour l'achat de biens immobiliers en Suisse faite à l'étranger par Crowdfunder afin de contourner la lex Koller
- 20.3438 n Ip.**
Badran Jacqueline. Obligation d'effectuer des versements supplémentaires comme condition aux cautionnements de crédits pour Swiss et les entreprises connexes
- 20.3441 n Ip.**
Badran Jacqueline. Contrôles temporaires des investissements
- 20.3699 n Ip.**
Badran Jacqueline. Comment s'assure-t-on que les pesticides importés sont conformes aux exigences légales?
- 20.3803 n Ip.**
Badran Jacqueline. Gestion des biens immobiliers de la Confédération. Bases de calcul justifiant la vente plutôt que la conservation
- 20.4299 n Ip.**
Badran Jacqueline. Neutralité sur le marché des placements en actions de la BNS et risques climatiques
- 20.4305 n Ip.**
Badran Jacqueline. Politique environnementale de la BNS en matière de placements. Diamondback Energy et réchauffement climatique

- * **21.3279 n Ip.**
Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"
- 19.4033 n Mo.**
(Barazzone) Maitre. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
 Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
 Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
 Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
 Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- 19.4078 n Mo.**
(Barazzone) Regazzi. Suppression de l'impôt sur la fortune et introduction d'un impôt cantonal sur les gains en capital mobilier. Taux maximum de 10 pour cent
- x **19.3270 n Mo.**
Barrile. Interdire l'utilisation en public de symboles extrémistes, racistes et incitant à la haine
- x **19.3318 n Po.**
Barrile. Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts
- 19.4520 n Ip.**
Barrile. Respect du devoir de diligence par les entreprises suisses implantées dans le Turkestan oriental
- 20.3394 n Mo.**
Barrile. Pour la formation de davantage de médecins en Suisse
- 20.3808 n Mo.**
Barrile. Procédure de naturalisation. Contre la discrimination des étrangers âgés
- 20.3814 n Mo.**
Barrile. Naturalisation. Devoirs d'information et de conseil des autorités
- 20.3820 n Po.**
Barrile. Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ
- 20.3821 n Mo.**
Barrile. Pour une mise en oeuvre effective de la loi sur le travail en milieu hospitalier
- 20.3829 n Ip.**
Barrile. Concevoir à nouveau le système de santé comme un service public
- 20.3830 n Ip.**
Barrile. Sensibilisation aux problèmes de dépression et autres maladies psychiques dans les écoles
- 20.3870 n Ip.**
Barrile. La Suisse, refuge des "guérisseurs d'homos"
- 20.3189 n Po.**
Baumann. Optimiser la sécurité alimentaire
- 20.3235 n Mo.**
Baumann. Marchés alimentaires lors de pandémies
- 20.3294 n Mo.**
Baumann. Économie forestière durable. Il faut promouvoir la fonction protectrice de la forêt pour l'être humain et le climat en utilisant du bois de la région pour le chauffage
- 20.3299 n Mo.**
Baumann. Améliorer les conditions de production et d'écoulement des succédanés de viande
- 20.3310 n Mo.**
Baumann. Agriculture suisse respectueuse du climat
- 20.3549 n Ip.**
Baumann. Politique agricole 2022 plus. Pour un plafonnement efficace des paiements directs
- 20.3551 n Ip.**
Baumann. Promouvoir une agriculture diversifiée
- 20.3653 n Mo.**
Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande
- 20.3714 n Ip.**
Baumann. Nutrition et promotion de la santé. Pour une réduction de la consommation de viande
- 20.3767 n Ip.**
Baumann. Risque accru de cancers infantiles dus aux pesticides
- 20.4176 n Ip.**
Baumann. La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution?
- 20.4177 n Ip.**
Baumann. Résidus multiples de pesticides dans les denrées alimentaires
- 20.4586 n Ip.**
Baumann. Comment soutient-on la mise en oeuvre de l'interdiction de vendre certains pesticides pour un usage privé?
- 20.4587 n Ip.**
Baumann. Les pertes de terres cultivables, un danger pour la sécurité de l'approvisionnement à long terme?
- * **21.3058 n Ip.**
Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?
- * **21.3116 n Ip.**
Baumann. La terre à celui qui la cultive
- * **21.3392 n Ip.**
Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole à partir de 2022
- 19.3816 n Ip.**
Bäumle. Les moteurs à essence à injection directe sont-ils encore plus dangereux que ceux au diesel?
- 19.4145 n Mo.**
Bäumle. Plan d'action Protection du climat. Exemplarité de la Confédération
- 20.4040 n Mo.**
Bäumle. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites
- 20.4121 n Mo.**
Bäumle. Pour une concurrence équitable entre prestataires de services financiers. Privatiser Postfinance et abolir l'interdiction qui lui est faite d'octroyer des crédits et des hypothèques
- 20.4122 n Ip.**
Bäumle. Lutter contre la transmission du Sars-CoV-2 par aérosol

- 20.4204 n Ip.**
Bäumle. Prévention du Sars-CoV-2 et lutte contre ce virus. Stratégie et mesures en vue de protéger les personnes
- x **20.4715 n Ip.**
Bäumle. Désinformation numérique. Sous-estimons-nous le danger?
- 20.3700 n Po.**
Bellaïche. Examiner la faisabilité d'un don volontaire de données personnelles anonymisées, en vue d'un usage d'intérêt public
- x **20.4274 n Ip.**
Bellaïche. Identification par vidéo prévue par l'article 7 alinéa 1 OSCSE
- x **20.4547 n Ip.**
Bellaïche. Réutilisation des données personnelles et techniques collectées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches
- x **20.4594 n Po.**
Bellaïche. Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité
- 19.3828 n Mo.**
Bendahan. Introduire une autorité de médiation permettant aux victimes des défaillances des services clients de faire respecter leurs droits sans effort disproportionné
- 19.3829 n Po.**
Bendahan. Pour une meilleure transparence des services clients
- 19.3830 n Mo.**
Bendahan. Pour un droit des consommateurs à avoir accès à une personne réelle ayant compétence pour agir lors d'un contact avec une grande entreprise fournissant un service clients
- 19.3832 n Po.**
Bendahan. Les locataires ne doivent pas payer le surcoût énergétique des bâtiments qui n'auront pas encore été assainis en 2035
- 19.3833 n Po.**
Bendahan. Créer de bonnes incitations au système de franchises de l'assurance-maladie obligatoire pour une meilleure santé publique et une plus grande efficacité
- x **19.4027 n Po.**
Bendahan. Encourager la production de bières artisanales, à cent pour cent locale et respectueuse de l'environnement
- 19.4217 n Po.**
Bendahan. Affecter une part du fonds Forta pour des alternatives à la voiture individuelle pour atteindre des points clés du réseau de transports publics
- 19.4218 n Mo.**
Bendahan. Mettre fin aux aberrations écologiques et économiques de la tarification des trajets en avion
- 19.4576 n Mo.**
Bendahan. Éviter une perte de valeur disproportionnée des achats effectués d'avance liés aux dates limites imprimées sur les bons
- 19.4577 n Ip.**
Bendahan. Quelle surveillance existe-t-il sur le risque de transfert de données interne aux assureurs
- 19.4580 n Mo.**
Bendahan. Mandater des hautes écoles pour effectuer des recherches sur l'e-voting à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique
- 19.4581 n Po.**
Bendahan. Allouer les ressources initialement prévues pour l'e-voting à l'encouragement à la participation politique des jeunes
- 20.3373 n Mo.**
Bendahan. Instaurer un mécanisme d'aide directe pour les entreprises afin d'éviter des faillites
- 20.3866 n Po.**
Bendahan. Bilan sur la contribution au bien commun des entreprises dans le giron de la Confédération
- 20.3871 n Po.**
Bendahan. Elaborer un indice analogue au PIB mais mesurant la contribution au bien commun, dans la logique du "Bonheur national brut"
- 20.4215 n Po.**
Bendahan. Etudier l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse
- 20.4673 n Po.**
Bendahan. Trouver des solutions pour une meilleure information sur le sucre présent dans les produits
- x **20.4674 n Ip.**
Bendahan. Doit-on agir pour une utilisation plus responsable des pratiques de télémarketing?
- x **20.4675 n Ip.**
Bendahan. Le SECO dispose-t-il des compétences pour agir face aux conséquences de la crise?
- 20.4676 n Mo.**
Bendahan. Projet d'impôt numérique
- * **21.3380 n Po.**
Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominantes dans le domaine des technologies de l'information
- 19.3584 n Ip.**
Bertschy. Violences sexuelles envers les femmes. Pourquoi la Confédération ne dispose-t-elle pas de chiffres fiables?
- 19.3849 n Mo.**
Bertschy. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de 14 semaines pour chaque parent
- 19.4343 n Po.**
Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent
- 19.4344 n Ip.**
Bertschy. Aides financières de l'Etat. Mettre fin aux dysfonctionnements de l'économie et à la destruction de l'environnement
- 19.4480 n Ip.**
Bertschy. À quel point la trajectoire de réduction fixée par le Conseil fédéral pour l'azote est-elle ambitieuse?
- 20.3876 n Ip.**
Bertschy. Imposition individuelle. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas examiné la situation dans sa globalité?

- 20.3879 n Po.**
Bertschy. Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse
- 20.3896 n Ip.**
Bertschy. Azote. Des inégalités de traitement entre secteurs économiques?
- 20.4665 n Ip.**
Bertschy. Subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4666 n Ip.**
Bertschy. Promotion des ventes dans la politique agricole. Utilisation incohérente des deniers publics
- 19.4316 n Mo.**
(Bigler) Feller. Garantir la sécurité du droit pour les fondations et les associations d'utilité publique
- 20.3059 n Mo.**
Binder. Réseau ferroviaire. Maintenir les liaisons directes entre la région économique de Baden et les grands centres urbains
- 20.3435 n Ip.**
Binder. Institution d'une cellule de crise "Coronavirus et économie" en vue d'un rétablissement rapide et durable de notre économie durant et après la crise du coronavirus
- 20.3904 n Mo.**
Binder. Création urgente des bases légales permettant aux parlementaires de participer à distance aux séances du Parlement
- 20.3977 n Ip.**
Binder. Mauvaise planification des CFF et conséquences pour la Confédération, les cantons et les CFF
- x **20.4011 n Ip.**
Binder. Bien-être et droits de l'enfant. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 applicable aux enfants en quarantaine
- x **20.4128 n Ip.**
Binder. Droits et bien-être, en cas de quarantaine, des personnes nécessitant une prise en charge. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 de l'OFSP
- 20.4143 n Ip.**
Binder. Condamnations unilatérales d'Israël prononcées par l'ONU. Que fait la Suisse?
- 20.4217 n Ip.**
Binder. Établir une expertise des activités des Frères musulmans en Suisse
- x **20.4250 n Ip.**
Binder. Coronavirus. Davantage différencier les prescriptions en matière de quarantaine
- x **20.4326 n Ip.**
Binder. Mise en oeuvre immédiate des mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises selon l'article 12 de la loi Covid-19
- 20.4706 n Ip.**
Binder. Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche
- x **20.4707 n Po.**
Binder. Condamnation systématique d'Israël par l'OMS et approbation des résolutions par la Suisse en dépit de sa neutralité
- 20.4728 n Po.**
Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les écoles obligatoires et les écoles maternelles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant et non une question religieuse
- * **21.3141 n Po.**
Binder. Confectionner des tenues de sortie modernes pour les militaires suisses
- * **21.3189 n Po.**
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles du point de vue de la fiscalité, de la charge administrative et de l'exécution
- * **21.3190 n Po.**
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles dans une perspective libérale, d'égalité des sexes et de politique familiale
- * **21.3267 n Ip.**
Binder. Antisémitisme et incitation à la haine systématiques dans le matériel pédagogique de l'UNRWA
- 20.3323 n Mo.**
Bircher. Détentions administratives fondées sur le droit des étrangers. Surveillance des personnes libérées
- 20.3327 n Mo.**
Bircher. Maintien de la détention administrative pour les étrangers condamnés
- 20.4053 n Mo.**
Bircher. Retrait de l'autorisation de séjour ou d'établissement pour cause de révocation du statut de réfugié
- 20.4064 n Mo.**
Bircher. Non à l'accueil de requérants d'asile provenant des camps incendiés
- 20.4200 n Mo.**
Bircher. Effets de l'Agenda d'intégration et de la crise du coronavirus sur les coûts sociaux. Pour une prolongation de la participation de la Confédération aux frais de l'aide sociale
- 20.4306 n Mo.**
Bircher. LAMal. Garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans
- * **21.3043 n Ip.**
Bircher. Serafe. Rappels et recouvrements
- * **21.3044 n Mo.**
Bircher. Mettre les cadres supérieurs de l'administration fédérale en contact avec la pratique
- * **21.3045 n Ip.**
Bircher. Répercussions des mesures anti-Covid sur les enfants et les adolescents
- * **21.3438 n Ip.**
Bircher. Expulsions pendant la pandémie
- x **19.3367 n Po.**
Birrer-Heimo. Faire la lumière sur les rabais fiscaux et leurs conséquences

- 19.4597 n Mo.**
Birrer-Heimo. Économie circulaire. Amélioration et étiquetage de la réparabilité des produits
- 20.3840 n Mo.**
Birrer-Heimo. Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire
- 20.3846 n Po.**
Birrer-Heimo. Préciser dans la loi les obligations incombant à l'assureur en cas d'épidémie ou de pandémie
- x **20.4714 n Ip.**
Birrer-Heimo. Assurances complémentaires d'hospitalisation. Décompte désastreux des prestations
- * **21.3327 n Ip.**
Birrer-Heimo. Émissions d'ammoniac et de phosphore beaucoup trop élevées dans le canton de Lucerne. Que fait la Confédération?
- 20.3357 n Mo.**
Borloz. Déclassement du vin AOC. Éviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au Covid-19
- 20.3730 n Mo.**
Borloz. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique
- 20.3855 n Po.**
Borloz. Bas-Valais et Est vaudois doivent se rapprocher de Berne par une liaison ferroviaire rapide
- x **19.3048 n Mo.**
Bourgeois. Assurer la transparence au sujet des denrées alimentaires importées sur de longues distances par des moyens de transport générant d'importantes émissions d'équivalents CO₂
- 19.3653 n Mo.**
Bourgeois. Transparence et coordination dans l'exploitation et le développement des réseaux de distribution et de transport d'électricité
- 19.3924 n Mo.**
Bourgeois. Meilleure exploitation du potentiel de rénovation grâce à la révision du droit du bail
- 19.4243 n Mo.**
Bourgeois. Renforcement du photovoltaïque
- 20.3520 n Po.**
Bourgeois. Micro-taxation. Analyse
- 20.4095 n Mo.**
Bourgeois. Production de sucre indigène à préserver
- x **20.4393 n Ip.**
Bourgeois. Déclaration du sucre importé non durable
- x **20.4501 n Ip.**
Bourgeois. Transparence des soutiens financiers de la Confédération envers les ONG
- 20.4502 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en oeuvre
- x **20.4505 n Ip.**
Bourgeois. Développement de la mobilité individuelle à faibles émissions de CO₂
- N **19.3242 n Mo.**
(Brand) de Courten. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire
- x **19.3287 n Mo.**
Bregy. Taxes d'incitation. Utilisation conforme à leur affectation
- 19.3464 n Mo.**
Bregy. Égalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente
- 19.3613 n Mo.**
Bregy. Héliports hospitaliers. Revenir sur un projet de réglementation inutile
- 19.3644 n Po.**
Bregy. Inscrire les itinéraires cyclables touristiques dans une loi relative aux voies cyclables
- 19.3781 n Po.**
Bregy. Chargement des voitures sur le train entièrement financé par la Confédération
- 20.3182 n Mo.**
Bregy. Attaques à l'explosif contre les distributeurs de billets
- 20.3295 n Mo.**
Bregy. Baisse des contingents tarifaires. Pour davantage de vin suisse
- 20.3857 n Mo.**
Bregy. Mise en place d'un système incitatif de remboursement des crédits Covid-19
- * **21.3178 n Ip.**
Bregy. Convention de Berne. Point de situation
- 20.3029 n Ip.**
Brenzikofer. Abus de médicaments psychotropes
- 20.3287 n Mo.**
Brenzikofer. Redémarrage de l'aviation. Interdire une augmentation des capacités du trafic aérien
- 20.3288 n Po.**
Brenzikofer. Abonnements pour différentes communautés tarifaires
- 20.3289 n Ip.**
Brenzikofer. Qu'apporte le WEF à la population suisse?
- 20.3386 n Mo.**
Brenzikofer. Covid-19 et protection contre le congé. Prolonger les délais de paiement du loyer pour les locaux commerciaux
- 20.3776 n Po.**
Brenzikofer. Création d'un service de médiation indépendant pour les requérants d'asile
- 20.4247 n Ip.**
Brenzikofer. Efforts de simplification du système tarifaire de la part des transports publics. La Confédération doit accélérer le rythme.
- 20.4607 n Ip.**
Brenzikofer. Utiliser le potentiel du bois pour atteindre les objectifs de Paris sur le climat
- 20.4608 n Po.**
Brenzikofer. Promouvoir les denrées alimentaires suisses dans les cantines de la Confédération
- 20.4609 n Mo.**
Brenzikofer. Promouvoir la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus

- 20.4610 n Ip.**
Brenzikofer. Initiative chinoise "Route et ceinture". Quel impact sur l'approvisionnement durable?
- * **21.3083 n Ip.**
Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- * **21.3085 n Ip.**
Brenzikofer. Égalité des sexes et formation professionnelle
- * **21.3329 n Po.**
Brenzikofer. Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics
- * **21.3431 n Ip.**
Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress
- * **21.3432 n Mo.**
Brenzikofer. Détecter précocement et maîtriser les problèmes psychiques et médico-psychiatriques à l'école. Renforcement des offres rapides et faciles d'accès
- 20.3773 n Ip.**
Büchel Roland. Taxe d'immigration comme entrée d'argent pour la Confédération
- x* **21.3051 n Ip.u.**
Büchel Roland. Stratégie du Conseil fédéral en réponse à l'épidémie de coronavirus
- 20.3777 n Mo.**
Buffat. Exemplarité et solidarité de la Confédération avec les travailleuses et travailleurs indigènes. De la parole aux actes
- 20.4210 n Mo.**
Buffat. Augmentation de la sécurité pour les cyclistes
- 20.4596 n Ip.**
Buffat. Mobilité et territoire 2050. Favoriser la transition technologique plutôt qu'imposer un transfert modal
- * **21.3255 n Mo.**
Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande
- x **19.3353 n Ip.**
Bulliard. Mesures permettant aux régions de montagne de s'adapter au changement climatique
- x **19.3358 n Ip.**
Bulliard. Examen préalable des publicités par Swissmedic
- 19.3806 n Mo.**
Bulliard. Encourager le bénévolat dans le sport par une déduction fiscale
- 19.3900 n Po.**
Bulliard. Imposition des pensions alimentaires. Etablir les conséquences fiscales d'un régime d'imposition plus juste
- 19.3902 n Po.**
Bulliard. Fonds pour des mesures d'adaptation au changement climatique
- 19.4349 n Mo.**
Bulliard. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet
- 19.4632 n Mo.**
Bulliard. Inscrire l'éducation sans violence dans le CC
- 20.3183 n Mo.**
Bulliard. Atténuer les conséquences de la crise du coronavirus dans les régions de montagne
- 20.3184 n Mo.**
Bulliard. La Confédération doit compenser une partie des crédits-relais coronavirus
- 20.3548 n Mo.**
Bulliard. Représentations diplomatiques suisses. Suspendre le licenciement de membres du personnel local
- 20.3772 n Mo.**
Bulliard. Statistiques des enfants témoins de violence domestique
- 20.4241 n Ip.**
Bulliard. Certification des oeuvres de bienfaisance comme condition pour l'attribution de subventions
- x **20.4548 n Po.**
Bulliard. Mesures destinées à renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne
- 20.4551 n Mo.**
Bulliard. Familles paysannes en cessation d'activité. Supprimer la double peine
- * **21.3351 n Ip.**
Bulliard. Les hautes écoles suisses et la Chine
- * **21.3352 n Po.**
Bulliard. Pandémie de Covid-19. Conséquences pour les personnes en formation
- x **19.3387 n Ip.**
Burgherr. Coûts croissants de l'asile
- x **19.3388 n Mo.**
Burgherr. Contre les oppositions abusives en matière de construction
- x **19.3392 n Mo.**
Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manoeuvre
- 19.3886 n Po.**
Burgherr. Renforcer le droit de la concurrence dans le système de santé
- 19.3887 n Po.**
Burgherr. Rendre obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général dans le système de santé
- 19.3888 n Ip.**
Burgherr. Coûts engendrés par les délinquants violents issus de l'immigration
- 19.3889 n Ip.**
Burgherr. Les taux d'intérêts faibles faussent le budget de l'Etat
- 19.4361 n Mo.**
Burgherr. Mettre à profit la baisse des charges d'intérêt de la dette pour aider les générations futures
- 19.4625 n Po.**
Burgherr. Critique du paternalisme d'État
- 20.3861 n Mo.**
Burgherr. Solidarité de la part de tous plutôt que des deniers publics ne profitant qu'à une minorité

- 20.4157 n Mo.**
Burgherr. Moderniser les évaluations du personnel dans l'administration fédérale
- 20.4159 n Po.**
Burgherr. Dresser un bilan de la politique énergétique
- x **20.4500 n Ip.**
Burgherr. Analyse d'impact du contre-projet indirect à l'initiative populaire "Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables"
- x **20.4589 n Ip.**
Burgherr. Données relatives au développement de la réglementation
- x **20.4590 n Mo.**
Burgherr. Alléger la charge des PME en cette période difficile en relevant le niveau du chiffre d'affaires à partir duquel elles sont assujetties à la TVA
- * **21.3322 n Ip.**
Burgherr. Loi fédérale sur les marchés publics. Mise en oeuvre dans les cantons
- * **21.3323 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral
- * **21.3324 n Ip.**
Burgherr. Accord-cadre et accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce
- * **21.3325 n Ip.**
Burgherr. Accord en matière de santé publique et accord-cadre
- 19.4330 n Mo.**
(Burkart) Fluri. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas
- x **19.3044 n Ip.**
Candinas. Appartient-il au SECO de concurrencer les entreprises privées?
- 19.3530 n Mo.**
Candinas. Atténuer les effets négatifs de la loi sur les résidences secondaires
- 19.3867 n Ip.**
Candinas. Arrêts de bus dans les cantons et les communes. Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés
- 19.4332 n Mo.**
Candinas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
- 19.4338 n Mo.**
Candinas. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites
- 19.4339 n Mo.**
Candinas. Protection des aéroports nationaux contre les drones
- 19.4340 n Ip.**
Candinas. Les adjudications "in-state" sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?
- 19.4443 n Mo.**
Candinas. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- 19.4563 n Ip.**
Candinas. Logements à prix abordable ou d'utilité publique sur les biens-fonds de la Confédération
- 19.4564 n Ip.**
Candinas. Financement stable des médias de service public (SSR et 34 radios et télévisions bénéficiant de la redevance)
- 19.4565 n Ip.**
Candinas. Quels offices, instituts et autres services fédéraux ont des règlements régissant les émoluments qui pénalisent les régions périphériques de la Suisse?
- 20.3331 n Mo.**
Candinas. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3416 Mo. Rieder
- 20.3401 n Ip.**
Candinas. La mise en place d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale engendrerait-elle réellement une forte charge de travail supplémentaire?
- 20.4234 n Mo.**
Candinas. Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir
- x **20.4709 n Po.**
Candinas. Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse
- 20.4727 n Mo.**
Candinas. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple
- * **21.3426 n Mo.**
Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de fail-lite
- * **21.3434 n Ip.**
Candinas. Captage du CO2. Faire de la Suisse un leader technologique
- 19.3851 n Po.**
Cattaneo. Manque d'effectifs de la protection civile. Il faut trouver une solution à ce problème préoccupant
- 19.4631 n Po.**
Cattaneo. Réseau de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays
- 20.4089 n Mo.**
Cattaneo. Encourager le développement du secteur agrivoltaïque
- 20.4407 n Mo.**
Cattaneo. Covid-19. Rendre les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence

- x **20.4561 n Po.**
Cattaneo. Exploitation des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels pour produire de l'énergie photovoltaïque
- N **19.3263 n Mo.**
Chevalley. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES
- 19.3641 n Mo.**
Chevalley. Une étiquette CO2 pour les denrées alimentaires non transformées
- 19.4489 n Po.**
Chevalley. Rapport sur les mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus
- 19.4596 n Mo.**
Chevalley. Économie circulaire. Etiquetage de la durée de vie minimale des produits
- 20.3110 n Po.**
Chevalley. On ne jette pas des produits neufs. Halte au gaspillage!
- x **20.4484 n Ip.**
Chevalley. La Confédération joue un rôle de réassureur pour la couverture des risques des centrales nucléaires
- 20.4540 n Mo.**
Chevalley. Soutenir Euratom pour la fusion, la gestion des déchets et le démantèlement
- x **19.3109 n Mo.**
(Chiesa) Marchesi. Médecine du trafic. Promouvoir et stimuler la formation
- 19.3985 n Mo.**
(Chiesa) Marchesi. Saint-Gothard. Péage pour les voitures étrangères
- 20.3113 n Mo.**
Christ. Passer du système de retrait au système d'adhésion pour limiter la publicité dans les boîtes aux lettres
- 20.3779 n Mo.**
Christ. Aide aux médias et offensive sur le plan de la formation. Bons destinés aux adolescents et aux jeunes adultes pour l'accès aux médias
- * **21.3137 n Ip.**
Christ. Privatisation de Postfinance SA
- * **21.3238 n Mo.**
Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain
- 20.3328 n Po.**
Clivaz Christophe. Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques
- 20.3405 n Ip.**
Clivaz Christophe. Programme national de recherche Covid-19 (PNR 78). Quelle place pour les sciences humaines et sociales?
- 20.3774 n Ip.**
Clivaz Christophe. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire est-elle infiltrée par le lobby nucléaire?
- 20.3847 n Ip.**
Clivaz Christophe. Bagages non accompagnés transportés par les CFF. Par la route ou par le rail?
- 20.4087 n Po.**
Clivaz Christophe. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires?
- 20.4088 n Po.**
Clivaz Christophe. Particules fines émises par l'abrasion des pneus et le freinage. Trouver des solutions pour lutter contre leurs conséquences sanitaires néfastes
- 20.4185 n Po.**
Clivaz Christophe. Favoriser l'utilisation de masques réutilisables
- 20.4318 n Ip.**
Clivaz Christophe. Impact de la pollution de l'air sur la santé
- x **20.4319 n Ip.**
Clivaz Christophe. Rôle de l'OFEV dans la gestion du dossier "gaz hilarant" de Lonza
- x **20.4320 n Ip.**
Clivaz Christophe. Élimination des véhicules hors d'usage. Ne faut-il pas faire un pas vers l'économie circulaire?
- 20.4321 n Ip.**
Clivaz Christophe. Vente de voitures soi-disant d'occasion afin de ne pas en tenir compte dans la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves
- 20.4442 n Ip.**
Clivaz Christophe. Statistiques sur les chiffres de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations. Des clarifications s'imposent
- x **20.4443 n Ip.**
Clivaz Christophe. La phytoremédiation comme moyen de dépolluer les sols?
- 20.4469 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pandémie de Covid-19. Quel est l'impact des désinfectants sur la santé et l'environnement?
- x **20.4470 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quelle suite a-t-il été donné aux recommandations du rapport Ecoplan de 2013 qui concernent le tourisme?
- 20.4471 n Ip.**
Clivaz Christophe. Subventions et incitations dans le tourisme qui nuisent à la biodiversité
- 20.4553 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Appliquer un taux réduit pour les services de réparation
- 20.4554 n Po.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Réduction de la TVA pour les modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique
- 20.4598 n Po.**
Clivaz Christophe. Équité dans la qualité des soins et du système de santé

- x **20.4661 n Ip.**
Clivaz Christophe. Apports excessifs d'azote et phosphore. À quand de véritables mesures?
- x **20.4662 n Po.**
Clivaz Christophe. Réchauffement climatique et recul des glaciers. Pour une meilleure préservation des nouvelles marges proglaciaires
- * **21.3264 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences
- * **21.3265 n Ip.**
Clivaz Christophe. Convention d'Aarhus. À quand une véritable mise en application?
- * **21.3268 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quid du démantèlement des installations de remontées mécaniques abandonnées?
- * **21.3353 n Ip.**
Clivaz Christophe. Nuisance sonore et sur la biodiversité des souffleurs de feuilles
20.3994 n Ip.
Cottier. Soutien aux autorités cantonales lorsqu'elles font face à de nouvelles formes de criminalité
Voir objet 20.3995 Ip. Hurni
- x **20.4522 n Po.**
Cottier. Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19
- * **21.3207 n Ip.**
Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique
- * **21.3278 n Mo.**
Cottier. Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité
19.3608 n Mo.
Crottaz. Réintroduction de l'utilisation de l'amiante. Les risques pour la santé sont trop importants pour la justifier par des raisons purement esthétiques et économiques
- x **19.3800 n Mo.**
Crottaz. La Suisse doit signer la Convention internationale de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel de ses navires en fin de vie
19.3801 n Ip.
Crottaz. Pour une stratégie en matière de médicaments chers
19.3802 n Ip.
Crottaz. Mucoviscidose. A quand un traitement pour tous les patients éligibles, avant la détérioration de la fonction pulmonaire?
19.3803 n Mo.
Crottaz. Pour une protection des cotisations au deuxième pilier après la naissance d'un enfant
20.4279 n Ip.
Crottaz. Coût des équipements medicotechniques lourds
- x **20.4461 n Ip.**
Crottaz. Comment la Suisse peut-elle aider au retour à l'Etat de droit et au respect des principes démocratiques en Côte d'Ivoire?
- x **20.4687 n Ip.**
Crottaz. De quelle façon la crise du Covid affecte-t-elle, de façon chiffrée, l'aide sociale cantonale?
- * **21.3266 n Ip.**
Crottaz. Mettre fin aux sanctions occidentales contre la Syrie
20.3257 n Mo.
Dandrès. Pour un soutien social et cohérent aux indépendantes et aux salariées frappées par la crise
20.3739 n Ip.
Dandrès. Distribution matinale et dominicale des journaux. Pour un service universel sans dumping
20.3884 n Ip.
Dandrès. Franchissement des frontières durant les mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19
20.4026 n Ip.
Dandrès. Valeurs patrimoniales de l'ancien roi d'Espagne. Quelles mesures ont été prises par le Conseil fédéral pour s'assurer du respect du cadre légal et de la restitution d'éventuels biens mal acquis?
20.4036 n Ip.
Dandrès. Quelles mesures pour assurer un soutien accru et de qualité pour les chômeurs et chômeuses confrontés à la crise?
20.4065 n Mo.
Dandrès. La Suisse doit oeuvrer à la résolution des litiges collectifs de travail au sein de l'ONU
20.4518 n Mo.
Dandrès. Compléter la formule officielle de résiliation du bail et celle de modification/hausse du loyer pour mieux protéger les locataires
- x **20.4534 n Mo.**
Dandrès. Pour une protection efficace des travailleurs et travailleuses vulnérables, remettre en vigueur la norme prévue à l'article 10c de l'ordonnance 2 Covid-19
20.4535 n Mo.
Dandrès. Pour instituer un droit pour les personnes mourantes d'être accompagnées dans leurs derniers instants
20.4621 n Mo.
Dandrès. Les petits indépendants et petites indépendantes doivent pouvoir restituer leur local commercial sans être ruinés
20.4622 n Ip.
Dandrès. Lorsque la faim est à la porte, les chercheurs et chercheuses s'en vont par la fenêtre
20.4683 n Ip.
Dandrès. Fermeture du dernier office postal de Chêne-Bougeries
- * **21.3121 n Ip.**
Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers
- * **21.3375 n Ip.**
Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier
19.4058 n Ip.
de Courten. Prise en charge par l'assurance-maladie des prestations des podologues. Quand le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre les décisions du Parlement?

- 19.4551 n Po.**
de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux
- 20.3115 n Ip.**
de Courten. Publicité interdite pour protéger la jeunesse. La législation doit suivre le rythme de l'innovation technologique
- 20.4623 n Po.**
de Courten. Immigration et prestations sociales
- 20.4624 n Po.**
de Courten. Examen complet des tâches de l'État
- 20.4625 n Mo.**
de Courten. Réduction des dépenses fortement liées de la Confédération
- x **19.3258 n Mo.**
de la Reussille. TVA sur les produits phytosanitaires
- 19.3440 n Po.**
de la Reussille. Gestion des CFF. Un salaire indécent pour le directeur général, des mesures d'économies pour les salariés
- 19.3980 n Ip.**
de la Reussille. Suspension de l'aide suisse à l'UNRWA
- 19.3981 n Ip.**
de la Reussille. Catastrophe environnementale en Amazonie et accord avec les pays du Mercosur
- 19.4030 n Ip.**
de la Reussille. La Poste Suisse aux ordres d'un pays étranger?
- 20.3173 n Mo.**
de la Reussille. Protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Pour une ratification de la Convention no 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail
- 20.3174 n Mo.**
de la Reussille. Taxer les millionnaires pour donner des moyens aux collectivités et sauver les emplois
- 20.3557 n Ip.**
de la Reussille. Répression des mouvements démocratiques en Turquie
- 20.3604 n Ip.**
de la Reussille. Refuser le plan de guerre des Etats-Unis au Proche-Orient
- x **20.4276 n Ip.**
de la Reussille. Initiative sur les multinationales responsables
- 20.4277 n Ip.**
de la Reussille. Halte à la mégalomanie bancaire!
- 20.4354 n Ip.**
de la Reussille. Interdire le mouvement turc des "Loups gris"
- 20.4472 n Ip.**
de la Reussille. Condamner fermement les assassinats ciblés
- x **20.4473 n Ip.**
de la Reussille. Conflit israélo-palestinien. Donnez des chances au processus de paix!
- 20.4474 n Ip.**
de la Reussille. Situation en Colombie
- * **21.3093 n Ip.**
de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?
- * **21.3094 n Ip.**
de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?
- * **21.3221 n Ip.**
de la Reussille. La majorité des respirateurs artificiels achetés par l'armée n'a jamais servi
- * **21.3222 n Ip.**
de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?
- * **21.3383 n Mo.**
de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques
- 20.4181 n Po.**
de Montmollin. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les Mice et les grands événements
- 20.4515 n Mo.**
de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation
- x **20.4524 n Ip.**
de Montmollin. Maintenir les infrastructures indispensables à la Genève internationale
- 20.4525 n Mo.**
de Montmollin. Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières
- x **20.4678 n Ip.**
de Montmollin. Infrastructures stratégiques indispensables à la place économique, au tourisme et à l'événementiel. Quelle stratégie?
- * **21.3374 n Mo.**
de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation
- 20.3079 n Ip.**
de Quattro. Les entreprises medtech en danger
- 20.3542 n Po.**
de Quattro. Un centre de compétence pour gérer l'après-Covid-19
- 20.3543 n Po.**
de Quattro. Rendre plus efficace la gestion de crise
- x **20.4284 n Mo.**
de Quattro. Généralisation des tests rapides
- 20.4357 n Mo.**
de Quattro. Protégeons nos institutions contre le "hate speech"
- 20.4358 n Mo.**
de Quattro. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne
- x **20.4359 n Mo.**
de Quattro. Mieux se coordonner face à la criminalité grave

- x **20.4536 n Ip.**
de Quattro. Réviser la LAVI pour une meilleure prise en charge des victimes d'attentats à l'étranger
- * **21.3144 n Po.**
de Quattro. Un fonds pour mieux soutenir les victimes d'actes terroristes à l'étranger
- * **21.3311 n Ip.**
de Quattro. Quels moyens pour assurer le développement durable d'ici 2030?
19.3882 n Mo.
(Derder) Nantermod. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe
19.4591 n Ip.
Dettling. Obligation d'épandre le lisier à l'aide d'un pendillard. Les conséquences ont-elles été étudiées dans leur ensemble?
20.3392 n Mo.
Dettling. Crise du coronavirus. Préparer un plan global pour rééquilibrer le budget de la Confédération et stabiliser les assurances sociales
Voir objet 20.3414 Mo. Salzmann
20.3794 n Mo.
Dettling. Mettre un terme au copinage dans les entreprises liées à la Confédération (lex Pardini)
- * **21.3055 n Mo.**
Dettling. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3053 Mo. Salzmann
- * **21.3237 n Mo.**
Dettling. Transparence dans le trafic de perfectionnement
19.4606 n Po.
Dobler. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas
- x **20.4597 n Ip.**
Dobler. Faudra-t-il présenter une attestation de vaccination pour se rendre à l'étranger en 2021?
- N **20.4702 n Mo.**
Dobler. Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques
- * **21.3314 n Ip.**
Dobler. L'OFSP reconnaît-il pleinement le potentiel des nouvelles thérapies géniques?
- * **21.3161 n Ip.**
Egger Kurt. Les piles écologiques au sodium désavantagées par la taxe d'élimination anticipée
- * **21.3262 n Mo.**
Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants
- * **21.3320 n Ip.**
Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse
- 19.3430 n Ip.**
Egger Mike. Votations sur les accords bilatéraux et sur Schengen. Les citoyens ont-ils été trompés?
- 19.3998 n Mo.**
Egger Mike. Favoriser l'intégration des réfugiés reconnus au sein des communes
- 19.3999 n Mo.**
Egger Mike. Plateformes de communication en matière d'usage abusif des assurances sociales
- 19.4020 n Ip.**
Egger Mike. Soutien de la diversité pour les médias électroniques
- 19.4075 n Ip.**
Egger Mike. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé
Voir objet 19.4076 Ip. Marti Samira
- 19.4353 n Ip.**
Egger Mike. Dublin IV. Le libre choix du lieu de domicile octroyé de fait aux demandeurs d'asile remet en cause leur intégration
- 20.3782 n Mo.**
Egger Mike. SOS chômage des jeunes. Soulager les entreprises formatrices
- x **20.4282 n Ip.**
Egger Mike. Coronavirus. Plus d'objectivité dans les chiffres
- 20.4698 n Mo.**
Egger Mike. Pas de privilège pour les magistrats et les parlementaires
- * **21.3028 n Ip.**
Egger Mike. Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!
- * **21.3113 n Mo.**
Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans
- * **21.3272 n Mo.**
Egger Mike. Réseau de stations-service à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées
- * **21.3435 n Mo.**
Egger Mike. Renforcer la haute surveillance du Parlement sur le Conseil fédéral prévue par la Constitution
19.3494 n Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne
19.3732 n Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Aide au logement dans les régions de montagne et les espaces ruraux
- x **19.3315 n Mo.**
Estermann. Assurance-maladie "light". Une option meilleur marché?
- x **19.3394 n Ip.**
Estermann. Système de santé suisse. Comparaison avec l'Allemagne
- x **19.3395 n Ip.**
Estermann. Risques et opportunités liés au "Lehrplan 21"
19.4305 n Mo.
Estermann. Réduire drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse

- 20.3190 n Mo.**
Estermann. Faire entrer l'hymne national suisse au Palais fédéral
- 20.3191 n Mo.**
Estermann. Réduire le nombre d'avortements tardifs en Suisse
- 20.3645 n Po.**
Estermann. Système immunitaire vs vaccins
- * **21.3038 n Ip.**
Estermann. Questions concernant les mesures "Covid-19"
- 19.3857 n Mo.**
Eymann. Pour une force opérationnelle contre la résistance aux antibiotiques
- 19.4200 n Mo.**
Eymann. Maintien du financement de départ prévu pour 2017-2020 qui vise à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine
- 19.4202 n Mo.**
Eymann. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments
- 19.4326 n Mo.**
Eymann. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4327 Mo. Heim
Voir objet 19.4328 Mo. Reimann Lukas
- 19.4510 n Mo.**
Eymann. Institution d'une Madame Climat ou d'un Monsieur Climat afin de promouvoir la réduction des émissions de CO2
- 20.4686 n Mo.**
Eymann. Extension de l'indication des médicaments. Mettre fin aux inconvénients que subissent les patients suisses en réduisant le temps nécessaire à l'autorisation de mise sur le marché
- x **20.4688 n Ip.**
Eymann. Les émoluments perçus par Swissmedic ne doivent pas menacer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments
- * **21.3210 n Ip.**
Eymann. Constructions en béton. Réduire les émissions de CO2
- * **21.3358 n Ip.**
Eymann. Insécurité juridique entourant les techniques de sélection végétale novatrices
- * **21.3370 n Ip.**
Eymann. COVID-19. Possibilité de mise sur le marché rapide d'un médicament dont l'efficacité et la sécurité seraient attestées
- x **20.4503 n Mo.**
Farinelli. Intérêts et intérêts moratoires. Adapter la loi à la réalité
- x **20.4612 n Ip.**
Farinelli. Distribution des vaccins contre le Covid-19. N'aurait-il pas mieux valu prévoir une solution nationale?
- x **19.3284 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Remboursement des substituts nicotiques par les caisses-maladie. Pourquoi attendre encore?
- x **19.3285 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Prix des médicaments. Exemple de la saga Lucentis versus Avastin. Quand la Suisse prendra-t-elle enfin des mesures?
- 19.3482 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Plurilinguisme au sein de l'administration fédérale. Immobilisme, voire recul préoccupant
- 19.3671 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Pour une affectation des excédents de la Confédération au fonds de compensation AVS
- 19.4169 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Principe de précaution. Quelle application par le Conseil fédéral dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?
- 19.4307 n Ip.**
Fehlmann Rielle. L'ambulatoire avant le stationnaire. Un principe nié dans les faits!
- 19.4308 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Projet d'adaptation des sites de production SSR. Quelles conséquences sur la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique et en Suisse romande?
- 19.4603 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Remise d'impôt pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
- 20.3176 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics
- 20.3558 n Po.**
Fehlmann Rielle. Au-delà du Covid-19, allons-nous agir pour réduire l'obésité?
- 20.3657 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour un respect intégral des droits des personnes handicapées
- 20.3693 n Mo.**
Fehlmann Rielle. Un bureau de l'égalité dans chaque canton
- 20.4113 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une loi qui concrétise la convention d'Istanbul (protection contre la violence faite aux femmes)
- 20.4212 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Les médicaments Avastin et Lucentis font encore parler d'eux
- 20.4273 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Application de la loi sur les jeux d'argent. Des correctifs sont indispensables
- 20.4386 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Stérilisation de femmes avec déficiences mentales. État des lieux
- x **20.4418 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Covid-19 et les dangers de la consommation de tabac et de nicotine

- 20.4680 n Ip.**
Fehlmann Rielle. La dirigeante birmane Aung San Suu Kyi refuse de libérer des prisonniers politiques
- * **21.3073 n Po.**
Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins
- * **21.3108 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?
- * **21.3109 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?
- * **21.3393 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Proposer des produits sains à proximité des caisses des supermarchés
- * **21.3395 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Volonté de museler les oeuvres d'entraide suisses?
- * **21.3396 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Myanmar/Birmanie. Encore combien de morts pour que la communauté internationale, y compris la Suisse, agisse?
19.3425 n Mo.
Feller. Autoriser les véhicules automobiles de plus de 3,5 tonnes affectés au transport de fonds à circuler de nuit
19.4067 n Mo.
Feller. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4068 Mo. Rochat Fernandez
19.4432 n Ip.
Feller. Protection des personnes et des biens lors des transports de fonds en Suisse. Est-il judicieux qu'un seul canton dispose d'une réglementation?
19.4607 n Po.
Feller. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas
- N **20.3249 n Mo.**
Feller. Lutte contre la propagation du coronavirus. Autoriser les pharmacies à réaliser des tests sérologiques
20.3250 n Mo.
Feller. Clarifier la fonction de la réserve pour distributions futures dans le bilan de la BNS
20.3251 n Mo.
Feller. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"
Voir objet 20.3266 Mo. Gapany
20.3278 n Mo.
Feller. Tenir compte de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au Covid-19
- 20.4075 n Mo.**
Feller. Encourager les projets de construction et de rénovation des hôtels en Suisse
- 20.4147 n Ip.**
Feller. Pourquoi les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG ne sont-ils soudainement plus publiés?
- 20.4148 n Mo.**
Feller. Autoriser la Centrale de compensation à continuer de publier les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG
- 20.4199 n Mo.**
Feller. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire
- x **20.4394 n Ip.**
Feller. Efficacité du système de surveillance des subventions versées aux transports publics
20.4410 n Mo.
Feller. Rembourser l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales aux sociétés de sauvetage
20.4532 n Ip.
Feller. Comment l'Office fédéral de l'énergie a-t-il sélectionné les quatre labels du bâtiment dont il assure la promotion?
- * **21.3036 n Mo.**
Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise
- * **21.3071 n Ip.**
Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?
- * **21.3179 n Ip.**
Feller. La Confédération continue-t-elle d'estimer la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance?
- * **21.3366 n Ip.**
Feller. Sélection par l'Office fédéral de l'énergie des labels du bâtiment donnant droit à une subvention. Respect de la légalité et de l'égalité du traitement
19.3677 n Mo.
Feri Yvonne. Des bourses pour faire reculer la pauvreté
19.4016 n Po.
Feri Yvonne. Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police?
19.4407 n Po.
Feri Yvonne. Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé?
19.4430 n Mo.
Feri Yvonne. Améliorer la protection des travailleurs domestiques assurant une prise en charge
20.3057 n Po.
Feri Yvonne. Comprendre et combattre la myopie des enfants
20.3231 n Mo.
Feri Yvonne. Programme de détection précoce des atteintes au bien-être des enfants

- 20.3683 n Mo.**
Feri Yvonne. Allocations pour enfant sous condition de ressources
- 20.3684 n Po.**
Feri Yvonne. Mesures de prévention de la pauvreté
- 20.3690 n Mo.**
Feri Yvonne. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel
- 20.3971 n Po.**
Feri Yvonne. Partage du déficit. Analyse
- 20.3972 n Po.**
Feri Yvonne. Révision de la responsabilité parentale après une séparation ou un divorce. Évaluation
- 20.4084 n Mo.**
Feri Yvonne. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité
- x **20.4397 n Ip.**
Feri Yvonne. Inégalité de traitement entre assureurs et assurés. Pratique des assurances sociales en matière de reconsidération des décisions
- x **20.4448 n Po.**
Feri Yvonne. Évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants
- 20.4449 n Po.**
Feri Yvonne. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves
- * **21.3090 n Po.**
Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge
- * **21.3114 n Mo.**
Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe
- * **21.3115 n Po.**
Feri Yvonne. Troubles musculo-squelettiques. Situation en matière d'offre de soins
- * **21.3263 n Ip.**
Feri Yvonne. Pédopornographie sur Internet. Nombre et pertinence pénale des signalements à fedpol
- 20.3098 n Ip.**
Fiala. Coronavirus. Un Parlement virtuel serait-il une solution?
- 20.3676 n Ip.**
Fiala. Sauvegarder les technologies clés et les innovations en Suisse, pour la Suisse
- 20.4054 n Ip.**
Fiala. Ralentissement de la numérisation des chemins de fer?
- 20.4180 n Ip.**
Fiala. Affaire Crypto. Des conséquences durables pour la Suisse?
- 20.4528 n Ip.**
Fiala. Une carte d'identité pour les sans-papiers à Zurich
- 20.4529 n Mo.**
Fiala. Améliorer la recherche sur les antibiotiques grâce à des mesures d'incitation à la demande
- * **21.3349 n Ip.**
Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?
- * **21.3361 n Ip.**
Fiala. Fédéralisme. La bonne formule en cas de crise?
- 19.4622 n Ip.**
Fischer Roland. Clarifications concernant l'accord-cadre avec l'UE. Il faut aller de l'avant!
- 20.3539 n Ip.**
Fischer Roland. Le frein à l'endettement est-il vraiment approprié dans les périodes de crise?
- 20.3704 n Ip.**
Fischer Roland. La Banque nationale suisse est-elle liée par l'Accord de Paris sur le climat?
- 20.3705 n Mo.**
Fischer Roland. Faire toute la lumière sur l'impact de la place financière suisse sur le changement climatique
- 20.3798 n Mo.**
Fischer Roland. Obligations vertes en faveur du climat et de la biodiversité
- 20.4196 n Ip.**
Fischer Roland. Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels
- 20.4213 n Mo.**
Fischer Roland. Soumettre l'accord-cadre au Parlement avant la fin 2020
- 20.4648 n Mo.**
Fischer Roland. Accès privilégié au marché pour les produits durables
- * **21.3413 n Ip.**
Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux
- * **21.3414 n Ip.**
Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger
- 20.3121 n Ip.**
Fivaz Fabien. Statut précaire du corps intermédiaire dans les hautes écoles
- 20.3353 n Ip.**
Fivaz Fabien. Starlink. Quelles sont nos marges de manoeuvre pour contrôler les constellations de satellites?
- 20.3828 n Po.**
Fivaz Fabien. Eclairage public et sécurité routière. Aller au-delà des clichés
- 20.4155 n Ip.**
Fivaz Fabien. Véhicules hybrides rechargeables. Quel impact pour les véhicules qui ne sont jamais chargés?
- 20.4460 n Ip.**
Fivaz Fabien. Défis écologiques concernant le Doubs
- x **20.4546 n Mo.**
Fivaz Fabien. Agir sans délai pour protéger la santé des enfants en cas d'ingestion de sol pollué au plomb et autres polluants dangereux
- 20.4696 n Po.**
Fivaz Fabien. Assainir systématiquement les seuils inutiles sur les cours d'eau suisses

- * **21.3223 n Ip.**
Fivaz Fabien. Système d'armes létales autonomes. Quelle position défend le Conseil fédéral au niveau international?
- * **21.3439 n Ip.**
Fivaz Fabien. Sol urbain et climat. Restaurer les sols dégradés des territoires urbanisés pour affronter les impacts des changements climatiques. La Suisse est-elle prête?
- x **19.3267 n Ip.**
Flach. La pratique du service SCPT est-elle conforme à la loi en ce qui concerne les obligations des fournisseurs de services de communication dérivés?
19.3485 n Po.
Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation
19.3818 n Po.
Flach. Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes
19.3819 n Mo.
Flach. Investissements des caisses de pension. Garantir la transparence sur les risques financiers liés au changement climatique
19.3893 n Mo.
Flach. Faire en sorte qu'il soit possible d'utiliser librement l'identité électronique suisse dans l'UE
19.4317 n Mo.
Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées
19.4319 n Mo.
Flach. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition postdébarquements
19.4567 n Po.
Flach. Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose
19.4573 n Mo.
Flach. Libéraliser la protection des emblèmes
20.3682 n Po.
Flach. Réfléchissons au lieu de construire. Accompagnons le développement des infrastructures d'une réduction des pics d'affluence pour un trafic plus efficace
20.3689 n Mo.
Flach. Empêcher l'intimidation et la désinformation auprès des débiteurs par des maisons de recouvrement peu sérieuses
20.3848 n Ip.
Flach. Le service civil pourrait mieux soutenir la population en situation d'urgence
20.4717 n Mo.
Flach. Souveraineté numérique sur les données médicales
20.4718 n Ip.
Flach. Quel serait le meilleur emplacement pour accueillir les électrolyseurs qui produiront l'hydrogène destiné à combler nos besoins hivernaux d'électricité?
- * **21.3373 n Mo.**
Flach. 175 ans de Constitution fédérale
19.4221 n Mo.
(Flückiger Sylvia) Wobmann. Plus de places de stationnement aux abords des gares et des accès autoroutiers
- x **19.3223 n Mo.**
Fluri. Séjour hors du lieu de domicile pendant la semaine. Domicile fiscal
19.4037 n Mo.
Fluri. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
19.4604 n Mo.
Fluri. Débits résiduels appropriés et biodiversité
20.3052 n Mo.
Fluri. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur
20.3709 n Po.
Fluri. Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement
20.4154 n Mo.
Fluri. Biodiversité, Constitution fédérale et 30 fois plus de courant
20.4226 n Po.
Fluri. Effets sur la biodiversité de la pratique de la Confédération en matière de subventions
- x **20.4602 n Ip.**
Fluri. Redimensionnement des zones à bâtir. Sommes-nous à jour?
20.4603 n Mo.
Fluri. Inscrire la stratégie sur les sols dans la loi et la mettre en oeuvre
- x **20.4604 n Ip.**
Fluri. Travaux relatifs au nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité
- x **20.4605 n Ip.**
Fluri. Que va-t-il advenir des incitations et des investissements préjudiciables à la biodiversité que la Confédération ne veut pas examiner avant 2023?
- * **21.3183 n Ip.**
Fluri. Processus participatif pour l'élaboration du nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité
19.4114 n Mo.
(Frehner) Reimann Lukas. Transferts de joueurs de football. Une zone de non-droit
19.3487 n Po.
(Frei) Mettler. Dire non à la solitude. Pour un traitement politique de ce phénomène de société qu'est désormais l'isolement social
19.4251 n Ip.
(Frei) Flach. Dons de sperme anonymes et pères inconnus

- 19.3688 n Mo.**
Fridez. Assurer l'accès à un dépistage médical minimum pour tous
- 19.3689 n Ip.**
Fridez. Arrêt de la vente des billets de loterie dans les bureaux de poste
- 19.3722 n Mo.**
Fridez. Donner la préférence aux alternatives efficaces plutôt qu'à la détention des mineurs dans le contexte des mesures administratives liées à la migration
- 19.3997 n Ip.**
Fridez. Ukraine. Une aide humanitaire pour construire la paix
- 19.4528 n Ip.**
Fridez. Aviation suisse. Une flotte avec deux types d'avions de combat est la règle
- 19.4529 n Ip.**
Fridez. Acquisition de nouveaux avions de combat et questions stratégiques
- 20.3715 n Mo.**
Fridez. Réglementation stricte pour l'exportation des pistolets au poivre
- 20.3716 n Ip.**
Fridez. Menaces représentées par les missiles. Un point faible, un trou dans la protection de l'espace aérien suisse?
- x **20.4564 n Ip.**
Fridez. Usage festif du protoxyde d'azote. Un problème également en Suisse?
- x **20.4565 n Ip.**
Fridez. Une allocation pour chaque enfant en Suisse. Objectif réussi?
- x **20.4566 n Ip.**
Fridez. Pour l'interdiction des bombardements en zones urbaines et peuplées
- 20.4632 n Mo.**
Fridez. Renforcer les moyens de transport aérien de la Suisse pour la promotion de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au développement
- * **21.3130 n Ip.**
Fridez. Remboursement par l'assurance de base des prestations de podologie chez les patients diabétiques. À quand enfin l'entrée en vigueur?
- * **21.3131 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser
- * **21.3132 n Mo.**
Fridez. Tirs militaires aux abords de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. Cela suffit!
- * **21.3133 n Mo.**
Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées
- * **21.3305 n Ip.**
Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?
- * **21.3306 n Ip.**
Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain
- * **21.3307 n Mo.**
Fridez. Utiliser à bon escient les respirateurs artificiels en trop de l'armée
- * **21.3308 n Ip.**
Fridez. Dépistage du cancer du poumon. Bientôt en Suisse?
- x **19.3343 n Ip.**
Friedl Claudia. Les petites centrales hydrauliques bénéficient d'un soutien trop important
- x **19.3344 n Ip.**
Friedl Claudia. Les banques de développement investissent dans des technologies émettrices de CO2
- x **19.3345 n Ip.**
Friedl Claudia. Incidences des champs électromagnétiques sur les animaux et les plantes. Nécessité de mener des recherches
- 19.3692 n Ip.**
Friedl Claudia. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030. Prendre en compte l'égalité des sexes
- 19.3897 n Mo.**
Friedl Claudia. Agir sur les investissements des banques multilatérales de développement afin qu'ils contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat
- 19.4112 n Ip.**
Friedl Claudia. Intégrer la biodiversité plutôt que la voir disparaître
- 19.4293 n Ip.**
Friedl Claudia. Utilisation et homologation des produits phytosanitaires d'origine naturelle
- 19.4542 n Ip.**
Friedl Claudia. Délivrance des visas. Des procédures inutilement compliquées et restrictives sans raison?
- 19.4543 n Ip.**
Friedl Claudia. La Suisse s'est-elle fixé en matière climatique des objectifs insuffisants, susceptibles de porter atteinte et aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant?
- 19.4544 n Ip.**
Friedl Claudia. Halte aux investissements préjudiciables au climat des banques de développement
- 20.3530 n Ip.**
Friedl Claudia. Objectif 15 de l'Agenda 2030 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable). Où en est-on?
- 20.3834 n Po.**
Friedl Claudia. Pour un affichage sur les produits permettant une amélioration de leur transparence sur le plan climatique et environnemental
- 20.4079 n Ip.**
Friedl Claudia. La moule quagga menace les écosystèmes et les zones de captage d'eau potable
- 20.4080 n Ip.**
Friedl Claudia. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation menace-t-elle les objectifs de politique étrangère de notre pays?

- 20.4420 n Ip.**
Friedl Claudia. Recherche de la vérité sur les personnes disparues au Sri Lanka
- x **20.4617 n Ip.**
Friedl Claudia. Mesures de conservation des espèces végétales menacées d'extinction dans la région du Rhin alpin
- x **20.4618 n Ip.**
Friedl Claudia. Les Suisses presque champions du monde des déchets électroniques
- * **21.3122 n Po.**
Friedl Claudia. Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer
- * **21.3256 n Ip.**
Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités
- * **21.3257 n Ip.**
Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité
- * **21.3258 n Ip.**
Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère
- * **21.3259 n Ip.**
Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme
- * **21.3337 n Ip.**
Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!
- 19.4527 n Ip.**
Friedli Esther. Imposition de l'économie numérique. Projet de l'OCDE. Modification de principes au détriment de la Suisse
- 20.3393 n Mo.**
Friedli Esther. Pour une remise ou une réduction de la TVA en faveur des entreprises qui ont fermé sur décision du Conseil fédéral
- 20.3397 n Mo.**
Funciello. Gender budgeting. Apporter une réponse équitable à la crise
- 20.4059 n Mo.**
Funciello. Éliminer une tache aveugle. Créer une chaire d'économie féministe!
- 20.4301 n Mo.**
Funciello. Pas de bonus pour les entreprises bénéficiant d'aides liées au Covid!
- 20.4451 n Mo.**
Funciello. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul
Voir objet 20.4452 Mo. Vincenz
- * **21.3302 n Ip.**
Funciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes
- * **21.3369 n Ip.**
Gafner. Certificat de vaccination. Comment empêcher l'émergence d'une société à deux vitesses ?
- x **19.3124 n Mo.**
Geissbühler. Bâtiments de la Confédération. Réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2
- 19.3758 n Mo.**
Geissbühler. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leur peine obligatoirement dans leur pays d'origine
- 19.4485 n Mo.**
Geissbühler. Intention dans les cas d'infractions commises sous l'influence de la drogue ou de l'alcool
- 19.4486 n Mo.**
Geissbühler. Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA
- 20.4545 n Mo.**
Geissbühler. Obligation de déclarer les plantations de chanvre
- x **20.4641 n Ip.**
Geissbühler. Mesures de prévention de la violence
- * **21.3066 n Mo.**
Giacometti. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- 20.4019 n Po.**
Giezendanner. Geler immédiatement le lancement du secteur d'activité des trains de nuit
- 19.3558 n Ip.**
Girod. Récupération des appareils électroniques saisis dans les aéroports
- 19.3776 n Ip.**
Girod. Quel avenir pour le système de mesure du bien-être de la population?
- 19.3863 n Po.**
Glanzmann. Accueil extrafamilial pour enfants. Aides financières étendues
- 20.3303 n Mo.**
Glanzmann. Modification du régime des allocations pour perte de gain pour les jours de service effectués dans le cadre du service d'appui
- * **21.3354 n Mo.**
Glanzmann. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population
- 20.3517 n Po.**
Glarner. Mettre un terme à temps à la terreur due à la mouvance d'extrême gauche en interdisant maintenant le groupe Antifa
- 20.3706 n Ip.**
Glarner. Des extrémistes de la section suisse du groupe Antifa sont-ils formés en Syrie?
- 20.3845 n Mo.**
Glarner. Regroupement familial. Obligation d'effectuer un test ADN

- 20.4436 n Ip.**
Glarner. Soutien accordé aux organisations d'entraide qui prennent part à des campagnes précédant des votations
- 20.4516 n Mo.**
Glarner. Relever l'âge de la retraite des collaborateurs des services de navigation aérienne
- * **21.3224 n Ip.**
Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées
- x **19.3337 n Mo.**
Glättli. Obligation d'annoncer l'exportation de biens servant à la production d'armes
- x **19.3354 n Mo.**
Glättli. Mettre fin, pour des motifs écologiques également, à la promotion des ventes de viande avec des deniers publics
- 19.3465 n Po.**
Glättli. Augmenter la part des transports publics (répartition modale) grâce à une politique des prix appropriée
- 19.3527 n Ip.**
Glättli. La Suisse ne peut rester inactive face aux violations insoutenables des droits de l'homme en Turquie
- 19.3529 n Ip.**
Glättli. Contrôle de l'encadrement médical des renvois forcés. Renseignements erronés fournis par le SEM
- 19.3868 n Ip.**
Glättli. Le Service de renseignement continue d'espionner illégalement des activités politiques licites. Quelles mesures de contrôle et quelles mesures disciplinaires la Confédération prendra-t-elle?
- 19.3898 n Ip.**
Glättli. Requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les centres fédéraux. Respecter la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant
- 19.3899 n Ip.**
Glättli. Respect obligatoire du protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture. Pourquoi le SEM ne suit-il pas les recommandations de la Confédération?
- 19.3901 n Mo.**
Glättli. Mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2030
- 19.4334 n Ip.**
Glättli. Examens médicaux menés dans le cadre de la médecine du travail. Protection des données
- 20.3375 n Ip.**
Glättli. Interdire les manifestations qui se déroulent dans le respect des ordonnances Covid-19 est disproportionné
- 20.3875 n Ip.**
Glättli. Amélioration de la protection des données dans le contexte du Cloud Act
- 20.4129 n Ip.**
Glättli. Détermination des résultats des élections et votations. Failles de sécurité
- 20.4725 n Ip.**
Glättli. Changements structurels découlant de la crise du coronavirus. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre?
- 20.4726 n Mo.**
Glättli. Sortir plus vert de la crise du coronavirus. Pour un programme d'impulsion durable qui crée des emplois permettant de protéger le climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les services à la personne
- * **21.3030 n Mo.**
Glättli. Halte à la navigation à vue! Pour la mise en place d'une stratégie TTIQ efficace
- N **20.4552 n Mo.**
Gmür Alois. Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service
- * **21.3254 n Ip.**
Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables
- x **19.3333 n Mo.**
(Golay) Geissbühler. Loi sur la circulation routière. Moins d'entraves à l'action de la police!
- 19.4325 n Mo.**
(Golay) Quadri. Moratoire pour limiter le nombre de frontaliers pendant deux ans
- 19.3854 n Ip.**
(Graf Maya) Trede. Bruit nocturne autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et problèmes de santé
- 19.3856 n Ip.**
(Graf Maya) Trede. Risques pour la santé induits par le réchauffement climatique. Y aura-t-il une suite au plan d'action 2014-2019?
- 19.4028 n Mo.**
(Graf Maya) Porchet. Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche
- 19.4193 n Po.**
(Graf Maya) Wettstein. Nouvelle loi-cadre nationale sur la santé
- 19.4194 n Mo.**
(Graf Maya) Weichelt-Picard. Financement des soins aux personnes atteintes de démence
- 19.4195 n Mo.**
(Graf Maya) Wettstein. Assurance-maladie. Prévenir la double assurance et les assurances multiples
- 19.4196 n Mo.**
(Graf Maya) Prelicz-Huber. Renforcer la médecine pédiatrique en garantissant le début du traitement avant de s'entendre sur l'assurance qui prendra en charge les coûts
- 19.4289 n Mo.**
(Graf Maya) Schlatter. Davantage de fonds et de mesures en faveur des forêts suisses pour faire face aux effets du réchauffement climatique
- 19.4367 n Mo.**
(Graf Maya) Klopfenstein Broggin. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que l'interdiction des vols de nuit soit appliquée dans tous les aéroports de Suisse de la même manière qu'à l'aéroport de Zurich

- x **19.3160 n Mo.**
Graf-Litscher. Cadre juridique uniforme pour la publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes (loi sur le libre accès aux données publiques)
- x **19.3214 n Mo.**
Graf-Litscher. Difficultés d'approvisionnement en médicaments. Garantir une gestion professionnelle
- 19.4444 n Mo.**
Graf-Litscher. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- 20.3638 n Po.**
Graf-Litscher. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3664 n Mo.**
Graf-Litscher. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires
- x **20.4286 n Ip.**
Graf-Litscher. Contrat de réservation conclu avec Molecular Partners pour un médicament contre le Covid-19. Critères d'attribution
- 20.4287 n Mo.**
Graf-Litscher. Recherche concernant les effets des remèdes naturels sur le renforcement du système immunitaire et sur le traitement des infections virales. Il y a urgence.
- x **20.4580 n Ip.**
Graf-Litscher. La crise du coronavirus montre la nécessité de la transformation numérique dans le système de santé
- 20.3643 n Po.**
Gredig. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
- 20.3842 n Po.**
Gredig. Seconde formation. Accroître la perméabilité du système de formation professionnelle et faciliter la reconversion à l'âge adulte
- x **19.3398 n Po.**
Grin. Imposition de la valeur locative. Une réforme équilibrée serait-elle possible?
- 19.3947 n Mo.**
Grin. Etats généraux sur la violence des jeunes
- 19.3948 n Po.**
Grin. Un rapport sur le projet "L'école à la ferme", qui est le parent pauvre de la formation!
- 19.4375 n Po.**
Grin. Pour une imposition équilibrée des couples et de la famille, passer par le quotient familial?
- 19.4507 n Mo.**
Grin. La régulation des cormorans, une urgence pour conserver la biodiversité piscicole de nos lacs, ainsi que la survie des pêcheurs professionnels!
- 19.4624 n Ip.**
Grin. La production de sucre suisse est en grand danger
- 20.3882 n Ip.**
Grin. Pertes de terres cultivables. Les constructions ne sont pas les seules responsables!
- 20.3973 n Mo.**
Grin. Sauver l'économie sucrière indigène qui est en grand danger!
- x **20.4049 n Ip.**
Grin. Intensité des infrasons émis par les éoliennes. Des éléments nouveaux!
- x **20.4107 n Ip.**
Grin. Crédits d'engagement dans le cadre des programmes en faveur du trafic d'agglomération. L'équité en question?
- x **20.4490 n Ip.**
Grin. Aide alimentaire. Ne pourrait-on pas en faire plus?
- 20.4595 n Mo.**
Grin. Réforme du deuxième pilier, abandon partiel ou total du montant de coordination pour le calcul des primes
- 20.4599 n Ip.**
Grin. Personnel de la Confédération. Une stabilisation est-elle possible?
- * **21.3077 n Mo.**
Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering
- x **19.3251 n Ip.**
Grossen Jürg. Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits
- x **19.3253 n Ip.**
Grossen Jürg. Innosuisse. Rendre plus efficaces les instruments de promotion à la disposition de la Confédération
- x **19.3254 n Ip.**
Grossen Jürg. Quel avenir pour les installations de méthanisation des engrais de ferme?
- 19.3472 n Mo.**
Grossen Jürg. Trafic routier. Trajectoire de réduction pour le CO2
- 19.3473 n Po.**
Grossen Jürg. Risques et effets secondaires des produits utilisant des énergies fossiles
- 19.3771 n Ip.**
Grossen Jürg. Introduire une taxe sur le transit alpin pour doter la politique de transfert suisse d'un outil supplémentaire

- 19.3823 n Ip.**
Grossen Jürg. Pour que les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters contribuent aussi à la protection du climat
- 19.3824 n Mo.**
Grossen Jürg. Réseau électrique suisse. Pour une totale transparence
- 19.4162 n Mo.**
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité
- 19.4281 n Ip.**
Grossen Jürg. Cessons d'enjoliver les choses! Quel est l'impact réel du trafic aérien sur le climat?
- 19.4282 n Mo.**
Grossen Jürg. Ne plus contraindre les personnes bien intégrées dont la demande d'asile a été rejetée à interrompre leur apprentissage
- 19.4515 n Mo.**
Grossen Jürg. Simplifier l'accès aux aides financières concernant les mesures de promotion de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment
- 20.3304 n Ip.**
Grossen Jürg. Axer davantage les paiements directs sur les produits végétaux plutôt qu'animaux, pour l'environnement, le climat et la santé
- 20.3495 n Mo.**
Grossen Jürg. Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement
Voir objet 20.3485 Mo. Fässler Daniel
- 20.3864 n Mo.**
Grossen Jürg. Développer et simplifier le télétravail
- 20.4032 n Ip.**
Grossen Jürg. Les poissons meurent au Blausee. Les eaux souterraines ont-elles été polluées par des activités en rapport avec l'assainissement du tunnel de faïte du Lötschberg?
- 20.4108 n Ip.**
Grossen Jürg. Écornage des animaux de rente
- x **20.4627 n Po.**
Grossen Jürg. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050
- 20.4628 n Po.**
Grossen Jürg. Surveillance exercée par l'administration fédérale. Il faut régler clairement les responsabilités et les compétences
- 20.4629 n Ip.**
Grossen Jürg. En dépit des paiements directs versés pour les prestations écologiques, le recul de la biodiversité se poursuit dans l'agriculture. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème?
- 20.4630 n Ip.**
Grossen Jürg. La surproduction de fourrage compromet-elle la sécurité alimentaire?
- * **21.3371 n Mo.**
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires
- 19.3914 n Po.**
(Grunder) Hess Lorenz. Trafic individuel. Mesures incitatives pour promouvoir la mobilité électrique et d'autres systèmes de propulsion pauvres en CO2
- 19.3916 n Mo.**
(Grunder) Hess Lorenz. Des transports publics gratuits pour la jeunesse
- 19.3917 n Mo.**
(Grunder) Hess Lorenz. Abandon par étapes des moteurs à combustion
- 19.3918 n Mo.**
(Grunder) Hess Lorenz. Apposer une étiquette carbone sur les denrées alimentaires
- 19.3718 n Mo.**
Grüter. Envoi de lettres. Pour que les consommateurs suisses et les sociétés de vente par correspondance puissent lutter à armes égales
- 19.4081 n Mo.**
Grüter. Pour le maintien des fréquences OUC jusqu'en 2025
- 20.4137 n Mo.**
Grüter. Le Parlement doit avoir un pouvoir souverain de décision dans les affaires en relation avec le chapitre VII de la Charte de l'ONU
- x **20.4352 n Ip.**
Grüter. Lutter contre le changement climatique grâce aux émissions négatives de CO2?
- x **20.4353 n Mo.**
Grüter. Prévoir une troisième plaque d'immatriculation pour les porte-vélos et les remorques
- 20.4356 n Mo.**
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique
- 20.4495 n Mo.**
Grüter. Participation de la Confédération à la création et au fonctionnement de l'institut national de test pour la cybersécurité
- * **21.3065 n Mo.**
Grüter. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- * **21.3125 n Mo.**
Grüter. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 18.4351 n Ip.**
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers
- 19.3652 n Po.**
Gschwind. Elaborer une stratégie nationale pour enrayer et réparer le dépérissement des forêts

- 20.3584 n Mo.**
Gschwind. Instituer sans délai une amnistie fiscale générale
- 19.4360 n Ip.**
Gugger. Nous ne devons pas vendre la sphère privée des élèves
- 19.4627 n Ip.**
Gugger. Activités chinoises visant à surveiller et à exercer une influence en Suisse
- 19.4629 n Mo.**
Gugger. Filtres de cigarettes écologiques
- 20.3374 n Mo.**
Gugger. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#
- x **20.3449 n Ip.**
Gugger. L'aide publique accordée aux compagnies aériennes doit bénéficier en priorité aux créanciers en Suisse
- 20.3888 n Po.**
Gugger. Formation professionnelle adaptée à l'économie numérique de demain
- x **20.3894 n Ip.**
Gugger. Produits phytosanitaires destinés à un usage privé. Quand le Conseil fédéral va-t-il enfin édicter la réglementation sévère qu'il promet depuis des années?
- x **20.4085 n Ip.**
Gugger. Du tabac à la place de chocolat pour nos recrues?
- x **20.4184 n Ip.**
Gugger. Adhérer à l'accord mondial visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques
- 20.4323 n Mo.**
Gugger. Bêtes tuées par des grands prédateurs. Équité en matière de dédommagement
- x **20.4711 n Ip.**
Gugger. L'UE interdit le perturbateur endocrinien mancozèbe. Quand la Suisse fera-t-elle de même?
- x **20.4712 n Ip.**
Gugger. Régulation des lacs et biodiversité
- * **21.3411 n Ip.**
Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social
- * **21.3412 n Ip.**
Gugger. Identification de ressortissants chinois
- 20.3109 n Mo.**
Guggisberg. Faciliter l'échange de données entre les autorités dans le cadre d'enquêtes
- 20.3640 n Po.**
Guggisberg. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- x **20.4283 n Ip.**
Guggisberg. Lien entre le taux de vitamine D dans le sang et l'évolution de la maladie ou la mortalité chez les patients atteints du Covid-19
- x **20.4364 n Ip.**
Guggisberg. AVS. Regard prospectif
- x **20.4365 n Ip.**
Guggisberg. Évolution globale des finances de l'État
- 20.4366 n Po.**
Guggisberg. Compléter d'un nouveau chapitre les "Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse"
- 20.4419 n Mo.**
Guggisberg. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité!
Voir objet 20.4403 Mo. Salzmann
- x **20.4485 n Ip.**
Guggisberg. Nouveau plan sectoriel des transports. Le DETEC se substitue-t-il au Conseil fédéral?
- x **20.4487 n Ip.**
Guggisberg. Besoins croissants en électricité. L'autonomie de la Suisse est essentielle!
- 20.4667 n Ip.**
Guggisberg. Des recettes fiscales ont-elles été utilisées à mauvais escient?
- * **21.3107 n Ip.**
Guggisberg. L'énergie hydroélectrique suisse doit également être compétitive sur le marché libéralisé de l'électricité
- 19.4260 n Mo.**
(Guhl) Hess Lorenz. Optimiser le soutien à l'énergie hydraulique par des contributions d'investissement
- 19.3760 n Ip.**
Gutjahr. Commission fédérale pour les questions familiales. Examen des coûts et contrôle de qualité
- 19.4547 n Ip.**
Gutjahr. Contrôler les abus quant à la réciprocité du droit de demeurer entre la Suisse et l'UE
- 20.4024 n Ip.**
Gutjahr. Optimiser à long terme le réseau des routes nationales en adaptant priorités et capacités
- 20.4094 n Ip.**
Gutjahr. L'ordonnance sur les produits de construction est-elle tenue pour quantité négligeable dans les appels d'offres pour les bâtiments de la Confédération?
- 20.4647 n Mo.**
Gutjahr. Dissoudre la Commission de la politique économique
- 20.4649 n Mo.**
Gutjahr. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables
- * **21.3339 n Ip.**
Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?
- * **21.3420 n Mo.**
Gutjahr. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération
- x **19.3244 n Ip.**
Gysi Barbara. Fondations collectives. Mieux gérer les risques, le manque de transparence et les conflits d'intérêts et créer le cadre nécessaire à cet effet

19.3640 n Mo.

Gysi Barbara. Mettre fin à la discrimination des femmes dans l'assurance d'indemnités journalières. Instaurer des primes uniformes pour les hommes et les femmes

19.4228 n Mo.

Gysi Barbara. Communication des primes de l'assurance-maladie. Fixer des règles claires pour davantage de loyauté

19.4455 n Po.

Gysi Barbara. Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement

20.3511 n lp.

Gysi Barbara. Comment continuer de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux et les médicaments non commerciaux?

20.3513 n Po.

Gysi Barbara. Se faire accompagner lors d'entretiens d'expertise

20.3569 n Po.

Gysi Barbara. Participation et droits des travailleurs. Transformation numérique dans le monde du travail

20.3722 n Po.

Gysi Barbara. Examen historique des adoptions internationales

20.3723 n lp.

Gysi Barbara. Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire

* **21.3092 n lp.**

Gysi Barbara. Égalité dans l'administration fédérale. Amélioration des données

19.4406 n Mo.

Gysin Greta. Lutte contre la sous-enchère salariale. Plus de compétences aux cantons

19.4608 n Po.

Gysin Greta. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse

Voir objet 19.4606 Po. Dobler

Voir objet 19.4607 Po. Feller

Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas

20.3119 n Po.

Gysin Greta. Ralentir pour la santé, l'atmosphère, le climat et la sécurité

20.3500 n Mo.

Gysin Greta. Meurtre passionnel. Modification du code pénal

20.4384 n Po.

Gysin Greta. Entreprises liées à la Confédération. Pour une représentation équitable des quatre langues nationales au sein de la direction et des cadres supérieurs

20.4429 n Mo.

Gysin Greta. Guichets régionaux de premier recours pour les victimes d'abus et de discrimination au travail

20.4492 n lp.

Gysin Greta. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Les accorder à toutes les entreprises de transports publics

* **21.3069 n Po.**

Gysin Greta. Assemblée fédérale. Commémoration officielle des victimes du Covid-19

* **21.3084 n Mo.**

Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure

* **21.3139 n Mo.**

Gysin Greta. Protection de la santé. Inscrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre

* **21.3184 n lp.**

Gysin Greta. Projet de renforcement des capacités de la N2 entre Lugano et Mendrisio (PoLuMe). Points critiques

* **21.3216 n Mo.**

Gysin Greta. Soutien aux sportifs d'élite en fin de carrière

* **21.3217 n Mo.**

Gysin Greta. Contribution anticipée de recyclage (CAR) et taxe d'élimination anticipée (TEA) sur tous les plastiques

* **21.3301 n Mo.**

Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

19.4537 n lp.

Haab. D'où sortent les données sur lesquelles se fonde l'obligation figurant dans la nouvelle ordonnance sur la protection de l'air d'utiliser un pendillard pour l'épandage de lisier?

20.3021 n Mo.

Haab. Interdire l'importation du foie gras

20.3296 n lp.

Haab. Approvisionnement en denrées alimentaires en temps de crise

20.3621 n lp.

Haab. Pour davantage d'équité grâce à la déclaration des méthodes de production agricoles

*x **19.3125 n lp.**

(Hadorn) Jans. Centrale nucléaire de Beznau. Ignorant une décision de l'IFSN, Axpo n'a toujours pas fait installer un système de refroidissement de secours du bassin de désactivation

19.3468 n lp.

(Hadorn) Reynard. Déclarer la guerre aux insecticides très toxiques utilisés dans les forêts suisses

19.3925 n lp.

(Hadorn) Masshardt. Interruption de l'apprentissage à cause de la loi sur l'asile?

19.3928 n lp.

(Hadorn) Fridez. Déclaration internationale concernant la protection des civils contre les armes explosives utilisées dans des régions en guerre. Quelle est la contribution de la Suisse?

19.4255 n Mo.

(Hadorn) Munz. Pour une réglementation uniforme du don du corps post mortem

- 19.4257 n Mo.**
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire. Mettre fin à la guerre des formulaires dans la procédure d'annonce selon la LAT
- x **19.3089 n Ip.**
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. La 5G et les risques qu'elle présente pour la santé
- x **19.3350 n Ip.**
(Hardegger) Barrile. Antibiotiques. Les organismes résistants se fauillent à travers les filtres des stations d'épuration
- x **19.3351 n Ip.**
(Hardegger) Crottaz. Interventions médicales inutiles. Soutien de la Confédération aux sociétés de médecine qui élaborent des recommandations
- x **19.3352 n Mo.**
(Hardegger) Barrile. Changement d'assureur-maladie malgré des retards de paiement et un acte de défaut de biens
- 19.3474 n Mo.**
(Hardegger) Nussbaumer. Augmentation du pourcentage d'immeubles loués assainis sur le plan énergétique
- 19.3475 n Po.**
(Hardegger) Seiler Graf. Réalité des coûts générés par les aéroports et les aérodromes
- 19.3477 n Ip.**
(Hardegger) Gysi Barbara. Garantie de l'indépendance des experts qui conseillent Swissmedic
- 19.3609 n Ip.**
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. Qui planifie et qui assume les risques?
- 19.3729 n Ip.**
(Hardegger) Fridez. Formation privée en techniques utilisées par les services secrets au Tessin
- 19.4084 n Ip.**
(Hardegger) Seiler Graf. Gestion des créneaux horaires dans le trafic aérien. Principe de la transparence et droit de participation
- 19.4245 n Mo.**
(Hardegger) Gysi Barbara. Adapter les émoluments et les exigences afin de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux
- 19.4246 n Ip.**
(Hardegger) Munz. Antennes adaptatives et pics d'exposition. Il y a toujours des questions sans réponse
- 19.4247 n Mo.**
(Hardegger) Barrile. Garantie de la qualité dans l'assurance-maladie. Mise en oeuvre obligatoire des connaissances scientifiques
- * **21.3181 n Mo.**
Heer. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme
- * **21.3346 n Ip.**
Heer. Scandales à l'UNRWA
- N **19.3221 n Mo.**
(Heim) Barrile. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché
- 19.3577 n Mo.**
(Heim) Munz. Homo mensura. La recherche et la médecine sont-elles androcentrées?
- 19.3858 n Mo.**
(Heim) Crottaz. Créer un centre national de compétences pour la recherche sur de nouveaux antibiotiques
- 19.4131 n Mo.**
(Heim) Barrile. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en vaccins
- 19.4238 n Ip.**
(Heim) Barrile. Primes d'assurance-maladie. Eviter l'endettement causé par des frais de recouvrement exorbitants
- 19.4286 n Po.**
(Heim) Crottaz. Garantir l'approvisionnement de la Suisse en antibiotiques et en autres médicaments importants
- 20.3956 n Mo.**
Heimgartner. RPLP. Il ne faut pas pénaliser davantage encore les entreprises et les consommateurs pendant la crise du coronavirus
- x **20.4056 n Ip.**
Heimgartner. Mettre au clair les problèmes d'effectif de l'armée
- x **20.4737 n Po.**
Heimgartner. NLFA. Assurer les raccordements avec l'Allemagne et l'Italie
- x **19.3327 n Mo.**
Herzog Verena. Ne pas mettre en péril les salons des métiers régionaux
- 19.3906 n Mo.**
Herzog Verena. Don d'organes. Passer du régime du consentement présumé à un système d'incitation
- 19.4134 n Mo.**
Herzog Verena. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents
- 20.3858 n Mo.**
Herzog Verena. Port obligatoire du masque en fonction du risque
- 20.3859 n Mo.**
Herzog Verena. Mettre en place des tests pour lutter contre le coronavirus. Nouvelle stratégie
- x **20.4208 n Ip.**
Herzog Verena. Plusieurs stratégies contre le coronavirus
- x **20.4651 n Ip.**
Herzog Verena. Une campagne de masturbation financée sur fonds publics?
- x **20.4652 n Ip.**
Herzog Verena. Réserves de capacité constituées par les hôpitaux pour le coronavirus. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?
- 20.4653 n Mo.**
Herzog Verena. Diminuer la prescription de psychotropes dans les maisons de retraite

- x **20.4656 n Po.**
Herzog Verena. Attestations médicales et certificats d'incapacité de travail. Durcir les règles
- * **21.3376 n Ip.**
Herzog Verena. Aide à la vieillesse. Financement en danger
- * **21.3377 n Mo.**
Herzog Verena. Comblent les lacunes de la loi sur les épidémies
- 19.3933 n Ip.**
Hess Erich. Les city cards sont-elles illégales?
- 19.3936 n Ip.**
Hess Erich. Proportion des étrangers à l'aide sociale
- 19.3937 n Mo.**
Hess Erich. Reconnaître les Etats des Balkans comme Etats de provenance sûrs
- 19.3938 n Mo.**
Hess Erich. Pour un pilier 3a accessible à tous
- 20.4557 n Ip.**
Hess Erich. La Confédération a-t-elle financé la campagne des partisans de l'initiative pour des entreprises responsables?
- 20.4563 n Mo.**
Hess Erich. Prestations allouées au personnel de Skyguide. Stop aux excès sur le dos du contribuable
- 20.4588 n Mo.**
Hess Erich. Dissolution de la Commission fédérale contre le racisme
- 20.4591 n Mo.**
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes
- * **21.3387 n Ip.**
Hess Erich. La vision danoise "zéro requérant d'asile" peut-elle aussi s'appliquer en Suisse?
- * **21.3400 n Po.**
Hess Erich. Cotisations LPP indépendantes de l'âge
- N **19.3130 n Mo.**
Hess Lorenz. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance
- * **21.3275 n Ip.**
Hess Lorenz. Ne pas manquer le coche de la nanomédecine
- 19.4215 n Mo.**
(Hiltpold) Bourgeois. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie
- 19.3891 n Mo.**
Humbel. Compensation des risques dans l'assurance-maladie. Prendre en compte tous les médicaments pour les groupes de coûts pharmaceutiques
- 19.4167 n Mo.**
Humbel. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox
- 19.4174 n Po.**
Humbel. Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale
- 20.3600 n Mo.**
Humbel. Accès aux expertises médico-légales pour renforcer la sécurité des patients
- 20.4672 n Mo.**
Humbel. Établir un calendrier contraignant pour la transformation numérique dans le système de santé
- 20.4721 n Mo.**
Humbel. Mise en oeuvre effective des évaluations ETS
- 19.4431 n Mo.**
Hurni. La démocratie directe mérite qu'on réprime la récolte frauduleuse de signatures
- 20.3114 n Ip.**
Hurni. Quels sont les investissements exacts de la BNS?
- 20.3125 n Mo.**
Hurni. Sauver la pêche professionnelle en Suisse
- 20.3307 n Ip.**
Hurni. Mise en oeuvre de la convention d'Istanbul. Plus utile que jamais?
- 20.3506 n Mo.**
Hurni. Renforcer les compétences des patients dans le dossier électronique du patient
- 20.3516 n Ip.**
Hurni. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre les véhicules astreints à la RPLP et ceux astreints à la RPLF?
- 20.3518 n Po.**
Hurni. Télémédecine. Etat des lieux et perspectives
- 20.3527 n Ip.**
Hurni. Les parcs d'importance nationale ne devraient-ils pas être aussi évalués à l'aune du développement durable et du climat?
- 20.3619 n Mo.**
Hurni. Les décisions d'investissements de la BNS doivent être prises depuis la Suisse
- 20.4025 n Mo.**
Hurni. Non à l'obsolescence programmée! Garantir une durée de vie d'au minimum cinq ans pour les objets électroniques
- 20.4278 n Ip.**
Hurni. Aviation. Un comportement loyal envers les consommateurs serait un minimum au vu des aides versées!
- 20.4381 n Po.**
Hurni. Pour une véritable étude de la fiscalité des robots
- 20.4445 n Mo.**
Hurni. Rentes de veuf. Mettre fin maintenant à une règle illicite, contraire à l'égalité et surannée
- x **20.4446 n Po.**
Hurni. Accès égalitaire au service militaire
- x **20.4533 n Ip.**
Hurni. Implantation d'éoliennes. Administration fédérale à vent contraire?
- * **21.3059 n Mo.**
Hurni. Éviter les faux départs de caisse maladie
- * **21.3060 n Ip.**
Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?

- * **21.3061 n Ip.**
Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse
- * **21.3135 n Ip.**
Hurni. Le Lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!
- * **21.3233 n Ip.**
Hurni. Pierre Krähenbühl enfin soutenu par la Suisse?
- * **21.3234 n Po.**
Hurni. Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses?
19.4609 n Po.
Hurter Thomas. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
- 20.3377 n Ip.**
Hurter Thomas. Conséquences de la crise du coronavirus sur le Forta
- 20.3632 n Ip.**
Hurter Thomas. Le traité conclu en 1996 à Lugano par l'Allemagne et la Suisse se transforme peu à peu en coquille vide
- 20.3017 n Ip.**
Imark. Aménagement de la ligne ferroviaire du Laufonnais. Une planification pitoyable et de mauvaises excuses
- 20.3983 n Ip.**
Imark. Accord économique avec Taïwan
- 20.4028 n Mo.**
Imark. Expropriation de la Place fédérale
- 20.4531 n Ip.**
Imark. Subventions accordées à des entreprises peu recommandables pour des projets douteux combattus par la population
- * **21.3026 n Ip.**
Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité
- * **21.3027 n Ip.**
Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée
- * **21.3029 n Ip.**
Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?
- x **19.3194 n Mo.**
(Jans) Gysi Barbara. SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel
Voir objet 19.3227 Po. Zanetti Roberto
- x **19.3259 n Mo.**
(Jans) Badran Jacqueline. Plan d'action pour une place financière durable
- 19.3779 n Po.**
(Jans) Suter. Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée
- 20.3851 n Mo.**
(Jans) Schneider Schüttel. Supprimer les taxes de recyclage pour le verre, le carton, le papier et les métaux
- 20.3852 n Mo.**
(Jans) Nussbaumer. Économie suisse en difficulté. Préparer l'avenir grâce à des investissements
- x **19.3286 n Mo.**
Jauslin. Corriger le tir en matière de sécurité de l'aviation
- 19.3784 n Mo.**
Jauslin. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque
- x **20.4324 n Ip.**
Jauslin. Reconversion de l'aérodrome de Dübendorf. Un changement de cap lourd de conséquences décidé par le Conseil fédéral
- 20.4639 n Mo.**
Jauslin. Toilettes unisexes et PME. Lutter contre la surréglementation, même au petit coin
- x **20.4640 n Po.**
Jauslin. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050
- x **19.3215 n Ip.**
Kälin. Aquaculture. Mieux protéger les poissons
- x **19.3216 n Ip.**
Kälin. Actualiser la fiche d'information concernant la révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'énergie nucléaire
- x **19.3341 n Ip.**
Kälin. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?
19.3428 n Mo.
Kälin. Nécessité d'améliorer la représentativité de l'organe consultatif du DEFR-DETEC "Transformation numérique"
- 19.3484 n Ip.**
Kälin. Moins d'emballages en plastique
- 19.3617 n Ip.**
Kälin. Stopper la discrimination des femmes dans les reportages sportifs et la promotion du sport
- 19.3646 n Ip.**
Kälin. Violation du Pacte I de l'ONU par la Suisse
- 19.3778 n Ip.**
Kälin. Don d'ovules dans des centres suisses de PMA
- 19.4456 n Ip.**
Kälin. Pour une meilleure protection animale dans l'aquariophilie privée
- 19.4605 n Ip.**
Kälin. La centrale nucléaire de Beznau est-elle sûre?
- 20.3514 n Ip.**
Kälin. Le stockage intermédiaire de déchets radioactifs se prolonge. Quels sont les plans de la Confédération?
- 20.3978 n Ip.**
Kälin. Des bus à la place des trains. Qui prend la décision?
- 20.4227 n Ip.**
Kälin. Quelles mesures pour plus de suffisance?
- * **21.3244 n Ip.**
Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse

- 20.3234 n Ip.**
Kamerzin. Soutenons la viticulture suisse en incitant à la vente de vins suisses
- 20.3622 n Po.**
Kamerzin. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.3654 n Mo.**
Kamerzin. Marchés publics. Mettre fin à l'inégalité entre marchés publics cantonaux/communaux et fédéraux concernant les règles de protection des travailleurs!
- 20.3974 n Mo.**
Kamerzin. Intégrer tous les vins dans le contingentement
- 20.4269 n Ip.**
Kamerzin. Quelles conditions pour le tourisme d'hiver
- x **19.4019 n Mo.**
Keller Peter. S'assurer que la loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger ne fasse plus l'objet d'interprétations susceptibles de nuire à une sécurité juridique indispensable à l'économie suisse
- 19.4144 n Mo.**
Keller Peter. Mieux protéger les forces de sécurité et les forces d'intervention. Punir plus sévèrement les curieux, les fauteurs de troubles et les auteurs d'actes de violence
- N **19.3373 n Mo.**
(Kiener Nellen) Seiler Graf. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité
- 20.3028 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Le projet d'autoroute Machilly-Thonon à l'heure de l'urgence climatique
- 20.3116 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. Agir efficacement contre la pollution lumineuse
- 20.3255 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. Assurer la distanciation physique dans les déplacements
- 20.3379 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. Un bilan CO2 des activités de la Confédération
- 20.3637 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. La restauration à emporter sans déchet
- 20.3863 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Ces insectes dans l'ombre de la terre
- 20.4022 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Comment respecter le droit constitutionnel et légal des requérants et requérantes d'asile si les auditions sont menées sans la présence d'un représentant ou d'une représentante juridique?
- 20.4100 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Les insectes dans l'ombre de la terre. La fertilité des sols
- 20.4101 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Les insectes dans l'ombre de la terre. Si les organismes du sol déclinaient?
- 20.4297 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles
- 20.4298 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d'assécher le val-lon de l'Allondon
- 20.4325 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Open space. Quid de la santé physique et morale au travail?
- 20.4405 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Des exceptions pour contourner les mesures d'assainissement des nuisances du bruit?
- 20.4458 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas. Pour la généralisation en Suisse de programmes d'économie d'énergie
- 20.4459 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. Des masques en tissu certifiés pour lutter contre les déchets sur la voie publique
- 20.4496 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Quand l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera-t-elle publiée?
- 20.4497 n Po.**
Klopfenstein Broggin. Personnalité juridique et voies de droit pour les glaciers. Une opportunité pour notre pays?
- * **21.3110 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié
- * **21.3250 n Mo.**
Klopfenstein Broggin. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des requérants et requérantes d'asile dans les CFA
- * **21.3331 n Ip.**
Klopfenstein Broggin. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020
- 20.4030 n Ip.**
Köppel. Donation par la Confédération d'un tableau de Max Liebermann
- 19.4473 n Ip.**
Kutter. Mettre à profit le potentiel des certificats de branche
- 19.4474 n Ip.**
Kutter. Promouvoir la lecture
- 20.4207 n Ip.**
Kutter. Offensive numérique de la SRF
- x **20.4271 n Ip.**
Landolt. Nouvelles procédures d'asile. Bilan d'étape
- * **21.3099 n Ip.**
Landolt. Objectifs de développement durable pour la Banque nationale suisse
- * **21.3100 n Ip.**
Landolt. Ordonnance sur les marchés publics

- 20.3306 n Mo.**
Locher Benguerel. Soutenir le tourisme intérieur au moyen de bons
- x **20.4437 n Ip.**
Locher Benguerel. Négligence par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant
- x **20.4567 n Ip.**
Locher Benguerel. Lutter contre le chômage des jeunes
- * **21.3057 n Ip.**
Locher Benguerel. Nouvel objectif de 40 pour cent de femmes dans les organes de direction suprêmes des entreprises proches de la Confédération
- * **21.3105 n Ip.**
Locher Benguerel. Scolarisation des enfants et des adolescents dans les centres fédéraux pour requérants d'asile
- * **21.3106 n Po.**
Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée
- 19.3794 n Mo.**
Lohr. Constituer un meilleur réservoir de personnel qualifié en Suisse en assurant une égalité de fait pour les personnes handicapées et entre hommes et femmes dans le degré tertiaire B
- 19.4070 n Mo.**
Lohr. Santé des enfants. Une stratégie nationale
- 19.4161 n Ip.**
Lohr. Promotion de la stratégie relative à la gestion du sang du patient
- 19.4454 n Ip.**
Lohr. Résolution sur la couverture sanitaire universelle. Contribution de la Suisse?
- 19.4469 n Ip.**
Lohr. Expertises AI. La désignation aléatoire des experts est-elle la solution?
- 19.4491 n Mo.**
Lohr. Améliorer la qualité et réduire les coûts du système de santé en promouvant la gestion du sang des patients
- 19.4509 n Mo.**
Lohr. Opérer un classement sérieux et méthodique des besoins en soins pour remédier à l'inégalité de traitement systématique créée par des régimes cantonaux disparates
- 19.4534 n Mo.**
Lohr. Assurance-maladie. Garantir à la population un accès finançable à long terme aux thérapies très onéreuses
- 20.3662 n Ip.**
Lohr. Échange électronique de données entre les hôpitaux, les autorités cantonales et la Confédération. Quels enseignements tirer de la crise du coronavirus?
- x **20.4350 n Ip.**
Lohr. Marche à suivre pour un nouveau tarif des soins ambulatoires
- 20.4351 n Ip.**
Lohr. Investir pour donner des perspectives d'emploi au lieu de payer pour un statu quo sans avenir
- x **20.4499 n Ip.**
Lohr. Éradiquer le cancer du col de l'utérus en Suisse
- x **20.4530 n Ip.**
Lohr. Quel est l'avenir du sport populaire suisse?
- 20.4671 n Mo.**
Lohr. Soumettre la SSR à la surveillance du Contrôle fédéral des finances
- 20.3437 n Mo.**
Mäder. Coûts de la pandémie de Covid-19 sur le système de santé. Accord rapide des partenaires tarifaires
- 20.4092 n Mo.**
Mäder. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs
- 20.4093 n Mo.**
Mäder. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé
- * **21.3064 n Mo.**
Mäder. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- * **21.3127 n Mo.**
Mäder. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 20.4398 n Ip.**
Maillard. Sous-dotation des inspections du travail cantonales et surveillance du SECO. Comment le Conseil fédéral entend-il faire respecter ses engagements internationaux et son devoir de protection?
- x **20.4491 n Ip.**
Maillard. Lutte contre le Covid-19. Le Conseil fédéral prévoit-il de contraindre les cantons à renforcer les équipes dans les EMS, au moins pour rendre possibles les quarantaines?
- * **21.3145 n Ip.**
Maillard. DPD. Destruction postale discrète?
- 20.3318 n Ip.**
Maitre. Alors que la plupart des procédures civiles et administratives non urgentes ont été suspendues, notamment en matière d'asile, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en matière de renvois?
- 20.3432 n Mo.**
Maitre. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants

- 20.4013 n Ip.**
Maitre. Calcul des coûts de la santé pour l'année 2020. Les impacts du Covid-19 pourront-ils réellement être calculés sur la base de données et statistiques fiables, transparentes et objectives?
- 20.4736 n Ip.**
Maitre. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu?
- * **21.3070 n Ip.**
Maitre. Livraison de données statistiques par les assureurs-maladie à l'OFSP. Pourquoi rémunérer ce qui doit être fourni gratuitement?
- * **21.3152 n Ip.**
Maitre. Renvois forcés. Le Conseil fédéral va-t-il continuer à fermer les yeux sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Ethiopie?
- 20.3027 n Mo.**
Marchesi. Soutien financier aux cantons frontaliers pour assurer la sécurité des frontières
- 20.3355 n Po.**
Marchesi. Secteur médicosocial. La Suisse ne doit pas dépendre de la main-d'oeuvre étrangère
- * **21.3039 n Mo.**
Marchesi. La Suisse peut renégocier l'accord sur la libre circulation. La preuve par le Brexit
- * **21.3146 n Ip.**
Marchesi. Interdiction de la burqa. Empêcher Rachid Nekkaz de continuer à inciter à violer la loi et la Constitution
- * **21.3261 n Mo.**
Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes
- 19.3630 n Mo.**
Markwalder. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse
- 20.3320 n Po.**
Markwalder. Crise du coronavirus. Trouver rapidement des solutions pour le secteur du voyage et pour le tourisme
- 20.3322 n Mo.**
Markwalder. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi
- 19.3875 n Po.**
Marra. Refonte des financements pour l'insertion dans le marché du travail
- 19.4149 n Mo.**
Marra. Projet pilote pour les chômeurs de longue durée âgés
- 19.4475 n Po.**
Marra. Pour assouplir la cage dorée du frein à l'endettement
- 20.3298 n Ip.**
Marra. Quelle aide pour les sans-papiers durant la crise du Covid-19?
- 20.3707 n Ip.**
Marra. La naturalisation facilitée de la troisième génération l'est-elle vraiment?
 Voir objet 20.3708 Ip. Fluri
- 20.3498 n Mo.**
Marti Min Li. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes
- 20.3711 n Po.**
Marti Min Li. Effets de l'activité des offices des poursuites
- 20.4097 n Mo.**
Marti Min Li. Plan d'action pour améliorer la protection contre la discrimination
- 20.4098 n Mo.**
Marti Min Li. Vie culturelle. Garantir la participation et la diversité
- 20.4635 n Mo.**
Marti Min Li. Les caisses de pension proches de la Confédération ne doivent pas investir dans les armes nucléaires
- 20.4636 n Mo.**
Marti Min Li. Ancrer et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans les cantons
- * **21.3126 n Mo.**
Marti Min Li. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
 Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
 Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
 Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
 Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
 Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- * **21.3313 n Ip.**
Marti Min Li. Nouvelles formes d'habitats. Que fait le Conseil fédéral?
- x **19.3063 n Mo.**
Marti Samira. Déclarer l'état d'urgence climatique
- x **19.3115 n Mo.**
Marti Samira. Trafic aérien. Promouvoir l'innovation afin de réduire les émissions de CO2
- x **19.3122 n Mo.**
Marti Samira. Trafic aérien. Interdire les vols intérieurs
- 19.3555 n Ip.**
Marti Samira. Renvois illégaux en Croatie. Que fait la Suisse?
- 19.3660 n Mo.**
Marti Samira. Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base
- 20.3024 n Mo.**
Marti Samira. Situation dramatique sur l'île de Lesbos. La Suisse doit agir!
- 20.3107 n Ip.**
Marti Samira. Route migratoire des Balkans occidentaux. Et maintenant?
- 20.3799 n Po.**
Marti Samira. Améliorer les bases légales en vue de prévenir le profilage racial et ethnique

- 20.4236 n Ip.**
Marti Samira. Échange de données délicat avec le régime dictatorial d'Érythrée
- 20.4421 n Po.**
Marti Samira. Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers
- x **20.4427 n Ip.**
Marti Samira. Assujettissement des frontaliers à l'impôt
- x **20.4428 n Ip.**
Marti Samira. Sensibiliser et informer dans le cadre scolaire sur la diversité des identités et orientations sexuelles
- * **21.3123 n Ip.**
Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes
- * **21.3153 n Ip.**
Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage
- * **21.3273 n Mo.**
Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades
- * **21.3359 n Po.**
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse
- 19.4130 n Mo.**
Martullo. Obligation d'annoncer les places vacantes en cas de dépassement du taux de chômage. Tenir compte des différences régionales
- x **19.3174 n Po.**
Masshardt. Mesures pour garantir l'avenir du système de milice
- x **19.3175 n Mo.**
Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés. Améliorer la protection des mères
- x **19.3176 n Mo.**
Masshardt. Pas de licenciement au cours de la période d'essai durant la grossesse et après l'accouchement
- 19.3563 n Mo.**
Masshardt. Pour une protection concrète du climat. Gérer la mobilité dans l'administration fédérale
- 19.3564 n Mo.**
Masshardt. Administration fédérale sans incidence climatique
- 19.3847 n Mo.**
Masshardt. Enfin un vrai congé parental pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 19.4241 n Po.**
Masshardt. Meilleure protection des victimes d'infractions poursuivies sur plainte
- 19.4503 n Po.**
Masshardt. Risques financiers engendrés par les pertes de biodiversité
- 20.3494 n Mo.**
Masshardt. Garantir la propreté de l'eau potable
- 20.3523 n Mo.**
Masshardt. Modification de la Convention de Chicago. Il est temps d'imposer le trafic aérien
- 20.4202 n Po.**
Masshardt. Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle
- x **20.4149 n Ip.**
Matter Michel. Investissements publics dans le vaccin contre le Sars-CoV-2
- x **20.4160 n Ip.**
Matter Michel. Le modèle Qualimed d'Assura. Un nouveau modèle d'assurance controversé
- x **20.4517 n Mo.**
Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale
- 20.4559 n Mo.**
Matter Michel. Mesures contre les discours incitant à la haine ou à la violence au sein des ONG subventionnées par la Suisse
- * **21.3163 n Ip.**
Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale
- x **19.3165 n Mo.**
(Mazzone) Egger Kurt. Adopter un cadre législatif sur le démantèlement des navires pour assurer la responsabilité sociale et environnementale de la Suisse
- x **19.3182 n Ip.**
(Mazzone) Glättli. Renvois forcés. Appliquer les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture
- x **19.3183 n Mo.**
(Mazzone) Pasquier. Réduire l'impact de l'aviation sur le climat en mettant fin aux vols intérieurs
- 19.3521 n Po.**
(Mazzone) Ryser. Un panorama exhaustif des stages en Suisse
- 19.3523 n Mo.**
(Mazzone) Michaud Gigon. Adopter les mesures nécessaires pour connaître l'origine réelle de l'or importé en Suisse et lutter contre l'or "sale"
- 19.4034 n Mo.**
(Mazzone) Prelicz-Huber. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- 19.4301 n Ip.**
(Mazzone) Glättli. Interdiction du financement de matériel de guerre prohibé. La loi est-elle bien appliquée?
- x **19.3147 n Po.**
(Merlini) Cattaneo. Plan B du Conseil fédéral, au cas où l'Italie refuserait définitivement de signer le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers
- 20.3843 n Po.**
Mettler. Utilité économique du système de sécurité sociale
- 20.3902 n Po.**
Mettler. Gender monitoring économique en lien avec la crise du coronavirus

- x **19.3273 n Mo.**
Meyer Mattea. Promouvoir le transport ferroviaire transfrontalier en Europe comme solution de remplacement au trafic aérien
- x **19.3274 n Po.**
Meyer Mattea. Investir les excédents comptables dans la protection du climat
- x **19.3275 n Po.**
Meyer Mattea. Réduction du temps consacré à l'activité rémunérée. Effets sur la réalisation des objectifs de l'accord de Paris
- 19.3586 n Ip.**
Meyer Mattea. Violence sexuelle. Trop de femmes n'obtiennent pas justice
- 19.4186 n Po.**
Meyer Mattea. Etude sur le financement des campagnes électorales et de votation
- 19.4187 n Mo.**
Meyer Mattea. Créer un fonds de réinsertion pour les personnes exclues du marché du travail
- 19.4506 n Ip.**
Meyer Mattea. Grossesse en cas de renvoi ou d'expulsion et de détention préalable
- 19.4434 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour une information claire lors d'achats de produits non réparables
- 19.4448 n Ip.**
Michaud Gigon. Biobanques privées. Quel contrôle pour quelles garanties pour les usagers?
- 19.4490 n Po.**
Michaud Gigon. Informer les clients sur la durabilité des investissements financiers proposés
- 20.3447 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour la mise en place d'une ligne de production alternative et activable durant une crise sanitaire
- 20.3725 n Ip.**
Michaud Gigon. Mise en oeuvre de la loi sur les jeux d'argent. Les mesures de protection des joueurs inscrites dans la loi sont-elles réellement exécutées?
- 20.4105 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour un contrôle efficace du marché des masques
- 20.4312 n Mo.**
Michaud Gigon. Introduire un indice de réparabilité pour certains appareils électriques et électroniques
- * **21.3040 n Po.**
Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle
- * **21.3350 n Ip.**
Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?
- x **19.3095 n Mo.**
Molina. Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des jeunes
- x **19.3096 n Po.**
Molina. Effets des accords de libre-échange sur le climat mondial
- x **19.3097 n Po.**
Molina. Le secteur des matières premières nuit au climat. Il faut renoncer à financer les industries minières et pétrolières
- x **19.3192 n Ip.**
Molina. Agir pour que les entreprises suisses appliquent mieux les principes directeurs de l'ONU
- 19.3491 n Po.**
Molina. Investissements directs étrangers. Renforcer le contrôle des fusions
- 19.3492 n Mo.**
Molina. Une stratégie de durabilité pour les liquidités de la Confédération
- x **19.3493 n Mo.**
Molina. Introduire le système de négociation de voie 1,5 dans les relations avec la Chine
- x **19.4047 n Mo.**
Molina. Sponsoring par des grandes entreprises. Eviter tout dégât d'image pour la Suisse
- 19.4142 n Mo.**
Molina. Garantir le trafic des paiements. Ne pas menacer le rôle d'Etat hôte de la Suisse
- 19.4165 n Mo.**
Molina. Obligation de déclarer l'origine de l'or
- 19.4466 n Ip.**
Molina. Influence du gouvernement chinois en Suisse
- 19.4472 n Po.**
Molina. Évaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené de manière bilatérale avec la Chine
- 19.4579 n Mo.**
Molina. Investissements nuisibles au climat. Interdire la distribution de dividendes et le rachat d'actions
- 20.3048 n Ip.**
Molina. Des milliards de dollars d'avoirs de potentats libanais dorment sur des comptes bancaires suisses. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que la lumière soit faite sur cette situation et que les avoirs soient restitués à la population libanaise?
- 20.3195 n Ip.**
Molina. Conséquences de la crise du coronavirus pour les pays en développement. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès des acteurs de la place financière suisse en vue d'un allègement de la dette des pays pauvres?
- 20.3196 n Ip.**
Molina. Recours aux technologies médicales dans la lutte contre le Covid-19. Que fait le Conseil fédéral pour que la Suisse et tous les autres États aient accès aux futurs médicaments et vaccins?
- 20.3559 n Po.**
Molina. Économie sociale, gestion participative, service public. Quelles leçons pour la Suisse?
- 20.3560 n Po.**
Molina. Viabilité du service public suisse
- 20.3561 n Mo.**
Molina. Contre la distribution des bénéfices des entreprises du service public

- 20.3562 n Mo.**
Molina. Les entreprises de la Confédération doivent servir l'intérêt général
- 20.3563 n Mo.**
Molina. Améliorer le cadre juridique relatif à la création de start-up coopératives
- 20.4072 n Ip.**
Molina. Lien entre les banques suisses et le blanchiment d'argent. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4302 n Po.**
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse
- x **20.4450 n Ip.**
Molina. La Charte de Paris pour une nouvelle Europe a 30 ans. Quelle importance a-t-elle pour une Europe pacifique, démocratique et unie, et quelle est la contribution de la Suisse à une telle Europe?
- 20.4456 n Ip.**
Molina. Le droit de la neutralité bafoué pendant des dizaines d'années par les services de renseignement. Conséquences et risques pour la Suisse
- * **21.3119 n Po.**
Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique
- * **21.3120 n Po.**
Molina. Rétrécissement de l'espace de la société civile. Que fait la Suisse dans le cadre de la coopération internationale contre la restriction de la marge de manoeuvre de la société civile?
- * **21.3151 n Mo.**
Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie
- * **21.3199 n Po.**
Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé
- * **21.3321 n Mo.**
Molina. Reconnaissance par la Suisse du génocide et des crimes contre l'humanité dans la province chinoise du Xinjiang
- x **19.3203 n Ip.**
Moret Isabelle. Frais administratifs des assurances-maladie. Quelle transparence?
- x **19.3317 n Ip.**
Moret Isabelle. Assurance-maladie. Impact de la taille des effectifs des assurés sur les primes?
- 19.3424 n Ip.**
Moret Isabelle. Répartition de l'enveloppe financière pour les projets selon l'article 14 LEg. Corriger le déséquilibre géographique
- 19.3587 n Ip.**
Moret Isabelle. Violences sexuelles. Nouvelle définition du viol
- 19.3805 n Ip.**
Moret Isabelle. Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Éviter la discrimination
- 19.4220 n Mo.**
Moret Isabelle. Stop aux allégations mensongères sur les cosmétiques
- 19.4318 n Ip.**
Moret Isabelle. Transparence de l'OFSP vis-à-vis des cantons dans le cadre de l'approbation des primes-maladie
- x **20.4519 n Ip.**
Moret Isabelle. Protection des monuments historiques du Haut-Karabakh
- 20.4549 n Ip.**
Moret Isabelle. Tests salivaires Covid-19
- x **20.4550 n Ip.**
Moret Isabelle. Mise en oeuvre de l'article 5c alinéa 3 lettre b de l'ordonnance Covid-19, "stations de ski" du 4 décembre 2020
- * **21.3334 n Ip.**
Moret Isabelle. Ouvertures des terrasses des restaurants
- x **19.3029 n Ip.**
Moser. Puissances nucléaires. Profiter de la dynamique actuelle pour leur rappeler leur obligation de se dénucléariser
- x **19.3379 n Ip.**
Moser. Combien de pesticides très toxiques pour l'être humain sont homologués en Suisse?
- x **19.3380 n Ip.**
Moser. Des pesticides perturbant la fonction sexuelle et la reproduction chez les êtres humains sont-ils homologués en Suisse?
- x **19.3381 n Mo.**
Moser. Détecter les véhicules diesels défectueux et manipulés, et éviter les interdictions cantonales de circuler liées aux poussières fines
- 19.4207 n Po.**
Moser. Renforcer la médecine pédiatrique en comblant les lacunes de l'offre de soins
- 19.4314 n Mo.**
Moser. Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations
- 19.4321 n Mo.**
Moser. Protection internationale du climat. La Suisse doit apporter sa contribution pour que la transition climatique soit réalisée au niveau mondial
- 19.4531 n Ip.**
Moser. Suite des opérations après l'évaluation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires
- 19.4532 n Ip.**
Moser. Réexamen des métabolites du chlorothalonil. Conséquences
- 19.4610 n Ip.**
Moser. Protection des récoltes. Il est urgent d'agir
- 20.3897 n Po.**
Moser. Limiter les risques pour la biodiversité
- 20.4214 n Mo.**
Moser. Contrôles officiels visant à protéger les animaux. Mettre à contribution le budget pour l'agriculture et assurer la transparence

- * **21.3340 n** lp.
Moser. Médecine pédiatrique. Garantir des capacités suffisantes
- 19.4024 n** lp.
Müller Leo. Protéger les petits épargnants des taux d'intérêt négatifs
- 19.4234 n** lp.
Müller Leo. Communication problématique sur la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture
- 19.4235 n** lp.
Müller Leo. Quelles sont toutes les substances qui se retrouvent dans les cours d'eau?
- 19.4264 n** Mo.
Müller Leo. Remplacer les centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau I et II sans émettre de CO2 grâce aux exploitations agricoles
- 20.4633 n** lp.
Müller Leo. Demandes d'assistance administrative en matière fiscale relatives à des filiales de groupes suisses. L'AFC, serviteur zélé du fisc étranger?
- 20.4634 n** lp.
Müller Leo. Comment expliquer la servilité d'une AFC qui va jusqu'à accorder l'assistance administrative en matière fiscale sur la base de données volées?
- 20.4685 n** lp.
Müller Leo. Pourquoi la volonté du Parlement n'a-t-elle pas pu être mise en oeuvre plus rapidement?
- 19.3603 n** Mo.
(Müller Walter) Riniker. Réduction équitable de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à la protection civile
- *x **19.3206 n** lp.
Müller-Altarmatt. Médicaments vétérinaires. Sécurité du droit et de l'approvisionnement
- 19.3513 n** Mo.
Müller-Altarmatt. Harmonisation et écologisation du calcul de l'imposition des véhicules à moteur
- 19.3807 n** Mo.
Müller-Altarmatt. Chaîne de création de valeur du secteur musical. Relevé de données statistiques fiables
- 19.4333 n** Po.
Müller-Altarmatt. Soja. Etre autosuffisant plutôt qu'importer
- 19.4595 n** Mo.
Müller-Altarmatt. Économie circulaire. Meilleure disponibilité des pièces de rechange
- 20.4235 n** Po.
Müller-Altarmatt. Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché
- 20.4237 n** Po.
Müller-Altarmatt. Adapter à la pratique les dispositions sur l'administration des preuves et les auditions
- 20.4642 n** lp.
Müller-Altarmatt. Atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse
- 20.4643 n** lp.
Müller-Altarmatt. Quelles sont les implications de la guerre du Haut-Karabakh?
- 20.4650 n** lp.
Müller-Altarmatt. La Suisse finance la guerre dans le Haut-Karabagh
- * **21.3378 n** lp.
Müller-Altarmatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse
- *x **19.3074 n** lp.
Munz. Ne pas utiliser d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire
- *x **19.3075 n** lp.
Munz. La réduction prévue de l'épandage des engrais de ferme a-t-elle vraiment un impact positif sur l'environnement?
- *x **19.3076 n** lp.
Munz. Tolère-t-on les défaillances humaines constatées dans la centrale nucléaire de Leibstadt?
- *x **19.3077 n** lp.
Munz. Imposer enfin l'interdiction d'utiliser des pesticides aux pouvoirs publics et aux utilisateurs privés
- *x **19.3113 n** lp.
Munz. Qui assume le risque que la technologie 5G fait peser sur la santé?
- *N **19.3200 n** Mo.
Munz. Obligation de déclarer les peaux de reptiles
- *x **19.3295 n** lp.
Munz. L'OFAG autorise un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée, allant ainsi à l'encontre des recommandations d'Agroscope
- *x **19.3296 n** lp.
Munz. Pesticides dispersés par le vent. Quelle est la situation en Suisse?
- *x **19.3297 n** lp.
Munz. Déclaration des produits génétiquement modifiés et procédés de détection
- *x **19.3340 n** lp.
Munz. Expiration de l'homologation pour le chloridazone au sein de l'UE. La Suisse procédera-t-elle de même?
- 19.3455 n** lp.
Munz. La protection contre le glyphosate est-elle suffisante?
- 19.3552 n** lp.
Munz. Politique agricole 22 plus. Quelles mesures générales pour réduire significativement l'ammoniac, les nitrates et les émissions d'azote dans les eaux?
- 19.3611 n** Po.
Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts
- 19.3612 n** Mo.
Munz. Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en oeuvre des bonnes pratiques
- 19.3614 n** Mo.
Munz. Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité
- 19.3695 n** lp.
Munz. EPF, universités et Fonds national. Promouvoir les femmes de manière plus ciblée
- 19.3696 n** lp.
Munz. Rayonnement non ionisant. Devoir d'information de l'OFSP

19.3697 n Mo.

Munz. Bons de formation continue pour les personnes peu qualifiées

19.3698 n Ip.

Munz. Rayonnement électromagnétique non ionisant. Recherche, monitoring et liberté de choisir son degré d'exposition

19.3699 n Ip.

Munz. Transports publics. Table ronde pour des rabais aux écoles

19.3700 n Ip.

Munz. La nouvelle structure de direction de l'EPFZ est-elle en adéquation avec les exigences d'une haute école moderne?

19.3791 n Ip.

Munz. Système d'homologation des pesticides. Un examen de l'effet cocktail à titre réactif?

19.4021 n Ip.

Munz. Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes". Financement unilatéral d'un groupe d'intérêt par la Nagra

19.4022 n Ip.

Munz. Obligation de réduire les nitrates dans la perspective de la Politique agricole 2022 plus et de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre

19.4023 n Ip.

Munz. Transport d'animaux de rente. Exécution de la législation pertinente

19.4087 n Ip.

Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Financement d'un processus participatif digne de ce nom

19.4088 n Mo.

Munz. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par un fonds pour la formation continue

19.4089 n Ip.

Munz. Abattoirs. Transporter des demi-carcasses et non des animaux vivants

19.4204 n Ip.

Munz. Tirer les leçons du cas du chlorothalonil afin de réduire les risques liés à l'emploi de pesticides?

19.4205 n Ip.

Munz. Eau potable contaminée. L'homologation de produits phytosanitaires est un jalon

19.4411 n Ip.

Munz. Comment la Confédération soutient-elle les distributeurs d'eau et les organes d'exécution cantonaux dans leur lutte contre la pollution des eaux souterraines et de l'eau potable par les pesticides?

19.4494 n Ip.

Munz. Quels sont les résultats du réexamen des produits phytosanitaires?

19.4496 n Ip.

Munz. Téléphones portables. Mise en danger de la santé en raison du non-respect des valeurs DAS

19.4497 n Po.

Munz. Transformation numérique et 5G en adéquation avec les objectifs climatiques

19.4499 n Ip.

Munz. L'indépendance scientifique du centre de compétences de la Confédération Agroscope est-elle garantie pour ce qui est des produits phytosanitaires?

19.4500 n Ip.

Munz. Pourquoi faire fusionner les instituts renommés que sont l'Eawag et le WSL?

20.3074 n Ip.

Munz. Les fonds publics servent-ils à financer des brevets privés?

20.3091 n Mo.

Munz. Faire enfin respecter l'interdiction des herbicides

20.3582 n Ip.

Munz. Révision de la centrale nucléaire de Beznau en 2020. La sécurité est-elle assurée malgré la crise du coronavirus?

20.3589 n Mo.

Munz. Recours abusif aux antibiotiques par des vétérinaires étrangers

20.3590 n Mo.

Munz. Pour une interdiction de la baisse du prix de la viande de veau rouge

20.3591 n Po.

Munz. Des instruments concrets pour la haute surveillance dans le cadre de la loi sur la protection des animaux

20.3593 n Mo.

Munz. Pour une interdiction des farts fluorés nocifs dans le sport populaire

20.3731 n Mo.

Munz. Atténuer le risque de pandémie à l'échelle internationale grâce à une économie et une consommation durables

20.3732 n Ip.

Munz. Conseil de l'IFSN. Crédibilité de la surveillance du nucléaire

20.3733 n Ip.

Munz. Renaturation des eaux. Exécution au compte-gouttes en raison de la pénurie de main-d'oeuvre

20.3734 n Ip.

Munz. Fauchage et récolte. Mesures pour la protection des insectes

20.4190 n Ip.

Munz. Les conflits d'intérêts menacent-ils la stabilité du réseau d'électricité suisse?

20.4191 n Ip.

Munz. Augmenter la part de l'énergie solaire dans le bouquet énergétique standard

20.4192 n Mo.

Munz. Limiter la publicité pour la viande aux produits ayant bénéficié de programmes pour le bien-être animal

20.4193 n Ip.

Munz. Les pesticides augmentent-ils les risques de cancer et de maladie de Parkinson?

20.4194 n Ip.

Munz. Mobilité électrique. Infrastructure de recharge dans les immeubles locatifs

- 20.4195 n Ip.**
Munz. Nouvelle méthode pour identifier les plantes issues de l'édition génomique
- 20.4322 n Ip.**
Munz. La Confédération temporise aux dépens du climat
- 20.4382 n Ip.**
Munz. Promotion de la biodiversité et mise en réseau des milieux naturels le long des routes nationales
- 20.4383 n Ip.**
Munz. A qui profitent les mesures visant à compenser l'abrogation de la loi chocolatière?
- 20.4435 n Ip.**
Munz. Mise en réseau et promotion de la biodiversité le long des lignes de chemin de fer
- 20.4668 n Ip.**
Munz. Subventions et incitations dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Où en est-on et où va-t-on?
- 20.4670 n Mo.**
Munz. S'assurer que la Suisse puisse également capter et stocker du CO₂ à l'étranger
- * **21.3249 n Po.**
Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master
- * **21.3362 n Ip.**
Munz. Lutter facilement et efficacement contre le commerce sans scrupules de chiots
- * **21.3363 n Mo.**
Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission
- * **21.3364 n Ip.**
Munz. Développer des vaccins sans expériences sur les animaux
- * **21.3365 n Ip.**
Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire
- N **19.3202 n Mo.**
Nantermod. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles
- 19.3597 n Mo.**
Nantermod. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles
- 19.4104 n Mo.**
Nantermod. Abolir les barrières aux importations parallèles de médicaments génériques en Suisse
- 20.3067 n Mo.**
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite
- 20.3068 n Mo.**
Nantermod. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité
- 20.3120 n Po.**
Nantermod. Accès à la propriété. Analyse de l'adéquation des mesures en vigueur et des adaptations souhaitables
- x **20.4280 n Ip.**
Nantermod. Réserves dans la LAMal, surveillance des primes et pratiques commerciales
- 20.4415 n Po.**
Nantermod. Évaluation de l'efficacité clinique des thérapies onéreuses
- * **21.3081 n Ip.**
Nantermod. Dispositifs médicaux et fin de l'ARM. Comment éviter la pénurie?
- * **21.3154 n Mo.**
Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorés
- * **21.3277 n Ip.**
Nantermod. Chômage après la formation, quelles mesures pendant le Covid pour les secteurs fermés ?
- * **21.3318 n Ip.**
Nantermod. Optimisation de l'approvisionnement en vaccins grâce à une collaboration public-privé. Éclairages du Conseil fédéral?
- x **19.3142 n Mo.**
Nicolet. Renégocier avec la France l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983, régulièrement non respecté par le gouvernement français
- x **19.3246 n Mo.**
Nicolet. Maintenir l'offre actuelle de TGV sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe
- x **19.3249 n Mo.**
Nicolet. Réduire concrètement les frais de production des exploitations agricoles et forestières en autorisant l'utilisation de carburants détaxés
- 19.3596 n Mo.**
Nicolet. Exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits sensibles, des accords commerciaux avec les États-Unis
- 19.4061 n Ip.**
Nicolet. Selon quels critères les priorités des actions du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes sont-elles définies?
- 19.4083 n Mo.**
Nicolet. Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger
- 19.4410 n Mo.**
Nicolet. Diminuer de 50 pour cent le quota d'importation des vins étrangers
- 19.4414 n Ip.**
Nicolet. Formation OPD. Peut-on vraiment former un professionnel de l'agriculture en 250 heures?
- 20.3945 n Mo.**
Nicolet. Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A
- x **20.4281 n Ip.**
Nicolet. Cautionnements solidaires liés au Covid-19. Comment faire face à de nouvelles vagues?

- x **20.4504 n Ip.**
Nicolet. Mesures Covid-19 dans la pratique de la chasse. Considérer la chasse comme un sport et laisser les cantons décider
- 20.4592 n Mo.**
Nicolet. Mettre en oeuvre la couverture sociale prévue dans le projet PA 2022 plus avec la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, indépendamment du traitement de la nouvelle politique agricole
- * **21.3075 n Ip.**
Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?
- 19.3575 n Mo.**
Nordmann. Relever de 16 à 21 ans la limite d'âge des billets à demi-prix pour favoriser l'usage des transports publics par les jeunes
- x **20.4417 n Ip.**
Nordmann. Financement de la campagne contre la loi sur le CO2 par des multinationales du pétrole
- 19.3986 n Ip.**
Nussbaumer. Stratégie de "ring-fencing" d'Alpiq Holding SA pour se dérober à sa responsabilité en matière de risques nucléaires
- 20.3499 n Po.**
Nussbaumer. Établir un plan d'action pour l'économie sociale
- * **21.3260 n Ip.**
Nussbaumer. Droits de l'homme et liberté religieuse en Algérie
- 19.3551 n Mo.**
Page. Introduction de déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche-développement de nouveaux antibiotiques
- x **19.3683 n Mo.**
Page. Renforcement de la Division Sécurité humaine au niveau de la coopération internationale
- 19.3817 n Mo.**
Page. Autorisation de l'aquaculture
- 19.4280 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 20.3065 n Po.**
Page. Nouveaux avions de combat. Une opportunité de rééquilibrage économique en Suisse romande et au Tessin!
- 20.3378 n Ip.**
Page. Avions de combat. Affaires compensatoires pour la Suisse romande
- 20.3944 n Ip.**
Page. Autorisation de réintroduction d'un insecticide de protection de la betterave sucrière
- 20.4005 n Mo.**
Page. Egalité de traitement pour le sucre suisse
- 20.4538 n Po.**
Page. Quelles solutions pour venir en aide aux proches aidants engagés sur le long terme?
- 20.4539 n Po.**
Page. Rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire
- * **21.3104 n Ip.**
Page. Initiatives du 13 juin 2021. Quelles conséquences en cas d'acceptation?
- * **21.3368 n Ip.**
Page. Piste VTT et responsabilité des propriétaires
- 19.3663 n Mo.**
(Pardini) Marti Min Li. Un conseil numérique, au nom du peuple!
- 20.3037 n Ip.**
Pasquier. Transport des marchandises dangereuses. La sécurité est-elle assurée?
- 20.3265 n Po.**
Pasquier. Etudier l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures dans le but d'implémenter les changements bénéfiques
- 20.3293 n Ip.**
Pasquier. Transparence sur le fret aérien
- 20.3445 n Ip.**
Pasquier. Transparence sur l'attribution des crédits Covid-19
- 20.4007 n Ip.**
Pasquier. Comment le Conseil fédéral entend-il poursuivre sa traque aux fraudeurs à l'Adblue?
- 20.4038 n Mo.**
Pasquier. Les vélos ont droit à leur place dans les trains
- 20.4114 n Mo.**
Pasquier. Des trains de nuit comme alternative au trafic aérien? Egalement au départ de Genève, merci!
- 20.4434 n Ip.**
Pasquier. Harcèlement sexuel. Qu'en est-il de l'administration fédérale?
- * **21.3117 n Ip.**
Pasquier. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?
- * **21.3118 n Ip.**
Pasquier. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?
- * **21.3149 n Mo.**
Pasquier. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain
- * **21.3158 n Mo.**
Pasquier. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques
- * **21.3159 n Mo.**
Pasquier. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse
- * **21.3202 n Ip.**
Pasquier. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?
- * **21.3203 n Ip.**
Pasquier. Détection et prise en charge des requérant-e-s d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?

- * **21.3338 n Ip.**
Pasquier. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à haut risques pour l'environnement. Quels pyrèthrinoides sont concernés
- x **20.4103 n Ip.**
Pfister Gerhard. Protection des investissements suisses en Pologne
- 20.4699 n Ip.**
Pfister Gerhard. Exportation de substances perfluoroalkylées. Émissions nocives à l'étranger?
- x **19.3268 n Po.**
Piller Carrard. Améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel
- 19.3772 n Mo.**
Piller Carrard. Renforcer les rentes AVS pour lutter contre la pauvreté
- 20.3574 n Mo.**
Piller Carrard. Atténuer la crise du coronavirus pour les personnes à faibles revenus
- 20.3806 n Po.**
Piller Carrard. Investir autrement dans les structures d'accueil extrafamilial
- 20.4251 n Po.**
Piller Carrard. Établir un rapport national sur les violences gynécologiques
- x **20.4655 n Ip.**
Piller Carrard. Quid des subventions indues dans les transports publics?
- * **21.3067 n Mo.**
Piller Carrard. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- * **21.3303 n Ip.**
Piller Carrard. Pourquoi supprimer la carte journalière des communes à prix réduit?
- * **21.3304 n Ip.**
Piller Carrard. L'emploi féminin particulièrement menacé par la pandémie
- 20.3801 n Mo.**
Pointet. Un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères
- * **21.3074 n Ip.**
Pointet. Des données de qualité pour comprendre la situation!
- * **21.3206 n Ip.**
Pointet. Quels sont les processus de l'État soutenus par l'intelligence artificielle?
- 19.4508 n Po.**
Porchet. Maman sans retour. Il faut plus d'information sur les raisons pour lesquelles les femmes ne retournent pas au travail après un congé de maternité
- 20.3069 n Mo.**
Porchet. Pour le soutien à une agriculture de proximité
- 20.3092 n Mo.**
Porchet. Intégrer le genre dans la formation et la recherche médicales
- 20.3093 n Po.**
Porchet. Domaine de la santé. Mettre les lunettes de l'égalité
- 20.3260 n Mo.**
Porchet. Applaudir ne suffit pas! Permettre au personnel de la santé de récupérer
- 20.3483 n Mo.**
Porchet. Pour une nouvelle définition du cannabis
- 20.3998 n Po.**
Porchet. Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise
- x **20.4385 n Ip.**
Porchet. La Suisse et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s.x. Quel avenir?
- 20.4466 n Mo.**
Porchet. Accès aux pompes à insuline pour les diabétiques
- 20.4493 n Po.**
Porchet. Lutter contre la précarité menstruelle avec un accès gratuit aux produits menstruels
- 20.4541 n Mo.**
Porchet. Fiscalité 2.0. Pour un élargissement de la base de calcul des contributions des employeurs et employeuses aux assurances sociales, en intégrant la valeur ajoutée brute produite en Suisse
- 20.4542 n Mo.**
Porchet. Prévoyance de réorientation écologique professionnelle
- 20.4581 n Mo.**
Porchet. Taxer les achats de francs suisses
- 20.4638 n Po.**
Porchet. Mieux connaître le harcèlement scolaire en Suisse pour mieux protéger les enfants
- * **21.3031 n Ip.**
Porchet. Le SEM renvoie malgré le préavis positif de régularisation des cantons. Pourquoi?
- * **21.3134 n Ip.**
Porchet. Quels moyens pour lutter contre les violences sexuelles commises sur des mineurs?
- * **21.3136 n Mo.**
Porchet. L'inceste n'a rien d'une séduction!
- * **21.3208 n Mo.**
Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale
- * **21.3209 n Ip.**
Porchet. Jeunes et Covid-19. Quel impact sur leur présent et leur avenir?
- 19.4018 n Mo.**
Portmann. Libre-échange. Compensation écologique
- 20.3087 n Po.**
Portmann. Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses
- 20.4395 n Mo.**
Portmann. Pas de subventions publiques pour les projets d'ONG participant à des campagnes politiques

- 19.4623 n Ip.**
Prelicz-Huber. Des expertises AI extrêmement problématiques
- 20.3026 n Mo.**
Prelicz-Huber. Réduire les émissions liées aux vols effectués par des conseillers fédéraux
- 20.3313 n Mo.**
Prelicz-Huber. Pandémie de coronavirus. Pas de hausse des primes d'assurance-maladie
- 20.3341 n Ip.**
Prelicz-Huber. Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie
- 20.3364 n Mo.**
Prelicz-Huber. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Pour le versement de 100 pour cent du salaire des personnes dont le revenu ne dépasse pas 4000 francs environ
- 20.3823 n Mo.**
Prelicz-Huber. Pour une loi-cadre relative à la garantie du minimum vital
- 20.4044 n Mo.**
Prelicz-Huber. Obligation d'avancer les prestations. Comblent les lacunes
- 20.4438 n Ip.**
Prelicz-Huber. Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- 20.4444 n Ip.**
Prelicz-Huber. Soutien aux personnes pratiquant le commerce itinérant
- 20.4523 n Ip.**
Prelicz-Huber. Le partenariat social de Swissport a-t-il été résilié?
- * **21.3025 n Ip.**
Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires
- * **21.3041 n Ip.**
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse
- * **21.3042 n Ip.**
Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile
- * **21.3082 n Mo.**
Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement
- * **21.3182 n Ip.**
Prelicz-Huber. Santé psychique
- 20.3333 n Mo.**
Prezioso. Pour le bien de toutes et tous, ne pénalisons pas les revenus des personnes s'étant retrouvées sans travail à cause du Covid-19
- 20.3334 n Mo.**
Prezioso. Réquisitions d'urgence afin de permettre la planification de la production et la distribution des biens et services indispensables à la protection sociale et sanitaire de la population
- 20.3335 n Mo.**
Prezioso. Un impôt fédéral de solidarité sur la fortune, limité dans le temps, afin de financer partiellement les mesures de lutte contre le Covid-19 et la crise économique et sociale qu'il génère
- 20.3336 n Ip.**
Prezioso. Covid-19. Qui va payer la crise sanitaire, sociale et économique générée par la pandémie?
- 20.3337 n Ip.**
Prezioso. Covid-19 et système de santé. Non à la compétitivité pour ce qui concerne la vie
- 20.3338 n Ip.**
Prezioso. Dans l'intérêt de l'ensemble de la population, garantir l'accès aux soins et aux prestations sociales à toute la population
- 20.3339 n Mo.**
Prezioso. Régularisation collective des sans-papiers et garantie d'accès aux aides sociales à toute la population
- 20.3771 n Ip.**
Prezioso. Suisse-Colombie. S'assurer de l'utilisation des aides de la Confédération
- 20.3822 n Ip.**
Prezioso. Dette publique des pays pauvres détenue par des créanciers suisses. Montants et perspectives
- 20.4230 n Po.**
Prezioso. Pour une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé
- * **21.3150 n Mo.**
Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!
- * **21.3389 n Po.**
Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales
- * **21.3390 n Po.**
Prezioso. Pour un rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les femmes
- * **21.3391 n Ip.**
Prezioso. Stop aux violences faites aux femmes
- * **21.3427 n Po.**
Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises compte dans les politiques de santé publique
- * **21.3428 n Po.**
Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV
- * **21.3429 n Po.**
Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes
- * **21.3430 n Mo.**
Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle
- 20.3018 n Ip.**
Pult. Bruit de tir. Dépassement des valeurs légales à Coire

- 20.3060 n Ip.**
Pult. Agriculture, industrie et communes dans les régions de montagne. Encouragement de la mobilité électrique
- 20.3949 n Po.**
Pult. Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse
- 20.3984 n Po.**
Pult. Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques
- 20.4431 n Po.**
Pult. Publicité politique en ligne. Protéger notre démocratie
- * **21.3162 n Ip.**
Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques?
- * **21.3200 n Ip.**
Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?
- * **21.3309 n Mo.**
Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2
- 19.4512 n Po.**
Python. Diriger les flux financiers vers la compatibilité avec un réchauffement climatique à 1,5 degré
- 20.3358 n Po.**
Python. Quel impact d'une vitesse générale de 40 kilomètres à l'heure et 30 kilomètres à l'heure dans l'espace urbain?
- 20.3359 n Mo.**
Python. Pour une prise en considération des coûts sur la santé et l'environnement du transport motorisé
- 20.3360 n Mo.**
Python. Pour une taxe d'importation des voitures de tourisme proportionnelle au poids
- 20.3970 n Ip.**
Python. Quelle gestion des risques liés au numérique dans le domaine de la formation?
- 20.4018 n Ip.**
Python. A quand une prise en compte des risques réels pour la santé et la biodiversité des molécules de synthèse toxiques?
- 20.4076 n Mo.**
Python. Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes
- 20.4317 n Ip.**
Python. Quel prix du sucre indigène et quelles recherches pour exclure le recours aux néonicotinoïdes et préserver la filière?
- *x **20.4447 n Ip.**
Python. Quelle stratégie pour lutter contre le harcèlement et le sexisme au sein des HES, en particulier des EPF?
- 20.4486 n Mo.**
Python. Retrait d'urgence de l'homologation des fongicides SDHI
- 20.4558 n Mo.**
Python. Désinvestissement des fonds publics et semi-publics des énergies fossiles et réinvestissement dans la transition énergétique
- *x **20.4560 n Ip.**
Python. Une régulation de la publicité sur la base de l'urgence climatique et de la santé publique est-elle possible?
- 20.4735 n Ip.**
Python. Aligner le développement professionnel sur le marché du travail et la neutralité climatique
- * **21.3091 n Ip.**
Python. Éducation durable dans le secteur financier. Où en sommes-nous?
- * **21.3102 n Ip.**
Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?
- * **21.3140 n Ip.**
Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la stratégie pour le développement durable 2030?
- 19.3436 n Ip.**
(Quadranti) Landolt. La réforme des prestations complémentaires met-elle un frein aux solutions d'hébergement communautaire, pourtant avantageuses?
- 19.3682 n Ip.**
(Quadranti) Landolt. Contribution d'assistance. Éliminer les incohérences dans la réglementation scolaire
- 19.3840 n Mo.**
(Quadranti) Landolt. Interdiction de "guérir" les mineurs homosexuels
- 19.3848 n Mo.**
(Quadranti) Feri Yvonne. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de quatorze semaines pour chaque parent
- 19.4036 n Mo.**
(Quadranti) Feri Yvonne. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- 19.4107 n Mo.**
(Quadranti) Hess Lorenz. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils
- *x **19.3031 n Mo.**
Quadri. Redevance de radio-télévision. Rendre aux ménages le magot de 600 millions de francs
- *x **19.3104 n Mo.**
Quadri. Abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic
- 19.3480 n Mo.**
Quadri. Pas de nouvelles mesures vexatoires à l'encontre des automobilistes
- 19.3553 n Mo.**
Quadri. Nouvelle loi sur les professions médicales. Atténuer ses conséquences sur les jeunes pharmaciens

- 19.3598 n Mo.**
Quadri. Accès facile à l'aide sociale pour les djihadistes. La coupe est pleine!
- 19.4056 n Mo.**
Quadri. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés
- 19.4476 n Mo.**
Quadri. Non à l'augmentation exorbitante des commissions prélevées sur les opérations au guichet postal
- 19.4477 n Mo.**
Quadri. Taxe d'entrée pour les frontaliers. Si le climat est prioritaire, qu'on agisse en conséquence!
- 20.3181 n Mo.**
Quadri. Coronavirus. Pas de nouveaux permis pour les travailleurs étrangers au Tessin
- 20.3272 n Mo.**
Quadri. Crise du coronavirus. Aujourd'hui plus que jamais, l'argent du contribuable suisse doit servir au citoyen suisse
- 20.4123 n Mo.**
Quadri. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire
- 20.4124 n Mo.**
Quadri. Bye-bye Dublin? Adieu Schengen!
- x **20.4292 n Ip.**
Quadri. Conseil central islamique suisse. Après la condamnation de ses dirigeants, va-t-on enfin déclarer ce "conseil" hors la loi?
- x **20.4294 n Ip.**
Quadri. Réserves 2019 par assureur-maladie. Pourquoi les chiffres sont-ils encore cachés?
- 20.4300 n Mo.**
Quadri. Migrants économiques terroristes. Agir à la frontière
- x **20.4439 n Ip.**
Quadri. Fêtes de fin d'année. La quarantaine au retour de pays à risque sera-t-elle imposée? Y aura-t-il des contrôles systématiques aux frontières?
- x **20.4440 n Ip.**
Quadri. Des restrictions partout, sauf aux frontières?
- x **20.4520 n Ip.**
Quadri. Le "nouvel" accord sur l'imposition des frontaliers, un nouveau camouflet de l'Italie. Jusqu'à quand le Conseil fédéral tolèrera-t-il qu'on nous danse sur le ventre sans dénoncer unilatéralement l'accord de 1974?
- 20.4521 n Mo.**
Quadri. Crise économique et chômage causés par le coronavirus. Ne plus délivrer de permis G
- 20.4568 n Mo.**
Quadri. Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi
- x **20.4637 n Ip.**
Quadri. Les accords avec l'Italie n'aboutissent-ils que quand ils sont à l'avantage de celle-ci?
- * **21.3211 n Ip.**
Quadri. Vaccination. La Suisse n'a pas été capable de relever le défi le plus important, comment y remédier?
- * **21.3212 n Ip.**
Quadri. Des milliers d'emplois perdus au Tessin mais de plus en plus de frontaliers. Cohésion sociale et nationale en danger
- * **21.3213 n Ip.**
Quadri. Tessin. Soupape de sécurité de la Lombardie par la faute du Conseil fédéral
- * **21.3214 n Ip.**
Quadri. Alors que la reprise des activités économiques est incertaine mais les footballeurs amateurs, entre autres, entrent librement au Tessin depuis la Lombardie, à nouveau en zone rouge
- * **21.3215 n Ip.**
Quadri. Pandémie. Qu'attend le Conseil fédéral pour agir aux frontières?
- x **19.3051 n Ip.**
Regazzi. Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse
- x **19.3279 n Po.**
Regazzi. Signature ou non-signature de l'accord-cadre avec l'UE. Estimation des coûts pour la place économique suisse
- 19.3592 n Mo.**
Regazzi. Valeurs cibles applicables aux émissions de CO2 des véhicules utilitaires légers. Non au "Swiss finish"
- 19.3912 n Po.**
Regazzi. Eviter que le cadre légal ne soit un obstacle au bien-être en entreprise
- 19.4011 n Mo.**
Regazzi. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)
- 19.4105 n Po.**
Regazzi. Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet
- 19.4539 n Mo.**
Regazzi. LPP. Ne pas limiter la liberté de choix des PME et de leurs salariés
- 20.3376 n Mo.**
Regazzi. Dérogation transitoire à l'obligation d'aviser le juge en cas de surendettement. Prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021
Voir objet 20.3418 Mo. Ettlin Erich
- 20.3430 n Mo.**
Regazzi. Flexibiliser temporairement les conditions de travail
- 20.3813 n Mo.**
Regazzi. Ne pas prendre en considération en tant que capitaux de tiers les crédits Covid-19 Plus pour toute la durée des cautionnements solidaires
- 20.4119 n Mo.**
Regazzi. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative
- 20.4657 n Mo.**
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie

- 20.4658 n Mo.**
Regazzi. Ex-combattants et sympathisants de l'EI. Durcir les peines
- 20.4659 n Mo.**
Regazzi. Encourager l'importation de véhicules à moteur faiblement émetteurs de CO₂, sans intervention de l'État
- x **20.4660 n Po.**
Regazzi. Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire
- * **21.3251 n Ip.**
Regazzi. Présence des loups. Expropriation des Alpes et restrictions personnelles
- * **21.3252 n Ip.**
Regazzi. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour lutter contre la corruption?
- * **21.3372 n Mo.**
Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie
- 19.3859 n Mo.**
Reimann Lukas. Renforcer les possibilités d'encouragement en matière de recherche sur la résistance aux antibiotiques
- 19.4328 n Mo.**
Reimann Lukas. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4326 Mo. Eymann
Voir objet 19.4327 Mo. Heim
- 19.4583 n Mo.**
Reimann Lukas. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité (repris tel quel de Barbara Keller-Inhelder)
- 19.4584 n Mo.**
Reimann Lukas. Suspendre l'échange automatique de renseignements avec les pays qui violent manifestement les droits de l'homme
- 19.4585 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins (nouveau dépôt de la motion du 29 septembre 2017 non traitée par le Parlement)
- 20.3402 n Ip.**
Reimann Lukas. Base juridique insuffisante pour l'article 10f alinéa 1 de l'ordonnance 2 Covid-19
- 20.3434 n Mo.**
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins
- 20.4219 n Mo.**
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation
- 20.4220 n Mo.**
Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement
- 20.4221 n Mo.**
Reimann Lukas. Éviter que les véhicules d'occasion ne soient taxés deux fois, dans le cadre de la lutte contre la cherté des prix en Suisse
- 20.4313 n Ip.**
Reimann Lukas. L'islamisme en Suisse
- 20.4314 n Ip.**
Reimann Lukas. Assurer paix et sécurité dans le détroit de Taïwan grâce à la médiation de la Suisse?
- * **21.3341 n Mo.**
Reimann Lukas. Démocratique et efficace, la séparation des pouvoirs ne doit pas être détournée par le droit souple
- * **21.3342 n Mo.**
Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons
- * **21.3367 n Mo.**
Reimann Lukas. Palais fédéral. Suspension du luxueux concours d'art contemporain
- * **21.3384 n Ip.**
Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (1er partie)
- * **21.3385 n Ip.**
Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (2e partie)
- * **21.3386 n Mo.**
Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées
- * **21.3388 n Mo.**
Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde
- * **21.3436 n Po.**
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- x **19.3141 n Ip.**
Reynard. Examen suisse de maturité. Égalité de traitement pour les étudiantes et les étudiants
- x **19.3197 n Mo.**
Reynard. Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse
- x **19.3198 n Mo.**
Reynard. Ressusciter les trains de nuit en Europe!
- x **19.3218 n Ip.**
Reynard. Qu'attend la Suisse pour soutenir la recherche dans le domaine de la finance durable?
- x **19.3226 n Mo.**
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Frais de traduction
- x **19.3330 n Ip.**
Reynard. Les données des patients vont-elles être vendues au plus offrant?
- 19.3785 n Po.**
Reynard. L'illettrisme numérique conduit à l'exclusion sociale

- 19.4156 n Mo.**
Reynard. Outils numériques. Droit à la déconnexion
- 19.4198 n Mo.**
Reynard. Pour une meilleure information sur les substances à risque présentes dans les cosmétiques et objets usuels
- 19.4418 n Po.**
Reynard. Renforcer l'arsenal pénal pour lutter contre les violences domestiques
- 19.4588 n Po.**
Reynard. Traite des êtres humains. Bilan et stratégie future
- 19.4589 n Mo.**
Reynard. Rapporteur national chargé de la lutte contre la traite d'êtres humains
- 20.3015 n Mo.**
Reynard. Interdire la récolte rémunérée de signatures
- 20.3529 n Po.**
Reynard. Télétravail. Opportunités et protection des salariés et salariées
- 20.3578 n Mo.**
Reynard. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pas d'application rétroactive, arbitraire et discriminatoire
- 20.3867 n Po.**
Reynard. Évaluer la valeur de nos paysages
- 20.3869 n Po.**
Reynard. Évolutions techniques du câblage souterrain
- 20.3872 n Mo.**
Reynard. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes
Voir objet 20.3669 Mo. Baume-Schneider
- 20.3873 n Po.**
Reynard. Le congé parental. L'avenir de notre politique familiale
- 20.3903 n Ip.**
Reynard. Norme contre les discriminations homophobes. Poursuivre l'engagement
- x **20.3976 n Po.**
Reynard. Prévention et reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle
- 20.4139 n Mo.**
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire
- 20.4140 n Mo.**
Reynard. Droit à l'avortement. Modifier une législation infantilisante
- 20.4151 n Po.**
Reynard. Mise en place d'une commission de déontologie au Parlement
- 20.4228 n Po.**
Reynard. Stress, burn-out et détérioration des conditions de travail dans les entreprises de service public
- 20.4229 n Po.**
Reynard. Des chiffres fiables sur les violences domestiques
- x **20.4422 n Ip.**
Reynard. Bientôt des mesures concrètes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles?
- x **20.4489 n Ip.**
Reynard. Des billets dégriffés dans les communautés tarifaires?
- 20.4614 n Mo.**
Reynard. Pas d'imposition des indemnités reçues suite à une discrimination ou un licenciement abusif
- 20.4615 n Mo.**
Reynard. Harcèlement sexuel. Clarification dans le code pénal
- * **21.3381 n Ip.**
Reynard. Festival international du film de Genève. Mieux soutenir la promotion des oeuvres audiovisuelles d'avant-garde en Suisse et à l'étranger
- * **21.3418 n Mo.**
Reynard. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!
- 19.3783 n Mo.**
(Riklin Kathy) Gugger. Imposer les pesticides au taux de TVA normal
- 19.4351 n Po.**
(Riklin Kathy) Schneider-Schneiter. Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXIe siècle
- 20.3681 n Mo.**
Riniker. Pour une mise à jour du taux de réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à servir dans la protection civile
- x **20.4506 n Ip.**
Riniker. Vols avec effraction. Des armes se retrouvent entre des mains criminelles
- 20.4613 n Ip.**
Riniker. Utiliser "Government Technology" dans l'administration
- * **21.3326 n Ip.**
Riniker. Technologies de l'hydrogène. Approche hésitante de la Confédération
- 19.3497 n Ip.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Nouveaux horaires CFF 2020. Les relations ferroviaires directes pour Paris réduites à terme aux liaisons Bâle-Paris et Genève-Paris?
- 19.3578 n Ip.**
(Rochat Fernandez) Piller Carrard. Vente des produits de maquillage pour les enfants. Une réglementation plus stricte s'impose
- 19.3921 n Ip.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Extension de Region Alps SA sur le trajet Saint-Maurice-Lausanne. Les CFF sont-ils toujours intéressés par le trafic régional?
- 19.4068 n Mo.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4067 Mo. Feller

- 19.4106 n Mo.**
(Rochat Fernandez) Crottaz. Une loi pour assurer la sécurité des convois de fonds
- 19.4155 n Ip.**
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Faciliter la combinaison train/avion comme alternative aux vols courte distance. Les CFF sont-ils intéressés par les concepts Austrian AirRail/Rail and Fly?
- x **19.3053 n Mo.**
Roduit. Une "task force" contre les ravageurs émergents
- x **19.3187 n Mo.**
Roduit. Vers une électrification de l'agriculture
- 19.3524 n Ip.**
Roduit. Un monitoring pour la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
- 19.3525 n Ip.**
Roduit. Conventions tarifaires dans le domaine de la santé. Une nouvelle pratique est-elle nécessaire?
- 19.3623 n Mo.**
Roduit. Promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels
- 19.3624 n Mo.**
Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement
- 19.3815 n Mo.**
Roduit. L'antispécisme n'a pas tous les droits
- 19.3984 n Po.**
Roduit. Peut-on encore manger de la viande?
- 19.4069 n Mo.**
Roduit. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents
- 19.4151 n Mo.**
Roduit. Soins infirmiers. Donner une chance aux détenteurs d'anciens diplômes
- 19.4259 n Ip.**
Roduit. Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse
- 19.4571 n Ip.**
Roduit. Est-ce aux agriculteurs de supporter les déchets des gens du voyage?
- 19.4572 n Ip.**
Roduit. Des allocations de formation pour tous les jeunes Suisses qui sont en formation
- 19.4616 n Mo.**
Roduit. Pour une structure de contrôle assurant de manière efficiente la sécurité aux frontières
- 20.3051 n Ip.**
Roduit. Nombre de mineurs suivant un traitement en raison de troubles de l'identité sexuelle
- 20.3270 n Mo.**
Roduit. Mesures urgentes Covid-19 pour la viticulture Voir objet 20.3411 Mo. Maret Marianne
- 20.3399 n Ip.**
Roduit. Coûts supplémentaires non couverts pour les hôpitaux en raison de la pandémie Covid-19
- 20.3436 n Mo.**
Roduit. Mesures urgentes Covid-19. Soutien à la viticulture suisse par les paiements directs
- 20.3446 n Mo.**
Roduit. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal
- 20.3538 n Ip.**
Roduit. La blockchain pour assurer la traçabilité des denrées alimentaires?
- 20.3634 n Mo.**
Roduit. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse
- 20.3898 n Po.**
Roduit. Adapter les rentes LPP pour plus d'égalité
- 20.4141 n Po.**
Roduit. Pour optimiser la couverture sociale des indépendants
- 20.4144 n Ip.**
Roduit. Contribution d'estivage. Pas de double peine pour les éleveurs
- 20.4543 n Ip.**
Roduit. Ministère public de la Confédération et affaires de crimes internationaux
- 20.4544 n Ip.**
Roduit. Révision du plan sectoriel des transports, partie programme. Garantir le respect du fédéralisme et prendre en compte les besoins des régions moins densément peuplées
- 20.4616 n Ip.**
Roduit. Réforme des PC. Des effets collatéraux injustes pour les propriétaires fonciers
- * **21.3142 n Mo.**
Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement - Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard
- * **21.3143 n Mo.**
Roduit. Le respect de règles de la langue française prime sur l'idéologie
- * **21.3201 n Ip.**
Roduit. Le potentiel "perdu" de l'hydroélectricité qui n'est plus subventionnée
- * **21.3220 n Po.**
Roduit. Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents
- * **21.3253 n Mo.**
Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu
- N **19.3153 n Mo.**
Romano. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées
- x **19.3289 n Mo.**
Romano. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Renforcer le plurilinguisme
- x **19.3290 n Po.**
Romano. Scénarios de contrôle des frontières nationales et de modifications législatives éventuellement nécessaires. Rapport

- x **19.3335 n Mo.**
Romano. Abonnement Voie 7 (Seven 25). Extension de la plage horaire matinale jusqu'à 7 heures
- x **19.3336 n Mo.**
Romano. Création d'un abonnement Voie 5
- 19.3763 n Po.**
Romano. Elaborer une stratégie d'accès au marché dans le secteur des services axés sur l'exportation
- 19.3764 n Po.**
Romano. Rapport sur l'éducation à l'environnement
- 19.3765 n Po.**
Romano. Réduction et limitation du plastique à usage unique dans le quotidien. Interventions législatives possibles
- 19.4203 n Mo.**
Romano. Assistance judiciaire soumise à la TVA. Mettre un terme à la discrimination dans les procédures judiciaires dont les indigents et les cantons font les frais
- 19.4433 n Ip.**
Romano. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Non-respect du contingent tarifaire relatif aux vins importés?
- 19.4524 n Ip.**
Romano. Commissions et organes extraparlimentaires. Le Conseil fédéral piétine-t-il une fois de plus la Suisse italienne et le pluralisme linguistique de la Suisse?
- 19.4525 n Po.**
Romano. Licenciement des mères au terme de la période de protection de 16 semaines après l'accouchement
- 20.3269 n Ip.**
Romano. Reconstitution des stocks d'éthanol pour la production de désinfectant. Privilégier les acteurs locaux
- 20.3273 n Mo.**
Romano. Réouverture des frontières après la crise du Covid-19. Maintenir les contrôles sanitaires là où cela se justifie dans l'intérêt de la santé publique
- 20.3308 n Ip.**
Romano. Covid-19. Créer les conditions permettant d'accélérer la diffusion du télétravail dans l'administration fédérale?
- 20.3315 n Mo.**
Romano. Garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses
- 20.3735 n Ip.**
Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance
- 20.3736 n Mo.**
Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance
- 20.3804 n Ip.**
Romano. Scènes de violence sexuelle commise sur des enfants publiées sur Internet. Instances d'alerte
- 20.4008 n Ip.**
Romano. Règles et délais applicables aux offres d'emploi. Chacun pour soi et Dieu pour tous?
- 20.4009 n Mo.**
Romano. Offre d'abonnement général des CFF pour étudiants. Garantir le respect de l'article 15 alinéa 3 de la loi sur le transport des voyageurs
- N **20.4010 n Mo.**
Romano. Formes de travail mobile. Adapter les bases légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire
- 20.4090 n Ip.**
Romano. Etudes consacrées à la maîtrise du trafic dans les agglomérations. Quid de l'italien ?
- 20.4156 n Ip.**
Romano. Hezbollah. Dépôts d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Suisse?
- 20.4288 n Ip.**
Romano. Primes 2021 de l'assurance-maladie. Leur augmentation au Tessin est-elle due à des problèmes institutionnels?
- 20.4289 n Ip.**
Romano. Réforme "Employés de commerce 2022". Un nouveau pas vers l'anglais comme langue nationale de travail. Le Conseil fédéral n'a rien à dire?
- 20.4290 n Mo.**
Romano. Modification de l'article 26 OSAMal
- 20.4693 n Mo.**
Romano. Egalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi
- x **20.4694 n Po.**
Romano. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050
- 20.4695 n Po.**
Romano. Combien d'économies et de gains pour chaque franc investi dans les offres de décharge pour les proches aidants?
- * **21.3056 n Ip.**
Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?
- * **21.3063 n Mo.**
Romano. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey
- * **21.3242 n Po.**
Romano. Feuille de route Suisse-Italie de 2015. Analyser la mise en oeuvre globale, maintenant que le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers est signé
- * **21.3243 n Po.**
Romano. Lutter et réduire efficacement le trafic de vin
- * **21.3269 n Mo.**
Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation
- 19.4345 n Mo.**
Rösti. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

- 20.3370 n Mo.**
Rösti. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen
- 20.4409 n Ip.**
Rösti. Comment l'introduction du dossier électronique du patient va-t-elle se poursuivre?
- 19.4424 n Mo.**
Roth Franziska. Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées
- 19.4464 n Ip.**
Roth Franziska. Exigences pour le service de police aérienne
- 19.4465 n Ip.**
Roth Franziska. Exigences applicables à la formation des pilotes militaires
- 19.4488 n Po.**
Roth Franziska. Des modèles de financement déficients discriminent les enfants et adolescents souffrant de maladies psychiques
- 20.3261 n Ip.**
Roth Franziska. Mobilisation du service civil pendant la situation d'urgence due à la pandémie de maladie coronavirale de 2019
- 20.3568 n Ip.**
Roth Franziska. Accès à la communication améliorée et alternative
- 20.3679 n Mo.**
Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable
Voir objet 20.3625 Mo. Zanetti Roberto
- 20.3697 n Ip.**
Roth Franziska. Bombardier furtif F-35. Vers un partage de souveraineté avec les États-Unis
- 20.3729 n Ip.**
Roth Franziska. Prestations de psychothérapie. Égalité de traitement entre tous les patients, quelle que soit la couverture d'assurance-maladie
- 20.3865 n Mo.**
Roth Franziska. Congé payé pour les employés exerçant un mandat politique officiel
- 20.3885 n Po.**
Roth Franziska. Introduction d'une carte de légitimation nationale pour les personnes en situation de handicap
- 20.4068 n Po.**
Roth Franziska. Transport pour handicapés. Un chaînon manquant dans l'offre de mobilité
- 20.4069 n Ip.**
Roth Franziska. Procédures opaques concernant la Pharmacie de l'armée
- x **20.4453 n Ip.**
Roth Franziska. Programme de réinstallation et personnes handicapées
- x **20.4454 n Ip.**
Roth Franziska. Améliorer la situation des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme
- 20.4455 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées
- 20.4488 n Ip.**
Roth Franziska. Traitements psychothérapeutiques. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour éviter une pénurie?
- * **21.3247 n Po.**
Roth Franziska. Marchés publics. Réduire au maximum le recours aux clauses d'exception prévues par la loi
- * **21.3248 n Po.**
Roth Franziska. Faire entrer la lumière dans la "boîte noire" du DDPS
- * **21.3271 n Mo.**
Roth Franziska. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!
- * **21.3433 n Po.**
Roth Franziska. La pharmacie de l'armée a besoin d'une organisation certifiée ISO, qui réponde aux exigences de qualité et de sécurité les plus élevées
- 20.3899 n Ip.**
Roth Pasquier. L'application du droit fédéral ne doit pas être une loterie
- 20.4152 n Ip.**
Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Stop à l'inégalité de traitement!
- 20.4476 n Ip.**
Roth Pasquier. Diminuer la mortalité des personnes âgées en autorisant la vaccination immédiate
- x **19.3397 n Mo.**
Ruppen. Faire une distinction entre les vigneron-encaveurs et les négociants en vins. Reconnaître de nouveau les vigneron-encaveurs comme producteurs
- 19.3514 n Ip.**
Ruppen. Nouvelles recommandations de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool en matière de consommation d'alcool. Des adaptations injustifiées!
- 19.3515 n Ip.**
Ruppen. Fiche de l'OFEV sur la restauration durable. N'avons-nous pas d'autres problèmes?
- 19.3846 n Ip.**
Ruppen. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Un danger important également pour le trafic de transit, le chargement des voitures et le train
- 19.4304 n Mo.**
Ruppen. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'événement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz
- 20.3321 n Mo.**
Ruppen. Déduction fiscale des coûts de vacances passées en Suisse
- 20.3396 n Mo.**
Ruppen. Oui à une réglementation transitoire des soldes pour sauver le commerce de détail
- 20.4187 n Mo.**
Ruppen. Pour une politique d'ajustement structurel active

- 20.4311 n Ip.**
Ruppen. Coûts liés au grand prédateur qu'est le loup
- * **21.3399 n Ip.**
Ruppen. Responsabilités en matière de gestion des grands prédateurs
- * **21.3415 n Mo.**
Ruppen. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise)
- * **21.3416 n Mo.**
Ruppen. LRS. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!
- * **21.3437 n Ip.**
Ruppen. Faut-il déplacer les loups?
- 19.3511 n Mo.**
Rutz Gregor. Disques de stationnement au service des citoyens
- 19.3909 n Ip.**
Rutz Gregor. L'harmonisation des impôts à l'échelle internationale fait souffler un vent contraire sur la place économique et industrielle suisse. Que fait le Conseil fédéral?
- 19.4163 n Mo.**
Rutz Gregor. Les règles de la circulation sont valables pour tous les usagers, y compris les cyclistes
- 20.3108 n Ip.**
Rutz Gregor. Perception de la redevance de radio-télévision. Le maquis procédural mis en place par Berne soulève plaintes et critiques
- 20.3247 n Ip.**
Rutz Gregor. Redevance de radio-télévision payée par les ménages et les entreprises. Quel bilan?
- x **20.3248 n Ip.**
Rutz Gregor. Politique des médias obscure. Le Conseil fédéral souhaite-t-il remplacer la publicité par la redevance à la SSR?
- 20.3444 n Ip.**
Rutz Gregor. La Confédération va-t-elle endosser la responsabilité des surcoûts provoqués par les prescriptions fédérales?
- 20.3788 n Ip.**
Rutz Gregor. Un État fédéral fouineur. Pourquoi les autorités fédérales demandent-elles à des entreprises privées des informations sur leurs budgets publicitaires?
- x **20.4703 n Ip.**
Rutz Gregor. City Card de la ville de Zurich. Création d'un droit parallèle pour protéger les personnes en séjour illégal
- 20.4238 n Mo.**
Ryser. Covid-19. Soutenir la formation continue pendant la durée de réduction de l'horaire de travail
- 20.4239 n Po.**
Ryser. Étudier la mise en place d'un "frein climatique" sur le modèle du frein à l'endettement
- 20.4681 n Ip.**
Ryser. Liaison ferroviaire entre Saint-Gall et la capitale. On peut faire mieux!
- 20.4682 n Ip.**
Ryser. Lois étrangères sur les chaînes d'approvisionnement. Conséquences pour la Suisse
- * **21.3330 n Ip.**
Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse
- x **19.3314 n Ip.**
Rytz Regula. Que va-t-il advenir des places d'atterrissage en montagne?
- 19.3862 n Mo.**
Rytz Regula. Protection du climat. Nouveau champ d'action de la stratégie touristique de la Confédération
- 19.3870 n Mo.**
Rytz Regula. Assurance-maladie. Supprimer la participation aux coûts pour les mesures de prévention
- 19.4354 n Mo.**
Rytz Regula. Procédure d'autorisation transparente pour les médicaments et les thérapies dont les prix sont élevés
- 20.3362 n Mo.**
Rytz Regula. Pour un financement équitable de la lutte contre la crise du coronavirus
- 20.3602 n Ip.**
Rytz Regula. Chiptuning de véhicules à moteur. L'OFROU maîtrise-t-il la situation?
- 20.3868 n Ip.**
Rytz Regula. Problèmes inhérents à l'homologation des pesticides. A-t-on pris conscience de leur ampleur et s'y attaque-t-on désormais rapidement et résolument?
- 20.3892 n Mo.**
Rytz Regula. Monitoring de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
- 20.3893 n Mo.**
Rytz Regula. Convertir les cautionnements solidaires liés au Covid-19 en investissements d'avenir dans la protection du climat, l'innovation et la formation
- 20.4245 n Mo.**
Rytz Regula. Une stratégie pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement
- 20.4315 n Ip.**
Rytz Regula. Certaines subventions et incitations instaurées dans le domaine de l'agriculture nuisent à la biodiversité et à la productivité de l'écosystème pédologique. Que fait la Confédération?
- x **20.4722 n Ip.**
Rytz Regula. Les restrictions d'utilisation des pesticides conduisent-elles véritablement à une réduction des risques?
- * **21.3421 n Ip.**
Rytz Regula. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?
- * **21.3422 n Ip.**
Rytz Regula. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!
- N **19.3154 n Mo.**
(Salzmann) Zuberbühler. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendue

- 19.3447 n Mo.**
(Salzmann) Aebi Andreas. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)
- 19.3654 n Mo.**
(Salzmann) Aeschi Thomas. Personnes travaillant à leur compte. Différer la perception des intérêts moratoires dans l'AVS
- 19.3655 n Mo.**
(Salzmann) Aeschi Thomas. Pour des intérêts moratoires conformes aux conditions du marché dans l'AVS
- 19.4237 n Mo.**
(Salzmann) Aebi Andreas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'armée!
- 19.4015 n Ip.**
Sauter. Structure tarifaire Tardoc. Vers la fin de la guerre des tarifs?
- 19.4590 n Ip.**
Sauter. Taux d'intérêt minimum. Instrumentalisation politique?
- 20.3694 n Ip.**
Sauter. Pourquoi n'y a-t-il pas encore de fiche PSIA pour la réaffectation aéronautique de l'aérodrome de Dübendorf?
- 20.3770 n Mo.**
Sauter. Introduction de l'ordonnance électronique
- x **20.4494 n Ip.**
Sauter. De meilleures statistiques pour la prévoyance professionnelle
- 19.4445 n Mo.**
Schaffner. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi
- 20.3103 n Mo.**
Schaffner. Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers
- 20.4135 n Po.**
Schaffner. Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre?
- x **20.4345 n Ip.**
Schaffner. Préserver les intérêts suisses dans la procédure de sélection d'un dépôt final de déchets radioactifs en Allemagne
- 20.4677 n Mo.**
Schaffner. Il faut lever l'interdiction de circuler la nuit pour les camions électriques et les autres camions dont le mode de propulsion est silencieux
- x **20.4684 n Ip.**
Schaffner. Méthode Suisse-Bilanz. Pour la revalorisation des engrais de ferme
- 19.3903 n Po.**
(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Office de médiation de l'assurance-invalidité
- 19.3904 n Po.**
(Schenker Silvia) Meyer Mattea. LPGA. Rapport sur les observations secrètes
- 19.4265 n Ip.**
(Schenker Silvia) Barrile. Forfaits par cas du domaine ambulatoire. Un modèle d'avenir?
- x **19.3349 n Mo.**
(Schilliger) Bourgeois. Réduction des émissions de CO2 dans le trafic routier. Programme incitatif
- 19.3726 n Po.**
(Schilliger) Fluri. Nouveau modèle fédéral de financement des transports
- 19.3727 n Mo.**
(Schilliger) Bourgeois. Promouvoir l'économie circulaire, corriger une réglementation erronée
- 20.4225 n Po.**
Schilliger. Le dilemme des pneus doit faire l'objet d'études interdisciplinaires
- x **20.4654 n Ip.**
Schilliger. Le Conseil fédéral compte-t-il déclarer le plan sectoriel des transports de "force obligatoire pour les autorités à tous les niveaux de l'État"?
- 20.4700 n Mo.**
Schilliger. Instruments de planification contraignants pour les autorités. Organisation d'une consultation par le Conseil fédéral
- 19.4191 n Mo.**
Schläpfer. Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants
- 19.4261 n Mo.**
Schläpfer. Combattre systématiquement les mariages d'enfants
- 20.3576 n Ip.**
Schläpfer. Coronavirus et nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale
- 20.4433 n Mo.**
Schläpfer. Il faut reporter de trois ans l'application des valeurs cibles relatives au CO2
- 20.3046 n Po.**
Schlatter. Égalité de traitement sur le marché de l'emploi. L'obligation pour les officiers de l'état civil d'avoir la nationalité suisse est un anachronisme
- 20.3275 n Mo.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Pour une interdiction des vols de nuit
- 20.3276 n Mo.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Favoriser les avions efficaces
- 20.3277 n Ip.**
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Objectifs climatiques du Conseil fédéral
- 20.4134 n Mo.**
Schlatter. Zones 30. Bureaucratie inutile pour les communes
- x **20.4555 n Ip.**
Schlatter. Incitations inopportunes à remplacer les téléphones mobiles qui fonctionnent encore
- x **20.4556 n Ip.**
Schlatter. Vélos sur les trottoirs. Suivi des effets indésirables de la nouvelle réglementation

- x **20.4631 n Ip.**
Schlatter. Covid-19. Faire passer le civil avant le militaire
- * **21.3097 n Ip.**
Schlatter. Antennes adaptatives. Ne faudrait-il pas introduire le facteur de correction dans l'ordonnance?
- * **21.3098 n Mo.**
Schlatter. Redécollage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel
- * **21.3239 n Ip.**
Schlatter. Faut-il créer un organe indépendant pour contrôler les algorithmes (applications dans le domaine de l'intelligence artificielle)?
- * **21.3240 n Po.**
Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?
- * **21.3410 n Ip.**
Schlatter. Définir un cadre juridique pour l'usage des robots de livraison
- 19.3720 n Mo.**
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes
- 20.3692 n Mo.**
Schneeberger. Nouvelle réglementation en matière d'imposition à la source à compter du 1er janvier 2021. Circulaire no 45 de l'AFC
- x **20.4606 n Ip.**
Schneeberger. Réglementation des prix des médicaments. Faire la lumière sur tous les aspects du système
- 20.3344 n Mo.**
Schneider Meret. Étourdissement et saignée dans les abattoirs. Procéder à un contrôle indépendant
- 20.3345 n Ip.**
Schneider Meret. Programme national de recherche portant sur le Covid-19. Promouvoir des méthodes sans expérimentation animale
- 20.3346 n Ip.**
Schneider Meret. Chasser sans preuve de la sûreté du tir est-il sûr, respectueux des animaux et efficace?
- 20.3647 n Mo.**
Schneider Meret. Arrêtons le gazage des poussins
- 20.3648 n Mo.**
Schneider Meret. Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille
- 20.3795 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une intégration de l'agriculture dans la loi sur le travail
- 20.3796 n Ip.**
Schneider Meret. Dispositions relatives à l'importation des trophées de chasse en provenance de l'étranger
- 20.4231 n Mo.**
Schneider Meret. Trophées de chasse. Des règles d'importation plus strictes pour les parties d'espèces animales menacées
- 20.4232 n Mo.**
Schneider Meret. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes
- x **20.4729 n Ip.**
Schneider Meret. Empêcher l'importation illégale de viande de brousse en Suisse
- x **20.4730 n Po.**
Schneider Meret. Identification respectueuse des animaux de rente
- 20.4731 n Mo.**
Schneider Meret. Marques auriculaires des animaux de rente. Non aux expérimentations
- N **20.4732 n Mo.**
Schneider Meret. Pour la suppression des obstacles qui se dressent devant les agriculteurs novateurs
- * **21.3401 n Mo.**
Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine
- * **21.3403 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de raccourcissement de la queue sans anesthésie
- * **21.3404 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement
- * **21.3405 n Mo.**
Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux
- * **21.3406 n Po.**
Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable
- * **21.3407 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation
- 19.3508 n Ip.**
Schneider Schüttel. Exempter le kérosène de l'impôt sur les huiles minérales est dépassé. Modification de la Convention de Chicago
- 19.3560 n Ip.**
Schneider Schüttel. Pour des accords sectoriels en vue de réduire la consommation de plastique
- 19.3792 n Ip.**
Schneider Schüttel. Seconde génération des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
- 19.3793 n Ip.**
Schneider Schüttel. Réduire le CO2. Favoriser les vélo-cargos et les vélo-taxis
- 19.3836 n Po.**
Schneider Schüttel. Échéance des aides fédérales accordées au titre de l'encouragement des logements à loyer modéré. Qu'advient-il des locataires concernés?
- 19.4230 n Ip.**
Schneider Schüttel. La réduction des risques inhérents aux pesticides va-t-elle de pair avec la réduction du volume des ventes?
- 19.4535 n Ip.**
Schneider Schüttel. Où sont les enfants sourds-aveugles et les enfants malentendants et malvoyants?

- 19.4536 n Ip.**
Schneider Schüttel. Obligation de revitaliser les cours d'eaux conformément au compromis sur l'initiative "Eaux vivantes"
- 20.3056 n Ip.**
Schneider Schüttel. Pour éviter que les cordes de balle et autres plastiques se retrouvent dans l'environnement
- 20.3123 n Ip.**
Schneider Schüttel. Réduction des articles en plastique à usage unique. Quels acteurs et quel calendrier?
- 20.3124 n Ip.**
Schneider Schüttel. Pour une responsabilité élargie des producteurs de plastiques à usage unique
- 20.3528 n Ip.**
Schneider Schüttel. Égalité entre femmes et hommes. Violation de la Constitution et de la LIFD par certains cantons et surveillance insuffisante de la part du DFF et de l'AFC
- 20.3586 n Mo.**
Schneider Schüttel. Installation de téléphonie mobile avec la technologie de la 5G. Conséquences des ondes millimétriques sur la nature et les personnes
- 20.3831 n Mo.**
Schneider Schüttel. Supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages professionnels
- 20.4183 n Ip.**
Schneider Schüttel. Économie et principe de précaution. Faut-il augmenter le taux de réexamen des anciens produits phytosanitaires?
- 20.4309 n Po.**
Schneider Schüttel. Races de chiens de protection des troupeaux. Plus de flexibilité en matière d'autorisation
- 20.4644 n Ip.**
Schneider Schüttel. Épuration des eaux usées. Subventions et incitations néfastes pour la biodiversité
- 20.4645 n Ip.**
Schneider Schüttel. La Suisse, lanterne rouge en matière de zones protégées. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4646 n Mo.**
Schneider Schüttel. Plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse
- * **21.3345 n Ip.**
Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées
- 20.3601 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses
- 20.3950 n Po.**
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources
- x **20.3967 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement en électricité
- x **20.4389 n Po.**
Schneider-Schneiter. Sur quelles bases légales la Confédération finance-t-elle les ONG suisses?
- x **20.4390 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Actualiser et élargir durablement le réseau d'accords de libre-échange de la Suisse. Le CPTPP comme solution?
- x **20.4611 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Affaire Solidar et conséquences pour la coopération internationale
- * **21.3072 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour une coopération au développement d'avenir grâce à l'électrification durable
- * **21.3402 n Mo.**
Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19
- 19.3788 n Mo.**
Seiler Graf. Remise du pistolet militaire uniquement aux tireurs sportifs
- 19.4080 n Po.**
Seiler Graf. Ethique militaire dans l'armée suisse. Catalogue de mesures en dix points
- 19.4227 n Mo.**
Seiler Graf. Réduction des émissions de CO2 et des pertes d'énergie pour les propriétaires et les locataires d'immeubles ainsi que pour les PME
- 20.3508 n Po.**
Seiler Graf. Renforcer le travail politique de milice en en faisant valider les acquis par les hautes écoles
- 20.3509 n Mo.**
Seiler Graf. Vols court-courriers. Stratégie de transfert
- 20.3720 n Ip.**
Seiler Graf. Le coût du cycle de vie des avions de combat est-il vraiment estimé ou s'agit-il d'une navigation financière à vue?
- x **20.4457 n Ip.**
Seiler Graf. En quoi le Service de renseignement de la Confédération est-il vraiment utile?
- 20.4619 n Mo.**
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre
- x **20.4620 n Ip.**
Seiler Graf. Que fait la Confédération pour assurer les prestations prévues spécifiquement pour les victimes de traite d'êtres humains?
- * **21.3147 n Ip.**
Seiler Graf. Opacité des licences générales d'exportation pour le matériel militaire
- * **21.3148 n Ip.**
Seiler Graf. Réglementation ITAR des États-Unis. Faire le point sur l'indépendance de la Suisse
- * **21.3245 n Po.**
Seiler Graf. Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption
- * **21.3246 n Po.**
Seiler Graf. Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition
- * **21.3343 n Ip.**
Seiler Graf. Effectifs de l'armée 2020. Un recensement trompeur

- x **19.3222 n Mo.**
(Semadeni) Birrer-Heimo. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans les régions de montagne
Voir objet 19.3234 Mo. Stöckli
19.4517 n Mo.
Silberschmidt. Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre
- 20.3833 n Mo.**
Silberschmidt. Assurer un financement durable de l'AVS pour toutes les générations. Déficit nets nuls jusqu'en 2050
- 20.4048 n Ip.**
Silberschmidt. Améliorer les conditions-cadres pour les "business angels"
- x **20.4348 n Po.**
Silberschmidt. Suisses de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique
- N **20.4349 n Mo.**
Silberschmidt. Moins d'emballages, moins de déchets. Autoriser la vente en vrac de produits surgelés
- x **20.4467 n Ip.**
Silberschmidt. Garde alternée. Comment la volonté du législateur est-elle appliquée?
- * **21.3156 n Ip.**
Silberschmidt. La Suisse en tant que centre de recherche et d'application dans le domaine de la longévité ("Longevity Valley")
- * **21.3180 n Mo.**
Silberschmidt. Création d'entreprises par voie entièrement numérique
- * **21.3360 n Po.**
Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus
- x **20.4270 n Ip.**
Sollberger. Coronavirus. Développer une stratégie sur la base de données correctes
- x **20.4475 n Ip.**
Sollberger. Coronavirus. Surcharge du système de santé par des patients venant de l'étranger
- * **21.3276 n Ip.**
Sollberger. Cesser de dévaloriser la formation professionnelle en faisant semblant de la promouvoir
- 19.3510 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Badran Jacqueline. Taux minimal effectif d'imposition pour les sociétés à l'échelle internationale. Comment se positionne la Suisse?
- 19.3728 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Munz. Chine. Prélèvements d'organes sur des prisonniers de conscience. Que fait le Conseil fédéral?
- 19.3835 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Logement. Répondre à la discrimination à l'égard des étrangers
- 19.3927 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Reynard. Allocations familiales. Améliorer la situation juridique des salariés intermittents et des salariées intermittentes
- 19.3931 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Reynard. Biodiversité. Quelle situation dans les jardins privatifs?
- 19.3932 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Personnes à mobilité réduite. Des règles spéciales en matière de bail
- 19.3939 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Importations de gravier. Quel respect des standards sociaux et environnementaux?
- 19.4035 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri
- 19.4062 n Ip.**
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Processus de paix. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes?
- 19.4192 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Bendahan. Pour un label obligatoire pour le pain suisse
- 19.4364 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Extrait du casier judiciaire. Gratuité pour les jeunes
- 19.4365 n Mo.**
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Agenda 2030. Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les objectifs du développement durable
- 20.3566 n Mo.**
Stadler. Crise du coronavirus. Maintenir des places d'apprentissage et prévenir le chômage des jeunes
- 20.4593 n Mo.**
Stadler. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire
- x **20.4664 n Ip.**
Stadler. Renforcer et développer le système de milice
- * **21.3128 n Mo.**
Stadler. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL
- 19.3429 n Ip.**
Steinemann. Pourquoi, dans 99,5 pour cent des cas, le retour des Erythréens admis à titre provisoire n'est-il pas exigible?
- 19.3685 n Mo.**
Steinemann. Statistiques sur les motifs conduisant à l'octroi de l'admission à titre provisoire

- 19.4012 n Ip.**
Steinemann. Des citoyens suisses impliqués dans des crimes terroristes commis à l'étranger
- 19.4013 n Ip.**
Steinemann. Arrestation d'un djihadiste suisse en Syrie
- 19.4479 n Ip.**
Steinemann. La Cour des comptes allemande critique une application laxiste de l'accord de Schengen
- 20.3442 n Ip.**
Steinemann. Presque 10 000 entrées sur le territoire en raison de situations d'absolue nécessité pendant le confinement
- 20.4704 n Ip.**
Steinemann. Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005?
- 20.4705 n Ip.**
Steinemann. Flux continu de requérants d'asile érythréens
- 20.3019 n Ip.**
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF et disponibilité du matériel roulant
- 20.3044 n Ip.**
Storni. Quel bilan après dix ans de mini-amnistie fiscale?
- 20.3188 n Po.**
Storni. Analyse de l'impact du télétravail sur le monde du travail et sur les transports pendant la crise sanitaire du Covid-19. Définition de scénarios et de mesures d'incitation pour l'avenir
- 20.4070 n Ip.**
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF. Nouveau centre à Bellinzzone/Castione
- 20.4272 n Po.**
Storni. LAMal. Compensation sociodémographique intercantonale des primes
- 20.4388 n Po.**
Storni. Applications de l'apprentissage automatique. Intelligence artificielle, règles de sécurité, transparence et information
- x **20.4416 n Ip.**
Storni. Ligne Mendrisio–Varese–Gallarate–Malpensa. Lenteur et absence du raccordement promis avec la ligne du Simplon
- * **21.3076 n Po.**
Storni. Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios
- 19.3627 n Mo.**
Streiff. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse
- 19.4569 n Ip.**
Streiff. Est-il légal de prélever des organes après un arrêt cardiaque?
- 19.4594 n Mo.**
Streiff. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci
- 20.3630 n Mo.**
Streiff. Pénaliser l'exploitation du travail
- 20.3784 n Ip.**
Streiff. Prélèvement d'organes. Des mesures sont-elles prises activement pour garantir la mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire?
- 20.4016 n Po.**
Streiff. Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies
- 20.4216 n Mo.**
Streiff. Les êtres humains ne sont pas des choses. Interdire l'achat de services sexuels en Suisse selon l'exemple nordique
- x **20.4295 n Ip.**
Streiff. Protéger la population du Haut-Karabakh
- x **20.4413 n Ip.**
Streiff. Prise en considération des personnes handicapées dans le cadre des mesures anti-Covid de la DDC
- x **20.4414 n Ip.**
Streiff. Prestations liées à un handicap après l'âge de la retraite
- * **21.3062 n Ip.**
Streiff. Financement climatique suisse. Effets positifs sur la biodiversité
- * **21.3187 n Mo.**
Streiff. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit
- * **21.3188 n Ip.**
Streiff. Agenda 2030 et obligations relevant du droit international
- 20.3751 n Ip.**
Strupler. Travailleurs saisonniers. Recours abusif aux prestations de la caisse de chômage
- * **21.3315 n Mo.**
Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
- 20.3641 n Po.**
Studer. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- x **20.4679 n Ip.**
Studer. Promotion du bénévolat
- 20.3599 n Mo.**
Suter. Réduire le nombre d'accidents de la route. Limitation de la puissance en chevaux pour les jeunes conducteurs
- 20.4037 n Mo.**
Suter. Les CFF doivent promouvoir activement la combinaison train-vélo
- 20.4233 n Mo.**
Suter. Halte aux déchets plastiques rejetés par les exploitants de centrales hydroélectriques
- 20.4248 n Po.**
Suter. Reprise ou vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. Garantir les emplois en Suisse

- 20.4406 n Mo.**
Suter. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse
- 20.4716 n Mo.**
Suter. Non au détournement des avoirs de prévoyance professionnelle
- 20.4719 n Mo.**
Suter. Promouvoir les technologies à émissions négatives
- 20.4720 n Po.**
Suter. Participation aux votations et aux élections
- * **21.3328 n Po.**
Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet
- 19.3761 n Mo.**
(Thorens Goumaz) Python. Exclure l'usage des pesticides de synthèse par les collectivités publiques
- 19.3766 n Mo.**
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire
- 19.3767 n Po.**
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Etudier l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique
- x **19.3061 n Mo.**
Töngi. Améliorer les liaisons ferroviaires internationales
- x **19.3062 n Ip.**
Töngi. Simplifier l'achat de billets de train internationaux
- x **19.3256 n Ip.**
Töngi. Les coûts non couverts du trafic poids lourds s'élèvent à 1516 millions de francs par an. Comment les répartir dans le respect du principe de causalité?
- x **19.3300 n Ip.**
Töngi. Cyclistes. Quelles mesures prend la Confédération pour réduire les risques d'accident dans les ronds-points?
- 19.3454 n Ip.**
Töngi. Une augmentation considérable du prix de l'abonnement général est-elle compatible avec la promotion des transports publics?
- 19.3505 n Ip.**
Töngi. Attribution de concessions de téléphonie mobile pour la 5G alors que les autorités chargées de délivrer les autorisations ne disposent pas des bases légales nécessaires
- 19.3506 n Ip.**
Töngi. Projets routiers. Estimation trop positive des gains de temps dans les analyses coûts/bénéfices?
- 19.3590 n Ip.**
Töngi. Mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'environnement. Quid de l'information de la population?
- 19.3619 n Ip.**
Töngi. Mégatrends et développement territorial en Suisse. Mise en oeuvre des recommandations du rapport
- 19.3620 n Ip.**
Töngi. Pourquoi les poids lourds ne respectent-ils pas les limitations de vitesse?
- 19.3837 n Po.**
Töngi. Des transports publics à des conditions alléchantes pour la jeunesse
- 19.3838 n Ip.**
Töngi. Garantir en Suisse l'égalité des personnes LGBTIQ sur les plans juridique et social
- 19.4079 n Ip.**
Töngi. Diminution des marchandises transportées par le rail. Que fait le Conseil fédéral?
- 19.4184 n Mo.**
Töngi. Transports. Investissements au bon endroit
- 19.4310 n Ip.**
Töngi. Un login commun pour les grands éditeurs et la SSR
- 19.4311 n Ip.**
Töngi. Développement de l'application de mobilité des CFF. Il faut solliciter d'autres entreprises de transport et les pouvoirs publics
- 19.4446 n Mo.**
Töngi. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
- 20.3603 n Ip.**
Töngi. Violation des droits à l'égard des personnes trans- et intersexuées en Hongrie. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.3737 n Po.**
Töngi. Faciliter la distinction entre les investissements créant une plus-value et ceux visant au maintien de la valeur
- 20.4115 n Ip.**
Töngi. Émissions d'ammoniac et de phosphore trop élevées. Comment Agroscope peut-il contribuer à résoudre le problème?
- x **20.4600 n Ip.**
Töngi. Monitoring des loyers commerciaux. Et maintenant?
- x **20.4601 n Ip.**
Töngi. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?
- 20.4708 n Ip.**
Töngi. Pourquoi la Confédération et les cantons ont-ils instauré des incitations pour encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites légales?
- * **21.3270 n Ip.**
Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs
- x **19.3401 n Mo.**
(Tornare) Piller Carrard. Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels
- x **19.3402 n Ip.**
(Tornare) Fridez. Pensions allouées par l'Allemagne fédérale à des Suisses proches du régime nazi
- 19.3753 n Ip.**
(Tornare) Birrer-Heimo. Lisibilité des produits vendus sur les stands des marchés

- x **19.3371 n Mo.**
Trede. Inclure les trains de nuit dans la stratégie assignée aux CFF par leur propriétaire
- x **19.3390 n Mo.**
Trede. Laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing". Obligation de déclaration
- 19.3616 n Mo.**
Trede. Inscrire dans la loi la suppression de tous les désavantages financiers subis par les femmes en raison de leur sexe
- 19.3822 n Ip.**
Trede. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les hautes écoles suisses rattrapent leur retard?
- 19.3908 n Po.**
Trede. Réchauffement des villes. Des mesures s'imposent
- 19.4295 n Ip.**
Trede. La Confédération connaît-elle tous les métabolites des pesticides homologués? Combien d'entre eux sont jugés "non pertinents" à l'heure actuelle?
- 19.4324 n Mo.**
Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Ne pas constituer de réserves
- 19.4613 n Mo.**
Trede. N5 au bord du lac de Biemme. Modification de l'arrêté sur le réseau
- 19.4614 n Mo.**
Trede. Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs
- 20.3877 n Ip.**
Trede. Approvisionnement économique du pays. Une indemnisation équitable pour les propriétaires d'infrastructures de stockage qui n'ont pas d'obligation de stockage
- 20.4222 n Ip.**
Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'homme. Quel est l'état des lieux?
- 20.4242 n Mo.**
Trede. Emporter son vélo dans le train, y compris sur les lignes ferroviaires de nuit
- 20.4244 n Mo.**
Trede. Autoriser les manifestations sur la Place fédérale pendant les sessions
- 20.4462 n Ip.**
Trede. Harcèlement sexuel et abus de pouvoir systématique à la RTS. Que fait le Conseil fédéral?
- x **20.4689 n Ip.**
Trede. Recyclage des batteries de vélos électriques en Suisse
- x **20.4690 n Ip.**
Trede. Intégrer l'histoire des Roms, des Manouches et des Yéniches dans les programmes et matériel scolaires
- 20.4691 n Ip.**
Trede. Pourquoi y a-t-il autant de pesticides toxiques qui restent autorisés pour un usage non professionnel?
- 20.4692 n Ip.**
Trede. Éloigner ou fermer hermétiquement les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les cages à oiseaux et les aquariums avant d'utiliser le produit!
- * **21.3078 n Po.**
Trede. Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe
- * **21.3333 n Ip.**
Trede. Offensive en faveur des femmes dans le sport
- * **21.3382 n Ip.**
Trede. Promouvoir les femmes dans le secteur des médias
- * **21.3419 n Mo.**
Trede. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération
- 19.4341 n Mo.**
Tuena. Abandon de la diffusion OUC à la fin de l'année 2024 seulement. S'en tenir à la décision prise
- 19.4342 n Mo.**
Tuena. Impôt fédéral direct. Déductibilité des abonnements des retraités pour les transports publics
- 20.3343 n Ip.**
Tuena. Réduction des risques liés au tabac. Que pense la Suisse de la position de l'OMS?
- 20.4291 n Ip.**
Tuena. Combien de temps la Suisse peut-elle maintenir un déploiement important de ses militaires de milice?
- 20.3639 n Po.**
Vincenz. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig
- 20.4452 n Mo.**
Vincenz. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul
Voir objet 20.4451 Mo. Funiello
- * **21.3316 n Po.**
Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication
- 19.4031 n Po.**
(Vitali) Dobler. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité
- x **19.3140 n Ip.**
(Vogler) Müller-Altarmatt. Pour que les demandeurs d'asile déboutés puissent achever leur formation en Suisse
- x **19.3331 n Mo.**
(Vogler) Müller-Altarmatt. Équité pour les personnes soumises à cotisation AVS sans être affiliées à une caisse de pension
- 19.3467 n Ip.**
(Vogler) Müller-Altarmatt. Disparition des espèces à l'échelle planétaire. Comment mettre fin à ce phénomène et assurer le bien-être de l'humanité?

- 19.3896 n Mo.**
(Vogler) Müller-Altermatt. Plan d'action pour les produits phytosanitaires utilisés à des fins non agricoles
- 19.4252 n Mo.**
(Vogler) Müller-Altermatt. Apports nutritifs et amendement des sols. Améliorer les conditions générales pour l'utilisation du fumier
- 19.4254 n Po.**
(Vogler) Müller-Altermatt. Il faut enfin réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs
- x **20.4468 n Ip.**
Vogt. Crise du coronavirus. Empêcher que les Chinois reprennent à bon compte des entreprises suisses en difficulté
- x **20.4701 n Ip.**
Vogt. Reprise du droit de l'UE par la Suisse. Une reprise dynamique va beaucoup plus loin qu'une reprise autonome
- x **19.3276 n Mo.**
von Siebenthal. Distribution du courrier postal pour tout le monde. Mettre en oeuvre dans la loi les motions 14.4091 et 14.4075, qui ont été acceptées
- 19.3724 n Mo.**
von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à la réalité
- 19.3915 n Mo.**
von Siebenthal. Inscrire le groupe sanguin des militaires sur leur plaque d'identité pour sauver des vies
- 20.3301 n Mo.**
von Siebenthal. Grossesses à problèmes. Améliorer l'information et les conseils destinés aux femmes enceintes
- 20.3836 n Mo.**
von Siebenthal. Il faut garantir sans plus tarder la convention-programme dans le domaine de la forêt et des prestations forestières
- x **20.4582 n Ip.**
von Siebenthal. Tests rapides de dépistage du Covid-19
- x **20.4583 n Ip.**
von Siebenthal. Statistiques concernant le Covid-19
- 20.4584 n Po.**
von Siebenthal. Mesures efficaces pour le maintien de pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- x **20.4585 n Ip.**
von Siebenthal. Autoapprovisionnement de la Suisse et réserves obligatoires
- * **21.3355 n Mo.**
von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
- * **21.3356 n Mo.**
von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- * **21.3357 n Mo.**
von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs
- 20.3431 n Mo.**
Walder. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants
- 20.3564 n Po.**
Walder. Mieux concilier les buts et pratiques du FMI avec nos engagements en matière de développement durable
- 20.4432 n Ip.**
Walder. Renforcer la place des droits humains dans notre stratégie avec la Chine
- 20.4697 n Mo.**
Walder. Garantir aux habitantes et habitants leur droit de refuser la distribution de journaux gratuits dans leur boîte aux lettres
- * **21.3101 n Po.**
Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger
- * **21.3347 n Ip.**
Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croître la quantité de déchets?
- * **21.3408 n Ip.**
Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?
- 19.3582 n Mo.**
Walliser. Interdiction de dépasser les cyclistes dans les ronds-points
- 20.4293 n Mo.**
Walliser. Déverrouiller le marché en supprimant les inégalités de traitement entre importateurs de véhicules
- 19.4152 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue
- 19.4400 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base
- 20.3391 n Mo.**
Wasserfallen Christian. Prolonger jusqu'à fin 2020 le délai de dépôt des demandes de crédit Covid-19
- x **20.4391 n Ip.**
Wasserfallen Christian. Soutien à l'aéroport de Berne
- x **20.4392 n Ip.**
Wasserfallen Christian. Changement de paradigme de la politique des transports. Le Parlement doit être impliqué
- 20.4562 n Po.**
Wasserfallen Christian. Durée de mise en oeuvre des projets d'infrastructure décidés par le Parlement
- * **21.3155 n Mo.**
Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères
- * **21.3348 n Ip.**
Wasserfallen Flavia. Tests et vaccination contre le Covid-19. Quels sont les efforts entrepris ou envisagés pour protéger les sans papiers?

- 19.4171 n Ip.**
Wehrli. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie
- 20.4027 n Mo.**
Wehrli. L'après-Covid-19. L'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi
- x **20.4408 n Ip.**
Wehrli. Plurilinguisme. Un mieux, mais ...
- x **20.4498 n Ip.**
Wehrli. Droit des Suisses de l'étranger à participer aux votations fédérales
- * **21.3379 n Ip.**
Wehrli. Quelles futures étapes de vaccination?
- 19.3769 n Mo.**
(Weibel) Mettler. Protéger le capital de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e
- 20.3118 n Po.**
Weichelt-Picard. Capitaux étrangers dans les entreprises suisses, registre du commerce et ayants droit économiques
- 20.3389 n Ip.**
Weichelt-Picard. Task force nationale Covid-19. Où sont les femmes?
- 20.3783 n Ip.**
Weichelt-Picard. Changement climatique. Conséquences sur la santé
- 20.4249 n Ip.**
Weichelt-Picard. Discrimination et sexisme au sein de la Banque nationale suisse
- 20.4296 n Ip.**
Weichelt-Picard. Mortiers blindés 16
- 20.4526 n Po.**
Weichelt-Picard. Rendre publiques les listes de parrainage de la Confédération
- 20.4527 n Ip.**
Weichelt-Picard. Non au parrainage de l'armée
- * **21.3394 n Ip.**
Weichelt-Picard. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts
- x **19.3220 n Ip.**
Wermuth. Assistants socioéducatifs CFC. Stages indépendants de la formation professionnelle de base
- x **19.3362 n Po.**
Wermuth. Mesures contre les "prix de vitrine"
- x **19.3363 n Mo.**
Wermuth. Lancement d'un programme national de recherche "System change not climate change"
- x **19.3366 n Mo.**
Wermuth. Prévoir un dimanche sans voitures par saison
- x **19.3369 n Mo.**
Wermuth. Examen de la compatibilité des produits financiers avec la préservation du climat
- x **19.3370 n Mo.**
Wermuth. Placements compatibles avec la préservation du climat
- 19.3762 n Po.**
Wermuth. Faciliter les déplacements des écoles en transports publics
- 20.3192 n Mo.**
Wermuth. Bas revenus. Relever l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail
- 20.3193 n Mo.**
Wermuth. Coronavirus. Versement d'une aide financière unique aux personnes et aux ménages en situation financière précaire
- 20.3685 n Po.**
Wermuth. Octroi d'aides structurelles à l'industrie musicale suisse. Modalités
- 20.3686 n Ip.**
Wermuth. Rapport sur l'antisémitisme 2019 et coronavirus. Outils de lutte contre les théories conspirationnistes d'extrême droite sur Internet
- 20.3022 n Mo.**
Wettstein. Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable
- 20.3507 n Mo.**
Wettstein. Polluants atmosphériques des installations stationnaires dont les moyennes journalières dépassent les valeurs limites. Publication obligatoire
- 20.3646 n Po.**
Wettstein. Prendre en compte les conséquences du télétravail sur la santé
- x **20.4355 n Ip.**
Wettstein. La contribution fédérale versée à Swissmedic ne sert qu'à augmenter son bénéfice
- * **21.3037 n Mo.**
Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses"
- * **21.3317 n Mo.**
Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale
- 19.4633 n Ip.**
Widmer Céline. Placements de la BNS qui nuisent au climat. Situation et risques
- 20.3850 n Mo.**
Widmer Céline. Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur
- 20.4102 n Ip.**
Widmer Céline. Sous-représentation des femmes au sein de la Banque nationale suisse
- 20.4189 n Ip.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Mesure et publication des risques liés au changement climatique
- x **20.4663 n Ip.**
Widmer Céline. RFFA. Application de la clause communale et premières estimations concernant l'évolution des recettes fiscales

- * **21.3319 n Ip.**
Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail
- * **21.3335 n Ip.**
Widmer Céline. Les nouvelles règles applicables aux réserves de la BNS pourraient remettre en cause la distribution
- * **21.3336 n Ip.**
Widmer Céline. Mise en oeuvre des nouvelles recommandations du NGFS par la BNS et la FINMA
- * **21.3344 n Mo.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Élaboration de critères ESG suisses
- 19.4478 n Ip.**
Wismer Priska. Disparition des insectes et rayonnements de la téléphonie mobile
- * **21.3274 n Ip.**
Wismer Priska. Promotion de la production d'électricité en hiver
- 19.4347 n Ip.**
Wobmann. Effets pernicieux de l'immigration de masse
- 19.4368 n Ip.**
Wobmann. Questions concernant le djihadiste Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri
- 20.3710 n Mo.**
Wobmann. Recettes insuffisantes et sanctions imminentes "amendes". Une association toxique pour l'industrie de l'automobile, qui emploie près de 86 000 travailleurs
- x **19.3189 n Mo.**
(Wüthrich) Munz. Harmoniser l'enseignement à domicile (homeschooling)
- x **19.3190 n Mo.**
(Wüthrich) Reynard. Loi-cadre visant à promouvoir à l'échelon national l'accueil extrafamilial des enfants afin de favoriser la conciliation entre famille et travail, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances pour les enfants
- 19.3871 n Po.**
(Wüthrich) Reynard. Conférence nationale sur l'encouragement précoce des enfants
- 19.4284 n Po.**
(Wüthrich) Reynard. Perfectionnement et reconversion professionnelle. Instaurer un droit à un congé payé pour la formation
- 19.4285 n Mo.**
(Wüthrich) Aebischer Matthias. Offensive pour l'encouragement de la formation continue. Inscrire dans la Constitution le droit d'apprendre tout au long de la vie
- * **21.3047 n Ip.**
Wyss. Tirer les enseignements de l'interdiction des opérations électives en mars 2020
- * **21.3186 n Ip.**
Wyss. Les règlements douaniers ne doivent pas compliquer l'approvisionnement en produits régionaux et durables au carrefour des trois pays

- * **21.3218 n Ip.**
Wyss. Manque de données statistiques sur la santé physique et psychique des enfants et des jeunes
- * **21.3219 n Ip.**
Wyss. Droits de l'homme au Sri Lanka
- 19.4599 n Mo.**
Zuberbühler. Verser une solde adaptée à nos soldats
- * **21.3312 n Ip.**
Zuberbühler. Protection civile. Un potentiel inexploité?

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

- N 11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- N 13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- x **15.3138 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)
- N 15.3399 n Mo.**
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)
- N 15.3997 n Mo.**
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)
- x **16.3103 n Mo.**
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)
- N 16.3166 n Mo.**
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)
- N 16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF
- N 16.3697 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)
- N 16.3707 n Mo.**
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)
- N 16.4017 n Mo.**
Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce(Bourgeois)
- x **17.3314 n Mo.**
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)
- N 17.3325 n Mo.**
Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans(Groupe BD)

- x 17.3655 n Mo.
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)
- x 17.3714 n Mo.
Conseil National. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune(Chiesa)
- N 17.3748 n Mo.
Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence(lmark)
- N 17.3758 n Mo.
Conseil National. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées(Pardini)
- N 17.3759 n Mo.
Conseil National. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau((Schwaab) Reynard)
- N 17.3760 n Mo.
Conseil National. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage(Feller)
- N 17.3888 n Mo.
Conseil National. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux(Grin)
- N 17.3918 n Mo.
Conseil National. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement(Siegenthaler)
- N 17.3938 n Mo.
Conseil National. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme(Müller-Altermatt)
- N 17.3970 n Mo.
Conseil National. Révision de la LApEI. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)
- N 17.3971 n Mo.
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)
- N 17.3976 n Mo.
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)
- N 17.3992 n Mo.
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)
- x 17.4123 n Mo.
Conseil National. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves(Hess Lorenz)
- N 17.4126 n Mo.
Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)
- N 18.3068 n Mo.
Conseil National. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage(Grüter)
- N 18.3108 n Mo.
Conseil National. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP((Merlini) Cattaneo)
- N 18.3183 n Mo.
Conseil National. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!((Glausser) Nicolet)
- N 18.3315 n Mo.
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)
- N 18.3711 n Mo.
Conseil National. Fromage. Accroître la valeur ajoutée(CER-CN)
- N 18.3718 n Mo.
Conseil National. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)(CER-CN) Voir objet 18.020 OCF
- N 18.3753 n Mo.
Conseil National. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats(Nantermod)
- x 18.3777 n Mo.
Conseil National. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient(Hess Lorenz)
- N 18.3835 n Mo.
Conseil National. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer(Eymann)
- N 18.3898 n Mo.
Conseil National. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile(Pfister Gerhard)
- N 18.3927 n Mo.
Conseil National. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux(von Siebenthal)
- N 18.3949 n Mo.
Conseil National. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs((Sommaruga Carlo) Jans)
- x 18.4094 n Mo.
Conseil National. Transactions en argent liquide. Seuil d'identification des opérations de caisse(CER-CN)
- x 18.4113 n Mo.
Conseil National. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit souple en concertation avec le Parlement(Romano)
- N 18.4117 n Mo.
Conseil National. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses((Heim) Crottaz)
- N 18.4131 n Mo.
Conseil National. Pas de programme Copernicus sans la Suisse(Romano)
- N 18.4138 n Mo.
Conseil National. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite(Seiler Graf)

- N 18.4181 n Mo.**
Conseil National. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients(Groupe RL)
- N 18.4205 n Mo.**
Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)
- N 18.4210 n Mo.**
Conseil National. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité(Humbel)
- N 18.4292 n Mo.**
Conseil National. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé(Schneeberger)
- N 18.4314 n Mo.**
Conseil National. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens((Mazzone) Töngi)
- N 18.4327 n Mo.**
Conseil National. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS(Heer)
- N 18.4332 n Mo.**
Conseil National. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire(Graf-Litscher)
- N 18.4363 n Mo.**
Conseil National. TVA pour les tour-opérateurs étrangers(von Siebenthal)
Voir objet 18.4194 Mo. Stöckli
- N 19.3005 n Mo.**
Conseil National. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé(CSSS-CN)
- x 19.3034 n Mo.**
Conseil National. Détention pour motif de sûreté des personnes de retour du djihad(Groupe V)
- N 19.3052 n Mo.**
Conseil National. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires)((Chiesa) Marchesi)
- N 19.3066 n Mo.**
Conseil National. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11(Romano)
- N 19.3219 n Mo.**
Conseil National. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises((Frei) Flach)
- N 19.3243 n Mo.**
Conseil National. Annulation automatique d'une poursuite payée(Bufferat)
- N 19.3265 n Mo.**
Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains(Streiff)
- N 19.3347 n Mo.**
Conseil National. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique(Flach)
- x 19.3448 n Mo.**
Conseil National. Mainlevée provisoire. Prendre en compte l'évolution des pratiques commerciales (numérisation)(Dobler)
- N 19.3565 n Mo.**
Conseil National. Favoriser la signature électronique des contrats comme alternative à la signature manuscrite(Schneeberger)
- N 19.3610 n Mo.**
Conseil National. Créer l'institution nationale des droits de l'homme en appliquant une solution transitoire jusqu'au remplacement du Centre suisse de compétence pour les droits humains((Quadranti) Landolt)
- x 19.3731 n Mo.**
Conseil National. Plan d'action pour les régions de montagne(Egger Thomas)
- N 19.3861 n Mo.**
Conseil National. Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health(Graf Maya)
- N 19.3892 n Mo.**
Conseil National. Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille(Humbel)
- x 19.3955 n Mo.**
Conseil National. Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement(CSSS-CN)
Voir objet 18.2005 Pét. Session des jeunes 2017
- N 19.3975 n Mo.**
Conseil National. Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier(CdF-CN)
Voir objet 17.3360 Po. CdF-CN
- N 19.4025 n Mo.**
Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques((Pantani) Quadri)
- NE 19.4059 n Mo.**
Conseil National. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique((Vogler) Müller-Altmett)
- x 19.4072 n Mo.**
Conseil National. Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude(Dobler)
- N 19.4110 n Mo.**
Conseil National. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation(Marti Min Li)
Voir objet 19.4270 Mo. Maury Pasquier
- x 19.4290 n Mo.**
Conseil National. Garantir les prestations médicales à tous les enfants(Barrile)
- N 19.4313 n Mo.**
Conseil National. Fixer des flux financiers durables(Müller Leo)

- N 19.4320 n Mo.**
Conseil National. Résumer les décisions de l'AI dans un langage simple pour qu'elles puissent être comprises par les personnes concernées(Flach)
- N 19.4453 n Mo.**
Conseil National. Harmoniser le droit de l'AVS et le droit fiscal(Vitali)
- N 19.4492 n Mo.**
Conseil National. Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins(Lohr)
- x 19.4586 n Mo.**
Conseil National. Recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une Apea ou contre une décision au sens de l'article 439 CC. Déterminer la juridiction territoriale compétente(Reimann Lukas)
- N 20.3006 n Mo.**
Conseil National. Garantir le maintien des archives Gosteli(CSEC-CN)
Voir objet 17.3329 Po. Fiala
- x 20.3010 n Mo.**
Conseil National. Combattre la disparition des insectes(CEATE-CN)
Voir objet 19.3968 Mo. CEATE-CN
- N 20.3011 n Mo.**
Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs(CAJ-CN)
- x 20.3066 n Mo.**
Conseil National. Registre du commerce. Publier sur Zefix des informations fiables qui déploient des effets juridiques(Nantermod)
- N 20.3096 n Mo.**
Conseil National. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires(CSSS-CN)
- x 20.3127 n Mo.**
Conseil National. Suisse et Royaume-Uni. Passer de la stratégie "mind the gap" à la stratégie "build the bridge"(Cottier)
- N 20.3140 n Mo.**
Conseil National. Redevance LRTV. Suppression de la double imposition des communautés de travail(CER-CN)
- x 20.3243 n Mo.**
Conseil National. Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé(Groupe RL)
- x 20.3263 n Mo.**
Conseil National. Coronavirus. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse(M-E)
- N 20.3388 n Mo.**
Conseil National. Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs(Addor)
- N 20.3450 n Mo.**
Conseil National. Utiliser la "distribution" que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus(CER-CN)
- N 20.3452 n Mo.**
Conseil National. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient(CSSS-CN)
- N 20.3454 n Mo.**
Conseil National. Modification de la loi sur l'assurance-chômage(CSSS-CN)
- N 20.3524 n Mo.**
Conseil National. Moins de sous-enchère sociale et plus de vérité des prix dans le transport routier. Interdire aux conducteurs professionnels de prendre leur repos hebdomadaire dans leur véhicule(Storni)
- N 20.3687 n Mo.**
Conseil National. Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement(Feri Yvonne)
- N 20.3691 n Mo.**
Conseil National. Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation(Lohr)
- x 20.3695 n Mo.**
Conseil National. Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire(Dobler)
- x 20.3696 n Mo.**
Conseil National. Monitorer le transport transalpin des marchandises dangereuses(Pasquier)
- x 20.3738 n Mo.**
Conseil National. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis(Nidegger)
Voir objet 20.3760 Mo. Chiesa
- N 20.3914 n Mo.**
Conseil National. Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie(CSSS-CN)
- N 20.3918 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la mobilité et les échanges linguistiques des apprentis et apprenties(CSEC-CN)
- x 20.3920 n Mo.**
Conseil National. Monitoring des candidatures aux postes vacants sous l'angle de la communauté linguistique et du canton de provenance des candidats(CIP-CN)
- x 20.3924 n Mo.**
Conseil National. Réfugiés victimes de violences. Prestations de soutien au sein des centres fédéraux pour requérants d'asile(CIP-CN)
- x 20.3925 n Mo.**
Conseil National. Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours(CIP-CN)
Voir objet 19.2033 Pét. Association Un apprentissage - Un avenir
- x 20.3934 n Mo.**
Conseil National. Crise existentielle des autocaristes privés. Nécessité de réglementer d'urgence les cas de rigueur!(CTT-CN)
- N 20.3936 n Mo.**
Conseil National. Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement(CSSS-CN)
- N 20.3937 n Mo.**
Conseil National. Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations(CSSS-CN)

- x **20.3940 n Mo.**
Conseil National. Plus de plastique recyclé dans les emballages en plastique pour les boissons et les produits de nettoyage(CEATE-CN)
- N **20.4035 n Mo.**
Conseil National. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique(Fiala)
- N **20.4063 n Mo.**
Conseil National. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol(Groupe RL)
- N **20.4078 n Mo.**
Conseil National. Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable(Silberschmidt)
- x **20.4260 n Mo.**
Conseil National. Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale(CdF-CN)
- N **20.4261 n Mo.**
Conseil National. Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées(CER-CN)
- N **20.4262 n Mo.**
Conseil National. Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées(CER-CN)
- x **20.4336 n Mo.**
Conseil National. Soutien aux radios DAB durant la crise liée au Covid-19(CTT-CN)

Interventions des commissions

- *E **21.3023 é Mo.**
CdF-CE. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF
- x **19.3958 é Mo.**
CSSS-CE. Imposition des cigarettes électroniques
Voir objet 15.075 OCF
- x* **21.3014 é Po.**
CSSS-CE. Garantir aux personnes atteintes du "Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés
- E **20.4329 é Mo.**
CEATE-CE. Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels
Voir objet 19.307 lv. ct. Bâle-Campagne
- x* **21.3002 é Mo.**
CEATE-CE. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente
Voir objet 20.4340 Mo. CEATE-CN
- x **19.4381 é Mo.**
CTT-CE. Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires moins polluants
- E **20.4328 é Mo.**
CTT-CE. Renforcer le service public
- *E **21.3000 é Mo.**
CTT-CE. Maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence

- *E **21.3004 é Mo.**
CER-CE. Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité
- * **21.3018 é Mo.**
CER-CE. Programme d'impulsion pour le tourisme
- * **21.3024 é Mo.**
CAJ-CE. État civil. Aménagement des émoluments

Interventions des députés

- 20.4169 é Mo.**
Bauer. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Poursuivre sur le chemin de la simplification administrative
- 20.3420 é Mo.**
Baume-Schneider. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal
- x **20.3669 é Mo.**
Baume-Schneider. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes
Voir objet 20.3872 Mo. Reynard
- x **20.4480 é Ip.**
Baume-Schneider. Vu la présence du frelon asiatique, anticiper le printemps avec les apicultrices et apiculteurs
- * **21.3191 é Ip.**
Baume-Schneider. Naturalisation facilitée d'un conjoint de suisse naturalisé
- * **21.3283 é Mo.**
Baume-Schneider. Protection de la maternité avant l'accouchement
- * **21.3295 é Ip.**
Baume-Schneider. Droits politiques en faveur des personnes en situation de handicap psychique ou mental
- 19.4641 é Ip.**
Bischof. Bâle III final. Avantages et inconvénients
- 20.3078 é Mo.**
Burkart. Revenu provenant d'une activité indépendante dans la LAVS. Évaluer correctement la déduction de l'intérêt sur le capital propre investi
- x **20.4512 é Ip.**
Burkart. Plan sectoriel des transports. Coordination du transport de marchandises
- * **21.3226 é Ip.**
Burkart. Sécurité de l'approvisionnement en électricité en hiver
- x **20.3423 é Mo.**
Carobbio Guscetti. Crise sociale due au coronavirus. Mesures d'urgence contre le risque de pauvreté
- x **20.3503 é Mo.**
Carobbio Guscetti. Meurtre passionnel. Corriger l'article 113 du code pénal
- x **20.4479 é Ip.**
Carobbio Guscetti. Rete Due, la deuxième radio de la RSI, est indispensable pour remplir le mandat de service public de la concession de la SSR
- x **20.4578 é Ip.**
Carobbio Guscetti. Convention no 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Quand sera-t-elle ratifiée par la Suisse?

- * **21.3296 é Po.**
Carobbio Guscetti. Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel
- * **21.3300 é Ip.**
Carobbio Guscetti. Crise du Covid-19. Chômage des jeunes
- 20.3531 é Mo.**
Caroni. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3532 Mo. Rieder
- x **20.4399 é Po.**
Caroni. Modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral
- x **20.4402 é Ip.**
Caroni. Conclusions à tirer de la quarantaine imposée aux voyageurs entrant en Suisse
- E **20.4465 é Mo.**
Caroni. Réforme de la peine privative de liberté à vie
- * **21.3444 é Mo.**
Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique
- 19.4557 é Mo.**
Chiesa. Calcul de contrôle de l'imposition d'après la dépense. Corriger la LHID
- 19.4558 é Mo.**
Chiesa. Corriger la formulation erronée concernant les capitaux placés pour l'imposition d'après la dépense
- x **20.3760 é Mo.**
Chiesa. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis
Voir objet 20.3738 Mo. Nidegger
- x **20.4367 é Mo.**
Chiesa. Centres fermés ou surveillance permanente des migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses
Voir objet 20.4347 Mo. Groupe V
- * **21.3297 é Mo.**
Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes
- * **21.3441 é Mo.**
Chiesa. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp
- E **20.4425 é Mo.**
Dittli. Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales
- E **20.4478 é Mo.**
Dittli. Temps de travail et de repos. Égalité de traitement
- * **21.3195 é Po.**
Dittli. Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse
- 19.4635 é Mo.**
Ettlin Erich. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses
- 20.4738 é Mo.**
Ettlin Erich. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables
- * **21.3095 é Mo.**
Ettlin Erich. Création d'une licence nationale de pilote professionnel
- * **21.3446 é Mo.**
Ettlin Erich. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite
- EN **19.3750 é Mo.**
Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération
- E **20.4573 é Mo.**
Français. Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans
- * **21.3225 é Mo.**
Français. Post Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques
- 20.3266 é Mo.**
Gapany. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"
Voir objet 20.3251 Mo. Feller
- x **20.4400 é Ip.**
Gapany. La promotion de la mobilité multimodale est-elle entravée par le monopole des entreprises de transport?
- x **20.4411 é Po.**
Gapany. Développement du recyclage des déchets. Adéquation des règles du droit de l'aménagement et de l'environnement
- 20.4574 é Mo.**
Gapany. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation
- * **21.3292 é Mo.**
Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas d'une désalpe liée à la présence de grands prédateurs
- 20.3991 é Mo.**
Germann. Accord institutionnel. Ne pas se précipiter sans avoir clarifié les questions en suspens
Voir objet 20.3985 Mo. Groupe V
- x **20.4514 é Ip.**
Germann. Maîtrise des coûts du système de santé. Parmi les propositions de réforme du groupe d'experts du Conseil fédéral, où sont passées les judicieuses?
- * **21.3231 é Ip.**
Germann. Garantir l'accès de l'UE aux dispositifs médicaux suisses et inversement
- * **21.3445 é Ip.**
Germann. Violation du principe de spécialité dans le cadre de l'assistance administrative en matière fiscale entre la Suisse et l'Inde et d'autres Etats
- * **21.3174 é Ip.**
Gmür-Schönenberger. Micronutriments et système immunitaire. Quelles sont les recommandations pour la Suisse?
- * **21.3288 é Ip.**
Gmür-Schönenberger. Les hautes écoles suisses et la Chine

- x **20.3410** é Mo.
Graf Maya. L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs
- 20.3674** é Mo.
Graf Maya. Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle
- x **20.4404** é Po.
Graf Maya. Pénurie de ressources dans les unités de soins intensifs due au Covid-19. Tri des malades et protection des personnes handicapées
- 20.4579** é Mo.
Graf Maya. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- * **21.3079** é Po.
Graf Maya. Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches
- * **21.3289** é Ip.
Graf Maya. Données, critères et directives nationaux sur les coopérations avec la Chine dans le domaine des hautes écoles et les programmes d'échanges académiques avec ce pays
- * **21.3290** é Po.
Graf Maya. Conséquences de la crise du Covid-19, de la crise climatique et de la transformation numérique sur le marché du travail et perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel
- 20.4482** é Mo.
Hegglin Peter. Permettre plus facilement le paiement des avoirs de vieillesse d'un faible montant pour éviter que le contact avec l'assuré ne soit rompu
- 20.4576** é Mo.
Hegglin Peter. Réduire de manière supportable la dette liée à l'épidémie de Covid-19
- * **21.3285** é Ip.
Hegglin Peter. Avancement de la mise en œuvre du Fonds suisse pour l'avenir (capital-risque)
- E **20.4463** é Mo.
Herzog Eva. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul
- * **21.3291** é Mo.
Herzog Eva. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!
- E **19.4374** é Mo.
(Hösli) Stark. Espaces réservés aux eaux. Mieux prendre en compte la situation géographique et topographique
- * **21.3103** é Po.
Jositsch. Davantage d'équité dans la mise au concours et l'attribution des places d'apprentissage
- * **21.3172** é Mo.
Jositsch. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme
- * **21.3282** é Mo.
Jositsch. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades
- 20.3285** é Mo.
Juillard. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde
Voir objet 20.3300 Mo. M-E
- * **21.3035** é Ip.
Juillard. Production laitière indigène. Au vu des événements récents, des adaptations sont-elles nécessaires?
- * **21.3054** é Mo.
Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations à l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations
- * **21.3198** é Po.
Juillard. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?
- 19.4561** é Mo.
Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau
- x **20.4369** é Po.
Knecht. Poursuivre la décentralisation des places de travail de la Confédération grâce à la numérisation
- x **20.3415** é Mo.
Kuprecht. Appliquer un moratoire sur les projets APG et AC et les projets portant octroi d'autres prestations sociales ou d'assistance
- x **20.3504** é Ip.
Kuprecht. Désendettement de l'AI. Comment rembourser les milliards dus à l'AVS?
- x **20.3556** é Po.
Kuprecht. Conséquences de la crise du coronavirus sur les assurances sociales
- 20.4575** é Mo.
Levrat. Projet d'impôt numérique
- E **19.4180** é Mo.
(Lombardi) Rieder. Coûts de la santé. Rétablir la transparence
Voir objet 19.4166 Mo. Merlini
- x **20.3411** é Mo.
Maret Marianne. Mesures urgentes Covid-19. Viticulture
Voir objet 20.3270 Mo. Roduit
- x **20.4481** é Ip.
Maret Marianne. Finance durable. Quid des dépôts de la clientèle?
- * **21.3192** é Ip.
Maret Marianne. Comment le Conseil fédéral empêche-t-il la détérioration des droits des voyageurs à vélo dans les trains?
- * **21.3232** é Po.
Maret Marianne. Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches-aidants
- * **21.3281** é Po.
Maret Marianne. Quid de la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse?

- x **20.4510** é Ip.
Mazzone. Crise des droits humains au Turkestan oriental (Xinjiang chinois). Réaction de la Suisse
- x **20.4669** é Ip.
Mazzone. Révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir et conséquences pour les citoyens naturalisés après 30 ans
- * **21.3112** é Mo.
Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération
- * **21.3443** é Ip.
Mazzone. La sécurité nucléaire dépasse les frontières nationales. La prolongation de la centrale du Bugey est inquiétante
- x **20.4513** é Ip.
Michel. Couvrir les risques liés aux pandémies au moyen d'un partenariat public-privé
- * **21.3194** é Mo.
Minder. Article 10a Cst. (Interdiction de se dissimuler le visage). Édiction d'une loi fédérale d'exécution
- * **21.3280** é Po.
Minder. Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit
- 20.3209** é Mo.
Müller Damian. Mettre en place la prescription médicale électronique. Pour le plus grand bénéfice des patients
- 20.3211** é Mo.
Müller Damian. Pour une plus grande marge de manoeuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse
- 20.3670** é Mo.
Müller Damian. Le produit des intérêts négatifs dans la prévoyance professionnelle doit revenir aux assurés
- x **20.4424** é Ip.
Müller Damian. Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024
- E **20.4477** é Mo.
Müller Damian. Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie
- x **20.4483** é Po.
Müller Damian. Acheter local pour préserver des emplois
- x **20.4511** é Ip.
Müller Damian. Décision d'expulsion. Et après?
- x **20.4570** é Ip.
Müller Damian. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?
- * **21.3096** é Ip.
Müller Damian. Covid-19. Pourquoi les entreprises publiques ne doivent-elles pas mettre en oeuvre les mêmes mesures que le secteur privé?
- * **21.3176** é Mo.
Müller Damian. Dispositifs médicaux. Sécurité de la planification
- * **21.3177** é Po.
Müller Damian. Pertes d'éléments nutritifs. Fournir des bases fiables
- x **20.3225** é Mo.
Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous
- 20.4162** é Mo.
Noser. L'exonération fiscale pour utilité publique des personnes morales qui poursuivent des objectifs politiques est-elle justifiée?
- * **21.3173** é Po.
Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous
- x **20.4571** é Ip.
Rechsteiner Paul. Dotation insuffisante des services de l'inspection du travail et rôle de surveillance de la Confédération
- * **21.3111** é Mo.
Rechsteiner Paul. Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol)
- * **21.3447** é Mo.
Reichmuth. Mettre fin à la situation extraordinaire dès que tout le monde aura accès à un vaccin autorisé
- 20.3407** é Mo.
Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements
- 20.3416** é Mo.
Rieder. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3331 Mo. Candinas
- 20.3532** é Mo.
Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3531 Mo. Caroni
- 20.4042** é Mo.
Rieder. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites
- * **21.3229** é Mo.
Rieder. Préservation des races indigènes d'animaux de rente
- * **21.3440** é Po.
Rieder. Financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières
- * **21.3448** é Po.
Rieder. Quel avenir pour la pharmacie de l'armée?
- 20.3993** é Mo.
Salzmann. Classer le dossier de l'accord institutionnel Suisse-UE
Voir objet 20.3986 Mo. Groupe V
- x **20.4368** é Mo.
Salzmann. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes
Voir objet 20.4346 Mo. Groupe V
- 20.4403** é Mo.
Salzmann. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité
Voir objet 20.4419 Mo. Guggisberg
- 20.4423** é Mo.
Salzmann. Rénovation complète du tracé dans le tunnel du Lötschberg dans l'intérêt du contribuable

- * **21.3034** é Mo.
Salzmann. Situation extraordinaire au sens de la LEp. Association du Parlement au processus de décision
- * **21.3053** é Mo.
Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3055 Mo. Dettling
- E **19.3734** é Mo.
Schmid Martin. Législation sur les produits chimiques. Comblent les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse
- x **20.3424** é Mo.
Sommaruga Carlo. Pour l'interdiction de l'importation de marchandises issues du travail forcé
- x **20.3754** é Mo.
Sommaruga Carlo. Adoption d'une procédure fédérale pour que les musées de Suisse participent à la restitution des biens culturels enlevés à l'époque coloniale
- x **20.3908** é Mo.
Sommaruga Carlo. Pour un nouvel élan dans la mise en oeuvre effective des droits politiques par voie électronique
- 20.4252** é Mo.
Sommaruga Carlo. Pour un bouclier légal et technique contre les effets extra territoriaux de sanctions unilatérales d'Etats tiers
- x **20.4464** é Po.
Sommaruga Carlo. Guerre du Haut-Karabakh. Clarifier le rôle de Socar (Suisse) dans le financement de la guerre
- x **20.4577** é Ip.
Sommaruga Carlo. Traité de l'ONU interdisant les armes nucléaires. Le Conseil fédéral entend-il respecter la volonté du Parlement?
- * **21.3287** é Ip.
Sommaruga Carlo. Politique du développement et Agenda 2030. Formation et sensibilisation du public. Comment respecter les engagements de la Suisse à l'ONU et les recommandations de l'OCDE?
- * **21.3298** é Ip.
Sommaruga Carlo. Mineures dans les camps des FDS au Nord de la Syrie. Le droit international impose le retour immédiat des enfants
- * **21.3299** é Ip.
Sommaruga Carlo. Engagement contre la résistance aux antibiotiques. Soutien financier à long terme du GARDP
- * **21.3442** é Ip.
Sommaruga Carlo. Justice pénale internationale au Proche Orient : La Suisse prête à s'engager plus ?
- 20.4168** é Mo.
Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales
- * **21.3033** é Mo.
Stark. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
- * **21.3193** é Ip.
Stark. Financer soi-même les soins dont on a besoin durant sa vieillesse au moyen des avoirs du pilier 3a
- * **21.3293** é Mo.
Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
- E **19.3234** é Mo.
Stöckli. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin
Voir objet 19.3222 Mo. Semadeni
- x **20.4507** é Ip.
Stöckli. Prévenir les erreurs dans la préparation des médicaments à dispenser
- x **20.4508** é Mo.
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients
- * **21.3227** é Mo.
Stöckli. 175 ans de Constitution fédérale
- * **21.3228** é Ip.
Stöckli. Ordonnances électroniques. Comment respecter les principes de la prescription, de la remise et de l'utilisation au sens de l'article 26 LPT^h?
- * **21.3294** é Mo.
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication
- * **21.3196** é Ip.
Thorens Goumaz. Economie circulaire. Comment la Suisse se prépare-t-elle à l'introduction de passeports produits ou passeports matériaux?
- * **21.3286** é Ip.
Thorens Goumaz. Ecocides ou atteintes majeures à l'environnement: Le Conseil fédéral entend-il améliorer les dispositions pénales du droit de l'environnement?
- 20.4166** é Po.
Vara. Pesticides de synthèse. Tumeurs cérébrales et maladies respiratoires des enfants
- x **20.4401** é Ip.
Wicki. Améliorer les conditions-cadres régissant les grands projets d'infrastructure
- E **20.4509** é Mo.
Wicki. Transport de marchandises par route. Égalité de traitement
- 20.4257** é Po.
Würth. Évolution démographique et cohésion nationale
- E **20.4412** é Mo.
Würth. Pérenniser les infrastructures clés que sont les aéroports régionaux
- * **21.3080** é Mo.
Würth. Mesures contre le système des indiscrétions
- * **21.3284** é Po.
Würth. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles
- 19.3705** é Mo.
Zanetti Roberto. Indemniser la prise en charge temporaire par des tiers de proches exigeant des soins ou une assistance
- E **20.4572** é Mo.
Zanetti Roberto. Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement

- * **21.3197 é Mo.**
Zanetti Roberto. Un "franc pour les cornes" au titre de contribution au bien-être des animaux (motion pour les vaches à cornes)
- * **21.3175 é Ip.**
Z'graggen. Crash du 4 août 2018 au Piz Segnas. Tirer les enseignements du rapport final pour améliorer la sécurité aérienne en Suisse
- * **21.3230 é Po.**
Z'graggen. Consacrer un rapport à l'impact sur la société des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus et aux moyens de remédier à leurs conséquences négatives

Pétitions

- E **489/14.2023 é**
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne
- 543/18.2031**
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparation des insectes
- x **490/19.2027**
Andreas Dummermuth. Instauration d'une consigne sur les bouteilles en PET
- * **491/21.2004 é**
Animalfree Research. Encourager dès maintenant une recherche de meilleure qualité sans expérimentation animale
- E **492/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
- 493/20.2014**
Appel du 4 mai. Pour un redémarrage humaniste, local et durable
- 494/20.2015**
Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts
- x **495/20.2016**
Association culturelle des Azerbaïdjanais en Suisse. Association culturelle des Azerbaïdjanais en Suisse. Arrêtez l'agression arménienne
- 534/18.2018**
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique
- 496/20.2022 é**
Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme
- 554/18.2009**
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- x **566/19.2033**
Association Un apprentissage - Un avenir. Un apprentissage – Un avenir
- 497/20.2007**
Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies
- 498/21.2000**
Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux
- 499/21.2001**
Bassola Sandro. Signes distinctifs eurocompatibles pour les véhicules à moteur
- 500/21.2002**
Bassola Sandro. Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat
- * **501/21.2003**
Bassola Sandro. Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste
- 502/19.2017**
Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!
- x **503/19.2032**
Catalunya peuple d'Espagne (CPDE). Fermeture de la fausse ambassade catalane à Genève
- 504/20.2024**
Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination
- x **544/19.2028**
Conseil Rhénan. Aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse du Rhin supérieur
- 505/19.2008**
fair fish. Halte à la pollution plastique!
- 506/13.2034 é**
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **507/19.2029**
Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques
- x **508/19.2022**
Frei Daniel. Réglementer la formation des chauffeurs de taxi au moyen d'une loi fédérale
- x **509/20.2009**
Greenpeace Suisse. Covid-19 : le soutien apporté à l'économie doit tenir compte du climat !
- 510/20.2021**
Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière !
- 511/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- E **512/19.2016 é**
Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école
- x **513/20.2006**
Heinzelmann Regula. Lever les fermetures des frontières décidées dans le cadre de l'ordonnance 2 COVID-19
- * **514/21.2007**
Heinzelmann Regula. Mesures visant à lutter contre le coronavirus et passeport vaccinal
- N **515/16.2014 é**
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative

- x **516/20.2020**
Jonathan Levy. Libération et restitution de fonds provenant d'Indonésie
- * **535/21.2005**
Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie
- E **536/16.2003 é**
Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale
- 537/17.2022 n**
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates
- E **538/17.2021**
Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS
- N **539/19.2034**
mediCuba-Suisse. Unblock Cuba
- E **540/20.2011**
Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité
- N **541/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- E **542/19.2007 é**
Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp !
- 545/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- 546/19.2023**
Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante"
- N **547/20.2023**
Regroupement de parents de la Chaux-du-Milieu. Transport scolaire sécuritaire obligatoire pour les cycles 1 et 2
- E **548/20.2010**
Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence
- E **549/17.2007 é**
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi
- E **550/17.2008 é**
Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi
- 551/17.2003 é**
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans
- 552/20.2008**
Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite
- * **553/20.2025**
Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband. Le chant choral au temps du coronavirus
- 555/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- E **517/12.2070 é**
Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS
- E **518/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- 519/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 520/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépenalisation régulée de la consommation de cannabis
- 521/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- 522/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- 523/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 524/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- 525/19.2000**
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail
- 526/19.2002**
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer
- E **527/19.2004 é**
Session des jeunes 2018. Chèque éducation
- E **528/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?
- N **529/20.2001 n**
Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale
- N **530/20.2002 n**
Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant!
- 531/20.2003**
Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau
- 532/20.2004**
Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques
- E **533/20.2005**
Session des jeunes 2019. Protection des données dans le milieu de la santé
- x **556/20.2000**
Solidaritätsnetz. Pour en finir avec les morts en Méditerranée!
- E **557/19.2031**
Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime

558/19.2021

Swissveg und Verein gegen Tierfabriken

Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande

559/20.2018

Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs

N 560/19.2025

UmverkehrR. Oui à la taxe sur les billets d'avion

561/20.2013

Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs

N 562/18.2011 n

Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets

E 563/19.2030

Ventouri Anastasia-Natalia. Protection pour les enfants victimes d'aliénation

N 564/15.2038 n

Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail

E 565/15.2039 é

Verein 50plus outln work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées

567/19.2015

WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes

568/20.2017

Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos

Objets du parlement

Divers

1/20.077 *n* Garantir la mise en oeuvre effective du signalement des intérêts

CN *Bureau*

x 2/21.004 *né* Rapport annuel 2020 des CdG et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2021 570)

Rapport annuel 2020 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2021 570)

Rapport annuel 2020 du Contrôle parlementaire de l'administration. Annexe au rapport annuel 2020 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales (FF 2021 571)

CN/CE *Commission de gestion*

04.03.2021 Conseil national. Pris acte

18.03.2021 Conseil des Etats. Pris acte

3/21.010 *én* Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

4/21.011 *én* Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

5/21.012 *én* Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

6/21.013 *én* Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

7/21.014 *én* Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport

CN/CE *Commission de politique extérieure*

8/21.015 *én* Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

9/21.017 *én* Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x 10/21.028 *n* Déclaration du Conseil national. Assouplissement immédiat des mesures de protection contre le nouveau coronavirus

En vertu de l'art. 32 de son règlement, le Conseil national invite instamment le Conseil fédéral à assouplir les mesures de protection contre le nouveau coronavirus comme suit :

- Le Conseil fédéral doit immédiatement opérer un changement de stratégie : intensification des tests et des vaccinations, incitations à la vaccination ; plus d'ouvertures et moins d'interdictions.

- La règle des cinq personnes, y compris dans les locaux fermés, doit être levée immédiatement.

- Les entreprises de restauration ainsi que les établissements des domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport doivent pouvoir rouvrir le 22 mars 2021. Le Conseil fédéral définit les plans de protection nécessaires afin de lutter contre la pandémie - limitation du nombre de visiteurs, limitation du nombre de places disponibles par table, fixation des heures de fermeture après 22 heures, etc. -, dans la mesure où il ne délègue pas cette compétence aux cantons.

- L'utilisation modérée des terrasses pour la consommation de mets à l'emporter doit immédiatement être permise aux cantons.

- Il convient d'élaborer immédiatement une stratégie de réouverture et d'apporter une certaine sécurité en matière de planification pour les manifestations culturelles et sportives de grande ampleur.

Une minorité (Birrer-Heimo, Badran Jacqueline, Bendahan, Glättli, Grossen Jürg, Mettler, Michaud Gigon, Ryser, Rytz Regula, Wermuth) propose de rejeter la déclaration.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

03.03.2021 Conseil national. Adoption

11/21.029 *é* Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux

CN/CE *Bureau*

12/21.201 *cr* Tribunal administratif fédéral. Élection d'un membre

V *Commission judiciaire*

Chambres réunies

13/20.210 *cr* Procureur(e) général(e) de la Confédération. Élection

V *Commission judiciaire*

x 14/20.215 *cr* Tribunal administratif fédéral. Élection de deux membres

V *Commission judiciaire*

17.03.2021 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2019-2024: Chiara Piras, de Bâle, domiciliée à Laufen (BL) et Alexander Mistic, de Zurich, domicilié à Strasbourg (F).

15/20.218 cr Tribunal pénal fédéral. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2022 – 2027

V *Commission judiciaire*

16/21.200 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges ordinaires

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

17/19.073 é Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi

Message du 13 décembre 2019 visant à compléter la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme en vue de la création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH) (FF 2020 493)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (FF 2020 517)

x 18/20.073 é La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Douzième rapport

Douzième rapport du 11 septembre 2020 sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe (FF 2020 7827)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

03.12.2020 Conseil des Etats. Pris acte

09.03.2021 Conseil national. Pris acte

19/21.009 n Rapport de politique extérieure 2020

Rapport sur la politique extérieur 2020 du 3 février 2021 (FF 2021 230)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

09.03.2021 Conseil national. Pris acte

20/21.018 é Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Message relatif du 3 février 2021 au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 359)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 360)

Département de l'intérieur

21/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

22/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

Message du 30 novembre 2018 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 899)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3958 Mo. CSSS-CE

2. Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 977)

26.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

07.12.2020 Conseil national. Début des délibérations

08.12.2020 Conseil national. Divergences

23/18.037 n Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

La motion 11.3811 n'est pas classée.

Voir objet 11.3811 Mo. Darbellay

24/18.079 n Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire

Message du 7 novembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7633)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 19.401 lv. pa. CSSS-CN

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7655)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations

17.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

17.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.05.2021.

19.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.05.2021.

20.03.2020 Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 18 juillet 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

25/18.093 é Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 13.4184 (Graber Konrad)

Rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant le classement de la motion 13.4184 du conseiller aux États Graber du 12 décembre 2013 (Caisses de pension. Placements à long

terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet) (FF 2019 365)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 13.4184 Mo. Graber Konrad

26/19.046 n Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

Message du 21 août 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) (FF 2019 5765)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) (FF 2019 5869)

29.10.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, volet 1a) (Projet de la CSSS-N du 26.05.2020)

08.06.2020 Conseil national. Début des délibérations

18.06.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Divergences

14.12.2020 Conseil national. Divergences

08.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

10.03.2021 Conseil national. Divergences

27/19.050 é Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Message du 28 août 2019 relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21) (FF 2019 5979)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 12.2070 Pét. Session des jeunes 2012

Voir objet 17.2007 Pét. Rutz Hans Rudolf

Voir objet 17.2008 Pét. Rutz Hans Rudolf

Voir objet 17.2021 Pét. Liniger Hansrudolf

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (FF 2019 6109)

15.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2019 6127)

15.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

28/19.080 é LAVS. Modification (modernisation de la surveillance)

Message du 20 novembre 2019 concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (Modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2e pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité) (FF 2020 1)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (Modernisation de la surveillance) (FF 2020 107)

29/19.083 n Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire

Message du 13 décembre 2019 concernant l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès» (FF 2020 521)

Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 29 novembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 20.2022 Pét. Association PEA - Pour l'Égalité Animale

Voir objet 21.2004 Pét. Animalfree Research

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès» (FF 2020 543)

10.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral concernant une « sortie progressive de la recherche fondée sur l'expérimentation animale » (contre-projet à l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire ») (Projet de la minorité de la CSEC du 13.08.2020)

10.03.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

30/20.030 né Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024

Message du 26 février 2020 concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (Message culture 2021-2024) (FF 2020 3037)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des finances*

2. Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin) (FF 2020 3187)

07.09.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet
Recueil officiel du droit fédéral 2021 50

x 31/20.047 n Sécurité sociale. Convention avec la Bosnie et Herzégovine

Message du 5 juin 2020 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Bosnie et Herzégovine (FF 2020 5619)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la Bosnie et Herzégovine (FF 2020 5637)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre la Suisse et la Bosnie et Herzégovine (FF 2020 5635)

08.12.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

08.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 672; Délai référendaire 08.07.2021

x 32/20.060 n Loi sur les stupéfiants. Modification (Médicaments à base de cannabis)

Message du 24 juin 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur les stupéfiants (Médicaments à base de cannabis) (FF 2020 5875)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup) (FF 2020 5915)

08.12.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

08.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 666; Délai référendaire 08.07.2021

33/20.068 n Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire

Message concernant l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)» (FF 2020 6837)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)» (FF 2020 6861)

17.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

34/20.069 n Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi

Message du 11 septembre 2020 concernant la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (FF 2020 7907)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 20.4343 Po. CSEC-CN

1. Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) (FF 2020 7999)

17.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

x 35/20.071 é Circulation des espèces de faune et de flore protégées. Loi. Modification

Message du 18 septembre 2020 concernant la modification de la loi sur les espèces protégées (FF 2020 7703)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (Loi sur les espèces protégées, LCITES) (FF 2020 7717)

09.12.2020 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

03.03.2021 Conseil national. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 667; Délai référendaire 08.07.2021

36/20.089 n Réforme LPP

Message du 25 novembre 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur la pré-voiance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Réforme LPP 2021) (FF 2020 9501)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme LPP 21) (FF 2020 9597)

37/20.090 n Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes. Initiative populaire. Loi sur la transplantation. Modification

Message du 25 novembre 2020 relatif à l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » et au contre-projet indirect (modification de la loi sur la transplantation) (FF 2020 9231)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) (FF 2020 9277)

05.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» (FF 2020 9281)

05.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

Département de justice et police

38/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

09.06.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

09.06.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

39/18.070 é Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

Message du 29 août 2018 concernant l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5675)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.400 lv. pa. CIP-CE

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5717)

16.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

04.03.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 10 avril 2021.

20.03.2020 Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 juin 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

40/19.043 é Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi

Message du 26 juin 2019 concernant la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 4977)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 5005)

41/19.048 n Code de procédure pénale. Modification

Message du 28 août 2019 concernant la modification du code de procédure pénale (mise en oeuvre de la motion 14.3383 de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États «Adaptation du code de procédure pénale») (FF 2019 6351)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure pénale suisse (Code de procédure pénale, CPP) (FF 2019 6437)

18.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 42/19.084 n Entraide judiciaire en matière pénale. Accord avec l'Indonésie

Message du 13 décembre 2019 relatif à l'approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et l'Indonésie (FF 2020 835)

Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Confédération suisse et la République d'Indonésie (FF 2020 857)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et l'Indonésie (FF 2020 855)

16.12.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

01.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 673; Délai référendaire 08.07.2021

43/20.016 é Référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel. Modification de l'art. 140 de la Constitution

Message du 15 janvier 2020 concernant le référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel (Modification de l'art. 140 de la Constitution) (FF 2020 1195)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral sur le référendum obligatoire pour les traités internationaux ayant un caractère constitutionnel (FF 2020 1221)

08.09.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

04.05.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

44/20.026 é Code de procédure civile. Modification

Message du 26 février 2020 relatif à la modification du code de procédure civile suisse (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2607)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure civile (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2693)

45/20.034 n Loi sur le droit international privé. Modification

Message du 13 mars 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Successions) (FF 2020 3215)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2020 3257)

x 46/20.048 é Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Approbation

Message du 5 juin 2020 concernant l'approbation de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques et sa mise en œuvre (modification de la loi sur la protection des marques) (FF 2020 5655)

Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (FF 2020 5711)

Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (FF 2020 5729)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre (modification de la loi sur la protection des marques) de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (FF 2020 5705)

08.09.2020 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

03.03.2021 Conseil national. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 675; Délai référendaire 08.07.2021

47/20.061 n Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice). Initiative populaire

Message du 19 août 2020 concernant l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » (FF 2020 6609)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 20.480 lv. pa. CAJ-CN

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » (FF 2020 6633)

03.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

09.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral concernant un contre-projet à l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » (Projet de la minorité de la CAJ-N du 14.01.2021)

09.03.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

48/20.063 n Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification

Message du 26 août 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire) (FF 2020 7237)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission à titre provisoire) (FF 2020 7287)

16.12.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

17.03.2021 Conseil des Etats. Entrée en matière

x 49/20.070 n Développement de l'acquis de Schengen. Approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2019/817 et 2019/818 relatifs à l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE

Message du 2 septembre 2020 concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818 relatifs à l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2020 7721)

Échange de notes du 19 juin 2019 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/817 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) no 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2020 7821)

Échange de notes du 19 juin 2019 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/818 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, de l'asile et de l'immigration et modifiant les règlements (UE) 2018/1726, (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/

816 (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2020 7823)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818 relatifs à l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2020 7797)

09.12.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 674; Délai référendaire 08.07.2021

50/20.088 n Loi sur les profils d'ADN. Modification

Message du 4 décembre 2020 concernant la modification de la loi sur les profils d'ADN (FF 2021 44)

CN *Commission de la politique de sécurité*

CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Loi sur les profils d'ADN) (FF 2021 45)

04.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

51/21.027 é Coopération Prüm. Approbation de l'accord Eurodac entre la Suisse et l'UE et de l'accord avec les Etats-Unis d'Amérique ainsi que de leur mise en œuvre

Message du 5 mars 2021 concernant l'approbation de l'accord sur la coopération transfrontalière (coopération Prüm) et du Protocole Eurodac entre la Suisse et l'UE, de l'accord avec les États-Unis concernant la prévention et la répression des infractions graves, et leur mise en œuvre (modification du code pénal, de la loi sur les profils d'ADN, de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers et l'intégration), ainsi qu'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du programme Prüm Plus (FF 2021 738)

Accord entre la Suisse et les États-Unis d'Amérique concernant l'approfondissement de la coopération en matière de prévention et de répression des infractions pénales graves (FF 2021 740)

Accord entre la Suisse et l'Union européenne concernant l'approfondissement de la coopération transfrontalière (coopération Prüm) (FF 2021 742)

Protocole entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Principauté de Liechtenstein concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives (FF 2021 743)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et les États-Unis concernant l'approfondissement de la coopération en matière de prévention et de répression des infractions pénales graves (FF 2021 739)

2. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et l'UE concernant l'approfondissement de la coopération transfrontalière (coopération Prüm) et du Protocole Eurodac entre la Suisse, l'UE et la Principauté du Liechtenstein concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives (FF 2021 741)

3. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du programme Prüm Plus (accord Prüm, Protocole Eurodac et accord PCSC) (FF 2021 744)

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

52/20.091 é Système satellite Composante Spatiale Optique. Arrangement cadre avec la France

Message du 25 novembre 2020 concernant l'approbation de l'arrangement cadre entre la Suisse et la France relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système Composante Spatiale Optique» et le crédit d'engagement correspondant (FF 2020 8885)

Arrangement cadre entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de la Confédération suisse et le Ministre de la défense de la République française relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système «composante spatiale optique» (CSO) (titre abrégé: AC CSO) (FF 2020 8903)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'arrangement cadre entre la Suisse et la France relatif à la coopération bilatérale en matière d'exploitation du système «Composante Spatiale Optique» et le crédit d'engagement correspondant (FF 2020 8901)

16.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

53/21.020 WEF 2022-2024 à Davos. Engagement de l'armée en service d'appui

Message du 24 février 2021 concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité et l'arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum éco-nomique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 435)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 436)

2. Arrêté fédéral sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité prises pour les rencontres annuelles du Forum économique mondial 2022 à 2024 (FF 2021 437)

54/21.023 n Message sur l'armée 2021

Message sur l'armée 2021 du 17 février 2021 (FF 2021 372)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur le programme d'armement 2021 (FF 2021 373)

2. Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de l'armée 2021 (FF 2021 374)

3. Arrêté fédéral sur le programme immobilier du DDPS 2021 (FF 2021 375)

Département des finances

55/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

56/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

57/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

58/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 20.059 OCF

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

59/17.056 n Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 septembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission

Le motion 14.3299 n'est pas classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

60/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

Message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2019 5547)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

x 61/19.044 n Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Modification

Message du 26 juin 2019 concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (FF 2019 5237)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Loi sur le blanchiment d'argent, LBA) (FF 2019 5341)

02.03.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

10.09.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

15.12.2020 Conseil national. Renvoi à la commission

01.03.2021 Conseil national. Divergences

10.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 668; Délai référendaire 08.07.2021

x 62/19.071 é Loi sur les finances. Modification (Simplification et optimisation de la gestion des finances)

Message du 27 novembre 2019 concernant la simplification et l'optimisation de la gestion des finances fédérales (modification de la loi sur les finances) (FF 2020 339)

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi sur les finances de la Confédération (Loi sur les finances, LFC) (FF 2020 387)

16.12.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

11.03.2021 Conseil national. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 670; Délai référendaire 08.07.2021

x **63/20.032 n Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital. Initiative populaire**

Message du 6 mars 2020 concernant l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» (FF 2020 2705)

Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 13 décembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» (FF 2020 2747)

24.09.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

02.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 662

64/20.051 n Procédures électroniques en matière d'impôts. Loi

Message du 20 mai 2020 concernant la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts (FF 2020 4579)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts (FF 2020 4605)

21.09.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

10.12.2020 Conseil des Etats. Divergences

01.03.2021 Conseil national. Divergences

65/20.059 n Loi sur les banques. Modification (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation)

Message du 19 juin 2020 concernant la modification de la loi sur les banques (LB) (Insolvabilité, garantie des dépôts, ségrégation) (FF 2020 6151)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.073 OCF

1. Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques, LB) (Insolvabilité et garantie des dépôts) (FF 2020 6225)

11.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

19.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

66/20.062 é Loi sur les placements collectifs. Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)

Message du 19 août 2020 concernant la modification de la loi sur les placements collectifs (Limited Qualified Investor Fund, L-QIF) (FF 2020 6667)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC) (FF 2020 6715)

67/20.064 é Reprise et mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624, avec une modification de la loi sur l'asile

Message du 26 août 2020 concernant la reprise et la mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen) et une modification de la loi sur l'asile (FF 2020 6893)

Échange de notes du 13 décembre 2019 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2020 6979)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2020 6973)

2. Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2020 6975)

x **68/20.065 n Doubles impositions. Convention avec le Koweït**

Message du 26 août 2020 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Koweït (FF 2020 6863)

Protocole entre la Confédération suisse et l'État du Koweït modifiant la Convention du 16 février 1999 entre la Confédération suisse et l'État du Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2020 6875)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Koweït (FF 2020 6873)

15.12.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

02.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 676; Délai référendaire 08.07.2021

x **69/20.066 n Doubles impositions. Convention avec le Bahreïn**

Message du 26 août 2020 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Bahreïn (FF 2020 6729)

Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions

en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2020 6743)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Bahreïn (FF 2020 6741)

15.12.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

02.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 677; Délai référendaire 08.07.2021

70/20.067 n Allègements administratifs et mesures destinées à soulager les finances fédérales. Loi

Message du 26 août 2020 concernant la loi fédérale sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (FF 2020 6767)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (FF 2020 6805)

15.12.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

02.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 669; Délai référendaire 08.07.2021

2. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Adaptation de la base légale concernant l'utilisation des données du système de traitement du Service SCPT) (Projet de la CdF du 11.11.2020)

15.12.2020 Conseil national. Renvoi à la commission

71/20.078 n Surveillance des assurances. Modification

Message du 21 octobre 2020 concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) (FF 2020 8637)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (Loi sur la surveillance des assurances, LSA) (FF 2020 8729)

03.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

72/20.079 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (Instruments too big to fail)

Message du 28 octobre 2020 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (Instruments too big to fail) (FF 2020 8375)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Instruments too big to fail) (FF 2020 8391)

01.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

73/20.080 n Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses. Rapport du

Conseil fédéral sur le classement de la motion 17.3571

Rapport du 28 octobre 2020 concernant le classement de la motion 17.3571 Mürli «Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses» (FF 2020 8393)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 17.3571 Mo. Mürli

74/20.082 é Exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal. Loi

Message du 4 novembre 2020 concernant la loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal (Révision totale de la loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions) (FF 2020 8913)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal (LECF) (FF 2020 8953)

10.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

75/20.085 é Doubles impositions. Convention avec le Liechtenstein

Message du 11 novembre 2020 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Liechtenstein (FF 2020 9077)

Protocole modifiant la Convention signée le 10 juillet 2015 à Vaduz entre la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2020 9087)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Liechtenstein (FF 2020 9085)

02.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

76/20.086 é Doubles impositions. Convention avec Malte

Message du 11 novembre 2020 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Malte (FF 2020 9063)

Protocole entre la Confédération suisse et Malte modifiant la Convention du 25 février 2011 entre la Confédération suisse et Malte en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu (FF 2020 9073)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Malte (FF 2020 9071)

02.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

77/20.087 é Doubles impositions. Convention avec Chypre

Message du 11 novembre 2020 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Chypre (FF 2020 9091)

Protocole entre la Confédération suisse et la République de Chypre modifiant la Convention du 25 juillet 2014 entre la Confédération suisse et la République de Chypre en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2020 9101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et Chypre (FF 2020 9099)

02.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

78/21.003 én Compte d'Etat 2020

Message du 19 mars 2021 concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2020 (FF 2021 628)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2020

2. Arrêté fédéral II concernant le compte du fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2020

3. Arrêté fédéral III concernant le compte du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2020

79/21.007 én Budget 2021. Supplément I

Message du 17 février 2021 concernant le supplément la au budget 2021 (FF 2021 289)

Message du 31 mars 2021 concernant le supplément I au budget 2021 (FF 2021 731)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant le supplément la au budget 2021 (FF 2021 289)

04.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.03.2021 Conseil national. Divergences

10.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

x 80/21.016 én Loi COVID-19. Modification et crédit complémentaire

Message du 17 février 2021 relatif à la modification de la loi COVID-19 (cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants et acteurs culturels), à la modification de l'arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2021 (crédit additionnel «Mesures cantonales pour les cas de rigueur destinées aux entreprises») et à la modification de la loi sur l'assurance chômage (FF 2021 285)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi

COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels) (FF 2021 286)

04.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.03.2021 Conseil national. Divergences

10.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

11.03.2021 Conseil national. Divergences

15.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

17.03.2021 Conseil national. Divergences

18.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

18.03.2021 Conseil des Etats. La proposition de la Commission de rédaction est adoptée

18.03.2021 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

18.03.2021 Conseil national. La proposition de la Commission de rédaction est adoptée

18.03.2021 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

18.03.2021 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 680; Délai référendaire 08.07.2021

Recueil officiel du droit fédéral 2021 153

2. Arrêté fédéral concernant le financement des mesures pour les cas de rigueur prévues par la loi COVID-19 (FF 2021 287)

04.03.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.03.2021 Conseil national. Divergences

10.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2021 569

3. Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI) (Participation extraordinaire 2021 au fonds de compensation) (FF 2021 288)

04.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

08.03.2021 Conseil national. Adhésion

18.03.2021 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

18.03.2021 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Recueil officiel du droit fédéral 2021 154

81/21.019 én Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Modification

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

82/21.041 né Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025

CN/CE *Commission des finances*

83/21.042 né Budget 2021. Supplément II

CN/CE *Commission des finances*

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

x 84/19.037 n Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 29 mai 2019 relatif à l'initiative populaire « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) » et au contre-projet indirect (modification de la loi sur les cartels) (FF 2019 4665)

Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 23 août 2020 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) » (FF 2019 4745)

09.03.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

08.06.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 23 août 2021.

02.12.2020 Conseil des Etats. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 663

2. Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (Loi sur les cartels, LCart) (FF 2019 4743)

09.03.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

02.12.2020 Conseil des Etats. Divergences

04.03.2021 Conseil national. Divergences

09.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

16.03.2021 Conseil national. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

La présente loi est publiée dans la Feuille fédérale dès lors que l'initiative populaire "Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)" a été retirée ou rejetée.

Feuille fédérale 2021 757; Délai référendaire 18.07.2021

3. Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) (Projet de la CER-E du 08.03.3021)

09.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé avec la décision du Conseil des États du 9 mars 2021 au sujet de l'art. 3a LCD dans le cadre du projet 2

x 85/19.065 n Loi sur les EPF. Modification

Message du 27 novembre 2019 concernant la modification de la loi sur les EPF (FF 2020 697)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF) (FF 2020 723)

11.06.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

22.09.2020 Conseil des Etats. Divergences

10.12.2020 Conseil national. Divergences

14.12.2020 Conseil des Etats. Divergences

04.03.2021 Conseil national. Divergences

09.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

16.03.2021 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

18.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 671; Délai référendaire 08.07.2021

86/19.076 n Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)

Message du 27 novembre 2019 relatif à la modification de la loi sur le tarif des douanes (suppression des droits de douane sur les produits industriels) (FF 2019 8033)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi sur le tarif des douanes (LTaD) (FF 2019 8069)

04.06.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

23.09.2020 Conseil des Etats. Entrée en matière

02.12.2020 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

87/19.085 é Loi sur les embargos. Modification

Message du 13 décembre 2019 concernant la modification de la loi sur les embargos (FF 2020 625)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos, LEmb) (FF 2020 639)

88/20.022 é Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Message du 12 février 2020 relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) (FF 2020 3851)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (FF 2020 4111)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

2. Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) (FF 2020 4129)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

3. Loi sur les épizooties (LFE) (FF 2020 4135)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

4. Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2022 à 2025 (FF 2020 4137)

14.12.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

16.03.2021 Conseil national. Divergences

x **89/20.074 n Engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements 2021-2027. Crédit-cadre**

Message du 2 septembre 2020 concernant un crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels en vue de l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027 (FF 2020 7295)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels en vue de l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027 (FF 2020 7329)

16.12.2020 Conseil national. Décision conforme au projet
03.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion
Feuille fédérale 2021 716

90/21.001 é n Rapport de gestion du Conseil fédéral 2020

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2020 du 17 février 2021 (FF 2021 490)

CN/CE *Commission de gestion*

1. Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion 2020 du Conseil fédéral

91/21.005 n Organisation internationale du Travail. Conventions no 170 et no 174

Message du 20 janvier 2021 sur la conventions no 170 de l'Organisation internationale du Travail concernant les produits chimiques de 1990 et sur la convention no 174 de l'Organisation internationale du Travail concernant la prévention des accidents industriels majeurs de 1993 (FF 2021 258)

Convention no 170 du 6 juin 1990 sur les produits chimiques (FF 2021 260)

Convention no 174 du 2 juin 1993 sur la prévention des accidents industriels majeurs (FF 2021 262)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention no 170 de l'Organisation internationale du Travail concernant les produits chimiques (FF 2021 259)

2. Arrêté fédéral portant approbation de la convention n° 174 de l'Organisation internationale du Travail sur la prévention des accidents industriels majeurs (FF 2021 261)

x **92/21.008 né Politique économique extérieure 2020. Rapport**

Rapport du 20 janvier 2021 sur la politique économique extérieure 2020 (FF 2021 343)

Message concernant la révision de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes (convention PEM), son application bilatérale transitoire et la modification de la convention AELE et de divers accords de libre-échange et accords agricoles (FF 2021 344)

Appendice A. Règles d'origine applicables de substitutuion (FF 2021 346)

Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE). Décision no 2/2019 du

Conseil portant modification de la Convention AELE (FF 2021 347)

Message concernant l'approbation de la modification de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein concernant la viande assaisonnée (FF 2021 348)

Accord du 9 décembre 2019 sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Confédération suisse dans le cadre des négociations au titre de l'art. XXVIII du GATT de 1994 sur la modification des concessions de la Suisse à l'OMC en ce qui concerne la viande assaisonnée (FF 2021 350)

Modification de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein concernant la viande assaisonnée (FF 2021 351)

Rapport sur les mesures tarifaires prises en 2020 (FF 2021 352)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation des décisions modifiant la convention Association Européenne de Libre-Échange (AELE) en vue de l'application bilatérale transitoire de la révision de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes (convention PEM) et autorisant le Conseil fédéral à approuver les modifications d'autres accords internationaux en relation avec la convention PEM (FF 2021 345)

04.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet
18.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion
19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2021 678; Délai référendaire 08.07.2021

2. Arrêté fédéral portant approbation de la modification de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein concernant la viande assaisonnée (FF 2021 349)

04.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet
18.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion
19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2021 679; Délai référendaire 08.07.2021

3. Arrêté fédéral portant approbation de mesures touchant le tarif des douanes (FF 2021 353)

04.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet
18.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion
Feuille fédérale 2021 717

93/21.021 é Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile. Initiative populaire

Message du 5 mars 2021 relatif à l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)» et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre) (FF 2021 623)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) (FF 2021 624)

2. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)» (FF 2021 625)

94/21.026 n Encouragement de l'innovation. Adaptations

Message du 17 février 2021 concernant la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation

(Adaptations concernant l'encouragement de l'innovation) (FF 2021 480)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (Adaptations concernant l'encouragement de l'innovation) (FF 2021 481)

2. Arrêté fédéral sur le financement des activités d'Innosuisse pendant les années 2021 à 2024 (FF 2021 482)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

95/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

03.12.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

96/20.038 é Train de mesures en faveur des médias

Message du 29 avril 2020 sur le train de mesures en faveur des médias (FF 2020 4385)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 20.2003 Pét. Session des jeunes 2019

1. Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias (FF 2020 4441)

18.06.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

10.09.2020 Conseil national. Renvoi à la commission

02.03.2021 Conseil national. Divergences

97/20.081 é Transport souterrain de marchandises. Loi

Message du 28 octobre 2020 sur la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (FF 2020 8537)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (LTSM) (FF 2020 8589)

98/21.022 n Loi sur l'aviation. Modification

Message du 5 mars 2021 relatif à la modification de loi sur l'aviation (FF 2021 626)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'aviation (LA) (FF 2021)

99/21.025 n Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Message du 17 février 2021 relatif à l'arrêté fédéral sur un crédit additionnel pour une contribution à la mesure «contournement d'Oberburg» prise dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2021 483)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral sur un crédit additionnel pour une contribution à la mesure «contournement d'Oberburg» prise dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2021 484)

Chancellerie fédérale

100/21.006 é Motions et postulats des conseils législatifs 2020. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2021 Motions et postulats des Chambres fédérales 2020 (FF 2021 747)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Initiatives des cantons

101/21.303 é Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux (21.12.2020)

Le canton d'Argovie invite l'Assemblée fédérale à prendre les mesures nécessaires, au moyen d'un arrêté fédéral, pour assurer un approvisionnement sûr, qui puisse être garanti même en temps de crise, en principes actifs essentiels et en produits médicaux visant à préserver et rétablir la santé de la population. L'élaboration de ces mesures doit débiter immédiatement et être coordonnée avec les cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

102/21.304 é Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques (21.12.2020)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération participe de manière appropriée, avec les autres agents payeurs, aux coûts et aux pertes de recettes auxquels les hôpitaux et les cliniques ont fait face en raison des dispositions de l'ordonnance Covid-19.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

103/19.307 é Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre (06.06.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à créer des bases constitutionnelles qui donnent à la Confédération la compétence de mettre en place une assurance obligatoire contre les tremblements de terre à l'échelle de la Suisse. A cet égard, le système éprouvé de mutualisation des risques appliqué par le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, constitué par des établissements cantonaux d'assurance des bâtiments, doit servir de modèle.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 20.4329 Mo. CEATE-CE

104/20.313 é Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité (04.06.2020)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats parlementaires accessoires après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

105/20.319 é Bâle-Campagne. Frapper les billets d'avion d'une taxe sur le kérosène (04.06.2020)

L'Assemblée fédérale est invitée à créer des bases constitutionnelles permettant une taxation du kérosène coordonnée au

niveau international. La Confédération doit s'engager pour que la Convention de Chicago de 1944 soit adaptée en ce sens. Les recettes de cette taxe doivent être affectées à des mesures de protection du climat.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

106/20.307 é Bâle-Ville. Taxe sur les billets d'avion et engagement en faveur d'un impôt international sur le kérosène (18.12.2019)

1. L'Assemblée fédérale est priée d'introduire, à l'instar des pays voisins de la Suisse, une taxe sur tous les billets d'avion. Le montant de la taxe doit dépendre de la distance parcourue en vol.

2. L'Assemblée fédérale est priée de s'engager en faveur d'un impôt sur le kérosène au niveau international. Cet engagement est communiqué de manière active en Suisse et à l'étranger.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

107/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

108/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

10.03.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

109/19.316 é Berne. Echange de données financières à l'intérieur du pays (06.11.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place un échange de données financières à l'intérieur du pays, comme cela se fait déjà avec l'étranger, moyennant les modifications des dispositions fédérales relatives au droit fiscal (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct [LIFD; RS 642.11], loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes [LHID; RS 642.14]) et des éventuels autres actes. Les renseignements fournis par les banques aux autorités fiscales des cantons ne seraient alors plus punissables (art. 47 al. 5 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne [RS 952.0]).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

110/19.319 é Berne. Contribution à la réalisation des objectifs climatiques. Eliminer les mauvaises incitations au choix du mode de transport et taxer les billets d'avion (13.11.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à introduire, dans la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), le texte suivant:

Par. 3a: Taxe sur les billets d'avion

Art. 30a Principe

Al. 1

La Confédération prélève à compter du 1er janvier 2022 une taxe sur les billets d'avion dans le trafic de lignes au départ de tous les aéroports nationaux si la part des carburants fossiles utilisés dans le trafic aérien dépasse de 20 pour cent la quantité totale de carburants fossiles écoulee en Suisse en 2020.

Al. 1bis

Un tiers du produit de la taxe est affecté, dans le cadre des compétences de la Confédération, aux contributions aux mesures visant à prévenir et à maîtriser les dommages aux personnes ou aux biens d'une valeur considérable qui pourraient résulter de l'augmentation de la concentration du gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Al. 2

Deux tiers du produit de la taxe sont redistribués à la population conformément à l'article 41 alinéa 2.

Art. 30b Calcul de la taxe sur le trafic aérien

Al. 1

La taxe est calculée en fonction de la distance parcourue et du nombre de passagers transportés.

Al. 2

Le Conseil fédéral fixe le montant de la taxe sur les billets d'avion selon le cadre suivant:

a. entre 12 et 20 francs pour les vols vers un Etat membre du Conseil de l'Europe;

b. entre 30 et 50 francs pour les vols vers un autre Etat.

Al. 3

A cet égard, il tient compte des réglementations internationales comparables.

Art. 30c

Personnes assujetties à la taxe et exemption de la taxe sur le trafic aérien

Al. 1

Sont soumis à contribution les exploitants d'aéronefs qui effectuent des vols dans le trafic de lignes au départ d'un aéroport national.

Al. 2

Le Conseil fédéral règle les exceptions. Il prend en compte notamment des exceptions pour le transport de jeunes enfants ainsi que pour les vols destinés à accomplir des missions régaliennes, à prodiguer des soins médicaux ou à remplir un but militaire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

111/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

112/19.315 é Fribourg. Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien (05.11.2019)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour:

1. édicter une taxe sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et consacrer la totalité de celle-là exclusivement à des projets environnementaux de mobilité;
2. inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants; et
3. participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

113/20.332 é Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives visant à intégrer dans l'assurance-maladie obligatoire les instruments nécessaires à la prise en charge des pres-

tations globales d'un groupe de professionnel-le-s de la santé en faveur d'un groupe de patients et patientes, démontrant une réelle plus-value, tant en termes économiques que sous l'angle de l'amélioration de la qualité des soins, comme le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS).

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

114/20.333 é Fribourg. Pour plus de force aux cantons
(15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 16 al. 6 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMa; RS 832.12) comme il suit:

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, à la condition que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être ni rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

115/20.334 é Fribourg. Pour des réserves justes et adéquates (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à compléter l'article 14 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMa; RS 832.12) avec un alinéa 3 dont la teneur serait la suivante:

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 150 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

116/20.335 é Fribourg. Pour des primes conformes aux coûts (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 17 al. 1 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMa; RS 832.12) comme il suit:

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée sont plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

117/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);
- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;
- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;
- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;
- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;
- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE Commission des affaires juridiques

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

118/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;
- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;
- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;
- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe

masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

119/18.319 é Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse (15.10.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, demande à l'Assemblée fédérale:

- d'organiser la sortie programmée du glyphosate;
- de renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 16.2004 Pét. Greenpeace, AefU, SKS, FRC

Voir objet 17.2020 Pét. Fischer Eugen Theodor

x **120/18.321 é Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser!** (06.11.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) de sorte que la détention administrative de mineurs soit proscrite en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

25.09.2020 Conseil national. Donné suite

10.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

121/19.304 é Genève. Urgence climatique. Prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien (05.03.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- d'édicter une taxe incitative sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants et participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique;
- de s'engager sur le plan international en faveur d'une taxe sur le kérosène.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

122/19.308 é Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa I de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier l'article 64 alinéa 7 lettre b de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant avant la treizième semaine.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.11.2020 CSSS-CE. Donné suite

123/19.309 é Genève. Stop à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2020 (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale d'intervenir auprès du Conseil fédéral par voie de motion pour demander un gel de l'augmentation des primes pour 2020.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

124/19.312 é Genève. Pour le développement d'un système de vote électronique en mains publiques au niveau national ou intercantonal (17.09.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de légiférer en vue de créer une structure regroupant la Confédération et les cantons, chargée du développement et de l'exploitation d'un système de vote électronique, en open source, entièrement contrôlé par les collectivités publiques, et permettant une vérification individuelle et universelle du processus de vote, sur la base du système développé à Genève.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

125/19.313 é Genève. Traité de libre-échange avec le Mercosur. Genève doit s'engager pour un référendum (17.09.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de permettre l'organisation d'un référendum facultatif sur le traité de libre-échange avec le Mercosur.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **126/19.317 n Genève. Pour faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel** (06.11.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de modifier, dans la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), son article 6, dans le sens d'inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allègement du fardeau de la preuve.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

127/19.318 é Genève. Intégrer aux prestations de l'assurance obligatoire des soins la prise en charge des soins dentaires consécutifs à des traitements médicaux (06.11.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

d'intégrer à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) une prise en charge des soins bucco-dentaires occasionnés par un médicament, même s'il n'est pas destiné à traiter une maladie grave.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

128/20.303 é Genève. Pour une diminution de 50 pour cent du quota d'importation des vins étrangers (24.01.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de soutenir la motion 19.4410 chargeant le Conseil fédéral de renégocier le quota d'importation des vins étrangers, par un abaissement de 50 pour cent du volume contingenté.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

129/20.304 é Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 16 Approbation des tarifs de primes est complété ainsi à l'alinéa 6:

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les infor-

mations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

130/20.305 é Genève. Pour des réserves justes et adéquates (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 14 Réserves est complété par l'ajout de l'alinéa 3:

3 Les réserves d'un assureur sont considérés comme excessives lorsqu'elles dépassent le 150 pour cent de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

Le Conseil fédéral est tenu de modifier en conséquence les articles 25 alinéa 5 et 26 Réduction volontaire des réserves excessives de l'Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Parallèlement et pour des raisons de cohérence avec la nouvelle définition des réserves excessives, l'article 31 Evaluation de la situation économique de l'assureur de l'OSAMal doit également être modifié en abaissant le seuil de réserve, qui permet de juger une situation comme bonne et qui permet donc un remboursement des primes excessives, de 150 pour cent à 125 pour cent.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

131/20.306 é Genève. Pour des primes conformes aux coûts (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 17 Compensation des primes encaissées en trop est ainsi modifié à l'alinéa 1:

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

132/20.308 é Genève. Pour une véritable politique fédérale de l'accueil extrafamilial pour enfants (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève, vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

et

vu les articles 14, 41, al. 1, let. c, 42, 43a, al. 1, 44, al. 1 et 46, al. 2 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 4 octobre 2002 ;

vu l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 9 décembre 2002 ;

vu l'ordonnance du DFI sur l'ordre de priorité dans le domaine des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, du 22 décembre 2016 ;

vus les articles 22, 200 à 204 et 205, al. 1 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

considérant

- les réelles difficultés, voire l'impossibilité, chaque année pour des milliers de familles en Suisse de parvenir à trouver une place d'accueil extrafamilial pour leur-s enfant-s ;

- le cruel manque de places d'accueil comme principale raison de ces difficultés rencontrées par nos familles ;

- la décision du Conseil fédéral de ne pas prolonger son programme d'impulsion du 1er février 2003 pour la création de places d'accueil extrafamilial pour enfants ;

- le financement actuel des places d'accueil abandonné, sous prétexte de subsidiarité, à la presque seule charge des communes et des cantons ;

- la nécessité d'une politique familiale forte financièrement portée tant par les communes et les cantons que par la Confédération,

invite l'Assemblée fédérale

- à inscrire dans la Constitution fédérale la promotion de l'accueil préscolaire auprès des communes et cantons suisses ainsi que la participation financière pérenne de la Confédération au financement des places d'accueil extrafamilial pour enfants ;

- à prolonger le programme d'impulsion, tel que proposé par la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, jusqu'à l'inscription de ce principe dans la Constitution fédérale.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

133/20.309 é Genève. Un moratoire sur la 5G (et la 4G plus) en Suisse (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les mises en garde et appels à la prudence répétés de la communauté scientifique vis-à-vis des rayonnements non ionisants, par exemple dans le cadre des conclusions du PNR57, mandaté entre 2007 et 2011 par le Conseil fédéral ;

- les conclusions du rapport du groupe de travail Téléphone mobile et rayonnement sur mandat du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communi-

cation publié en novembre 2019, qui ne démontrent pas l'innocuité des rayonnements non ionisants sur le vivant, et a fortiori sur la santé humaine ;

- la situation déjà problématique générée par l'utilisation croissante des réseaux 2G, 3G et 4G, mais aussi wifi, dont les impacts sur la santé humaine restent aujourd'hui mal connus ;

- les implications de l'implantation des réseaux 5G, à très courte portée, qui exigeront le déploiement d'un réseau très dense de petites antennes, en plus des dizaines de milliers déjà installées,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'établir un moratoire sur le déploiement de la 5G millimétrique en Suisse ;

- de réaliser un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;

- de prendre en compte de l'avis des cantons et communes lors de la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

134/20.311 é Genève. Pour une action efficace en faveur de la sante publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

vu les articles 20 et 22 de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), du 20 juin 2014 ;

vu l'article 25, alinéa 2, de son ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU), du 16 décembre 2016 ;

invite l'Assemblée fédérale

à réglementer de manière restrictive la teneur en sucres ajoutés des denrées alimentaires afin de réduire les effets nocifs de sa consommation sur la santé des consommateurs.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

135/20.318 é Genève. Des assureurs-maladie responsables et solidaires, afin que les assureurs actifs dans l'assurance obligatoire des soins fassent preuve de solidarité envers la population suisse concernant les tests de dépistage du Covid-19 (09.06.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

d'édicter une loi urgente afin de mettre intégralement à la charge de la LAMal les coûts liés aux tests de dépistage au coronavirus de la maladie Covid-19, sans franchise ni participation de l'assuré.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

136/20.321 é Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes (01.07.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de modifier les articles 7, alinéa 4, lettre g et 9, alinéa 2, lettre c LHID de telle manière qu'une contribution d'entretien versée à un enfant adulte reste imposable, respectivement déductible, lorsque celui-ci est aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans (comme dans d'autres dispositions).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

137/20.337 é Genève. Pour que les assurances-maladie (LAMal) fassent preuve de solidarité avec les victimes du Covid-19 (03.11.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- que la crise sanitaire et financière liée à la pandémie du Covid-19 (coronavirus) touche toutes les couches de la population de notre pays ;

- que de nombreux employés ou patrons se retrouvent au chômage partiel ou complet ;

- que certains d'entre eux perdront leur emploi ou leur entreprise et seront doublement pénalisés,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'intervenir auprès des assureurs LaMal de notre pays afin qu'ils fassent preuve de la même solidarité que les plus hautes autorités de la Confédération envers l'entier de la population et suspendent la perception des primes LaMal pendant trois mois ;

- que, dans le même esprit de solidarité, il soit imposé à ces assureurs de dissoudre 50% des réserves accumulées au cours des années et d'injecter ces fonds dans les finances de santé du pays qui auront été énormément sollicitées au cours de cette pandémie ;

- qu'il soit interdit à ces mêmes compagnies d'assurance-maladie d'augmenter, au cours des deux prochaines années, les primes au motif de cette contagion au Covid-19.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

138/20.338 é Genève. Relations sino-suisse. Des accords indignes d'une grande démocratie (03.11.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 10, alinéa 1, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16 décembre 1966 ;

vu l'article 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (obligation de respecter les droits de l'homme) ;

vu l'article 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (interdiction de la torture) ;

vu l'article 4 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (interdiction de l'esclavage et du travail forcé) ;

vu l'article 5 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (droit à la liberté et à la sûreté) ;

vu l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (droit au respect de la vie privée et familiale) ;

vu l'article 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (liberté de pensée, de conscience et de religion) ;

vu l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (liberté d'expression) ;

vu l'article 10, alinéa 2, de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (droit à la vie et à la liberté personnelle) ;

vu l'article 13 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (protection de la sphère privée) ;

vu l'article 15 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (liberté de conscience et de croyance) ;

vu l'article 16 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (liberté d'opinion et d'information),

considérant

- le fait que la République populaire de Chine a fortement intensifié les persécutions envers les opposants du système ou encore les minorités culturelles telles que la communauté ouïghoure ou les pratiquants de Falun Gong ;

- le fait que l'actualité mondiale relate des informations sur l'existence et la multiplication des camps de concentration dans la région du Xinjiang, dont les détenus sont des Ouïghours forcés de travailler dans des usines pour la production de biens destinés à des multinationales ;

- le fait que plusieurs pays et organisations, dont les Etats-Unis et l'Union européenne, ont reconnu ces faits et ont pris des mesures pour honorer leurs engagements au vu du droit international ;

- le fait que la Confédération négocie actuellement la prolongation d'un accord datant de 2015 et permettant à des fonctionnaires chinois sans statut officiel d'enquêter sur des

ressortissants chinois en Suisse et de mener des interrogatoires dont les coûts sont à la charge de la Confédération ;

- le fait que, par le biais de l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine, des biens provenant du travail forcé des Ouïghours se retrouvent sur le territoire suisse,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'élaborer des mesures concrètes dans le but de faire cesser les actes de surveillance et d'intimidation dont les communautés minoritaires, telles que les Ouïghours ou les opposants pro-démocratie, font l'objet en Suisse, notamment en s'opposant à la reconduction de l'accord permettant aux autorités chinoises d'enquêter sur le territoire suisse ;

- de prendre toutes les mesures pour que la liberté d'expression sur la situation au Turkestan oriental ainsi que sur la situation des droits humains en Chine soit pleinement garantie en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

139/20.339 é Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle (03.11.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève présente l'initiative suivante :

Le Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) sera modifié afin que :

- les infractions contre l'intégrité sexuelle soient fondées sur l'absence de consentement ;

- l'usage de la contrainte ne soit plus une condition de l'infraction de base mais une circonstance aggravante de celle-ci ;

- une disposition ad hoc réprimant le harcèlement sexuel soit ajoutée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

140/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

141/18.308 é Jura. Glyphosate et principe de précaution (10.04.2018)

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 17.2020 Pét. Fischer Eugen Theodor

142/19.302 é Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne (29.01.2019)

Le Parlement jurassien exerce son droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux autorités fédérales d'exclure les produits agricoles de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

143/19.320 é Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments (11.12.2019)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales donnant les moyens à l'OFSP de stopper la hausse des prix des médicaments concernés et, à terme, de les faire baisser dans une mesure conforme à la raison.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.04.2021 CSSS-CE. Donné suite

144/20.310 é Jura. Guichets de vente des entreprises de transport ferroviaire. Transparence et délai d'annonce de fermeture des points de vente (30.01.2020)

La législation fédérale doit obliger les entreprises des transports publics (ET) à rendre publique, notamment vis-à-vis des autorités cantonales, communales et de leur population, plus d'un an à l'avance, la liste des points de vente qu'elles ont l'intention de fermer.

La législation fédérale doit donner compétence et mandat au Conseil fédéral de définir, à l'intention des conseils d'administration de ces entreprises, des règles de transparence dans leur communication, en particulier lorsqu'il y a fermeture de points de vente touchant le tissu économique local.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

145/20.320 é Jura. Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur le droit et la durée d'un congé parental ou d'un congé paternité (26.06.2020)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et de l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales afin de permettre aux cantons la possibilité de légiférer sur un congé parental ou paternité et donc d'avoir la compétence d'introduire ces types de congés ainsi que d'en fixer la durée et les modalités.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

146/20.325 é Jura. Création d'un fonds fédéral d'aide aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs lourdement impactées par les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) (12.08.2020)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales:

- a. de créer un fonds d'aide financière destiné aux sociétés sportives, culturelles et de loisirs particulièrement impactées par les mesures sanitaires prises pour lutter contre la propagation du Coronavirus;
- b. de charger le Conseil fédéral d'établir des règles et des critères objectifs d'octroi d'une aide financière au moyen de ce fonds, en concertation avec les fédérations et sociétés sportives, culturelles et de loisirs.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

147/20.326 é Jura. Pour que les bénéficiaires des investissements directs de la BNS retournent à la population suisse (20.08.2020)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale et à l'article 58, alinéa 3, de son règlement, le Parlement fait usage, par l'adoption de la présente motion interne, du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et soumet aux Chambres fédérales l'initiative cantonale suivante:

Le Parlement fédéral crée une base légale afin de rendre possible la création d'un fonds mettant en oeuvre la politique énergétique 2050 acceptée par le peuple suisse. Ce fonds est indépendant du versement actuel de la Banque nationale suisse dévolu à la Confédération et aux cantons. Il est financé par tout ou partie du rendement des dividendes des actions investies, tout ou partie du rendement des obligations et autres produits d'intérêts de même que tout ou partie de l'éventuel produit des taux d'intérêts négatifs de la Banque nationale suisse (BNS).

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

148/20.327 é Jura. Pour un encadrement du prix des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique en période de situation extraordinaire (07.09.2020)

Au vu de ce qui précède, conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale et 84, lettre o, de la Constitution de la République et Canton du Jura, le Parlement est invité à

faire usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande à la Confédération de plafonner le prix des masques de protection et du gel hydroalcoolique vendus sur le territoire suisse en période de situation extraordinaire au sens de l'article 7 de la loi fédérale sur les épidémies.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

149/20.328 é Jura. Pour des primes correspondant aux coûts (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à modifier l'article 17, alinéa 1, LSA-Mal afin de rendre la correction a posteriori des primes encaissées en trop systématique, en adoptant la nouvelle teneur suivante :

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur doit, dans le canton concerné, procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

150/20.329 é Jura. Pour des réserves équitables et adéquates (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à compléter l'article 14 LSAMal par l'ajout d'un alinéa 3 prévoyant le remboursement des réserves excessives de l'assurance-maladie et ayant la teneur suivante :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives si elles sont supérieures à 150 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

151/20.330 é Jura. Pour plus de force aux cantons (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à modifier l'article 16, alinéa 6, LSA-Mal afin que les cantons obtiennent de la part des caisses-maladie des informations complètes qui leur sont nécessaires pour prendre position de manière appropriée lors de la procédure d'approbation des tarifs des primes de l'assurance-partmaladie. Il propose d'adopter la nouvelle teneur suivante :

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

152/21.305 é Jura. Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique (21.12.2020)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales :

A. d'édicter un moratoire sur l'implantation des réseaux 5G millimétriques dans l'attente d'une vue d'ensemble nationale de l'exposition de la population au rayonnement ;

B. de modifier en sus la législation afin que la Confédération réalise un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;

C. d'associer les cantons et les communes à la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire ;

D. de s'engager, avec les cantons, à fournir aux citoyennes et citoyens de l'information et des moyens de prévention.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

153/21.306 é Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM-BATX! (04.02.2021)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales de légiférer en vue de l'introduction d'une taxe sur toutes les transactions commerciales effectuées dans notre pays avec les géants du numérique que sont les GAFAM et BATX.

154/19.310 é Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion (04.09.2019)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante, conçue en termes généraux:

Le canton de Lucerne demande à l'Assemblée fédérale de frapper les billets d'avion d'une taxe sur le CO2. Les recettes ainsi obtenues seront, d'une part, restituées directement à la population dans le cadre du régime actuel de redistribution de la taxe sur le CO2 et, d'autre part, affectées au financement de mesures visant à réduire les émissions de CO2.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

155/20.323 é Lucerne. Femmes politiques en congé maternité (08.07.2020)

La législation fédérale est modifiée de telle sorte que les femmes puissent assumer leurs mandats parlementaires (aux trois niveaux institutionnels) pendant leur congé maternité sans perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

156/20.314 é Neuchâtel. Pour un moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, dresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, l'initiative suivante :

Considérant :

1. les mises en garde et appels à la prudence répétés de la communauté scientifique vis-à-vis des rayonnements non ionisants, par exemple dans le cadre des conclusions du PNR57, mandaté entre 2007 et 2011 par le Conseil fédéral ;

2. l'étude commandée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ;

3. la situation déjà problématique générée par l'utilisation croissante des réseaux 2G, 3G et 4G, mais aussi Wi-Fi, dont les impacts sur la santé humaine restent aujourd'hui mal connus ;

4. les implications de l'implantation des réseaux 5G, à très courte portée, qui exigeront le déploiement d'un réseau très dense de petites antennes, en plus des 12'300 déjà installées ;

5. la modification de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), du 17 avril 2019 (art. 19b sur la surveillance nationale du RNI).

L'Assemblée fédérale est priée d'établir un moratoire sur l'implantation des réseaux 5G millimétriques, dans l'attente de la première publication d'une vue d'ensemble nationale de l'exposition de la population au rayonnement par l'OFEV, conformément à l'article 19b de l'ORNI et des études sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé. Elle modifie en sus la législation afin :

1. que la Confédération réalise un cadastre national des ondes en collaboration avec les cantons ;

2. d'associer les cantons et les communes à la planification de la couverture des différents réseaux sur leur territoire (zones fibre optique, zones blanches, téléphonie mobile, etc.) ;

3. de s'engager, avec les cantons, à fournir aux citoyennes et citoyens de l'information et des moyens de prévention (extinction routeurs, mode avion, etc.).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

157/20.315 é Neuchâtel. Pour introduire la possibilité pour les cantons de créer ou non une institution cantonale, régionale ou intercantonale d'assurance-maladie (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, la proposition de loi suivante :

L'Assemblée fédérale modifie la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à ce que les cantons qui le souhaitent puissent créer, par voie législative, une institution cantonale, régionale ou intercantonale, chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) :

1. Fixer et percevoir les primes ;

2. Financer les coûts à charge de l'AOS ;

3. Acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;

4. Contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

L'institution est indépendante et dotée d'un organe de direction dans lequel sont notamment représentés les fournisseurs de soins et les assurés.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

158/20.316 é Neuchâtel. Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, la proposition de décret suivante :

Considérant :

1. Qu'en date du 24 août 2019, la Confédération a annoncé que les Etats de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et ceux du Mercosur ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires ;

2. Que cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toute une série de domaines, à commencer par le secteur agricole : avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

3. Que ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale ;

4. Que pour un accord d'une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s'exprimer dans les urnes. Or, il n'est pas encore acquis que la ratification par l'Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif ;

Partant, l'Assemblée fédérale est priée, en cas de ratification dudit accord, d'étudier l'opportunité de le soumettre au référendum facultatif.

CN/CE Commission de politique extérieure

159/20.317 é Neuchâtel. Pour introduire une taxe sur les billets d'avion (01.04.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition d'initiative suivante, formulée en termes généraux :

L'Assemblée fédérale édicte une taxe forfaitaire sur les billets d'avion afin d'inciter les voyageurs à utiliser des moyens de transports moins polluants. La taxe est redistribuée pour deux tiers à la population et pour un tiers au transport ferroviaire et au transport régional voyageurs (TRV).

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

160/21.300 é Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons (16.12.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante :

L'article 16, alinéa 6, " Approbation des tarifs de primes " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est complété comme suit :

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

161/21.301 é Neuchâtel. Pour des réserves équitables et adéquates (16.12.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante :

- L'article 14 " Réserves " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est complété comme suit :

Alinéa 3 (nouveau) :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent le 150% de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

- Le Conseil fédéral est tenu de modifier en conséquence les articles 25, alinéas 5, et 26 " Réduction volontaire des réserves excessives " de l'Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal).

- Parallèlement et pour des raisons de cohérence avec la nouvelle définition des réserves excessives, l'article 31 " Evaluation de la situation économique de l'assureur " de l'OSAMal doit également être modifié en abaissant le seuil de réserve, qui permet de juger une situation comme bonne et qui permet donc un remboursement des primes excessives, de 150 % à 125 %.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

162/21.302 é Neuchâtel. Pour des primes correspondantes aux coûts (16.12.2020)

L'article 17, alinéa 1, " Compensation des primes encaissées en trop " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est modifié ainsi :

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient nettement plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur peut est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

Art. 2 Le Grand Conseil charge le Conseil d'Etat de transmettre le présent décret à l'Assemblée fédérale, à l'échéance du délai référendaire.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

163/20.331 é Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts (15.09.2020)

La Confédération est priée de participer aux coûts du manque à gagner subi par les hôpitaux en raison de l'interdiction de toutes les interventions et thérapies médicales non urgentes prononcée par le Conseil fédéral le 16 mars 2020.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

164/20.312 é Soleure. État civil. Les émoluments doivent couvrir les coûts (29.05.2020)

Le canton de Soleure invite les Chambres fédérales à édicter des dispositions légales afin que les émoluments perçus en matière d'état civil couvrent les coûts des prestations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

165/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie enfantine et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

166/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

167/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

168/18.305 é St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.09.2020 Conseil national. Donné suite

169/19.300 é St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

170/19.305 é St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène (21.03.2019)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à introduire une taxe sur les billets d'avion dont le montant correspondrait à une éventuelle taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène. C'est le moment idéal pour prévoir une telle mesure, car le Parlement examine cette année la loi sur le CO2.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

171/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

172/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

173/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

174/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

175/16.306 n Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national

(06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

176/17.304 é Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

18.01.2021 Rapport CTT-CN (FF 2021 135)

24.02.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 530)

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

1. Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) (FF 2021 136)

177/18.306 é Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

- a. pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou
- b. parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.10.2019 CAJ-CE. Donné suite

178/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71 alinéa 2 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;

2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.01.2020 CER-CE. Donné suite

22.06.2020 CER-CN. Donné suite

179/19.301 é Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal (29.01.2019)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier le Livre 2, Titre 5, du Code pénal.

I. Elles examineront la possibilité d'introduire une peine privative de liberté minimale, laquelle ne devrait pas être inférieure à un an, considérant que la majeure partie des infractions contre l'intégrité sexuelle ne sont actuellement passibles que d'une peine pécuniaire minimale. Les cas impliquant de jeunes adultes consentants ne sont pas concernés.

II. Elles envisageront de durcir les peines maximales en les portant à dix ans au moins. Actuellement, les infractions contre l'intégrité sexuelle sont passibles de peines maximales différenciées allant de trois à cinq ans - voire à dix ans, mais uniquement dans les cas de contrainte sexuelle et de viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.09.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

180/20.300 é Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (21.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 16, alinéa 6, de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 16 Approbation des tarifs de primes

...

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs prévus pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

181/20.301 é Tessin. Pour des réserves équitables et adéquates. Restitution des réserves excessives dans l'assurance-maladie (23.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 14 de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 14 Réserves

3 (nouveau) Les réserves d'un assureur sont excessives si elles sont supérieures à 150 pour cent de la limite prévue par la loi. L'assureur dont les réserves sont excessives réduit celles-ci jusqu'à concurrence de ladite limite.

Le Conseil fédéral est chargé de modifier en conséquence l'article 25, alinéa 5, et 26 (Réduction volontaire des réserves excessives) de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal). Parallèlement, et eu égard à la nouvelle définition de la notion de réserves excessives, l'article 31 OSA-Mal (Evaluation de la situation économique de l'assureur) est modifié de manière à réduire de 150 pour cent à 125 pour cent le niveau minimal des réserves auquel la situation économique de l'assureur permet une compensation des primes encaissées en trop.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

182/20.302 é Tessin. Pour des primes conformes aux coûts et une réelle compensation des primes encaissées en trop (23.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 17 de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 17 Compensation des primes encaissées en trop

1 Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur procède, dans le canton concerné, à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci

doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

183/20.322 é Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité (03.07.2020)

Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale de procéder à un état des lieux de la situation dans les autres cantons et de donner l'impulsion pour une modification de l'art. 336c, al. 1, let. c, CO de telle sorte que la mère soit protégée contre le licenciement pendant une période de douze mois suivant l'accouchement.

Cette protection devra être étendue et inclure également la possibilité pour la mère de demander et d'obtenir, pendant ces douze mois, un congé sans solde équivalant à une réduction maximale de 30 % du taux d'occupation prévu dans le contrat de travail en vigueur.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

184/20.336 é Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification (02.11.2020)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier comme suit la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie :

Art. 37a Personnes et organisations prodiguant des soins à domicile

Chaque canton peut décider s'il souhaite admettre les personnes prodiguant des soins à domicile sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient, aux conditions cumulatives suivantes :

- elles correspondent à la planification établie afin de couvrir les besoins en soins approuvés ;
- elles figurent sur la liste cantonale fixant les catégories de personnes et d'organisations ;
- elles disposent des qualifications professionnelles requises.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

185/21.307 é Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité (04.03.2021)

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de garantir que la Confédération contribue de façon adéquate :

- en premier lieu, aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 (y c., par ex., pour l'achat massif de matériel sanitaire et de médicaments et pour le renforcement des mesures de sécurité) et
- aux coûts supplémentaires liés au maintien de leur efficacité et de leur qualité ;
- en second lieu, à la prise en charge des éventuelles pertes de recettes découlant des mesures prévues par l'ordonnance Covid-19 du 13 mars 2020.

186/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite

25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

03.06.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai jusqu'à la session d'été 2022.

27.01.2021 Rapport CSSS-CE (FF 2021 745)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Exécution de l'obligation de payer les primes) (FF 2021 746)

187/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

188/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

189/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

190/18.323 n Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (03.12.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton au niveau fédéral en demandant à l'Assemblée fédérale de réviser la législation fédérale, notamment la loi fédérale complétant le Code civil suisse (CO; RS 220) et la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), afin de permettre aux cantons:

- de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;

- de sanctionner les employeurs qui contreviennent au principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.09.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

191/20.340 é Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (19.11.2020)

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), à son article 6, est modifiée dans le sens d'inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allègement du fardeau de la preuve.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

192/21.308 é Vaud. Pour une Suisse sans OGM! (17.03.2021)

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier l'article 37a de la fédérale sur le génie génétique afin que le moratoire sur la culture d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture soit prolongé.

193/19.314 é Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion (18.09.2019)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'introduire dans la loi sur le CO2 une taxe environnementale sur les billets d'avion. Cette taxe a pour objectifs de supprimer la concurrence déloyale entre les différents moyens

de transport en appliquant le principe du pollueur-payeur d'une part, et d'encourager le développement de moyens de transport alternatifs, moins émetteurs de gaz à effet de serre d'autre part.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

194/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

195/19.311 é Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale (04.09.2019)

Conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Zoug du 29 août 2019, l'Assemblée fédérale est invitée à modifier la législation fédérale, en particulier la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG [RS 834.1]), de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats politiques à tous les niveaux législatifs pendant leur congé de maternité sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

196/20.324 é Zurich. Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation et l'approbation d'une planification des offices à l'échelle suisse (08.07.2020)

Moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à la présentation d'une planification des offices à l'échelle suisse et son approbation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

1. Le Conseil fédéral enjoint à la direction de la Poste suisse de ne fermer aucun office de poste jusqu'à la présentation d'une planification des offices à l'échelle suisse et son approbation par le DETEC.

2. Tous les quatre ans, la direction de la Poste suisse présente au DETEC, pour approbation, une planification des offices de poste à l'échelle suisse pour les quatre années qui suivent.

3. La loi sur l'organisation de la poste (LOP ; RS 783.1) est modifiée en conséquence.

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

197/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

198/13.473 n Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

30.04.2021 Retrait

199/13.420 n Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

x 200/20.403 n Groupe des Verts. État de droit, souveraineté et neutralité de la Suisse. Faire toute la lumière sur l'affaire Cryptoleaks en instituant une commission d'enquête parlementaire (02.03.2020)

Le Parlement institue une commission d'enquête parlementaire pour investiguer sur l'affaire d'espionnage touchant l'entreprise Crypto SA.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Bureau*

13.11.2020 Bu-CN. Refusé de donner suite

15.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

201/20.429 n Groupe des Verts. Ordonnance Covid-19 de l'Assemblée fédérale. Mise en oeuvre de l'article 102 de la Constitution sur la sécurité de l'approvisionnement (06.05.2020)

En application d'une ordonnance COVID-19 de l'Assemblée fédérale, un al. 3 est ajouté à l'art. 102 de la Constitution pour le concrétiser : " La Confédération garantit en particulier l'approvisionnement de la population en médicaments, principes actifs et matériel de protection essentiels et prend les mesures nécessaires pour protéger la population en cas de pandémie. "

Porte-parole: Weichelt-Picard

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

202/20.430 n Groupe des Verts. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes (06.05.2020)

Les bases juridiques permettant aux tribunaux de procéder à un contrôle abstrait rapide des normes s'agissant des ordonnances de nécessité du Conseil fédéral (art. 185, al. 3, Cst. en relation avec l'art. 7d LOGA) et de l'Assemblée fédérale (art. 173, al. 1, let. c, Cst. en relation avec l'art. 7d, al. 3, LOGA) doivent être créées.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

203/20.467 n Groupe des Verts. Conseil du climat. En réponse à la crise climatique, création dans notre démocratie d'une nouvelle institution dont les membres seront tirés au sort (24.09.2020)

Le Parlement édictera les bases légales permettant d'instituer un Conseil du climat. Cette nouvelle institution aura pour tâche d'élaborer des mesures visant à protéger le climat et à instaurer une plus grande justice climatique ; ces mesures devront être susceptibles de réunir une majorité. Les travaux de ce conseil devront contribuer à ce que la Suisse devienne le plus rapidement possible un pays ayant un bilan climatique positif. Il restera en fonction tant que la Suisse n'aura pas justifié d'un bilan climatique positif pendant au moins quatre années consécutives.

Le Conseil du climat comprendra 200 personnes choisies au hasard. Pourront en faire partie toutes les personnes âgées de 16 ans et plus qui sont de nationalité suisse ou qui, si elles sont étrangères, ont un domicile fixe en Suisse. On veillera, au moyen d'une procédure de sélection aléatoire appropriée, à une représentation équilibrée des sexes, des catégories d'âge, des niveaux de formation, des différentes localités (grandes et petites), des personnes issues de la migration et des régions linguistiques. La durée maximale de fonction sera de six ans. Si un membre du conseil démissionne avant le terme de son mandat, son remplaçant sera lui aussi désigné par tirage au sort.

Le Conseil du climat sera assisté par des scientifiques dans ses travaux, et ses délibérations seront dirigées par des personnes indépendantes disposant de l'expérience nécessaire en la matière. Il tiendra des sessions régulières, à l'instar des Chambres fédérales, et ses membres seront indemnisés en conséquence.

Le Conseil du climat sera doté de compétences décisionnelles propres. Il pourra en particulier voter des résolutions et adopter lui-même, à l'intention du Parlement, des motions et des initiatives parlementaires qui seront traitées de manière accélérée par le Conseil fédéral et le Parlement de la même manière que les interventions déposées par les commissions parlementaires. Il pourra en outre, si deux tiers au moins de ses membres le souhaitent, soumettre au peuple et aux cantons des modifications de la Constitution. De telles modifications constitutionnelles (initiatives du Conseil du climat) seront soit traitées par le Conseil fédéral et le Parlement comme des initiatives populaires ayant abouti et assorties, le cas échéant, d'un contre-projet direct ou indirect, soit, si le Conseil du climat en décide ainsi, directement soumises au vote du peuple et des cantons sans recommandation de vote du Parlement. Dans les deux cas, les droits et devoirs du Conseil du climat seront les mêmes que ceux des comités d'initiative pour les initiatives populaires.

Le Conseil du climat fournira par ailleurs, sur demande, des avis au Conseil fédéral et aux commissions parlementaires sur des questions relevant de son domaine de compétence.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

204/21.405 n Groupe des Verts. Oser davantage de démocratie en donnant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers (01.03.2021)

La Constitution est modifiée comme suit de manière à ce que les étrangers qui séjournent légalement en Suisse depuis 5 ans obtiennent le droit de vote et d'éligibilité à l'échelon fédéral :

Art. 136 Droits politiques

Al. 1, let. b (nouvelle)

b. les étrangers qui séjournent légalement en Suisse depuis 5 ans.

Art. 175 Composition et élection [du Conseil fédéral]

Al. 3 (nouveau)

3 Ils sont nommés pour 4 ans et choisis parmi les habitants éligibles au Conseil national.

Porte-parole: Glättli

205/21.425 n Groupe des Verts. Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles (18.03.2021)

Le Parlement créera les bases légales nécessaires afin qu'aucune nouvelle voiture de tourisme ni aucun nouveau véhicule utilitaire léger propulsés par des énergies fossiles ne soient immatriculés en Suisse à partir de 2023 (stratégie zéro émission).

Porte-parole: Glättli

206/13.418 n Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

207/20.453 n Groupe vert'libéral. Chaque voix doit avoir le même poids. Pour des élections équitables du Conseil national (18.06.2020)

La législation relative à l'élection du Conseil national sera modifiée de telle sorte que les sièges soient attribués selon la méthode du diviseur doublement proportionnel et de l'arrondi standard (méthode dite du scrutin biproportionnel ou " double Pukelsheim ").

Porte-parole: Fischer Roland

CN/CE *Commission des institutions politiques*

208/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Donné suite

04.04.2011 CER-CE. Adhésion

11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

17.08.2020 Rapport CER-CN (FF 2020 8397)

18.11.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 9113)

2. Loi fédérale sur les droits de timbre (Droit de timbre de négociation sur les titres suisses et droit de timbre sur les primes d'assurance-vie) (FF 2020 8439)

209/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

x **210/20.404 n Groupe socialiste. Affaire Cryptoleaks. Instaurer une commission d'enquête parlementaire pour déterminer la complicité du Service de renseignement et d'autres autorités et la responsabilité politique du Conseil fédéral** (02.03.2020)

Le Parlement institue une commission d'enquête parlementaire pour investiguer sur les événements autour de l'entreprise suisse Crypto SA.

Porte-parole: Nordmann

CN/CE *Bureau*

13.11.2020 Bu-CN. Refusé de donner suite

15.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

211/18.466 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale (29.11.2018)

Les bases légales pertinentes seront adaptées dans la perspective suivante: Les instruments constitutifs d'obligations internationales non contraignantes, comme les pactes, recommandations, déclarations, plans d'action, etc., devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale lorsque le respect des obligations qui y figurent fait l'objet d'un contrôle ou d'un compte rendu ou que leur non-respect peut constituer une atteinte au principe de la bonne foi, et lorsque la mise en œuvre de ces obligations dans le droit interne sera susceptible d'imposer l'édiction ou la modification de lois fédérales.

Porte-parole: Vogt

CN/CE *Commission de politique extérieure*

20.01.2020 CPE-CN. Donné suite

12.01.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

x **212/19.479 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Nécessité de réformer la surveillance du Ministère public de la Confédération** (18.09.2019)

Les dispositions concernant la surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC) doivent être modifiées de manière à garantir une surveillance efficace en confiant les aspects administratifs au DFJP et les aspects matériels au Tribunal fédéral. Les compétences en matière d'élection devront être explicitement exclues de la réforme.

Porte-parole: Schwander

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x **213/19.500 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Cautionnement de navires de haute mer. Commission d'enquête parlementaire** (09.12.2019)

Institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée de traiter le dossier des (cautionnements de) navires de haute mer.

La CEP devra en particulier examiner les questions suivantes:

1. contrôle et gestion des (cautionnements de) navires de haute mer par le Conseil fédéral depuis le renouvellement du crédit-cadre (arrêté fédéral du 5 juin 2002);

2. contrôle et gestion par l'administration, en particulier par l'OFAE et l'OSNM, depuis le renouvellement du crédit-cadre (arrêté fédéral du 5 juin 2002);

3. rôle des instituts financiers, en particulier des titulaires de créances garanties, et des entreprises de révision.

Porte-parole: Schwander

CN/CE *Bureau*

07.09.2020 Bu-CN. Donné suite

13.11.2020 Bu-CE. Ne pas donner suite

05.02.2021 Bu-CN. Adhésion

15.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

214/21.407 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Loi sur les épidémies. Garantir la participation du Parlement aux décisions (01.03.2021)

Les art. 6 et 87 de la loi du 28 septembre 2012 sur les épidémies (LEp) sont modifiés comme suit :

Art. 6 Situation particulière

...

4 (nouveau)

L'Assemblée fédérale peut opposer son veto aux ordonnances et aux décisions de portée générale que le Conseil fédéral et les départements édictent ou prennent sur la base du présent article.

5 (nouveau)

Les ordonnances et les décisions de portée générale contre lesquelles le droit de veto peut être exercé sont publiées dans la Feuille fédérale avant leur entrée en vigueur.

6 (nouveau)

Si une demande de veto dûment motivée est déposée par un quart au moins des membres d'un conseil dans les dix jours qui suivent la publication, la demande est examinée par la commission compétente du conseil en question dans les dix jours qui suivent son dépôt.

7 (nouveau)

Si la commission accepte la demande, l'Assemblée fédérale se réunit dans les dix jours qui suivent et l'examine. Si la commission rejette la demande, celle-ci est réputée liquidée.

8 (nouveau)

Si le conseil accepte la demande, celle-ci est transmise à l'autre conseil, à moins que la même demande y ait aussi été déposée. Si tel n'est pas le cas, l'autre conseil examine en règle générale la demande de veto du conseil prioritaire le même jour.

9 (nouveau)

Si les deux conseils acceptent la demande, l'ordonnance ou la décision de portée générale concernée cesse d'être en vigueur le lendemain.

Art. 87 Dispositions transitoires

4 (nouveau)

Le droit de veto visé à l'art. 6, al. 4, de la présente loi peut aussi être exercé contre les ordonnances et les décisions de portée générale que le Conseil fédéral édicte ou prend en se fondant sur la loi COVID-19 du 25 septembre 2020.

Porte-parole: Aeschi Thomas

215/20.418 n Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.. Création d'une Délégation des affaires juridiques (DéIAJ) (05.05.2020)

La loi sur le Parlement (LParl ; RS 171.10) est modifiée afin de créer une Délégation des affaires juridiques (DéIAJ) qui examinera et traitera les actes du Conseil fédéral, notamment ses ordonnances de nécessité, dans les situations extraordinaires.

Porte-parole: Bregy

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Initiatives des commissions

216/20.400 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération (23.01.2020)

La loi sur l'égalité est modifiée comme suit:

Art. 13g Information aux travailleurs et transmission des résultats à la Confédération

1...

2 Les employeurs transmettent à la Confédération le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires au plus tard un an après qu'elle a été vérifiée ; les résultats de l'analyse seront utilisés afin de vérifier l'efficacité des mesures fondées sur les art. 13a à 13i.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

23.01.2020 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

26.06.2020 CSEC-CE. Ne pas donner suite

15.10.2020 CSEC-CN. Donné suite

17.12.2020 Conseil national. Donné suite

29.03.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite

217/21.403 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (18.02.2021)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Il convient de remplacer le financement de départ - limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises - prévu dans la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, par un soutien durable visant à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. La nouvelle réglementation respectera le principe de subsidiarité et tiendra compte de tous les modèles familiaux.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.02.2021 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2021 CSEC-CE. Adhésion

x 218/19.401 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins (24.01.2019)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)", dont les grandes lignes sont les suivantes:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que:

- suffisamment de personnel (en particulier des infirmiers) puisse être formé, mobilisé et maintenu dans la profession, ce afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients;
- des domaines d'action relevant de la responsabilité du personnel infirmier y soient définis;
- les prestations qui sont fournies avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires soient rémunérées de manière appropriée;
- la formation et la formation continue soient financées de manière appropriée.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

24.01.2019 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.03.2019 CSSS-CE. Adhésion

17.10.2019 Rapport CSSS-CN (FF 2019 7585)

27.11.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7925)

Voir objet 18.079 OCF

1. Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2019 7633)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations

17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

10.06.2020 Conseil des Etats. Divergences

15.09.2020 Conseil national. Divergences

30.11.2020 Conseil des Etats. Divergences

03.03.2021 Conseil national. Divergences

08.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

17.03.2021 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

18.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

La présente loi est publiée dans la Feuille fédérale dès lors que l'initiative populaire "Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)" a été retirée ou rejetée.

2. Arrêté fédéral sur les aides financières visant à encourager la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2019 7645)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations

17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

10.06.2020 Conseil des Etats. Divergences

15.09.2020 Conseil national. Divergences

30.11.2020 Conseil des Etats. Divergences

03.03.2021 Conseil national. Divergences

08.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

Cet arrêté fédéral sera publié dans la Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

x 219/19.497 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Améliorer l'efficacité de la fondation Promotion Santé Suisse (15.11.2019)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à modifier l'article 20 alinéas 2 jusqu'à 3 LAMal comme suit:

Art. 20 Financement, surveillance

...

Al. 2

Le département fixe la contribution sur proposition de l'institution. La contribution est fixée de manière à ce que les recettes totales de l'institution ne dépassent pas 20 millions de francs. Le département rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces moyens.

Al. 2bis

Les charges administratives de l'institution ne doivent pas représenter plus de 7,5 pour cent des dépenses totales.

Al. 3

Le département surveille l'activité de l'institution. Les budgets, les comptes et le rapport d'activité sont présentés pour approbation à l'office.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.11.2019 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.01.2020 CSSS-CE. Ne pas donner suite

14.01.2021 Retrait

220/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

221/20.401 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre (10.02.2020)

La loi sur l'énergie doit être modifiée de sorte que les installations photovoltaïques sans consommation propre bénéficient d'une rétribution unique plus élevée que celles prévues actuellement, lesquelles sont calculées en tenant compte de l'effet de la consommation propre sur la rentabilité.

Dans ce contexte, il y a lieu de privilégier des installations de grande taille, faciles à réaliser, présentant de bas coûts de production et injectant l'entier de leur production dans le réseau

(par exemple sur des grands toits d'étables ou sur des infrastructures). Pour faire baisser les coûts, la loi prévoira pour les installations de grande taille la possibilité d'un système d'appel d'offres dans lequel le taux de rétribution en francs par kilowatt de puissance constitue le principal critère d'adjudication.

Le financement aura lieu sans augmentation du supplément sur le réseau.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.02.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

07.09.2020 Conseil national. Donné suite

222/20.433 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Développer l'économie circulaire en Suisse (19.05.2020)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'art. 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit :

Art. 10h

1 La Confédération et, dans la mesure de leurs compétences, les cantons veillent à ce que les ressources naturelles soient préservées. Ils s'engagent en faveur d'une amélioration durable de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, afin de réduire significativement les atteintes à l'environnement, en particulier. Ce faisant, la Confédération examine de quelle manière les atteintes à l'environnement causées à l'étranger peuvent être prises en considération.

2 La Confédération gère une plateforme consacrée à la promotion de l'économie circulaire en Suisse. Ce faisant, elle collabore avec les cantons, les organisations économiques et scientifiques et celles de la société civile actives au plan national ou international.

3 Le Conseil fédéral fait régulièrement part à l'Assemblée fédérale des nouvelles mesures qui s'imposent en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles et lui soumet des propositions relatives aux objectifs quantitatifs en matière de ressources.

Art. 30a, let. d et e

Le Conseil fédéral peut :

...

d. obliger les fabricants et les commerçants à utiliser des emballages issus de matériaux circulaires ;

e. créer des incitations à éviter les emballages inutiles.

Art. 30d

1 Les déchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière lorsque la technique le permet, que cela est économiquement supportable et que la valorisation pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination et la production de nouveaux produits.

2 Doivent en particulier faire l'objet d'une valorisation matière :

a. les métaux valorisables contenus dans les résidus du traitement des déchets, des eaux usées et de l'air vicié ;

b. les fractions valorisables contenues dans les matériaux d'excavation et les déblais de percement non pollués destinés à être mis en décharge définitivement ;

c. le phosphore contenu dans les boues d'épuration ainsi que les farines animales, la poudre d'os et les restes d'aliments.

3 Lorsque la valorisation matière n'est pas obligatoire, les fractions combustibles des déchets doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique pour autant que la technique le permette, que ce processus soit économiquement supportable et qu'il pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination.

4 Le Conseil fédéral peut instaurer une obligation de collecter les emballages devant être valorisés en vertu de l'art. 30d, al. 4, lorsque cette mesure est nécessaire pour assurer leur valorisation.

Art. 41a, al. 2

2 Ils peuvent, en coordination avec les secteurs, les entreprises ou les organisations concernés, convenir de simplifications en indiquant des objectifs et des délais.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Adhésion

Voir objet 19.445 lv. pa. Müller-Altermatt

Voir objet 19.446 lv. pa. Bäumle

Voir objet 19.447 lv. pa. Thorens Goumaz

Voir objet 19.448 lv. pa. Jans

Voir objet 19.449 lv. pa. Grunder

Voir objet 19.451 lv. pa. Gmür Alois

Voir objet 19.509 lv. pa. Clivaz Christophe

223/20.434 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques (19.05.2020)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques est modifiée comme suit :

Art. 58a, al. 6

6 Dans la mesure du possible et pour autant que cela soit proportionné, les autorités compétentes peuvent ordonner des mesures visant à la valorisation écologique des biotopes affectés par l'existence et l'exploitation de l'installation hydraulique.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.08.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

224/20.482 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée (17.11.2020)

La loi sur la chasse doit être révisée compte tenu des enseignements tirés du rejet de la modification proposée récemment. Dans ce contexte, les aspects suivants au moins doivent être pris en considération :

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;

- une préservation efficace des espèces animales menacées ;

- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.11.2020 CEATE-CN. Donné suite

14.01.2021 CEATE-CE. Ne pas donner suite

225/17.494 n Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou, éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exo-

nérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifiée sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrer les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt

Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

20.08.2018 CER-CE. Adhésion

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

226/20.432 n Commission de l'économie et des redevances CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs) (11.05.2020)

Le produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse (BNS) doit être comptabilisé autrement : au lieu d'être porté au bénéfice net, il est affecté exclusivement et en totalité à l'AVS. Le transfert à l'AVS aura lieu après la publication des résultats annuels de la BNS.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.05.2020 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

227/19.431 n Commission des institutions politiques
CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile (11.04.2019)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires est modifiée de sorte que le défraiement pour nuitées ne soit plus versé automatiquement, mais uniquement si un député fait valoir, au moyen d'une déclaration personnelle, qu'il a effectivement passé une nuit hors du domicile.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.04.2019 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
04.07.2019 CIP-CE. Adhésion

228/20.437 n Commission des institutions politiques
CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise (29.05.2020)

Il y a lieu d'adapter les bases légales de sorte que la capacité d'action de l'Assemblée fédérale soit garantie dans des situations extraordinaires ou lors de crises. Il convient notamment de vérifier si des mesures législatives sont nécessaires s'agissant de :

- a) la convocation de l'Assemblée fédérale en session ordinaire ou extraordinaire (notamment en lien avec les art. 28 et 34 de la loi sur les finances), ainsi que l'interruption d'une telle session ;
 - b) l'organisation de séances des conseils hors du Palais du Parlement ou ailleurs qu'à Berne (y c. la procédure applicables à ces séances) ou, éventuellement, de séances virtuelles ;
 - c) l'utilisation d'instruments parlementaires en temps de crise (notamment en ce qui concerne les délais pour les réponses du Conseil fédéral aux interventions) ;
 - d) la définition des compétences de la Délégation administrative, des bureaux des conseils et des présidents des commissions s'agissant de la convocation de séances de commission (quelles sont les limites du droit de disposer des locaux ?) ;
 - e) l'organisation de séances de commission virtuelles ;
- l'absence prolongée d'un nombre limité de députés (par ex. d'une certaine région) en raison d'un cas de force majeure.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

1. Loi ...

229/20.438 n Commission des institutions politiques
CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise (29.05.2020)

Il y a lieu de vérifier s'il est nécessaire d'adapter les bases légales concernées de sorte que, en situation de crise, l'Assemblée fédérale puisse utiliser de façon adéquate ses compétences en matière de droit de nécessité et contrôler efficacement le droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral. Il convient par exemple de vérifier s'il est nécessaire de préciser les art. 173, al. 1, let. c et 185, al. 3, de la Constitution, de modifier les art. 7d et 7e de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et de créer de nouveaux organes parlementaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.05.2020 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
25.06.2020 CIP-CE. Adhésion

1. Loi ...

230/21.402 n Commission des institutions politiques
CN. Sous-apparetements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes (18.02.2021)

La Commission des institutions politiques du Conseil national propose de modifier l'art. 31, al. 1bis, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques comme suit :

1bis Seuls sont valables les sous-apparetements entre listes de même dénomination qui ne se différencient que par une adjonction destinée à établir une distinction quant au sexe, à l'aile d'appartenance d'un parti politique, à la région ou à l'âge des candidats.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.02.2021 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

231/13.466 n Commission des affaires juridiques
CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Donné suite
12.01.2016 CAJ-CE. Donné suite

232/19.433 n Commission des affaires juridiques
CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits (03.05.2019)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission en vertu de l'article 107 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, afin de rendre explicitement punissable, dans le cadre des infractions existantes (menaces et contrainte du Code pénal), le harcèlement obsessionnel.

Art. 180 CP Menaces

Celui qui, par une menace grave ou un harcèlement continué, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 181 CP Contrainte

Celui qui, en usant de violence envers une personne, en la menaçant d'un dommage sérieux, en la persécutant à plusieurs reprises, en la harcelant, en l'épiant ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

233/19.496 n Commission des affaires juridiques

CN. Abrogation des dispositions du code civil relatives aux fiançailles (18.10.2019)

Le code civil (RS 210) est modifié comme suit:

Art. 90-93

Abrogés

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.10.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

234/20.480 n Commission des affaires juridiques CN. Pour des juges fédéraux indépendants et compétents. Contre-projet indirect à l'initiative sur la justice (06.11.2020)

L'ordre juridique est modifié de telle sorte que les juges de l'ensemble des tribunaux fédéraux soient à l'avenir sélectionnés et élus selon les modalités suivantes :

- Les juges restent élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies), sur proposition de la Commission judiciaire (CJ). La proposition de cette dernière s'appuie désormais sur une présélection effectuée par une commission spécialisée. / Cette dernière tient uniquement compte de l'aptitude professionnelle (y c. linguistique) et personnelle des candidats (en mettant éventuellement en place une procédure en deux étapes).

- Les juges sont élus pour un mandat d'une durée fixe de six ans. Leur réélection est automatique ou effectuée par la CJ sur proposition de la commission spécialisée.

- Les juges peuvent en tout temps être révoqués sur proposition de la CJ en cas de violation grave et intentionnelle du devoir de fonction et/ou d'incapacité à exercer leurs fonctions. La commission spécialisée a compétence pour établir les faits.

- L'indépendance des juges par rapport aux partis doit être garantie. Il convient d'examiner des solutions visant à remplacer les contributions aux partis.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.11.2020 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.12.2020 CAJ-CE. Adhésion

Voir objet 20.061 OCF

235/21.400 n Commission des affaires juridiques

CN. Étendre provisoirement le régime de l'autorisation prévu par la lex Koller aux immeubles destinés à une activité commerciale ou professionnelle (14.01.2021)

La loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE, lex Koller) doit être modifiée au moyen d'une disposition finale de sorte que l'exception prévue à l'art. 2, al. 2, let. a, ne s'applique pas en cas de situation particulière (art. 6 de la loi sur les épidémies) ou de situation extraordinaire (art. 7 de la loi sur les épidémies) ainsi que pendant deux ans à

compter de la fin de la situation particulière ou extraordinaire. Cette modification doit être applicable aux actes juridiques qui ont certes été conclus avant son entrée en vigueur, mais qui n'ont pas encore été exécutés ou n'ont pas fait l'objet d'une décision entrée en force.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2021 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

25.03.2021 CAJ-CN. Classement

Initiatives des députés

236/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donné suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Jusqu'à la session d'hiver 2018.

18.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

237/19.429 n Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses (22.03.2019)

Je dépose la présente initiative parlementaire tendant à modifier la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) de telle sorte que les membres de la Garde suisse pontificale soient exonérés de l'obligation de payer la taxe militaire pour la durée de leur service à Rome.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.06.2019 CPS-CN. Donné suite

28.01.2020 CPS-CE. Adhésion

22.02.2021 Rapport CPS-CN (FF 2021 537)

1. Loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) (FF 2021 538)

238/21.404 n Addor. Pour un contrôle judiciaire des actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence (01.03.2021)

Une base légale, au besoin également constitutionnelle est créée pour instituer la recevabilité du recours en matière de droit public au Tribunal fédéral contre les ordonnances et autres actes du Conseil fédéral fondés sur le droit d'urgence.

Cosignataires: Nidegger, Ruppen (2)

239/21.420 n Addor. Les requérants qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés (17.03.2021)

Je propose d'ajouter à l'article 3 de la loi sur l'asile (LAsi) un alinéa 5 ainsi libellé :

Ne sont pas des réfugiés les personnes qui ont transité par un Etat sûr dans lequel elles ont ou auraient pu déposer une demande d'asile.

240/17.412 n Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

13.02.2020 Rapport CSEC-CN (FF 2020 3497)

13.05.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 4549)

1. Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) (FF 2020 3515)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance (FF 2020 3517)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

241/20.495 n Aeschi Thomas. Relevé de la nationalité des patients hospitalisés en Suisse (17.12.2020)

Les bases légales sont modifiées de manière à relever la nationalité des patients hospitalisés en Suisse.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

242/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopiégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altarmatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.01.2019 L'objet est repris

29.08.2019 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

243/19.415 n Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE Commission des institutions politiques

10.09.2020 Conseil national. Donné suite

01.02.2021 CIP-CE. Adhésion

244/21.414 n Atici. Accorder le droit de vote et d'élection au niveau communal à toutes les personnes domiciliées en Suisse depuis plus de cinq ans (11.03.2021)

La Constitution et la loi seront modifiées de telle sorte que les droits politiques complets au niveau communal soient accordés à toutes les personnes étrangères au plus tard après cinq ans de résidence en Suisse. Ces droits ne s'éteindront pas en cas de déménagement dans une autre commune ou un autre canton et pourront continuer à être exercés sans interruption.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Glättli, Gredig, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Widmer Céline, Wyss (21)

245/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur

l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

246/19.464 n Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne
(21.06.2019)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera adaptée à la pratique actuelle, fondée sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 septembre 2009, concernant le séjour des membres de la famille d'un ressortissant suisse. La discrimination subie par les ressortissants suisses par rapport à d'autres nationalités sera ainsi écartée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nordmann, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wermuth (24)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

13.08.2020 CIP-CN. Donné suite

09.11.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 19.2023 Pét. Raymond Durussel

247/20.472 n Bertschy. Congé parental de deux fois quatorze semaines. Mêmes chances sur le marché du travail pour les deux parents (25.09.2020)

La loi sur les allocations pour perte de gain doit être modifiée de manière à remplacer l'allocation de maternité par un congé parental. Celui-ci sera composé de l'allocation de maternité actuelle de quatorze semaines et d'une allocation de paternité de quatorze semaines au maximum. L'allocation de paternité ne devra être accordée que si les deux parents ont une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

248/20.498 n Bircher. Aide sociale. Obliger les bénéficiaires à respecter leur obligation de remboursement, en empêchant notamment les transferts sur des comptes tiers
(17.12.2020)

Le droit est modifié de telle sorte que l'obligation de rembourser l'aide sociale ne puisse être éludée. Cette réforme s'articulera autour des points suivants :

Prestations d'assurance

Les paiements en capital sont principalement effectués par les institutions de prévoyance professionnelle ou de prévoyance individuelle liée, par les compagnies d'assurance privées et par les organismes AI. S'agissant des compagnies d'assurance, ces paiements doivent faire l'objet d'une attestation écrite

remise au contribuable, mais n'ont pas à être déclarés aux autorités (art. 43, al. 1, de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes [LHID] ; art. 127, al. 1, let. c, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct [LIFD] ; art. 183, al. 1, let. c, de la loi argovienne sur les impôts [StG]). Il conviendrait d'examiner la possibilité de mettre en place une obligation de déclarer de manière anticipée ces paiements aux autorités de l'aide sociale.

Prestations des fonds de pension

L'art. 86 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose aux institutions de prévoyance professionnelle une obligation stricte de garder le secret. L'art. 86a, al. 1, let. a, LPP précise qu'il n'est possible de communiquer des données aux autorités compétentes en matière d'aide sociale que dans des cas d'espèce et sur demande écrite et motivée, et uniquement lorsqu'elles leur sont nécessaires pour fixer ou modifier des prestations, en exiger la restitution ou prévenir des versements indus. Il y aurait lieu d'examiner ici comment prévenir les abus.

Successions et donations

En matière de successions et donations, il n'est prévu ni obligation ni interdiction d'informer. L'art. 558, al. 1, du code civil (CC) précise cependant que tous ceux qui ont des droits dans la succession reçoivent copie des clauses testamentaires qui les concernent. Il conviendrait ici d'examiner comment faire pour que les autorités de l'aide sociale soient elles aussi informées.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

249/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
(08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2016 CER-CN. Donné suite

16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite

28.02.2018 Conseil national. Donné suite

03.05.2018 CER-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2022.

02.02.2021 Rapport CER-CN (FF 2021 457)

31.03.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 748)

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (FF 2021 458)

03.05.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

250/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPD et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPD lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

03.09.2019 CAJ-CE. Adhésion

251/19.409 n Bregy. Droit de recours des organisations.

David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux articles 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.08.2020 CEATE-CN. Donné suite

16.10.2020 CEATE-CE. Donné suite

252/20.471 n Bregy. Politique en matière de technologie et d'innovation. Accompagner, promouvoir et soutenir les changements structurels (24.09.2020)

On complétera la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) pour que l'on puisse accompagner, promouvoir et soutenir résolument les changements structurels en mettant en place une politique en matière de technologie et d'innovation qui réponde aux besoins des branches.

Cosignataires: Binder, Gmür Alois, Kamerzin, Rechsteiner Thomas, Roduit, Ruppen (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.04.2021 Retrait

253/20.492 n Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base (17.12.2020)

L'art 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) doit être complété de sorte que les lignes directrices sur la vision et la stratégie relatives aux études de base en matière de développement du territoire et des infrastructures, c'est-à-dire les plans sectoriels, soient impérativement présentées au Parlement.

Cosignataires: Bulliard, Egger Mike, Giezendanner, Guggisberg, Imark, Regazzi, Ruppen, Schneeberger, Wasserfallen Christian, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

254/21.412 n Brenzikofer. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour (08.03.2021)

Tout comme il l'a fait pour le financement incitatif en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants, le Parlement édictera les bases légales permettant de soutenir financièrement les écoles à horaire continu. La loi prévoira un programme d'encouragement destiné à soutenir les cantons dans la mise en place d'écoles à horaire continu, dans le respect de l'autonomie et des compétences cantonales.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brunner, Eymann, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter (8)

255/20.423 n Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilité adaptées à la situation (05.05.2020)

Les bases légales régissant l'activité du Parlement sont modifiées de manière à assurer, au moins en situation extraordinaire, une flexibilité accrue dans le temps et/ou l'espace et à permettre un fonctionnement adapté aux circonstances et aux risques. On veillera en particulier à prendre les mesures nécessaires pour que le Parlement puisse fonctionner de manière sûre et fiable même lorsque les conditions sont critiques.

Cosignataires: Andrey, Grüter, Pult (3)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

256/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Muri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

18.02.2019 CER-CE. Adhésion

257/20.456 n Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (19.06.2020)

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) limite les agrandissements de logements créés selon l'ancien droit à 30 % des surfaces utiles principales. L'initiative demande de modifier la loi pour que des logements supplémentaires puissent être créés lors de ces agrandissements. Elle demande aussi qu'il soit possible, en cas de démolition et de reconstruction d'anciens logements, d'agrandir les surfaces utiles principales de 30 %, de créer des nouveaux logements et de reconstruire les logements ailleurs sur le bien-fonds. Ces changements ne nécessitent qu'une petite modification de l'art. 11, al. 2 et 3, LRS.

Cosignataires: Bourgeois, Bregy, Bulliard, Egger Mike, Feller, Giacometti, Glanzmann, Heimgartner, Imark, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Lohr, Martullo, Müller-Altermatt, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Rügger, Ruppen, Stadler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wismer Priska, Wobmann (31)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

258/18.406 n Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.10.2018 CIP-CN. Donné suite

21.01.2019 CIP-CE. Adhésion

19.11.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 9105)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Nationalités des membres de l'Assemblée fédérale) (FF 2020 9111)

259/20.425 n Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement (06.05.2020)

Je propose de créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement, que celles-ci soient virtuelles ou physiques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bäumle, Brenzikofer, Flach, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gysin Greta, Kutter, Mäder, Marti Samira, Mettler, Molina, Pointet, Schaffner, Wermuth (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

260/21.421 n Christ. Légaliser enfin le don d'ovules en Suisse! (17.03.2021)

Je propose de légaliser le don d'ovules et de l'encadrer juridiquement.

Cosignataires: Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (11)

261/21.426 n Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (18.03.2021)

Le droit pertinent est modifié de façon à augmenter les ressources et incitations en faveur de la recherche 3R en vue d'accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brenzikofer, Brunner, Chevalley, Fivaz Fabien, Gugger, Kutter, Locher Benguerel, Moser, Pult, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Streiff, Studer (16)

262/20.470 n Cottier. Un titre neutre pour les initiatives populaires afin d'assurer la libre formation de l'opinion (24.09.2020)

La loi fédérale sur les droits politiques (LDP, RS 161.1) est modifiée de telle sorte qu'au moment de l'annonce d'une initiative populaire auprès de la chancellerie fédérale, un titre neutre lui soit attribué, du type d'un numéro, d'une date ou d'un système analogue assurant la neutralité de la désignation officielle de l'initiative.

Cosignataires: Binder, Feller, Flach, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Nantermod, Pointet, Roth Pasquier, Walti Beat, Wehrli (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

263/19.508 n Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant (19.12.2019)

Les bases légales sont modifiés de sorte que Swissmedic soit autorisé à faire figurer sur la liste des spécialités des dosages particuliers, plus économiques, de médicaments qui ont déjà

été autorisés à des dosages différents, sans que l'industrie pharmaceutique n'en ait fait expressément la demande.

Ces inscriptions sur la liste des spécialités pour des raisons d'économicité pourraient être décidées par Swissmedic ou sollicitées par des associations de patients, des groupes de spécialistes ou des assureurs.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Roth Franziska, Wermuth (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

264/20.419 n Dandrès. Délai d'épreuve en cas de défaut de paiement (05.05.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations (CO) par l'ajout d'un nouvel alinéa 3 à l'article 257d dont le teneur serait la suivante :

3 Si, dans les deux mois suivant la résiliation du contrat, le locataire s'est acquitté du paiement du loyer et des indemnités pour occupation des locaux qui étaient en suspens, le bailleur est tenu de tolérer la présence du locataire durant six mois depuis la fin du bail pour autant qu'il s'acquitte régulièrement et en temps utiles de ses indemnités pour l'occupation des locaux. La résiliation est caduque et le bail remis en vigueur à l'échéance de ce délai si le locataire n'a pas connu de nouveau retard.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funicello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth (17)

CN/CE Commission des affaires juridiques

265/20.449 n Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire (18.06.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations (CO) par l'ajout d'un nouvel article 263a dont le teneur serait la suivante :
Art. 263a (nouveau) Adhésion du conjoint ou du partenaire enregistré

1 Si les deux conjoints ou les partenaires enregistrés adressent au bailleur une déclaration d'adhésion signée, dans les six mois dès la conclusion du bail, ils deviennent colocataires du logement familial, avec les droits et obligations que cela comporte.

2 En cas de mariage ou de partenariat enregistré du locataire postérieur à la conclusion du bail, son conjoint ou son partenaire enregistré peut adhérer au bail par une déclaration unilatérale signée par les deux époux, et adressée au bailleur dans un délai de six mois dès le mariage.

3 En cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré, l'article 121 al. 2 CC, respectivement 32 al. 2 LPart., est applicable.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Crottaz, Glättli, Hurni, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Töngi (17)

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.03.2021 CAJ-CN. Donné suite

266/20.450 n Dandrès. Attribution du logement de la famille en cas de décès du locataire (18.06.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations (CO) par l'ajout d'un nouvel article 263b dont le teneur serait la suivante :

Art. 263b (nouveau) Attribution du logement de la famille en cas de décès du locataire

En cas de décès d'un locataire marié ou lié par un partenariat enregistré, le juge peut, à la requête du conjoint ou du partenaire enregistré survivant, qu'il soit cotitulaire du contrat ou non, et qu'il ait accepté la succession ou non, lui attribuer les droits et les obligations qui résultent du contrat de bail portant sur le logement de la famille, pour autant que cette décision puisse raisonnablement être imposée aux autres héritiers et qu'elle ne pose pas un inconvénient majeur au bailleur.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Crottaz, Glättli, Hurni, Klopfenstein Broggin, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Töngi (17)

CN/CE Commission des affaires juridiques

267/20.502 n Dandrès. Mesure de soutien aux intermittents et intermittentes du spectacle et de l'audiovisuel. Pour le sauvetage de la culture et de celles et ceux qui la font (18.12.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter l'article 11 de la loi COVID-19 par l'ajout d'un nouvel alinéa 6bis dont le teneur serait la suivante :

Art. 11 al. 6bis (nouveau)

Dans les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels (art. 8 de l'Ordonnance sur l'assurance-chômage, OACI), la période de cotisation déterminée selon l'art. 13 al. 1 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est multipliée par deux pour les 60 premiers jours du contrat de durée déterminée (art. 12a OACI). Pour ces professions, les délais-cadres de cotisation et d'indemnisation de l'art. 9 LACI sont doublés,

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Glättli, Gysi Barbara, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Roduit, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Widmer Céline (15)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

268/21.430 n Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j CO (18.03.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter l'article 335j du Code des obligations par l'ajout de deux nouveaux alinéas 3 et 4, dont le teneur serait la suivante :

3 Il n'est pas alloué de dépens ni perçu de frais judiciaires pour la procédure d'arbitrage. Les éventuels frais judiciaires sont supportés par les cantons ou par la Confédération, si le plan social concerne des salariés employés dans différents cantons.

4 Les parties à la procédure d'arbitrage ont droit à l'assistance juridique. Les cantons et la Confédération pour l'arbitrage concernant un plan social en faveur des salariés employés dans différents cantons fixent les conditions d'octroi.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Fehlmann Rielle, Funicello, Glättli, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggin, Maillard, Marra, Marti Min Li, Meyer Mattea, Nordmann, Piller

Carrard, Prelicz-Huber, Reynard, Storni, Walder, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (20)

269/21.410 n de Quattro. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Marti Min Li, Porchet (5)

Voir objet 21.411 lv. pa. Porchet

270/17.522 n (Derder) Feller. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que l'outil de travail des entrepreneurs ne soit plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Proposition de modification de la LHID:

Art. 14 Règles d'évaluation

...

Art. 14a Evaluation des participations de collaborateur

Les participations de collaborateur au sens de l'article 7d alinéa 1 sont évaluées à leur valeur vénale. Les délais de blocage sont pris en compte de manière appropriée. Les participations de collaborateurs sont soumises à l'imposition selon l'article 14b si les conditions en sont remplies.

Art. 14b Imposition de l'outil de travail

Al. 1

Les cantons peuvent prévoir de soumettre à un barème spécifique (par ex. un taux fixe) ou exonérer les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable. En cas de barème spécifique, la fortune représentée par l'outil de travail est imposée séparément des autres éléments de fortune et n'est pas prise en compte pour la détermination du taux applicable aux autres éléments de fortune.

Al. 2

Est considéré comme contribuable dont la société représente l'outil de travail au sens de l'alinéa précédent le contribuable qui cumulativement occupe une fonction dirigeante en tant qu'employé de la société ou membre du conseil d'administration; détient, seul ou conjointement avec d'autres sociétaires liés par une convention d'actionnaires ou similaire, au moins 10 pour cent du capital-actions ou du capital social libéré dans la société.

Al. 3

A la place d'un barème spécifique ou d'une exonération selon l'alinéa 1, les cantons peuvent prévoir des méthodes d'évaluation différentes (par ex. évaluation à la valeur nominale) pour les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

28.01.2019 CER-CN. Donné suite

07.11.2019 L'objet est repris

20.01.2020 CER-CE. Ne pas donner suite

271/19.436 n (Derder) Wasserfallen Christian. Autoriser Innosuisse à soutenir des projets d'innovation dans les entreprises (sans passer par un établissement de recherche) (09.05.2019)

La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation sera modifiée comme suit:

Art. 19

...

Al. 4

Innosuisse peut en outre prévoir des instruments permettant de participer aux coûts de projets d'innovation d'entreprises, ainsi qu'aux coûts d'études destinées à évaluer si les projets des entreprises peuvent être mis en oeuvre de manière efficace.

...

Cosignataires: Béglé, Bigler, Bourgeois, Gmür-Schönenberger, Grin, Hiltbold, Maire Jacques-André, Nantermod, Nordmann, Reynard, Rime, Wasserfallen Christian (12)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.10.2019 CSEC-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

23.02.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite

272/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.02.2017 CER-CN. Donné suite

22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

07.05.2019 Conseil national. Donné suite

21.08.2020 CER-CE. Adhésion

273/17.410 n Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (07.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande au Parlement de tenir compte des besoins des entreprises à l'ère informatique. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises, il convient de les protéger également en cas de faillite. A cet effet, on modifiera la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de la manière suivante:

Ajout à l'article 242:

"L'administration rend une décision sur la restitution des biens immatériels qui sont revendiqués par un tiers. Des biens immatériels ne peuvent être restitués que s'ils peuvent être séparés des autres avoirs et si le requérant rend vraisemblable qu'ils n'étaient placés que sous la surveillance du failli. Les coûts générés sont à la charge du requérant."

Cosignataires: Bauer, Bigler, Burkart, Flach, Fluri, Girod, Glanzmann, Glättli, Grüter, Guhl, Jauslin, Landolt, Markwalder, Marti Min Li, Nantermod, Reimann Lukas, Romano, Sauter, Schwaab, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (24)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2018 CAJ-CN. Donné suite

15.04.2019 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi ...

274/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Schibli, Stahl, Umbricht Pieren, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

275/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter Thomas, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

276/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)
2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

277/17.526 n (Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance

concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.02.2019 CEATE-CN. Donné suite

10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion

05.12.2019 L'objet est repris

18.12.2020 Conseil national. Refus de classer

278/19.506 n Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Giacometti, Jauslin, Vincenz, Wehrli (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

279/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

x **280/17.406 n Feller. Pour un partenariat social moderne** (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

09.12.2019 Conseil national. Donné suite

17.03.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

281/17.448 n Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à élever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.09.2018 CER-CN. Donné suite

29.08.2019 CER-CE. Adhésion

282/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

283/19.492 n Fiala. Système de milice sous pression. Trouver des solutions viables (27.09.2019)

Le Conseil national met en place un système de suppléance et élabore les bases constitutionnelles et légales nécessaires. Il s'inspirera du système de suppléance du Grand Conseil valaisan.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Glättli, Kälin, Markwalder, Marti Min Li, Moser (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

284/20.448 n Fischer Roland. Pour une prévoyance vieillisse respectueuse du climat (17.06.2020)

Afin de mieux garantir la compatibilité des placements des institutions de prévoyance professionnelle avec le climat, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est modifiée comme suit :

1. les institutions de prévoyance professionnelle devront vérifier périodiquement la compatibilité de leurs placements avec le climat ;

2. elles devront informer chaque année et de manière appropriée leurs assurés sur la compatibilité de leurs placements avec le climat ;

3. elles devront prendre les mesures propres à accroître la compatibilité de leurs placements avec le climat.

Cosignataires: Andrey, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner, Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Jans, Mäder, Mettler, Moser, Schaffner (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

285/21.413 n Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents (09.03.2021)

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que les employés de moyennes et grandes entreprises aient un droit à réduire raisonnablement leur temps de travail, suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Porchet, Python, Trede (5)

286/20.504 n Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse (18.12.2020)

La torture en tant que telle doit être inscrite dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Cottier, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fluri, Fridez, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Grin, Grossen Jürg, Jauslin, Markwalder, Marti Min Li, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Roduit, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Suter, Weichelt-Picard (32)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

287/21.437 n Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (13)

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

288/18.437 n (Flückiger Sylvia) Herzog Verena. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les maisons de soins palliatifs sont mises sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Glamer, Grüter, Herzog Verena, Müri, Rime, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.05.2019 CSSS-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

11.08.2020 CSSS-CE. Ne pas donner suite

289/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret Isabelle, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

x 290/19.457 n (Frehner) Walliser. Adapter l'entretien après le divorce au contexte actuel (20.06.2019)

L'article 125 du Code civil est modifié comme suit:

Art. 125

Al. 1

Les époux peuvent régler librement l'entretien en cas de divorce par contrat de mariage. La convention est reçue en la forme authentique.

Al. 2

En l'absence de convention au sens de l'alinéa 1, une contribution d'entretien peut être fixée pour deux ans au plus en vue d'une réinsertion professionnelle.

Al. 3

En l'absence de convention au sens de l'alinéa 1, une contribution d'entretien est due si le mariage a duré au moins 20 ans, que l'époux soit âgé de 55 ans révolus et que sa réinsertion professionnelle pendant la séparation ait échoué. L'entretien prend fin dès qu'un époux prend sa retraite.

Al. 4

Le montant des contributions visées aux alinéas 2 et 3 est fixé selon la méthode utilisée au lieu de domicile de l'ayant droit pour calculer le minimum vital d'une personne seule dans le contexte de la poursuite pour dettes.

Cosignataires: Grunder, Hess Lorenz, Pezzatti, Sollberger, Walliser (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris

03.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 291/19.472 n Friedl Claudia. Equilibre des sexes dans les représentations parlementaires (21.06.2019)

Les délégations et les représentations du Parlement intervenant en Suisse et à l'étranger, doivent toutes compter et des

hommes et des femmes. On s'efforcera d'atteindre une part minimum de 30 pour cent du sexe le moins représenté.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Flach, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

03.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

292/21.417 n Geissbühler. Crise du coronavirus. Geste de solidarité des parlementaires (16.03.2021)

L'indemnité annuelle versée aux députés au titre de la préparation des travaux parlementaires est réduite de 20 % et passe de 26 000 francs à 20 800 francs par an. L'art. 2 de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires est modifié en conséquence.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Egger Mike, Estermann, Giezendanner, Guggisberg, Marchesi, Martullo, Reimann Lukas, Schläpfer, Walliser (11)

293/21.471 n Geissbühler. Titre suit (16.03.2021)

294/21.438 n Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

295/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPT (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations

ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPT

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

- a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;
- b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;
- c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPT (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häslar, Hausammann, Heer, Heim, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

296/19.443 n Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie (18.06.2019)

L'article 38 alinéa 1 lettre a de la nouvelle loi sur l'énergie doit être modifié de manière à ce que les nouvelles installations éoliennes, les nouvelles petites centrales hydrauliques, les nouvelles installations de biogaz, les nouvelles installations de géothermie et les nouvelles installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kilowatts bénéficient également, à

des conditions clairement définies, d'une rétribution unique, comme c'est le cas des petites installations hydroélectriques d'une puissance supérieure à 300 kilowatts qui ont été notablement agrandies ou rénovées, des nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères, des nouvelles installations d'incinération des boues d'épuration ainsi que des nouvelles centrales thermiques à bois d'importance régionale.

Cosignataires: Chevalley, de Buman, Jauslin, Nussbaumer, Vogler (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

26.10.2020 CEATE-CN. Donné suite

14.01.2021 CEATE-CE. Adhésion

297/21.418 n Glarner. Améliorer enfin l'efficience de la fondation Promotion Santé Suisse! (17.03.2021)

L'art. 20, al. 2 à 3, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifié comme suit :

2 Le département fixe la contribution sur proposition de l'institution. Il la fixe de manière à ce que les recettes totales de l'institution ne dépassent pas 20 millions de francs. Il rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces moyens.

2bis Les dépenses administratives de l'institution ne doivent pas dépasser 7,5 % de ses dépenses totales.

3 Le département surveille l'activité de l'institution. Les budgets, les comptes et le rapport d'activité sont présentés pour approbation à l'office.

298/20.484 n Glättli. Votations populaires requérant la double majorité. Soumettre les cantons à une exigence de majorité qualifiée (30.11.2020)

La Constitution sera modifiée de façon à prévoir que, dans les votations qui requièrent la double majorité du peuple et des cantons, les cantons ne puissent l'emporter sur la majorité populaire que s'ils recueillent une majorité qualifiée fixée à deux tiers des voix, soit 15,5 cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

299/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hiltbold, Keller

Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

300/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Grüter, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

15.10.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8337)

11.12.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 9369)

1. Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (Loi sur la transparence, LTrans) (Accès aux documents officiels sans émoluments) (FF 2020 8349)

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2021.

15.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

301/21.416 n Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement (16.03.2021)

Les bases légales doivent être modifiées de sorte qu'en cas de décès d'un des deux parents, les prestations de survivants de l'AVS/AI soient versées à l'autre parent indépendamment du sexe et de l'état civil. Le droit à une rente doit durer jusqu'à ce que le cadet ait fini sa formation initiale.

Cosignataires: Amaudruz, Andrey, Bellaïche, Christ, de Courten, Fischer Roland, Flach, Gysin Greta, Hess Lorenz, Humbel, Mäder, Moser, Porchet, Sauter, Schlatter, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline (20)

302/21.427 n Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence (18.03.2021)

Le champ d'application du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables est étendu au travail forcé en ce qui concerne les devoirs de diligence et de transparence (art. 964quinquies et suivants du code des obligations).

Cosignataires: Arslan, Atici, Fischer Roland, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Heer, Landolt, Matter Michel, Mettler, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pasquier, Pointet, Pult, Reimann Lukas, Walder (21)

303/21.424 n Grin. Déduire les pensions alimentaires, après 18 ans aussi (18.03.2021)

La législation et les actes normatifs pertinents, en particulier la LIFD et la LHID, seront modifiés afin que les parents divorcés ou séparés devant payer une pension alimentaire puissent continuer à la déduire de leur revenu imposable lorsque les enfants ont atteint la majorité, mais sont encore en formation.

Cosignataires: Addor, Arslan, Badertscher, Bendahan, Borloz, Buffat, Crottaz, Feller, Fridez, Gafner, Giezendanner, Grüter, Herzog Verena, Matter Michel, Michaud Gigon, Page, Pasquier, Roduit, Ruppen, Schläpfer, Schneider Meret, Strupler, von Siebenthal, Walder, Wehrli (25)

304/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäümle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

305/19.412 n Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bäümle, Chevalley, Flach, Moser, Weibel (5)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

12.08.2019 CTT-CN. Donné suite

04.11.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

11.06.2020 Conseil national. Donné suite

15.04.2021 CTT-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 19.411 Iv. pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.413 Iv. pa. Wicki

306/20.462 n Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu (16.09.2020)

La législation sera adaptée afin qu'il soit possible de vérifier, lors de la présentation de la version définitive d'un projet de loi, si le titre donné à cette loi dans sa version finale est encore adapté à son contenu. Si ce n'est pas le cas, ou si le titre ne correspond qu'en partie au contenu, il sera adapté en conséquence avant le vote final au Parlement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bäümle, Bellaïche, Bertschy, Bregy, Brunner, Chevalley, Christ, Cottier, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gössi, Gredig, Grüter, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Pult, Rösti, Rutz Gregor, Trede, Walti Beat (26)

CN/CE Commission des institutions politiques

307/19.405 n Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants (06.03.2019)

Afin de mettre un terme à la perception de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants, l'article 24 alinéa 6 LTVA est complété comme suit:

Art. 24

...

Al. 6

N'entrent pas dans la base de calcul de l'impôt:

...

e. l'impôt sur les huiles minérales, la surtaxe sur les huiles minérales et les taxes à l'importation des carburants.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amadruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Bühler, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Gschwind, Gutjahr, Hausammann, Herzog Verena, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Marchand-Balet, Matter Thomas, Müller Thomas, Muri, Nicolet, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (60)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

17.08.2020 CER-CN. Donné suite

x 308/17.407 n Gschwind. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de

l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite

08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

09.12.2019 Conseil national. Donné suite

17.03.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

309/21.439 n Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bulliard, Lohr, Müller-Altmetz, Munz, Schneider Schüttel, Studer (6)

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

310/16.496 n (Guhl) Siegenthaler. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Büchler Jakob, Burkart, Campell, Flückiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altmetz, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

05.12.2019 L'objet est repris

02.03.2020 Conseil national. Donné suite

311/20.452 n Heer. Droit de nécessité. Pas sans le Parlement (18.06.2020)

Les bases juridiques pertinentes doivent être modifiées de sorte que, si le Conseil fédéral prend des mesures fondées sur l'art. 185 Cst., celles-ci soient approuvées par les deux tiers des deux conseils dans les jours qui suivent. La durée de validité de six mois ne sera pas modifiée. Pendant ce délai, les mesures pourront être abrogées à tout moment, à la majorité simple des deux conseils.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

312/20.503 n Heer. Modification de la loi sur les épidémies (18.12.2020)

La modification proposée doit être mise en oeuvre rapidement. Elle sera déclarée urgente en vertu de l'art. 165, al. 1, Cst. et sa durée de validité sera limitée à 5 ans.

La loi sur les épidémies (LEp) sera modifiée comme suit :

Art. 6, al. 1, let. b : abrogée

Art. 6, al. 2 (nouveau) :

2 Le Conseil fédéral peut, après avoir consulté les cantons, ordonner les mesures suivantes :

- a. ordonner des mesures visant des individus ;
- b. astreindre les médecins et d'autres professionnels de la santé à participer à la lutte contre les maladies transmissibles.

Art. 6, al. 3 (nouveau) :

3 L'Assemblée fédérale peut, après avoir consulté les cantons, ordonner les mesures suivantes :

- a. ordonner des mesures visant la population;
- b. déclarer obligatoires des vaccinations pour les personnes particulièrement exposées et les personnes exerçant certaines activités.

Art. 7 (nouveau)

Si une situation extraordinaire l'exige, l'Assemblée fédérale peut ordonner des mesures appropriées, nécessaires et raisonnables pour tout ou partie du pays.

Cosignataires: Röstli, Walliser (2)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

313/17.483 n Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausamann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Röstli, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

21.11.2019 CSSS-CE. Adhésion

314/20.412 n Hess Erich. Renoncer au versement de rentes pour enfants à l'étranger (04.05.2020)

Les bases légales nécessaires seront modifiées de manière à ce que les rentes pour enfants soient désormais versées uniquement en faveur d'enfants domiciliés en Suisse.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Buffat, Burgherr, de Courten, Dettling, Egger Mike, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Huber, Imark, Keller Peter, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Page, Reimann Lukas, Röstli, Rüeegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Schwander, Sollberger, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (41)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

315/20.494 n Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieilllesse individuelle (17.12.2020)

Le montant maximal des versements au 3e pilier donnant droit à des avantages fiscaux sera relevé à 15 000 francs pour les salariés et à 45 000 francs pour les personnes actives ne disposant pas d'une prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Addor, Bregy, Buffat, Burgherr, de Courten, Dettling, Dobler, Feller, Fiala, Geissbühler, Glarner, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Huber, Hurter Thomas, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Portmann, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Röstli, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Silberschmidt, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian (39)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

316/21.434 n Hess Erich. Pas de TVA sur les impôts et taxes (19.03.2021)

La loi sur la TVA (LTVA) est modifiée de sorte que la TVA ne soit plus perçue sur les autres impôts, émoluments et taxes.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bregy, Buffat, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Huber, Imark, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Page, Portmann, Reimann Lukas, Röstli, Rüeegger, Ruppen, Schilliger, Schläpfer, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (46)

317/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.
2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehri (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)

14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5497)

Voir objet 19.3970 Mo. CSSS-CN

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation) (FF 2019 3449)

26.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

318/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

319/20.490 n Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence! (16.12.2020)

La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh) est modifiée comme suit:

Art. 55 Intégrité

1 Les personnes qui prescrivent, remettent, utilisent ou achètent à cette fin des médicaments ou des dispositifs médicaux (...)

Art. 55a Déclaration des liens d'intérêts, promesse et acceptation d'avantages matériels

1 Les médecins et les hôpitaux déclarent leurs liens d'intérêts. Ils annoncent en particulier :

a. Les prestations qu'ils reçoivent à titre gracieux de la part d'opérateurs économiques ;

b. Les contrats qui les lient à des opérateurs économiques ;

c. Les participations économiques qu'ils détiennent au sein d'opérateurs économiques ;

d. Leur participation à des projets de recherche ainsi qu'à des essais précliniques et cliniques, en Suisse et à l'étranger.

2 Le Conseil fédéral détermine les règles portant sur la transmission de ces informations et la conduite du registre. Il veille notamment à ce que les informations contenues dans le registre soient accessibles au public.

Cosignataires: Bendahan, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Humbel, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

320/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

321/18.421 n Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAg) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

17.10.2019 CER-CE. Adhésion

x **322/19.430 n Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac** (21.03.2019)

La loi fédérale sur la protection des eaux sera complétée par un article garantissant que l'utilisation de substances actives contenues dans des pesticides de synthèse sera interdite si celles-ci nuisent de manière répétée à la reproduction, au développement et à la santé de plantes, d'animaux et de microorganismes sensibles dans plusieurs eaux superficielles, ou si des concentrations trop élevées de résidus de pesticides (substances actives et produits de dégradation) sont mesurées dans l'eau souterraine ou dans l'eau potable.

Cosignataires: Glättli, Moser, Nordmann, Streiff, Walti Beat (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.12.2019 Conseil national. Donné suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

323/20.461 n Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions (14.09.2020)

L'ordonnance sur l'administration du Parlement (OLPA), qui régit notamment l'accès aux procès-verbaux des commissions, aux convocations aux séances et aux listes de documents, sera modifiée de sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès aux procès-verbaux relatifs aux affaires internes de toutes les commissions visées aux art. 10, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil national et 7, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil des Etats. Il sera examiné dans ce contexte s'il y a lieu de prévoir des exceptions, par ex. dans le domaine de compétence des CPE.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Barrile, Binder, Bircher, Bregy, Cottier, Flach, Fluri, Glarner, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Gysin Greta, Huber, Kälin, Marchesi, Marti Samira, Masshardt, Moser, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Romano, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Trede, Wermuth (29)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

324/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

02.07.2019 Rapport CdG-CN (FF 2019 5919)

27.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6493)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Renforcer la haute surveillance) (FF 2019 5947)

20.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

22.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

17.12.2020 Conseil national. Divergences

x **325/12.495 n Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié** (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

x **326/12.497 n Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir** (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

327/20.441 n Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable (10.06.2020)

Afin de soutenir concrètement la transition énergétique et de réaliser les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les dispositions actuelles sur l'intérêt national à l'utilisation des énergies renouvelables (art. 12 LENE) seront modifiées, en considérant l'intérêt à la réalisation de projets relatifs à l'énergie renouvelable comme prépondérant par rapport aux autres intérêts en présence.

Cosignataires: Addor, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Candinas, Chevalley, Gschwind, Nantermod, Regazzi, Roduit, Rösti, Ruppen (12)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

328/20.442 n Kamerzin. Parlement sans papier (11.06.2020)

Les dispositions pertinentes du règlement du conseil national seront modifiées, en se fondant sur les modifications transitoires adoptées en séance du 04 mai 2020, afin que le Conseil national fonctionne de manière durable selon le principe du "Parlement sans papier".

Cosignataires: Andrey, Nantermod, Reynard (3)

CN/CE *Bureau*

329/20.493 n Kamerzin. Prolonger pour une durée limitée les règles applicables à l'approvisionnement de base et aux énergies renouvelables (17.12.2020)

Les réglementations concernant la fourniture d'énergies renouvelables à l'approvisionnement de base en lien avec les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables - qui arrivent à échéance fin 2022 - seront prolongées jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau cadre légal régissant la promotion des énergies renouvelables, respectivement jusqu'à la révision de la législation en matière de marché de l'électricité.

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Gschwind, Matter Michel, Nordmann, Pointet, Reynard, Roth Pasquier, Stadler (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

330/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès

de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi Barbara, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neiryneck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

331/20.447 n Klopfenstein Broggin. Pour l'interdiction de la distribution gratuite de sacs à usage unique (16.06.2020)

Modifier l'article 30a, lettre a, de la Loi sur la Protection de l'Environnement, de manière à interdire la distribution gratuite de sacs à usage unique dans tous les commerces du pays.

Cosignataires: Bulliard, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Girod, Maitre, Matter Michel, Mettler, Munz, Schneider Schüttel, Suter (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

332/20.466 n Klopfenstein Broggin. Les finances de la Confédération au travers du prisme du climat (23.09.2020)

L'article 39, alinéa 2, de la loi sur les finances de la Confédération sur le contrôle interne, sera modifié ainsi : il (le Conseil fédéral) tient compte des risques encourus, y compris sur l'environnement et du rapport coût-utilité.

Cosignataires: Andrey, Clivaz Christophe, Dandrès, Fischer Roland, Girod, Glättli, Jans, Masshardt, Nordmann, Python, Trede (11)

CN/CE *Commission des finances*

333/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?
2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?
3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?
4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?
5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?
6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?
7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?
8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autorégulation?
9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezen-danner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

334/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

335/16.438 n (Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite

11.09.2017 Conseil national. Donné suite

18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

14.08.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8047)

21.10.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 8289)

1. Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) (FF 2020 8073)

18.03.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

336/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Gussetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler,

Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

337/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Romano, Salzmann, Schneeberger, Umbricht Pieren, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

338/19.416 n Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence (21.03.2019)

La loi fédérale sur la circulation routière est modifiée comme suit:

Article 100 chiffre 4 LCR (modifié et divisé en trois chiffres: 4, 5 et 6)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation:

a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés;

b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés;

c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible;

d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature.

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let. a):

a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive; pour qualifier l'infraction, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération;

b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton.

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100 chiffre 4 n'est pas retiré, même lorsque le conducteur fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100 chiffre 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

20.01.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

339/19.485 n Lüscher. Dépolitisation de l'élection du procureur général de la Confédération (23.09.2019)

Je demande que la loi sur l'organisation des autorités pénales soit modifiée comme suit:

Art. 20

Al. 1

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit le procureur général et les procureurs généraux suppléants. (Nouveau:) Dans la règle, cette élection intervient 24 mois après les élections du Parlement.

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2021 CAJ-CN. Donné suite

340/21.406 n Lüscher. Changement du mode d'élection du Procureur général de la Confédération et des Procureurs généraux suppléants (01.03.2021)

Par application de l'article 107 LParl, je demande que l'article 20 de la loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la

Confédération soit modifié en ce que la compétence de nommer et de révoquer le Procureur général de la Confédération soit retirée à l'Assemblée fédérale et (ré-)attribuée au Conseil fédéral.

Le maintien ou non de l'autorité de surveillance du ministère public de la Confédération doit aussi être examiné.

341/20.460 n Mäder. Planification des sessions lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies (10.09.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle manière que, lors de situations extraordinaires au sens de la loi sur les épidémies, les deux conseils ne soient plus tenus de siéger à raison de quatre sessions de trois semaines, mais puissent se réunir chaque mois pour une session d'une semaine.

Cosignataires: Andrey, Brunner, Christ, Flach, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Rechsteiner Thomas, Schaffner, Widmer Céline (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

342/20.489 n Marchesi. Interdire le Conseil central islamique suisse et l'Association des savants musulmans (16.12.2020)

Conformément à l'art. 1 de la loi fédérale du 12 décembre 2014 interdisant les groupes "Al-Qaïda" et "Etat islamique" et les organisations apparentées, les groupes suivants sont interdits :

- a. le groupe "Al-Qaïda";
- b. le groupe "Etat islamique";
- c. les groupes de couverture, ceux qui émanent du groupe "Al-Qaïda" ou du groupe "Etat islamique" et les organisations et groupes dont les dirigeants, les buts et les moyens sont identiques à ceux du groupe "Al-Qaïda" ou du groupe "Etat islamique" ou qui agissent sur son ordre.

La présente initiative propose d'ajouter 2 lettres à cette énumération:

- d. le Conseil central islamique suisse (CCIS) ;
- e. l'Association des savants musulmans (ASM).

Cosignataires: Addor, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Farinelli, Giacometti, Giezendanner, Grüter, Heer, Hurter Thomas, Keller Peter, Paganini, Page, Quadri, Regazzi, Romano, Rutz Gregor, Schläpfer, Storni, Walliser (20)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

343/21.408 n Marchesi. Déchéance de la nationalité en cas de crimes graves (01.03.2021)

La loi sur la nationalité et toutes les dispositions nécessaires sont modifiées afin de permettre la déchéance de nationalité des doubles nationaux qui commettent des crimes graves contre la vie et l'intégrité corporelle.

344/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gèrera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret Isabelle, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. C.S.S.S.-CN

345/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz

Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Donné suite

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

346/20.455 n Markwalder. Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an (19.06.2020)

La loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct est modifiée comme suit:

Art. 33, al. 3

Un montant de 25 000 francs au plus par enfant dont la garde est assurée par un tiers est déduit du revenu si l'enfant a moins de 14 ans et vit dans le même ménage que le contribuable assurant son entretien et si les frais de garde documentés ont un lien de causalité direct avec l'activité lucrative, la formation ou l'incapacité de gain du contribuable.

Cosignataires: Bellaïche, Bertschy, Bourgeois, Chevalley, Christ, Cottier, Dobler, Flach, Fluri, Gredig, Grossen Jürg, Jauslin, Landolt, Lüscher, Mäder, Markwalder, Matter Michel, Mettler, Moser, Nantermod, Pointet, Portmann, Riniker, Sauter, Schafner, Siegenthaler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (29)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.11.2020 CER-CN. Donné suite

19.01.2021 CER-CE. Adhésion

347/20.476 n Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement (29.10.2020)

Les différents actes contenant le rythme de réunion de notre Assemblée doivent être revus afin de rendre le travail parlementaire plus réactif aux situations que nos sociétés modernes exigent, notamment en cas de crise.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Wermuth, Widmer Céline (20)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

348/20.451 n Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime (18.06.2020)

Les art. 62 et 63 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont toujours prévu une révocation de l'autorisation de séjour ou de l'autorisation d'établissement en cas de recours à l'aide sociale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEI, toutefois, la pratique s'est durcie, avec pour conséquence que des étrangers qui vivent depuis des dizaines d'années en Suisse, y travaillent et y paient des impôts, voire qui y sont nés ou qui sont venus en Suisse lorsqu'ils étaient de jeunes enfants, sont renvoyés parce qu'ils dépendent de l'aide sociale, quelle qu'en

soit la raison (perte d'emploi, accident, maladie, séparation d'avec son conjoint, manque de chance).

Après plus de 10 ans en Suisse, les étrangers devraient avoir la possibilité de percevoir l'aide sociale sans se voir directement menacés de renvoi, à moins qu'ils soient délibérément tombés dans la pauvreté ou qu'ils n'aient rien fait pour en sortir.

Il faut donc modifier la LEI comme suit :

Art. 62, al. 3

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, un étranger ne peut plus être renvoyé en vertu de l'al. 1, let. e, à moins qu'il ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'il n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Art. 63, al. 4

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, un étranger ne peut plus être renvoyé en vertu de l'al. 1, let. c, à moins qu'il ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'il n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Cosignataires: Atici, Barrile, Bulliard, Cottier, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funicello, Graf-Litscher, Gredig, Gysi Barbara, Gysin Greta, Jans, Locher Benguerel, Lohr, Maitre, Marra, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Vincenz, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (37)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

349/19.503 n Masshardt. Améliorer la concordance avec neuf conseillers fédéraux (19.12.2019)

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 175 Composition et élection

Al. 1

1 Le Conseil fédéral est composé de neuf membres.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feller, Fischer Roland, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Locher Benguerel, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pfister Gerhard, Pult, Regazzi, Romano, Roth Franziska, Ryser, Siegenthaler, Storni, Suter, Wermuth, Widmer Céline (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.04.2021 CIP-CN. Donné suite

350/21.429 n Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (18.03.2021)

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public, afin que la Confédération puisse prendre en charge une partie des coûts dans les limites des crédits alloués. La loi fédérale sur la formation professionnelle sera modifiée comme suit :

Art. 55

1 Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

k. (nouvelle) les mesures visant à encourager l'éducation à la citoyenneté.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Brunner, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gafner, Hurni, Kutter, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti

Min Li, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Reimann Lukas, Reynard, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Stadler, Studer, Suter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Widmer Céline (36)

x **351/11.411 n Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche** (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

x **352/11.412 n Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos** (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Donné suite

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

353/18.475 n (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltbold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret Isabelle, Müller Walter, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.11.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

10.08.2020 CAJ-CE. Adhésion

x **354/19.462 n Meyer Mattea. Protéger les parlementaires contre la corruption. Pas de mandats exagérément rétribués** (20.06.2019)

Le droit parlementaire doit être modifié de manière à ce que la rétribution des mandats exercés par les membres de l'Assemblée fédérale en dehors de leur activité parlementaire ne dépasse pas le montant qui leur est alloué à ce titre. Les jetons de présence ne doivent pas dépasser le montant d'une indemnité journalière de parlementaire. Il en va de même des divers forfaits, indemnités pour la préparation et le suivi de dossiers ou du défraiement pour les déplacements, les nuitées et les repas. Des dérogations seront prévues pour les activités professionnelles ordinaires et les mandats ponctuels.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Kälin, Marti Samira, Molina, Schenker Silvia, Seiler Graf, Töngi, Wasserfallen Flavia, Wermuth (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

03.03.2021 Retrait

355/19.501 n Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées (18.12.2019)

Les bases légales donnant au Conseil fédéral la compétence d'ordonner le blocage des comptes de politiciens de haut rang qui ont commis des crimes contre l'humanité ou qui sont impliqués dans de graves affaires de corruption et de prononcer une interdiction de voyager à leur encontre sont proposées. Les conditions constitutives de l'infraction y seront définies. Les mesures précitées seront limitées à deux ans, avec possibilité de prolongation unique. Les plaintes devront être adressées à un organe de médiation indépendant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Badertscher, Barrile, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fridez, Funicello, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Moser, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Töngi, Walder, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (33)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.01.2021 CPE-CN. Donné suite

16.04.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

356/20.464 n Molina. Liberté économique pour tous (23.09.2020)

La Constitution sera modifiée comme suit :

Art. 27, al. 3 (nouveau)

3 Elle comprend un droit de codécision, une coresponsabilité et un droit de participation des collaborateurs des entreprises.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Glättli, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Samira, Munz, Nussbaumer, Trede (9)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

357/20.478 n Molina. Pour une véritable démocratie économique au sein des sociétés coopératives (30.10.2020)

Le code des obligations est modifié comme suit :

Art. 892, al. 5 (nouveau) :

Les statuts règlent les conditions d'élection des organes. Chaque associé a le droit d'être élu dans tout organe de la société.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

358/21.419 n Molina. La laïcité doit être inscrite dans la Constitution (17.03.2021)

Le préambule de la Constitution (Cst.) est modifié comme suit :

Le peuple et les cantons suisses,

conscients de leur responsabilité envers l'environnement, résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,

déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,

conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres,

arrêtent la Constitution que voici :

Cosignataires: Flach, Gredig, Prelicz-Huber, Walder, Wermuth, Widmer Céline (6)

359/19.504 n Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Funicello, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

360/16.493 n Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2018 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

03.03.2021 Conseil national. Donné suite

361/18.429 n Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé (12.06.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre aux assurés qui le souhaitent de provisionner sur un compte de cautionnement un montant destiné à financer leur participation aux coûts de santé.

La commission étudiera aussi l'opportunité de prévoir une exonération fiscale plafonnée du montant épargné.

Cosignataires: Brand, Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter, Weibel (5)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2019 CSSS-CN. Donné suite

11.08.2020 CSSS-CE. Ne pas donner suite

362/18.443 n Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Al. 2

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 3

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.10.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Adhésion

363/18.486 n Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 64 al. 8

Abrogé

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

364/18.487 n Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 43 al. 1bis

Les fournisseurs de prestations informent à l'avance les patients des coûts des prestations. Les organisations de fournisseurs de prestations se mettent d'accord sur le montant à partir duquel cette annonce est obligatoire. Le Conseil fédéral peut déterminer ce montant de manière subsidiaire.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

365/20.463 n Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents (23.09.2020)

La loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal) est modifiée comme suit.

Art. 14bis (nouveau): Participation aux excédents

Lorsque les réserves d'un assureur dépassent 150 % du niveau minimum, l'excédent est redistribué aux assurés l'année suivante, sous la forme d'un acompte sur les primes à payer. Le montant est réparti par canton et par catégorie d'assurés au prorata du montant des primes payées.

Cosignataires: Dobler, Sauter (2)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x 366/12.491 n Neiryneck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

367/19.477 n Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement (10.09.2019)

Le droit en vigueur sera modifié de manière à renforcer le rôle du Parlement dans la définition de la politique commerciale internationale, notamment par la fixation d'objectifs et de lignes rouges à ne pas franchir pour les denrées alimentaires importées, dans la négociation d'accords commerciaux.

Cosignataires: Addor, Arnold, Béglé, Brélaz, Buffat, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, Dettling, Feller, Glauser, Grin, Gschwind, Haab, Hausammann, Page, Reynard, Ritter, Rochat Fernandez, Roduit, Salzmann, Siegenthaler, Thorens Goumaz (24)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

16.12.2020 Conseil national. Donné suite

368/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation "in integrum". Adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

05.03.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

04.02.2021 Rapport CAJ-CN (FF 2021 300)

14.04.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 889)

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2021 301)

369/21.433 n Nidegger. Inclure les cas de rigueur dans les contingents d'autorisations des cantons (19.03.2021)

Je propose de créer un alinéa 3 à l'article 30 de la loi sur les étrangers (RS 142.20) avec la teneur suivante:

Art. 30

3 Les autorisations de séjour accordées en application de l'alinéa 1 lettre b sont imputées sur le contingent d'autorisations pour personnes provenant d'Etats tiers du canton concerné.

370/19.502 n Nussbaumer. Modification de la loi sur l'énergie nucléaire. Protection contre les stratégies de "ring-fencing" des exploitants de centrales nucléaires (19.12.2019)

La loi sur l'énergie nucléaire (LENu) doit être corrigée de manière à ce que les stratégies de ring fencing des exploitants de centrales nucléaires intégrées dans un groupe ou dans un partenariat qui concernent les versements complémentaires prévus à l'art. 80 LENu puissent être restreintes ou empêchées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bäumle, Bendahan, Crottaz, Egger Kurt, Flach, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Molina, Müller-Altarmatt, Nordmann, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf, Storni, Streiff, Walder, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wettstein (32)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

371/20.496 n Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché (17.12.2020)

L'art. 148 de la loi sur le Parlement sera complété de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu de soumettre à l'Assemblée fédérale, après la présentation par la Commission européenne de ses propositions concernant le cadre financier pluriannuel (CFP), un rapport de planification portant sur la participation de la Suisse aux programmes et agences de l'UE.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Baumann, Bendahan, Brenzikofer, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Girod, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Maître, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nordmann, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Walder, Wehrli, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (44)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x 372/19.438 n (Pantani) Quadri. Nullité du transfert d'un manteau d'actions (04.06.2019)

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Nullité du transfert d'actions

Art. ...

Al. 1

Tout acte juridique ayant pour objet le transfert à des tiers des actions d'une société économiquement liquidée et abandonnée est nul.

Al. 2

Il n'est pas nul si, dans les deux mois suivant sa conclusion, le capital-actions est entièrement reversé et que la recapitalisation soit inscrite au registre du commerce.

Nullité du transfert de parts sociales

Art. ...

Tout acte juridique ayant pour objet le transfert à des tiers des parts sociales d'une société économiquement liquidée et abandonnée est nul. La disposition du droit de la société anonyme

établissant la nullité du transfert d'actions s'applique par analogie.

Cosignataires: Cattaneo, Chiesa, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris

03.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

373/19.459 n Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires (20.06.2019)

La législation fédérale sera modifiée comme suit:

Constitution fédérale

Art. 116

...

Al. 5

La Confédération fixe les principes de l'harmonisation de l'avance des pensions alimentaires par les cantons.

Code civil suisse

Article 131a (entretien de la conjointe/du conjoint)

Al. 1

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de la/du bénéficiaire si le débiteur ne s'acquitte pas de son obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de la/du bénéficiaire.

...

Art. 293 (entretien de l'enfant et/ou entretien de la partenaire/du partenaire)

...

Al. 2

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de l'enfant lorsque les parents ne s'acquittent pas de leur obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de l'enfant. La durée du versement de l'avance est fondée sur le titre d'entretien valide et exécutoire correspondant.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Maire Jacques-André, Munz, Rochat Fernandez, Sommaruga Carlo (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

27.08.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

374/20.454 n Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants (19.06.2020)

Il convient de créer les bases légales introduisant des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants par des versements aux familles en s'inspirant des modèles cantonaux existants.

Cosignataires: Atici, Fehlmann Rielle, Funicello, Hurni, Mailard, Marra, Reynard (7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 375/12.463 n (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

x 376/12.492 n (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite

26.12.2013 L'objet est repris

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Classement

377/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2023.

378/20.486 n Porchet. Renforcer la protection contre le harcèlement sexuel (10.12.2020)

Je requiers, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes aux art. 8 al. 1 let. c et art. 8 al. 2 de la Loi sur les marchés publics (LMP) :

Art. 8 Principes

1 Les principes ci-après doivent être observés lors de la passation de marchés publics :

c. il n'adjudge le marché qu'à un soumissionnaire garantissant à ses salariés l'égalité de traitement entre femmes et hommes, sur le plan salarial, pour les prestations fournies en Suisse et une protection effective contre le harcèlement psychologique ou sexuel ;

2 L'adjudicateur est en droit de contrôler ou de faire contrôler l'observation des dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail, de lutte contre le harcèlement et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes. Sur demande, le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il les a respectées.

Cosignataires: Bertschy, Gysin Greta, Pasquier, Prelicz-Huber, Python, Reynard, Roth Pasquier, Trede (8)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

379/21.411 n Porchet. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, de Quattro, Marti Min Li (5)

Voir objet 21.410 lv. pa. de Quattro

380/20.413 n Prelicz-Huber. L'accueil extrafamilial et parascolaire, prestation de service public (04.05.2020)

Art. 62a

Accueil extrafamilial et parascolaire

1. L'accueil extrafamilial et parascolaire est du ressort des cantons.

2. Ils pourvoient à un accueil de qualité, adapté aux besoins et à l'âge des enfants, à même d'assurer leur bien-être, et qui est ouvert à tous les enfants. L'accueil est proposé à partir de la fin du congé maternité prévu par la loi et jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Il est placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit.

Art. 66, al. 3

La Confédération accorde des contributions aux cantons pour les frais occasionnés par l'accueil extrafamilial et parascolaire. Ces aides sont destinées à des établissements publics ou à des organisations d'utilité publique justifiant d'un personnel qualifié, de conditions de travail modernes et d'un ratio enfants/adultes à même d'assurer le bien-être des enfants.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Funicello, Glättli, Gysi Barbara, Kälin, Maillard, Marti Samira, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (18)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.02.2021 CSEC-CN. Refusé de donner suite

381/20.439 n Prelicz-Huber. Pour une généralisation du débat libre au Conseil national (03.06.2020)

Le Conseil national est chargé de modifier son règlement de façon que les projets du Conseil fédéral et les interventions des députés soient traités en règle générale en " débat libre ", sauf si la situation justifie qu'ils soient classés dans une autre catégorie (" débat organisé ", " débat réduit " ou " procédure écrite ").

Cosignataires: Glättli, Kälin, Prezioso, Weichelt-Picard, Wermuth (5)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

382/21.409 n Prelicz-Huber. Rives des lacs suisses. Revalorisation écologique et accès piétonnier (01.03.2021)

Le code civil et la loi sur l'aménagement du territoire seront modifiés de manière à ce qu'un accès piétonnier à tous les lacs sur sol suisse soit assuré. Les chemins pédestres seront aménagés en principe sur terre ferme et le plus près possible des rives, en accordant la plus haute priorité à la protection du patrimoine et, plus encore, de la nature. Les rives feront l'objet d'une valorisation écologique.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Baumann, Bertschy, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Glättli, Gugger, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Munz, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Streiff, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (31)

383/21.428 n Prezioso. Jus soli. Il est grand temps!

(18.03.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à ce que toute personne née en Suisse de parents étrangers et résidant sur le territoire suisse acquiert de plein droit et automatiquement, à sa majorité, la nationalité suisse et les droits de cité.

Cosignataires: Arslan, Bendahan, Dandrès, de Montmollin, Fehlmann Rielle, Funicello, Glättli, Marra, Nordmann, Pasquier, Piller Carrard, Rytz Regula, Trede, Walder (14)

384/21.440 n Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Masshardt, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (10)

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

385/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltbold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2022.

386/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Casis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2022.

387/19.482 n Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias (19.09.2019)

On modifiera l'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, si nécessaire, les actes en rapport avec cette disposition de telle sorte qu'il n'y ait plus que les entreprises de 250 travailleurs ou plus (emplois à plein temps) qui doivent payer la redevance de radio-télévision. Les entreprises comptant moins de 250 travailleurs doivent être exemptées du paiement de la redevance. Les apprentis ne sont pas comptabilisés comme travailleurs.

Cosignataires: Bigler, Bregy, Brunner Hansjörg, Bühler, Cattaneo, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Grüter, Gschwind, Guhl, Gutjahr, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Pfister Gerhard, Quadri, Rime, Roduit, Romano, Rösti, Ruppen, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Sollberger, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (49)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.02.2020 CTT-CN. Donné suite

15.04.2021 CTT-CE. Ne pas donner suite

388/19.486 n Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet (24.09.2019)

Le code de procédure pénale doit être modifié de manière qu'il soit possible, au niveau fédéral, de mener des investigations secrètes sur des infractions relevant de la pédophilie même en l'absence de soupçons.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.02.2021 CAJ-CN. Donné suite

389/21.431 n Regazzi. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral (18.03.2021)

Les lois pertinentes sont modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto aux ordonnances du Conseil fédéral fixant des règles de droit, sans avoir la possibilité de les amender. Les principes suivants seront applicables :

1. toutes les ordonnances fixant des règles de droit et toutes les modifications de telles ordonnances, à l'exception des ordonnances visées aux art. 184, al. 3, et 185, al. 3, de la Constitu-

tion, doivent être soumises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur ;

2. si, dans les 14 jours, la moitié au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification de l'ordonnance, le conseil traite la proposition en règle générale au cours de la session ordinaire qui suit ;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée ; ce dernier le traite en règle générale au cours de la même session ;

4. si aucune proposition de veto n'a été déposée à l'échéance du délai visé à l'al. 2 ou si l'un des conseils l'a rejetée, l'ordonnance ou la modification d'ordonnance peut être mise en vigueur.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Büchel Roland, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Imark, Kamerzin, Rechsteiner Thomas, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Solberger, Steinemann, Tuena, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (25)

390/20.477 n Reimann Lukas. Responsabilité de l'État. La Confédération ne peut s'y soustraire et doit garantir les droits de tous (30.10.2020)

L'art. 146 Cst. (" La Confédération répond des dommages causés sans droit par ses organes dans l'exercice de leurs fonctions ") est complété par les al. 2 à 4 suivants :

2 Elle répond également des dommages causés de manière licite par ses organes si des particuliers en subissent un préjudice particulièrement grave et que l'on ne peut raisonnablement attendre d'eux qu'ils supportent eux-mêmes les dommages.

3 En cas de restriction grave à la liberté personnelle, des dommages-intérêts et une indemnité à titre de réparation morale sont versés si la restriction est importante et injustifiée.

4 En cas d'expropriation ou de restriction importante à la propriété, une indemnité correspondant à la restriction est versée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

391/20.479 n Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement (30.10.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée comme suit :

Art. 32 Siège de l'Assemblée fédérale

1 L'Assemblée fédérale siège à Berne.

2 Exceptionnellement, elle peut décider par voie d'arrêté fédéral simple de siéger ailleurs qu'à Berne.

3 Le Conseil national et le Conseil des Etats déterminent la manière dont les séances ont lieu. En règle générale, ces dernières ont lieu en présence des députés. Lorsqu'il n'est pas possible ou qu'il est difficile de tenir des séances en présence des députés, la participation de ces derniers aux séances peut se faire par vidéoconférence (nouveau).

CN/CE *Commission des institutions politiques*

392/20.501 n Reimann Lukas. Naturalisations. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option (17.12.2020)

La loi sur la nationalité suisse (LN) sera modifiée de façon à interdire la double nationalité. Quiconque acquiert la nationalité suisse devra abandonner sa ou ses nationalités précédentes.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

393/21.435 n Reynard. Prix du Livre. Pour la diversité culturelle (19.03.2021)

Je dépose la présente initiative parlementaire visant à mettre sur pied une loi fédérale sur la réglementation du prix du livre, afin de promouvoir la qualité et la diversité du livre en tant que bien culturel et de garantir l'accès du plus grand nombre à la littérature.

Cosignataires: Addor, Bendahan, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feller, Fivaz Fabien, Fluri, Friedl Claudia, Gschwind, Gysin Greta, Locher Benguerel, Lohr, Maitre, Marra, Matter Michel, Müller-Altarmatt, Munz, Nidegger, Pasquier, Pfister Gerhard, Piller Carard, Pointet, Prezioso, Regazzi, Romano, Roth Pasquier, Seiler Graf (32)

394/13.430 n Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.

16.06.2017 Conseil national. Refus de classer

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

395/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

396/16.483 n (Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines (28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 al. 1

... sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 al. 3

... la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

20.05.2019 L'objet est repris

11.06.2020 Conseil national. Donné suite

397/18.467 n (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2019 L'objet est repris

20.02.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

398/20.469 n Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile (24.09.2020)

L'art. 4, al. 2bis, de la loi fédérale du 12 juin 1959 sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir sera complété comme suit :

" Est également exonéré de la taxe celui qui s'est acquitté de la totalité de son obligation de servir, conformément à la législation sur le service militaire, sur la protection civile ou sur le service civil. [...] "

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

399/19.505 n Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Gschwind, Gugger, Hess Lorenz, Kamerzin, Lohr, Maitre, Rechsteiner Thomas, Ritter, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

400/19.510 n Roduit. Pour éviter un déni de démocratie (20.12.2019)

La loi fédérale sur les droits politiques doit être modifiée à son article 54. Il convient, lorsqu'une personne est élue au Conseil national, d'y ajouter un principe d'obligation de fonctionner, pour une durée minimale déterminée, à moins de présenter à la Chancellerie fédérale des motifs majeurs.

Cosignataires: Bregy, Kamerzin, Maitre, Roth Pasquier (4)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

401/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,
2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou
3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84^e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

22.03.2019 Conseil national. Refus de classer

05.07.2019 Rapport CSSS-CN (FF 2019 6723)

30.10.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6909)

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 6741)

23.09.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

402/16.501 n Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geissbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog Verena, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

02.03.2020 Conseil national. Donné suite

403/20.428 n Romano. Covid-19. Favoriser l'émergence de capitaux et de revenus pour relancer l'économie (06.05.2020)

Les lois suivantes doivent être modifiées de sorte à réduire le délai de péremption en cas de dénonciation spontanée exempte de peine :

1. la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD),
2. la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID),
3. la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA).

La péremption aura globalement effet un an après la fin de la période fiscale pour laquelle la taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou pour laquelle la taxation entrée en force était incomplète. Cet assouplissement aura effet pendant deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la disposition transitoire. En cas de dénonciation spontanée, le contribuable a droit au remboursement de l'impôt anticipé.

Cosignataires: Cattaneo, Marchesi, Regazzi (3)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

404/16.448 n Röstli. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite

13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2022.

405/20.457 n Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens (18.06.2020)

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit* :

Art. 25 al. 2

h. les prestations des pharmaciens en relation avec des médicaments prescrits conformément à la let. b, dans le cadre de campagnes de dépistage et de prévention de la Confédération et des cantons prises en charge par l'AOS, ainsi que les prestations qui ont un effet modérateur sur les coûts et pour lesquelles il existe une convention avec des assureurs.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Gschwind, Humbel, Kamerzin, Maillard, Page, Piller Carrard, Roduit, Schneider Schüttel, Stadler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.03.2021 CSSS-CN. Donné suite

406/20.499 n Ruppen. Autoriser la réaffectation complète d'hôtels créés selon l'ancien droit (17.12.2020)

L'art. 8, al. 4, de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) est modifié de sorte que jusqu'à 100 % de la surface utile principale des établissements d'hébergement organisés créés selon l'ancien droit (soit avant le 11 mars 2012) puisse être réaffectée en logement sans restriction d'utilisation au sens de l'art. 7, al. 1.

Cosignataires: Addor, Bregy (2)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

407/20.500 n Ruppen. Agrandissement des logements créés selon l'ancien droit. Plus de flexibilité! (17.12.2020)

L'art. 11, al.3, de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) doit être modifié de manière à supprimer la règle des 30 %.

Cosignataires: Addor, Bregy (2)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

408/17.423 n Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog Verena, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Röstli, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE Commission des institutions politiques

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite

21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2022.

16.10.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8979)

20.01.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 137)

1. Loi sur l'asile Projet (LAsi) (FF 2020 8995)

04.05.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

409/17.525 n Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complètera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.01.2019 CEATE-CN. Donné suite

10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion

18.12.2020 Conseil national. Refus de classer

x 410/19.478 n Rutz Gregor. Instaurer la culture de l'aveu pour améliorer la sécurité collective (16.09.2019)

Les dispositions suivantes sont modifiées afin que la culture de l'aveu (just culture), notion souvent utilisée en droit suisse, soit inscrite dans la loi:

1. Article 237 CP (RS 311.0); complété d'un alinéa 3 dont la teneur sera: "Si l'Etat n'a eu connaissance d'un événement que par le biais d'une procédure de compte rendu visant l'amélioration de la sécurité prévue par la loi, le juge renonce à prononcer une peine lorsque personne n'a été tué ou blessé ou qu'aucun dommage matériel n'en a résulté et lorsque l'auteur n'a agi ni par négligence grave ni intentionnellement."

2. Article 91 LA (RS 748.0); complété d'un alinéa 5 dont la teneur sera: "Si l'OFAC n'a eu connaissance d'un événement que par le biais d'une procédure de compte rendu visant l'amélioration de la sécurité, il renonce à poursuivre la contravention lorsque l'auteur n'a agi ni par négligence grave ni intentionnellement."

3. Article 77e OSAV (RS 748.01); modifié de la manière suivante: "Le DETEC est l'organisme visé aux articles 16, par. 12, du règlement (UE) no 376/2014 et 14, par. 3, du règlement (UE) no 996/2010. Ses décisions sont sujettes à recours ; le recours a effet suspensif."

4. Article 23 alinéa 1 OEIT (RS 742.161); modifié de la manière suivante: "L'enquête est menée de manière indépendante et séparée des procédures pénales ou administratives."

5. Article 23 alinéa 3 OEIT; modifié de la manière suivante: "Elles mettent réciproquement et gratuitement à disposition les documents d'enquête tels que les analyses et les enregistrements; si de tels documents et informations sont échangés pour enquêter sur la sécurité, ils ne peuvent être remis aux autorités de poursuite pénale qu'avec l'accord écrit de la personne ou de l'organisation dont ils proviennent ou que sur la base d'une décision entrée en vigueur de l'organisme visé à l'article 77 e OSAV."

6. Article 24 OEIT; modifié de la manière suivante: "Les renseignements, les enregistrements et les moyens de preuves fournis par une personne dans le cadre d'une enquête de sécurité

ne peuvent être utilisés dans une procédure pénale qu'avec son accord."

7. Article 51 OEIT; abrogation de l'alinéa 3 et nouvel alinéa 2: "Le dossier ne peut être consulté qu'après la clôture de l'enquête et la publication du rapport final et qu'avec l'accord écrit de la personne concernée ou de l'organisation dont proviennent les dossiers et les informations sur lesquelles ils se fondent ou sur la base d'une décision entrée en vigueur de l'organisme visé à l'article 77e OSAV."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2020 CAJ-CN. Donné suite

25.05.2020 CAJ-CE. Ne pas donner suite

09.03.2021 Retrait

411/20.431 n Rutz Gregor. Montant des indemnités allouées en cas de vidéoconférences (05.05.2020)

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (RS 171.21) est complétée par la disposition suivante :

Art. 3, al. 1bis (nouveau)

Lorsqu'une séance de commission a lieu par vidéoconférence, une indemnité journalière de 220 francs est versée au député.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

412/21.432 n Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur le CO2 en y ajoutant un art. 34bis qui crée les bases d'un mécanisme permettant d'équilibrer au-delà des frontières les émissions de CO2 émanant des produits qui en génèrent beaucoup. Il tiendra compte des développements au sein de l'UE. Le législateur établira la liste des produits concernés.

Cosignataires: Arslan, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Landolt, Michaud Gigon, Rytz Regula, Trede, Wettstein (11)

x 413/19.473 n Rytz Regula. Déclarer les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts, sur le modèle de ce qui se fait à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (21.06.2019)

Les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts seront déclarés. L'article 11 de la loi sur le Parlement sera modifié en conséquence.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Kälin, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (8)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 414/19.491 n Rytz Regula. Renforcer la confiance dans l'administration et le Parlement en documentant l'"empreinte législative" (27.09.2019)

L'"empreinte législative" sera documentée à chaque étape importante du processus de législation; la transparence devra notamment être faite sur les informations fournies par des experts externes et des organisations lors de l'élaboration par l'administration des travaux préparatoires des lois, tout comme

sur le recours à de tels experts et organisations durant ce processus.

Les points suivants devront être réglés :

1. Dans les explications accompagnant les projets envoyés en consultation, on indiquera quels experts externes à l'administration et quels représentants d'intérêts ont été impliqués dans quelles questions lors de l'élaboration d'avant-projets (par ex. en qualité de membres de groupes de travail). Les rapports des groupes de travail et les informations fournies par des lobbyistes seront documentés et publiés.

2. Les messages du Conseil fédéral et les rapports établis par des organes du Parlement (lorsque ce dernier élabore lui-même des projets) devront satisfaire aux mêmes conditions.

3. Les commissions parlementaires devront systématiquement rendre compte des contacts qu'elles établissent avec des experts externes à l'administration et avec des lobbyistes (par ex. lors d'auditions) et rendre aussi publiques les informations fournies par ceux-ci.

Cosignataires: Arslan, Bréaz, Flach, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Pardini, Reimann Lukas, Thorens Goumaz, Töngi, Vogler, Wermuth (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 415/19.489 n (Schenker Silvia) Feri Yvonne. Garantie des buts sociaux (26.09.2019)

L'article 141 alinéa 2 de la loi sur le Parlement (LParl) doit être complété de sorte que, dans les messages accompagnant les projets d'acte, le Conseil fédéral se prononce sur la garantie des buts sociaux.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Barrile, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Frei, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Lohr, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Moser, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Wermuth, Wüthrich (31)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.11.2019 L'objet est repris

10.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

416/17.518 n (Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régaliennne ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leurs clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence
Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilite à défendre les intérêts économiques de leurs membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hiltbold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann (39)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

25.02.2019 CER-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

20.01.2020 CER-CE. Ne pas donner suite

17.08.2020 CER-CN. Donné suite

07.09.2020 Conseil national. Donné suite

417/21.436 n Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggin, Rytz Regula, Töngi, Trede, Weichelt-Picard (9)

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

418/19.456 n Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance (20.06.2019)

Le Conseil national et le Conseil des Etats complèteront l'article 89a alinéa 8 du Code civil (CC) en portant une attention particulière au but et au rôle que jouent les fondations patronales de bienfaisance dans la société et pour la prévoyance professionnelle. Ils garantiront que ces fondations puissent verser, dans le cadre du but qui leur est assigné, des prestations destinées à prévenir les risques financiers de la maladie, des accidents et du chômage (et non uniquement des prestations destinées à aider quelques personnes à faire face à une situation précaire), voire des prestations de vieillesse, de décès ou d'invalidité.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Humbel, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

419/20.415 n Schneeberger. Travail dominical. Établir la clarté (04.05.2020)

Le Parlement modifiera l'art. 19, al. 6, de la loi sur le travail (LTr ; RS 822.11) de façon à établir la clarté et à permettre également aux entreprises de services d'ouvrir durant les quatre dimanches que les cantons peuvent fixer chaque année et pendant lesquels le personnel peut travailler sans qu'une autorisation soit nécessaire. Il le fera en complétant la LTr comme suit :

Art. 19, al. 6

6 Les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces et les entreprises de services sans qu'une autorisation soit nécessaire.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

11.01.2021 CER-CN. Donné suite

420/20.424 n Schneider Meret. Simplifier la réglementation pour lutter contre le gaspillage alimentaire (06.05.2020)

Les actes législatifs ci-après sont complétés par les dispositions suivantes:

Art. 2, al. 4, let. e, de la loi sur les denrées alimentaires, LDAI

La présente loi et les réglementations de niveau normatif inférieur qui s'y réfèrent ne s'appliquent pas: e. à toute forme de mise sur le marché (art. 6) de denrées alimentaires à titre gratuit ou pour un montant représentant moins de 10 % du prix du marché, à l'exception de la viande et du poisson dont la date de durabilité minimale est dépassée ; le prix du marché est calculé sur la base du prix de vente initial.

Art. 10, al. 5, LDAI Hygiène

Le Conseil fédéral édicte des règles facilitant la remise de denrées alimentaires dans le cadre d'une donation (art. 239, 1bis, CO).

Art. 239, al.1bis, CO

La donation est la remise de denrées alimentaires ou la cession de l'usage d'objets usuels à titre gratuit ou pour un montant représentant moins de 10 % du prix du marché.

Art. 248, al. 1bis, CO

La donation de denrées alimentaires ou d'objets usuels dont la date de durabilité minimale prévue dans la loi est dépassée ne constitue pas en soi une négligence grave.

Cosignataires: Badertscher, Egger Kurt, Michaud Gigon, Python, Töngi (5)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

421/20.497 n Seiler Graf. Pas d'argent suisse pour les armes prohibées (17.12.2020)

La loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre (LFMG; RS 514.51) est modifiée comme suit.

Art. 7, al. 3, let. a

3 Les interdictions visées au chap. 2 valent également pour les actes commis à l'étranger, indépendamment du droit applicable au lieu de commission, si :

a. ces actes violent des normes de droit international, auxquelles...

Art. 8c

1 Il est interdit de financer indirectement le développement, la fabrication ou tout autre acte soumis à autorisation en vertu de l'art. 2 avec du matériel de guerre prohibé.

2 Est considéré comme financement indirect au sens de la présente loi :

a. la participation à des sociétés qui développement, fabriquent ou commettent des actes soumis à autorisation en vertu de l'art. 2 avec du matériel de guerre prohibé ;

b. l'achat d'obligations ou d'autres papiers-valeurs émis par de telles sociétés, ou de produits de placement gérés activement qui contiennent des papiers-valeurs de telles entreprises.

Art. 35b, al. 3

3 Si l'auteur agit par négligence et que le montant du financement interdit dépasse un million de francs, il est puni d'une peine privative de liberté d'un an au maximum ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Flach, Fridez, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gredig, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nussbaumer, Roth Franziska, Schlatter, Schneider Schüttel, Studer, Widmer Céline (15)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

422/18.445 n (Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération (26.09.2018)

L'article 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Guscelli, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

27.06.2019 CSEC-CN. Donné suite

28.11.2019 L'objet est repris

31.01.2020 CSEC-CE. Ne pas donner suite

19.02.2021 CSEC-CN. Donné suite

423/20.473 n Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs (25.09.2020)

Conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction, la législation sera modifiée de telle sorte que la culture, la production, le commerce et la consommation de cannabis contenant du THC poursuivent les objectifs suivants:

- tenir compte de la politique des 4 piliers définie par la Suisse en matière de drogue
- charger les autorités de contrôler la production et le commerce, en particulier à des fins de protection de la jeunesse et des consommateurs ainsi que d'information
- séparer le marché médical et le marché non médical
- assécher le marché noir en supprimant la prohibition
- introduire une taxe et réglementer la publicité
- encadrer la production destinée à un usage personnel.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Bertschy, Chevalley, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gmür Alois, Gredig, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Mäder, Maillard, Markwalder, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nantermod, Paganini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Reimann Lukas, Roth Franziska, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Stadler, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline (40)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.04.2021 CSSS-CN. Donné suite

424/20.406 n Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage (12.03.2020)

La loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) doit être modifiée de manière à ce que les entrepreneurs (personnes ayant une position analogue à celle d'un employeur), qui sont tenus de verser des cotisations à l'assurance-chômage (AC), puissent avoir droit aux mêmes indemnités (immédiates) que tous les autres employés de l'entreprise dans les cas de situation de chômage. Le même droit doit valoir en cas de réduction de l'horaire du travail. Une autre solution consisterait à offrir la possibilité aux personnes ayant une position analogue à celle de l'employeur - comme c'est le cas pour les indépendants en raison individuelle - de ne pas verser de cotisations à

l'AC et de renoncer aux prestations d'assurance correspondantes.

Cosignataires: Andrey, Badran Jacqueline, Egger Kurt, Friedli Esther, Giezendanner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Marti Min Li, Pointet, Regazzi, Schneeberger (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.11.2020 CSSS-CN. Donné suite

425/21.422 n Silberschmidt. Encourager l'apprentissage tout au long de la vie afin de garantir l'employabilité à long terme des travailleurs (17.03.2021)

L'art. 33, al. 1, let. j, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifié comme suit :

1 Sont déduits du revenu :

(...)

j. les frais de formation et de formation continue à des fins professionnelles (frais de reconversion compris) multipliés par 1,5, jusqu'à concurrence de 12 000 francs, pour autant que le contribuable remplisse l'une des conditions suivantes:

1. il est titulaire d'un diplôme du degré secondaire II,
2. il a atteint l'âge de 20 ans et suit une formation visant à l'obtention d'un diplôme autre qu'un premier diplôme du degré secondaire II.

Cosignataires: Atici, Chevalley, Gutjahr, Schneider Meret, Stadler, Wasserfallen Christian (6)

x 426/19.474 n (Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Approbation par l'Assemblée fédérale (21.06.2019)

Arrêté fédéral portant ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 54 alinéa 1 et 166 alinéas 1 et 2 de la Constitution (Cst.),

vu la motion 17.4241, "Signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires", approuvée par le Conseil national le 5 juin 2018 et le Conseil des Etats le 12 décembre 2018,

arrête:

Art. 1

Al. 1

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires du 7 juillet 2017 est approuvé.

Al. 2

Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141 al. 1 let. d ch.3 Cst.).

Art. 3

Le présent arrêté entre en vigueur:

- en cas de référendum, le jour suivant la validation des résultats de votation;

- en l'absence de référendum, le jour suivant l'échéance du délai référendaire.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Munz, Piller

Carrard, Riklin Kathy, RoCHAT Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli (23)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

24.10.2019 CPE-CN. Donné suite

28.11.2019 L'objet est repris

10.02.2020 CPE-CE. Ne pas donner suite

18.01.2021 CPE-CN. Refusé de donner suite

18.01.2021 Retrait

427/17.523 n (Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

11.02.2020 CAJ-CE. Adhésion

428/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, Umbricht Pieren, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

429/20.443 n Suter. Radars acoustiques pour lutter contre le bruit inutile des véhicules (11.06.2020)

Les bases légales seront créées pour permettre l'utilisation de radars acoustiques, de façon analogue aux radars de vitesse. Les véhicules bruyants pourront être détectés et leurs conducteurs amendés.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Flach, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Wettstein, Widmer Céline (24)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

430/20.444 n Suter. Prendre enfin des mesures efficaces contre les motocycles bruyants (11.06.2020)

Les bases légales seront adaptées de sorte à interdire la circulation aux motocycles dont le niveau sonore à l'arrêt dépasse les 95 décibels.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Wettstein, Widmer Céline (21)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

431/20.445 n Suter. Inscrire le cyberharcèlement dans le code pénal (11.06.2020)

Le cyberharcèlement doit être inscrit comme infraction dans le code pénal.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Funicello, Graf-Litscher, Hurni, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (26)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

432/20.487 n Suter. Votations. Le contenu du projet doit ressortir de la question (10.12.2020)

La loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP ; RS 161.1) est complétée de manière à ce que le contenu des projets soumis à votation ressorte de la question qui figure sur le bulletin de vote. L'art. 11 LDP pourrait par exemple être doté d'un nouvel alinéa prévoyant, d'une part, que la question qui figure sur le bulletin de vote doit être claire et objective et qu'elle ne doit pas induire en erreur ni influencer le citoyen et, d'autre part, que le contenu du projet doit ressortir de la question elle-même.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf, Widmer Céline (14)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

433/20.505 n Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet (18.12.2020)

Les bases légales nécessaires seront créées pour garantir l'accessibilité de la diffusion en direct des débats du Conseil national et du Conseil des Etats sur Internet.

Les débats seront sous-titrés pour permettre aux sourds et malentendants de les suivre. On examinera en outre l'opportunité de traduire certains débats en langue des signes. L'offre a pour but de faciliter la communication pour les sourds et malentendants et d'améliorer les conditions de leur participation à la vie politique. A cet effet, il faudrait par exemple compléter l'art. 14 de la loi sur le Parlement.

Cosignataires: Flach, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Gugger, Lohr, Marti Samira, Mettler, Moret Isabelle, Pfister Gerhard, Roth Franziska, Schläpfer, Streiff, Studer (14)

CN/CE Bureau

434/21.423 n Suter. Remédier à un déficit démocratique en créant l'initiative législative (17.03.2021)

La Constitution sera modifiée de sorte que les citoyens ayant le droit de vote puissent déposer non seulement des initiatives populaires tendant à la révision partielle de la Constitution et ayant la forme de projets rédigés, mais aussi des initiatives législatives revêtant la forme de projets rédigés.

Cosignataires: Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Imark, Mäder, Masshardt, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Streiff, Widmer Céline, Wobmann (12)

435/21.441 n Suter. Pour davantage de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de vie. Dans les localités, 30 kilomètres à l'heure doit être la règle, 50 kilomètres à l'heure l'exception (19.03.2021)

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR ; RS 741.01) est modifiée de sorte que la limitation générale de vitesse soit fixée à 30 km/h dans les localités. Des exceptions justifiées seront possibles pour les routes principales ou routes affectées à la circulation générale. Les tronçons autorisant une vitesse plus élevée seront clairement signalés.

Cosignataires: Masshardt, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Storni, Töngi, Trede, Wettstein (10)

436/19.407 n Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des membres de l'Assemblée fédérale et des membres des commissions parlementaires qui sont payés par la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE Bureau

15.11.2019 Bu-CN. Donné suite

14.02.2020 Bu-CE. Adhésion

437/19.507 n Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Porchet, Schneider Meret, Walder (6)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

438/20.465 n Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État (23.09.2020)

L'Assemblée fédérale arrête les bases légales qui permettront de mettre en placement sécurisé les personnes qui, dans l'espace public ou privé, appellent, incitent ou encouragent autrui à se livrer à des activités terroristes ou à d'autres actes de violence, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, ou annoncent, financent, favorisent ou appellent à soutenir de tels actes ou activités. La même mesure sera appliquée à quiconque prend le parti ou est membre d'une organisation visant à promouvoir ou à exécuter des activités terroristes ou d'autres actes de violence. Les décisions devront être prises par le tribunal des mesures de contrainte.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amadruz, Bircher, Büchel Roland, Buffat, Burgherr, Candinas, Cattaneo, de Courten, de Quattro, Dettling, Dobler, Egger Mike, Estermann, Feller, Fiala, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Köppel, Kutter, Marchesi, Martullo, Matter Thomas, Nicolet, Nidegger, Page, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Riniker, Rösti, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (68)

CN Commission de la politique de sécurité

CE Commission des affaires juridiques

439/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnel-

ment aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

440/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
(27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

441/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altarmatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

442/18.489 n Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2019 Conseil national. Donné suite

26.10.2020 CER-CE. Adhésion

443/20.491 n Vogt. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut
(16.12.2020)

L'art. 208, al. 2, du code des obligations (CO) est modifié comme suit :

Al. 2 : ... de marchandises défectueuses. Le vendeur ne répond du dommage que dans la mesure où celui-ci pouvait être prévu.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

444/20.468 n Walti Beat. Juges fédéraux. Renforcer l'indépendance judiciaire en interdisant les contributions d'élus et les dons aux partis (24.09.2020)

La loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110), la loi sur le Tribunal administratif fédéral (RS 173.32), la loi sur l'organisation des autorités pénales (RS 173.71) et les autres dispositions légales concernées seront modifiées de telle sorte que les juges fédéraux n'aient plus le droit de verser des contributions d'élus ni des dons aux partis.

Cosignataires: Borloz, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Dobler, Eymann, Farinelli, Feller, Fiala, Fluri, Giacometti, Gössi, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Nantermod, Portmann, Riniker, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehri (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

445/19.411 n Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complètera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complètera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Amstutz, Bauer, Bigler, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Burkart, Cattaneo, Dobler, Eichenberger, Eymann, Feller, Giezendanner, Gössi, Gutjahr, Hiltbold, Hurter Thomas, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Müller Walter, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Umbricht Pieren, Walti Beat (34)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.08.2019 CTT-CN. Donné suite

04.11.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

11.06.2020 Conseil national. Donné suite

15.04.2021 CTT-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 19.412 Iv. pa. Grossen Jürg

Voir objet 19.413 lv. pa. Wicki

446/19.441 n Wasserfallen Flavia. Harcèlement sexuel au travail. Consultation externe (17.06.2019)

La loi sur l'égalité doit être modifiée de manière à ce que les entreprises employant plus de 50 personnes en début d'année doivent désigner une personne externe à laquelle les victimes de harcèlement sexuel peuvent s'adresser.

Cosignataires: Barrile, Bertschy, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Vogler, Wüthrich (28)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

14.08.2020 CSEC-CN. Donné suite
01.02.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite
16.04.2021 CSEC-CN. Refusé de donner suite

447/19.463 n Wehrl. Réaliser un programme Jeunesse et Alimentation (21.06.2019)

Définir et mettre en place un programme Jeunesse et Alimentation sur le modèle de Jeunesse et Culture (art. 67a Cst.) et de Jeunesse et Sport (art. 68 Cst.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Ammann, Béglé, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Campell, Candinas, Cattaneo, Chevalley, Clottu, Crottaz, de Buman, de la Reussille, Eymann, Fehlmann Rielle, Flach, Fluri, Fridez, Glättli, Glauser, Golay, Graf Maya, Grin, Grunder, Gschwind, Gugger, Haab, Hadorn, Heim, Hess Lorenz, Hiltzold, Maire Jacques-André, Marra, Merlini, Moret Isabelle, Moser, Müller Walter, Müller-Altarmatt, Nicolet, Paganini, Page, Pezzatti, Piller Carrard, Quadranti, Ritter, Rochat Fernandez, Romano, Salzmann, Thorens Goumaz, Tornare, Vogler, von Siebenthal (55)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

07.11.2019 CSEC-CN. Donné suite
31.01.2020 CSEC-CE. Ne pas donner suite
21.01.2021 CSEC-CN. Donné suite
03.03.2021 Conseil national. Donné suite
29.03.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite

448/17.480 n (Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite
15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.11.2019 L'objet est repris
03.12.2019 Conseil national. Donné suite

449/18.446 n Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif (26.09.2018)

La Constitution fédérale est modifiée de manière que 50 000 citoyens ou huit cantons puissent, en même temps qu'une demande de référendum contre une loi ou un arrêté fédéral, présenter un contre-projet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hardegger, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

11.10.2019 CIP-CN. Donné suite
25.06.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite

x 450/18.478 n Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire (13.12.2018)

La loi sur la nationalité suisse (LN; RS 141.0), dont notamment l'article 13, sera adaptée de telle sorte que les entretiens menés avec les autorités fédérales, cantonales et communales (commissions de naturalisation) dans le cadre des procédures de naturalisation feront systématiquement l'objet d'un procès-verbal. Ce procès-verbal sera automatiquement communiqué au candidat à la naturalisation; il ne pourra être rendu public qu'avec l'assentiment de ce dernier.

Cosignataires: Campell, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Guhl, Gysi Barbara, Heim, Jans, Jauslin, Meyer Mattea, Moser, Munz, Nussbaumer, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Streiff (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

24.01.2020 CIP-CN. Donné suite
25.06.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite
03.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

451/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellín, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et

prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion

27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

452/17.400 é Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contrairement aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2021.

453/19.402 é Commission de l'économie et des redevances CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante (14.02.2019)

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

x 454/19.475 é Commission de l'économie et des redevances CE. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides (29.08.2019)

Se fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Une trajectoire de réduction est inscrite dans la législation avec des valeurs cibles pour les risques découlant de l'utilisation de pesticides. L'initiative de commission sera si possible examinée en même temps que la Politique agricole 2022 plus.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.08.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

07.10.2019 CER-CN. Adhésion

03.07.2020 Rapport CER-CE (FF 2020 6323)

19.08.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 6569)

1. Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (Modification de la loi sur les produits chimiques, de la loi sur l'agriculture et de la loi sur la protection des eaux) (FF 2020 6357)

14.09.2020 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

02.12.2020 Conseil national. Début des délibérations

10.12.2020 Conseil national. Divergences

03.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

04.03.2021 Conseil national. Divergences

09.03.2021 Conseil des Etats. Divergences

16.03.2021 Conseil national. Divergences

18.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

18.03.2021 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 665; Délai référendaire 08.07.2021

455/20.436 é Commission de l'économie et des redevances CE. Instauration d'une délégation parlementaire permanente auprès de l'OCDE (19.05.2020)

L'Assemblée fédérale met sur pied une délégation permanente qui la représente au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement (RS 171.117) est adaptée à cet effet.

Une délégation de huit députés au maximum sera constituée. Elle sera composée de quatre membres du Conseil national et de quatre membres du Conseil des Etats, qui seront désignés en fonction de la force numérique des groupes parlementaires et d'une manière à garantir une large représentation des différentes commissions thématiques.

Ladite délégation participera, sur mandat de l'Assemblée fédérale, aux différentes manifestations organisées par l'OCDE qui s'adressent aux parlements nationaux. Cette participation doit permettre à la délégation de se familiariser avec les thématiques spécifiques à l'OCDE et, partant, d'être à même, en cas d'évolution rapide des événements sur la scène internationale, d'apporter son expertise aux différentes commissions thématiques.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

19.05.2020 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.01.2021 CER-CN. Adhésion

19.04.2021 Rapport CER-CE (FF 2021 999)

456/17.443 é Commission des institutions politiques CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la

Confédération. Pour des rétributions appropriées

(15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des institutions politiques***15.05.2017 CIP-CE.** Décision d'élaborer un projet d'acte**03.05.2018 CIP-CN.** Adhésion**457/19.400 é Commission des institutions politiques CE. Plus de transparence dans le financement de la vie politique (21.01.2019)**

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer des bases légales pour renforcer la transparence dans le financement de la vie politique.

CN/CE *Commission des institutions politiques***21.01.2019 CIP-CE.** Décision d'élaborer un projet d'acte**22.02.2019 CIP-CN.** Adhésion**24.10.2019** Rapport CIP-CE (FF 2019 7467)**27.11.2019** Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7765)

Voir objet 18.070 OCF

1. Loi fédérale sur les droits politiques (LDP) (Transparence du financement de la vie politique) (FF 2019 7493)

16.12.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet**17.09.2020 Conseil national.** Ne pas entrer en matière**17.12.2020 Conseil des Etats.** Divergences**03.03.2021 Conseil national.** Divergences**458/20.402 é Commission des institutions politiques CE. Motions de commission visant à modifier des ordonnances ou des projets d'ordonnances. Accélération de la mise en oeuvre (18.02.2020)**

Le droit parlementaire doit être adapté de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu d'accélérer la mise en oeuvre des motions de commissions adoptées par les conseils qui visent à modifier des projets d'ordonnance ou des ordonnances en vigueur depuis une année au plus. Si une telle motion n'est toujours pas mise en oeuvre six mois après son adoption, le Conseil fédéral devra présenter un rapport à l'Assemblée fédérale.

CN/CE *Commission des institutions politiques***18.02.2020 CIP-CE.** Décision d'élaborer un projet d'acte**02.07.2020 CIP-CN.** Adhésion**459/20.458 é Commission des institutions politiques CE. Exigences de domicile pour les réfugiés dans les domaines de l'AVS et de l'AI (26.06.2020)**

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un projet d'acte visant à confirmer aux autorités chargées d'appliquer le droit que l'arrêté fédéral du 4 octobre 1962 concernant le statut des réfugiés et des apatrides

dans l'assurance-vieillesse et survivants et dans l'assurance-invalidité prime l'égalité de traitement entre ces personnes et les nationaux garantie par la Convention relative au statut des réfugiés.

CN/CE *Commission des institutions politiques***26.06.2020 CIP-CE.** Décision d'élaborer un projet d'acte**26.06.2020 CIP-CE.** Donné suite**18.02.2021 CIP-CN.** Ne pas donner suite**26.04.2021** Retrait**460/17.498 é Commission des affaires juridiques CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)**

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternativement, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques***13.11.2017 CAJ-CE.** Décision d'élaborer un projet d'acte**11.12.2017 CAJ-CN.** Refusé de donner suite**461/20.485 é Commission des affaires juridiques CE. Adaptation de l'âge limite en vigueur au sein du Ministère public de la Confédération (03.12.2020)**

L'art. 4, al. 2, de l'ordonnance [RS 173.712.23] sera modifié comme suit : " Lorsque le procureur général et ses suppléants atteignent l'âge de 68 ans, leur période de fonction s'achève à la fin de l'année civile. " [formulation analogue à l'art. 9, al. 2, LTAf/art. 9, al. 2, LTF ou art. 48, al. 2, LOAP].

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.12.2020 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.01.2021 CAJ-CN. Ne pas donner suite

17.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

26.03.2021 CAJ-CN. Adhésion

13.04.2021 Rapport CAJ-CE (FF 2021 997)

462/21.401 é Commission des affaires juridiques

CE. Adaptation des ressources du Tribunal pénal fédéral

(28.01.2021)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats met en oeuvre une modification de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2013 sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral allant dans le sens suivant :

Le nombre de postes de juge ordinaire près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral est fixé à quatre au plus.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.01.2021 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

26.03.2021 CAJ-CN. Adhésion

Initiatives des députés

463/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

14.12.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

10.03.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2022.

464/20.405 é Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales (04.03.2020)

La révision de l'imposition à la source du produit de l'activité lucrative a créé dans la législation fiscale suisse le statut de "quasi-résident". La déduction sociale pour les non-résidents, imposés à la source, ne se justifie plus. Il convient par conséquent de modifier le droit fédéral, en particulier les art. 33, al. 3, LHID et 86, al. 1, LIFD.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

465/20.420 é Chiesa. Produits de base protégeant la santé de la population. Exonération de la TVA (04.05.2020)

L'urgence sanitaire que nous connaissons justifie que certains produits devenus d'usage courant, tels que les masques hygiéniques, les désinfectants et les gants soient exonérés de la TVA.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

466/20.421 é Chiesa. Permettre aux personnes imposées d'après la dépense d'exercer une activité lucrative (05.05.2020)

L'interdiction d'exercer une activité lucrative en suisse doit être levée pour les personnes imposées d'après la dépense. A cet effet, on modifiera l'art. 14 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et l'art. 6 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

467/20.422 é Chiesa. Ne pas priver de l'imposition d'après la dépense les étrangers mariés à des Suisses (05.05.2020)

Les étrangers mariés à des Suisses ne doivent pas être privés de l'imposition d'après la dépense. A cet effet, il faut donc modifier l'art. 14 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et l'art. 6 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

468/21.415 é Chiesa. LIFD. Renforcer la subsidiarité et l'autonomie cantonale (16.03.2021)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) doit être modifiée de sorte que les autorités fiscales fédérales exercent leur surveillance sur les autorités fiscales cantonales sans pour autant avoir le droit de recourir contre leurs décisions.

469/17.409 é Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.04.2018 CER-CE. Donné suite

15.04.2019 CER-CN. Adhésion

1. Loi ...

x **470/16.411 é Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité** (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlil Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Donné suite

13.10.2016 CESS-CN. Adhésion

13.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session d'hiver 2020.

16.05.2019 Rapport CSSS-CE (FF 2019 5177)

21.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5645)

1. Loi fédérale sur la transmission de données des assureurs dans l'assurance obligatoire des soins (FF 2019 5209)

17.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

23.09.2020 Conseil national. Divergences

30.11.2020 Conseil des Etats. Divergences

03.03.2021 Conseil national. Adhésion

19.03.2021 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

19.03.2021 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2021 664; Délai référendaire 08.07.2021

471/18.479 é Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse (13.12.2018)

La présente initiative vise une modification de la loi qui permette d'élargir temporairement l'aide indirecte à la presse en tenant compte des aspects suivants:

1. La Confédération soutient la transformation numérique des quotidiens, des hebdomadaires régionaux et des journaux dominicaux proposés sous forme d'abonnements. Les contributions doivent en premier lieu aider à la livraison et à la diffusion des journaux.

2. Outre la diffusion, le Conseil fédéral peut prévoir d'autres critères pour le calcul des contributions, comme la part rédactionnelle, l'interdiction de la publicité excessive en faveur de produits et de services ou les langues nationales. Il définit les critères en s'inspirant de la législation relative à la poste et règle l'exécution dans une ordonnance.

3. Les montants alloués proviennent en premier lieu de ressources générales comme le prévoit la loi sur la poste.

4. Cette aide est limitée à dix ans. Un autre instrument de soutien pertinent peut ensuite prendre la relève.

Cosignataires: Abate, Bischofberger, Hegglin Peter, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen (8)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite

03.09.2019 CTT-CN. Adhésion

1. Loi ...

472/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlil Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la Session de printemps 2021.

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)

02.05.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 5441)

20.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6213)

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 3835)

2. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) (FF 2019 5447)

473/18.430 é (Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite

14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion

28.11.2019 L'objet est repris

1. Loi ...

474/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

Voir objet 16.407 Iv. pa. Rickli Natalie

1.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'été 2021.

475/18.473 é (Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Abate, Engler, Stöckli, Vonlanthen (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite

03.09.2019 CTT-CN. Ne pas donner suite

03.12.2019 L'objet est repris

15.12.2020 Conseil des Etats. Donné suite

476/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;
2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;
3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;
4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;
5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);
6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;
7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;
8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés

aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite

03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 Rapport CAJ-CE (FF 2021 485)

1. Code civil (Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations) (FF 2021 486)

16.09.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'automne 2021.

477/18.428 é Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite

31.01.2019 CIP-CN. Adhésion

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

478/19.498 é Minder. Pour des votes publics et transparents au Conseil des Etats (02.12.2019)

Le règlement du Conseil des Etats (RCE) est modifié comme suit:

Art. 44a, al. 4 et 7

4 Le résultat du vote est publié sous la forme d'une liste nominative.

7 Abrogé

CN/CE *Bureau*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

02.02.2021 CIP-CE. Donné suite

479/20.488 é Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des parrainages (15.12.2020)

On adaptera le droit fédéral, notamment la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et la loi fédérale sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger, pour que l'administration et les autorités de la Confédération aient l'interdiction d'accepter des parrainages. Les petits avantages sociaux usuels constitueront des exceptions.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

480/20.446 é Müller Damian. Dégraisser le Parlement en simplifiant l'examen du programme de la législature (16.06.2020)

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement est modifiée comme suit :

Art. 74

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

Art. 75

Al. 4 (nouveau)

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier ne peut être renvoyé.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un rapport sur le programme de la législature afin qu'elle en prenne acte.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral ; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 2bis

Le rapport indiquera les projets d'acte qui sont déjà pendents devant l'Assemblée fédérale et qui contribuent à la réalisation des objectifs du programme de la législature.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Cosignataires: Bauer, Burkart, Caroni, Chiesa, Dittli, Français, Gapany, Germann, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Knecht, Kuprecht, Michel, Minder, Noser, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Stark, Wicki (20)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

18.02.2021 CIP-CN. Ne pas donner suite

x 481/16.403 é Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettl Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Donné suite

21.10.2016 CIP-CN. Adhésion

04.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2020

25.10.2019 Rapport CIP-CE (FF 2019 7745)

29.01.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 1321)

1. Loi sur l'asile (LAsi) (Égalité des personnes à protéger et des personnes admises à titre provisoire en matière de regroupement familial) (FF 2019 7755)

11.06.2020 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

24.09.2020 Conseil national. Ne pas entrer en matière

17.12.2020 Conseil des Etats. Entrée en matière

03.03.2021 Conseil national. Ne pas entrer en matière

482/17.456 é Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse, start-up ou entreprise familiale, sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, de participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse.

Art. 17b Revenus provenant de participations de collaborateur effectives

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une entreprise non cotée en bourse, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine sur demande unique

d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une entreprise, la valeur vénale se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

L'article 14a LHID sur l'évaluation des participations de collaborateur sera adapté sur le modèle de l'article 17b alinéa 2bis LIFD.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlín Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Wicki (30)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.05.2018 CER-CE. Donné suite

16.05.2019 CER-CN. Adhésion

483/18.458 é Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences (28.09.2018)

La procédure d'élimination des divergences applicable lors de l'examen des motions (cf. art. 121 al. 4 de la loi sur le Parlement) sera modifiée comme suit:

Si le second conseil modifie une motion, le conseil prioritaire pourra, comme jusqu'ici, approuver cette modification en seconde lecture ou rejeter définitivement la motion. Mais il aura désormais aussi la possibilité, en seconde lecture, de confirmer sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale.

Si, en seconde lecture, le conseil prioritaire confirme sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale, le second conseil pourra, en seconde lecture, soit se rallier à cette décision, soit rejeter définitivement la motion.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Eder, Engler, Ettlín Erich, Germann, Hegglin Peter, Luginbühl, Schmid Martin (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.02.2019 CIP-CE. Donné suite

08.11.2019 CIP-CN. Adhésion

09.11.2020 Rapport CIP-CE (FF 2020 9001)

20.01.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 138)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Procédure d'élimination des divergences pour les motions) (FF 2020 9009)

18.03.2021 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

484/19.414 é Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés (21.03.2019)

Des dispositions légales doivent être édictées selon lesquelles les membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas autorisés à accepter de mandats rémunérés de la part d'entreprises ou

d'organisations qui pourraient être concernées par les actes législatifs élaborés dans les commissions parlementaires dont ils font partie.

Si le Bureau constate un conflit entre le mandat d'un membre de l'Assemblée fédérale et le domaine de compétence d'une commission dans laquelle il siège, le parlementaire doit renoncer soit au mandat, soit à son siège dans la commission concernée.

Ne sont concernés par cette réglementation ni les mandats exercés par le parlementaire dans le cadre de son activité professionnelle principale, ni les mandats qu'il exerçait déjà au moins une année avant de siéger dans la commission concernée, ni les mandats qui, directement ou indirectement, lui rapportent moins de 5000 francs par année.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2019 CIP-CE. Donné suite

14.02.2020 CIP-CN. Adhésion

485/20.414 é Rieder. Création d'une Délégation des affaires juridiques (DélAJ) (04.05.2020)

La loi sur le Parlement (LParl ; RS 171.10) est modifiée afin de créer une Délégation des affaires juridiques (DélAJ) qui examinera et traitera les actes du Conseil fédéral, notamment ses ordonnances de nécessité, dans les situations extraordinaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de gestion*

486/20.474 é Sommaruga Carlo. Réforme pour des autorités de poursuite pénale fédérales renforcées et plus efficaces (24.09.2020)

Les dispositions légales seront modifiées de manière à ce qu'une réforme de la poursuite pénale fédérale renforce son efficacité et sa crédibilité.

La réforme portera sur les points suivants:

Compétence matérielle:

- La compétence fédérale générale fixée à l'art. 23 du Code de procédure pénale sera soumise à un examen critique et le cas échéant la liste de l'article 23 modifiée

- Pour les infractions dans les domaines du crime organisé, du financement du terrorisme et de la criminalité économique, définie à art. 24 CPP, si les affaires ayant une part prépondérante à l'étranger resteront compétence des autorités fédérales de poursuite pénale, il sera examiné pour les affaires ayant uniquement une portée nationale, qu'elles soient cantonales ou inter-cantonales, s'il n'est pas plus efficace de les attribuer aux autorités pénales cantonales avec, si besoin, la collaboration et le savoir faire de la police judiciaire fédérale (fedpol)

Ministère public de la Confédération:

Tous les procureurs fédéraux de la Confédération, comme tous les juges fédéraux, seront désormais élus par l'Assemblée fédérale ;

Les modalités de direction actuelle du Ministère public de la Suisse sera évaluée et sa composition plurielle, avec par exemple trois procureurs généraux de la Confédération, sera examinée avec attention

Tribunal pénal fédéral

Pour assurer l'indépendance des diverses instances du Tribunal pénal fédéral, il sera établi une séparation spatiale, financière et

du personnel entre la Cour des affaires pénales et la Cour d'Appel.

Surveillance du Ministère public de la Confédération et des tribunaux fédéraux

La surveillance du Ministère public de la Confédération comme celui du Tribunal pénal fédéral et des autres tribunaux fédéraux doit être réexaminée. Il sera étudié de la possibilité du passage à un contrôle direct par la Commission de Gestion de l'Assemblée fédérale et l'une de ses sous-commissions spécialisée. Dans ce contexte, il sera examiné l'opportunité et la faisabilité de l'instauration d'une Inspection des autorités judiciaires indépendante analogue au Contrôle fédéral des finances.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Jositsch, Levrat, Rechsteiner Paul, Zanetti Roberto (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

487/20.506 é Sommaruga Carlo. SSR. Pour un contrôle de gestion externe et public (18.12.2020)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je propose que les dispositions légales topiques soient modifiées afin que la SSR soit soumise à un contrôle de gestion public externe qui pourrait relever du contrôle de gestion parlementaire, du Contrôle fédéral des finances ou de tout autre contrôle public sui generis afin d'améliorer les processus de gestion des ressources humaines et l'utilisation efficiente des ressources financières.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Mazzone (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

488/19.413 é Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eder, Ettlil Erich, Föhn, Germann, Graber Konrad, Müller Damian, Müller Philipp, Noser, Schmid Martin (11)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donnée suite

12.08.2019 CTT-CN. Adhésion

Voir objet 19.411 lv. pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.412 lv. pa. Grossen Jürg

1. Loi ...

Pétitions

489/14.2023 é ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 490/19.2027 Andreas Dummermuth. Instauration d'une consigne sur les bouteilles en PET (02.10.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

25.09.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

491/21.2004 é Animalfree Research. Encourager dès maintenant une recherche de meilleure qualité sans expérimentation animale (22.02.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 19.083 OCF

492/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Dans le cadre de l'examen de l'objet 18.095.

Voir objet 18.095 OCF

Voir objet 18.095 OCF

493/20.2014 Appel du 4 mai. Pour un redémarrage humaniste, local et durable (02.06.2020)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

494/20.2015 Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts (17.07.2020)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x 495/20.2016 Association culturelle des Azerbaïdjanais en Suisse. Association culturelle des Azerbaïdjanais en Suisse. Arrêtez l'agression arménienne (04.08.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

496/20.2022 é Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme (06.10.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 19.083 OCF

497/20.2007 Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies (01.04.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

498/21.2000 Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux (01.11.2020)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

499/21.2001 Bassola Sandro. Signes distinctifs eurocompatibles pour les véhicules à moteur (19.11.2020)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

500/21.2002 Bassola Sandro. Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat (17.12.2020)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

501/21.2003 Bassola Sandro. Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste (07.01.2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

502/19.2017 Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons! (14.06.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **503/19.2032 Catalunya peuple d'Espagne (CPDE). Fermeture de la fausse ambassade catalane à Genève** (16.11.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

504/20.2024 Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination (14.12.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

505/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique! (07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

506/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 lv. pa. Eder

507/19.2029 Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques

(11.10.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

x **508/19.2022 Frei Daniel. Réglementer la formation des chauffeurs de taxi au moyen d'une loi fédérale** (20.05.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **509/20.2009 Greenpeace Suisse. Covid-19 : le soutien apporté à l'économie doit tenir compte du climat !** (26.05.2020)

CN/CE *Commission des finances*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

510/20.2021 Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière ! (23.09.2020)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

511/15.2035 é Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).

25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

(dans le cadre de l'examen des objets 16.309,17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

512/19.2016 é Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école

(24.05.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **513/20.2006 Heinzelmann Regula. Lever les fermetures des frontières décidées dans le cadre de l'ordonnance 2 COVID-19** (04.05.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.05.2020 CPE-CE. Il est pris acte de la pétition dans le cadre de l'examen de la motion 20.3130 Ouverture par étapes des frontières et rétablissement de la libre circulation des personnes (conformément à l'art. 126, al. 2).

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 20.3130 Mo. CPE-CN

514/21.2007 Heinzelmänn Regula. Mesures visant à lutter contre le coronavirus et passeport vaccinal (18.03.2021)
CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

515/16.2014 é HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 18.301/18.302 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.301 lv. ct. Bâle-Ville

Voir objet 18.302 lv. ct. Genève

x **516/20.2020 Jonathan Levy. Libération et restitution de fonds provenant d'Indonésie** (17.08.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

517/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.050 OCF

518/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 lv. pa. Reynard

519/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

520/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 lv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 lv. pa. Groupe G

521/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 13.468 lv. pa. Groupe GL

522/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3955 Mo. CSSS-CN

523/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

524/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

525/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail (01.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

526/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

527/19.2004 é Session des jeunes 2018. Chèque éducation (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

528/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

529/20.2001 n Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale (20.02.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

530/20.2002 n Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant! (20.02.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

531/20.2003 Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau (20.02.2020)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 20.038 OCF

532/20.2004 Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques (20.02.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

533/20.2005 Session des jeunes 2019. Protection des données dans le milieu de la santé (20.02.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

534/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

535/21.2005 Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie (25.02.2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

536/16.2003 é Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

537/17.2022 n Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

11.09.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 18.491 n Iv.pa. Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.491 Iv. pa. Graf Maya

538/17.2021 Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS (07.11.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.03.2021 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 19.050 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.050 OCF

539/19.2034 mediCuba-Suisse. Unblock Cuba (10.12.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

09.11.2020 CPE-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (20.4332).

09.03.2021 Conseil national. Donné suite

Voir objet 20.4332 Po. CPE-CN

540/20.2011 Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité (28.06.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

541/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

542/19.2007 é Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp ! (04.01.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

543/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 19.3207 Mo. Guhl

x 544/19.2028 Conseil Rhénan. Aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse du Rhin supérieur (07.06.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.06.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

545/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

546/19.2023 Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante" (24.07.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.464 Iv. pa. Barrile

547/20.2023 Regroupement de parents de la Chaux-du-Milieu. Transport scolaire sécuritaire obligatoire pour les cycles 1 et 2 (12.10.2020)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.03.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

548/20.2010 Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence (03.06.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

549/17.2007 é Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi (30.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.050 OCF

550/17.2008 é Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi (31.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.050 OCF

551/17.2003 é Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

552/20.2008 Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite (29.05.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 20.3143 Mo. CIP-CN

553/20.2025 Schweizerischer Katholischer Kirchenmusikverband. Le chant choral au temps du coronavirus (21.12.2020)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

554/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 17.459 lv. pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 lv. pa. Berberat

555/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **556/20.2000 Solidaritätsnetz. Pour en finir avec les morts en Méditerranée!** (07.01.2020)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

557/19.2031 Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime (04.12.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

558/19.2021 Swissveg und Verein gegen Tierfabriken Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande (03.07.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

559/20.2018 Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs (28.08.2020)

560/19.2025 UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets d'avion (17.09.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.06.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.071 Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.071 OCF

561/20.2013 Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs (25.06.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

562/18.2011 n Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

19.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet n Mo. Conseil national (CSEC-CN). Arrêtons le broyage des poussins vivants. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.3003 Mo. CSEC-CN

563/19.2030 Ventouri Anastasia-Natalia. Protection pour les enfants victimes d'aliénation (28.10.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

564/15.2038 n Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 lv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 lv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 lv. pa. Marti Min Li

565/15.2039 é Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées

(30.11.2015)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **566/19.2033 Association Un apprentissage - Un avenir. Un apprentissage – Un avenir** (26.11.2019)

CN/CE Commission des institutions politiques

16.12.2020 Conseil national. Il est donné suite à la pétition par l'adoption de la motion de commission 20.3925 (Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours) (voir art. 127 LParl).

La pétition est classée après rejet de la motion de commission 20.3925 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.3925 Mo. CIP-CN

567/19.2015 WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes
(26.04.2019)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

568/20.2017 Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos (02.08.2020)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence) (FF 2017 6519) (18.070)	10.10.2017	29.08.2018		10.04.2020 ¹
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) (FF 2017 7314) (18.079)	07.11.2017	07.11.2018		07.05.2019 ²
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) (FF 2018 213) (19.037)	12.12.2017	29.05.2019	19.03.2021	12.06.2020 ³
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre (FF 2018 4653) (19.038)	21.06.2018	14.06.2019		21.12.2020 ⁴
Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès (FF 2019 2977) (19.083)	18.03.2019	13.12.2019		18.09.2021 ⁵
Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes (FF 2019 3079) (20.090)	22.03.2019	25.11.2020		22.09.2021 ⁶
Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (FF 2019 3339) (20.032)	02.04.2019	06.03.2020	19.03.2021	02.10.2021 ⁷
Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) (FF 2019 4929) (21.021)	24.06.2019	05.03.2021		24.12.2021 ⁸
Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) (FF 2019 6529) (20.068)	12.09.2019	26.08.2020		12.03.2022 ⁹
Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) (FF 2019 6577)	17.09.2019			17.03.2022 ¹⁰
Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) (FF 2019 5963) (20.061)	24.09.2019	19.08.2020		24.03.2022 ¹¹
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) (FF 2019 8104)	17.12.2019			17.06.2022 ¹²
Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) (FF 2020 1676)	23.01.2020			23.07.2022 ¹³
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2020 4644)	09.06.2020			09.12.2022 ¹⁴
Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) (FF 2020 8130)	08.09.2020			08.03.2023
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) (FF 2020 8276)	08.09.2020			08.03.2023

¹ Prolongation du délai jusqu'au 10 avril 2021 (CN 17.12.2019); Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 juin 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

² Prolongation du délai jusqu'au 7 mai 2021 (CN 17.12.2019; CE 19.12.2019); Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 18 juillet 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 23 août 2020 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délai jusqu'au 21 août 2021 (CE 05.06.2020)

⁴ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 mars 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁵ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 29 novembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁶ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 décembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁷ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 13 décembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁸ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 6 mars 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

⁹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 23 mai 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

¹⁰ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 28 mai 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

¹¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 9 mai 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

¹² Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 7 août 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

¹³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 octobre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

¹⁴ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 novembre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Intégrer le signe distinctif de nationalité dans la plaque de contrôle (initiative sur les plaques de contrôle)	R	05.03.2019 (FF 2019 1895)	05.09.2020 ¹	Verein Kontrollschildinitiative, case postale, 9212 Arnegg
2	Pour une démocratie sûre et fiable (moratoire sur le vote électronique)	R	12.03.2019 (FF 2019 2081)	12.09.2020 ²	Verein «Für eine sichere und vertrauenswürdige Demokratie (E-Voting-Moratorium)», Ronstrasse 1, 6030 Ebikon
3	Pour une prévoyance vieillesse respectueuse de l'équité intergénérationnelle (prévoyance oui – mais équitable)	R	02.04.2019 (FF 2020 2645)	02.10.2021 ³	Comité prévoyance oui – mais équitable, Josef Bachmann, Postfach, 8305 Dietlikon
4	Oui à l'abolition du changement d'heure	R	09.04.2019 (FF 2019 2841)	09.10.2020 ⁴	RUI, case postale 108, 3806 Bönigen
5	Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents	R	02.07.2019 (FF 2019 4426)	02.01.2021 ⁵	Comité d'initiative, Theres Schöni, Erlenmoosstrasse 10, 5636 Benzenschwil
6	Nouveau financement des soins. Baisser les primes d'assurance-maladie! (initiative sur le financement des soins)	R	27.08.2019 (FF 2019 5515)	27.02.2021 ⁶	Initiative sur le financement des soins», secrétariat UDF, case postale 43, 3602 Thoune
7	Oui à des rentes AVS et AI exonérées d'impôt	R	24.09.2019 (FF 2019 5960)	24.03.2021 ⁷	Komitee «Steuerfreie Renten», Sekretariat RUI, case postale 108, 3806 Bönigen
8	Aide sur place dans le domaine de l'asile	R	08.10.2019 (FF 2019 6282)	08.04.2021 ⁸	Comité d'initiative, Asyl-Initiative, c/o Luzi Stamm, case postale, 5400 Baden
9	Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie	R	15.10.2019 (FF 2019 6525)	15.09.2021 ⁹	Komitee Mobilfunk-Initiative, Ursula Niggli, Sommerwiessstrasse 6, 8200 Schaffhouse
10	Responsabilité en matière de téléphonie mobile	R	22.10.2019 (FF 2019 6574)	22.04.2021 ¹⁰	Association Mobilfunkhaftungs-Initiative, case postale, 8240 Thayngen
11	Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)	R	05.11.2019 (FF 2019 6833)	05.05.2021 ¹¹	Jeunes Libéraux-Radicaux Suisses, Neuengasse 20, case postale, 3001 Berne
12	Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces	R	25.02.2020 (FF 2020 1447)	25.08.2021 ¹²	Association micro-impôt, Oswald Sigg Wasserwerkstrasse 33, case postale 95, 3000 Berne 13
13	Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)	R	03.03.2020 (FF 2020 1673)	03.09.2021 ¹³	Initiative pour une 13e rente AVS, Gabriela Medici, Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
14	Initiative populaire fédérale «Versement de 7500 francs à toute personne de nationalité suisse (initiative pour l'hélicoptère monétaire)»	R	20.10.2020 (FF 2020 8126)	20.04.2022	Comité Helikoptergeld-Initiative, c/o Luca Volar, Schützenstrasse 2, 9443 Widnau
15	Pour la liberté et l'intégrité physique	R	01.12.2020 (FF 2020 8769)	01.06.2022	Mouvement suisse pour la liberté, Komitee STOPP Impfpflicht, case postale 1236, 3072 Ostermündigen 1
16	«Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)»	R	09.03.2021 (FF 2021 459)	09.09.2021	Verein Individualbesteuerung Schweiz
17	Pour des véhicules plus sûrs	R	16.03.2021 (FF 2021 514)	16.09.2022	Comité d'initiative «Pour des véhicules plus sûrs», Chemin de l'Ouche-Dessus 54, 1616 Attalens

¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 11 novembre 2020 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1); Expiré sans avoir été utilisé (FF 2020 8604)

² Expiré sans avoir été utilisé (FF 2020 8772)

³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 13 décembre 2020 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1); Expiré sans avoir été utilisé (FF 2020 9775)

⁴ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 20 décembre 2020 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1); Expiré sans avoir été utilisé (FF 2020 9776)

⁵ Expirée sans avoir été utilisée (FF 2021 582)

⁶ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 10 mai 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

⁷ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 4 juin 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

⁸ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 19 juin 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

⁹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 26 juin 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

¹⁰ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 juillet 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

¹¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 16 juillet 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

¹² Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 5 novembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

¹³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 14 novembre 2021 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.1)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Aebi Andreas (Président), Kälin (1er vice-présidente), Candinas (2e vice-président)

Scrutateurs: Brélaz, Büchel Roland, Graf-Litscher, Roduit

Suppléants: Andrey, Estermann, Fridez, Kutter

Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Moser, Nordmann, Romano, Trede, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)

Feller, Fischer Roland, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Brélaz, Egger Mike, Farinelli, Friedl Claudia, Gmür Alois, Grin, Gschwind, Guggisberg, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Nicolet, Schilliger, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Strupler, Wettstein, Wyss (25)

3. Commission de gestion (CdG)

von Siebenthal, Birrer-Heimo, Barrile, Binder, Christ, de Courten, Estermann, Feri Yvonne, Gredig, Heer, Hess Erich, Huber, Imark, Jauslin, Molina, Müller-Altermatt, Nantermod, Paganini, Pasquier, Prelicz-Huber, Seiler Graf, Silberschmidt, Streiff, Töngi, Weichelt-Picard (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Moser, Grüter, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Büchel Roland, Bulliard, Crottaz, de la Reussille, Estermann, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Portmann, Schneider-Schneiter, Walder, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Reynard, Fivaz Fabien, Aebischer Matthias, Atici, Brunner, Chevalley, de Montmollin, Eymann, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber, Keller Peter, Kutter, Locher Benguerel, Piller Carrard, Prezioso, Python, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Studer, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Humbel, Röstli, Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Dobler, Feri Yvonne, Glarner, Gysi Barbara, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Roduit, Sauter, Schläpfer, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Girod, Bourgeois, Bäumle, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Egger Mike, Imark, Jauslin, Klopfenstein Broggini, Masshardt, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Paganini, Page, Röstli, Rüegger, Ruppen, Schneider Schüttel, Suter, Vincenz, Wismer Priska, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Glanzmann, Tuena, Addor, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Fiala, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Gmür Alois, Graf-Litscher, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Marti Min Li, Pointet,

Porchet, Rechsteiner Thomas, Riniker, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf, Walliser, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Töngi, Pult, Aebischer Matthias, Borloz, Bregy, Candinas, Christ, Fluri, Giezendanner, Graf-Litscher, Hurter Thomas, Kutter, Pasquier, Piller Carrard, Quadri, Romano, Rutz Gregor, Schaffner, Schlatter, Sollberger, Storni, Trede, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Lüscher, Müller Leo, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Burgherr, Dettling, Friedli Esther, Gössi, Grossen Jürg, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Michaud Gigon, Regazzi, Ritter, Ryser, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat, Wermuth (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Glarner, Romano, Addor, Barrile, Binder, Bircher, Buffat, Cottier, Fluri, Glättli, Gredig, Gysin Greta, Kälin, Marchesi, Marra, Marti Samira, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Pfister Gerhard, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Widmer Céline (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Fehlmann Rielle, Markwalder, Arslan, Bellaïche, Bregy, Brélaz, Brenzikofer, Dandrès, Eymann, Flach, Funicello, Geissbühler, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Marti Min Li, Nidegger, Reimann Lukas, Schneeberger, Schwander, Steinemann, Tuena, Vogt, Walder (25)

13. Commission de l'immunité (Cdl)

Nicolet, Trede, Bäumle, Bregy, de Courten, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Meyer Mattea, Page, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Röstli, Schwander, Tuena, Vincenz, Weichelt-Picard (18)

CONSEIL DES ÉTATS

14. Bureau-CE (Bu)

Kuprecht (Président), Hefti (1er vice-président), Häberli-Koller (2e vice-présidente)

Scrutateur: Baume-Schneider

Suppléant: Mazzone

15. Commission des finances (CdF)

Heggin Peter, Gapany, Carobbio Guscetti, Ettlén Erich, Français, Hefti, Herzog Eva, Knecht, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Würth, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Graf Maya, Burkart, Bauer, Baume-Schneider, Chiesa, Fässler Daniel, Juillard, Michel, Reichmuth, Salzmann, Sommaruga Carlo, Stöckli, Z'graggen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Müller Damian, Bischof, Caroni, Chiesa, Gmür-Schönenberger, Jositsch, Levrat, Michel, Minder, Rieder, Sommaruga Carlo, Vara, Würth (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Germann, Würth, Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gapany, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Häberli-Koller, Herzog Eva, Maret Marianne, Michel, Noser, Stark (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Rechsteiner Paul, Ettlil Erich, Bischof, Carobbio Guscetti, Dittli, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Kuprecht, Müller Damian, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Schmid Martin, Baume-Schneider, Bischof, Fässler Daniel, Knecht, Mazzone, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Minder, Salzmann, Burkart, Dittli, Français, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Jositsch, Juillard, Kuprecht, Vara, Wicki, Zopfi (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Engler, Wicki, Burkart, Dittli, Français, Häberli-Koller, Herzog Eva, Knecht, Maret Marianne, Mazzone, Rechsteiner Paul, Salzmann, Zopfi (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Levrat, Kuprecht, Bischof, Engler, Ettlil Erich, Germann, Hegglin Peter, Noser, Rechsteiner Paul, Schmid Martin, Thorens Goumaz, Wicki, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Caroni, Zopfi, Bauer, Chiesa, Engler, Fässler Daniel, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Müller Damian, Stöckli, Z'graggen (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Rieder, Jositsch, Bauer, Caroni, Engler, Hefti, Levrat, Mazzone, Minder, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Vara, Z'graggen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES**26. Délégation administrative (DA)**

N Aebi Andreas, Candinas, Kälin
E Häberli-Koller, Hefti, Kuprecht

Président:

27. Délégation des finances (DéFin)

N Gschwind, Schneider Schüttel, Schwander
E Hefti, Hegglin Peter, Herzog Eva

Président: Schwander
Vice-président: Hefti

28. Délégation des commissions de gestion (DéICdG)

N Feri Yvonne, Heer, Müller-Altarmatt
E Bauer, Graf Maya, Salzmann

Président: Heer
Vice-présidente: Graf Maya

29. Commission des grâces (CGra)

N Egger Kurt, Flach, Gysin Greta, Hess Erich, Humbel, Lüscher, Müller-Altarmatt, Nicolet, Page, Piller Carrard, Roth Franziska, Vincenz
E Fässler Daniel, Mazzone, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Stark

Président: Fässler Daniel
Vice-président: Page

30. Commission de rédaction (CdR)**Membres**

**alle-
mand** **N** Munz, Stadler
E Minder, Zanetti Roberto

français **N** Dandrès, Roduit
E Bauer, Levrat

italien **N** Quadri, Romano
E Carobbio Guscetti, Chiesa

Suppléants

**alle-
mand** **N** Riniker, Wettstein
E Burkart, Ettlil Erich

français **N** Buffat, Cottier
E Maret Marianne, Mazzone

italien **N** Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Storni

Président: Romano

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Badertscher, Fehlmann Rielle, Hurter Thomas, Lohr, Wehri
E Caroni, Gapany, Jositsch

Président: Lohr
Vice-président: Jositsch

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Arslan, Büchel Roland, Cottier, Fridez, Grin, Gugger, Heer, Marra
E Français, Germann, Levrat, Maret Marianne

Président: Fridez
Vice-président: Français

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann
Suppléants: Matter Thomas, Schneider-Schneiter, Walder

E Membres: Germann, Würth
Suppléants: Müller Damian, Sommaruga Carlo

Président: Nussbaumer
 Vice-président: Würth

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Grin, Reynard, Wehrli
Suppléants: Bulliard, Nicolet, Walder

E Membres: Juillard, Levrat
Suppléants: Bauer, Sommaruga Carlo

Président: Wehrli
 Vice-président: Juillard

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Friedl Claudia, Glanzmann
Suppléant: Badertscher

E Membres: Chiesa, Dittli, Fässler Daniel
Suppléant: Salzmann

Président: Dittli
 Vice-président: Aebi Andreas

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Fridez, Glanzmann, Tuena
E Dittli, Minder, Salzmann

Présidente: Glanzmann
 Vice-président: Salzmann

37. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Arslan, Bertschy, Hess Lorenz, Lüscher, Nidegger, Paganini, Porchet, Schneider Schüttel, Schwander, Vincenz

E Caroni, Germann, Rieder, Stöckli, Zopfi

Président: Caroni
 Vice-président: Aebischer Matthias

38. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Fiala, Köppel, Pfister Gerhard, Rösti, Trede, Widmer Céline

E Bischof, Herzog Eva, Knecht, Noser

Présidente: Widmer Céline
 Vice-président: Knecht

39. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Buffat, Crottaz, de Montmollin, Klopfenstein Broggini, Page, Roduit

E Français, Juillard, Mazzone, Sommaruga Carlo

Président: Page
 Vice-président: Juillard

40. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Büchel Roland, Friedl Claudia, Michaud Gigon, Rechsteiner Thomas, Vincenz, Zuberbühler

E Häberli-Koller, Kuprecht, Michel, Rechsteiner Paul

Président: Kuprecht
 Vice-président: Rechsteiner Thomas

41. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N Membres: Gysin Greta, Marchesi, Romano
Suppléants: Barrile, Giacometti, Quadri

E Membres: Carobbio Guscetti, Chiesa
Suppléants: Caroni, Fässler Daniel

Président: Chiesa
 Vice-présidente: Gysin Greta

42. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Friedl Claudia, Haab, Paganini, Reimann Lukas, Rytz Regula, Schneeberger

E Häberli-Koller, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Schmid Martin

Président: Kuprecht
 Vice-président: Paganini

Dates des sessions 2021**Etat: 19.03.2021***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Eté	31 mai - 18 juin
Automne	13 septembre - 01 octobre
Hiver	29 novembre - 17 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats	29 novembre
Président du Conseil national	29 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	08 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

03 - 07 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

CN et CE	07 mai
CN et CE	12 novembre

Excursion des groupes:

9 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	01 décembre
Président du Conseil national	01 décembre
Autres	16 décembre
Président de la Confédération	16 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

CN et CE	26 - 27 août
----------	--------------

Votations fédérales:

13 juin
26 septembre
28 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

19 - 23 avril
21 - 25 juin
27 septembre - 01 octobre

Union interparlementaire:

6 - 10 novembre

Dates des sessions 2022**Etat: 19.03.2021***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

28 février - 18 mars

Eté

30 mai - 17 juin

Automne

12 - 30 septembre

Hiver

28 novembre - 16 décembre

Elections:

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

7 décembre

Président du Conseil des Etats

28 novembre

Président du Conseil national

28 novembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

9 - 13 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

11 février

13 mai

25 -26 août

11 novembre

Excursion des groupes:

8 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

30 novembre

Président du Conseil national

30 novembre

Votations fédérales:

13 février

15 mai

25 septembre

27 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

24 - 28 janvier

25 - 29 avril

20 - 24 juin

10 - 14 octobre